

**République Islamique de Mauritanie**

**Honneur-Fraternité-Justice**

**Ministère de l'Agriculture**

**PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE  
(PNDA)**

**2015- 2025**



## Table des matières

Liste des acronymes

Résumé exécutif ..... i

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE – CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
<b>1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL</b> .....	<b>3</b>
<b>2. CONTEXTE SECTORIEL DE L’AGRICULTURE</b> .....	<b>4</b>
2.1. Zones agro-écologiques et systèmes de production .....	4
2.2. Foncier agricole.....	6
2.3. Infrastructures hydro-agricoles.....	8
2.4. Filières agricoles .....	10
2.4.1. Filière riz .....	10
2.4.2. Filière céréales traditionnelles .....	15
2.4.3. Filière blé.....	19
2.4.4. Filières horticoles .....	22
2.4.5. Filière phoenicicole .....	25
2.4.6. Filière sucrière .....	28
2.5. Cadre institutionnel et partie prenantes .....	29
2.6. Recherche – Formation – Conseil agricole .....	34
2.7. Financement de l’agriculture.....	35
2.8. Contexte financier : Revue des dépenses du secteur agricole .....	36
<b>3. REVUE DES PROJETS EN COURS ET EN PREPARATION</b> .....	<b>38</b>
3.1. Projets en cours .....	38
3.2. Projets en préparation avec l’appui des PTF .....	39
3.3. Projets en partenariat avec le secteur privé .....	40
<b>DEUXIEME PARTIE - LE PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (PNDA)</b> .....	<b>41</b>
<b>4. JUSTIFICATION</b> .....	<b>41</b>
<b>5. ARTICULATION AVEC LE CSLP, LA SDSR, LA SNSA ET LE PNIA-SA</b> .....	<b>42</b>
<b>6. PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PNDA</b> .....	<b>44</b>
6.1. Objectif général .....	44
6.2. Objectifs spécifiques .....	44
<b>7. PROGRAMMES DU PNDA</b> .....	<b>44</b>
7.1. Programme 1. Intensification et diversification de la production agricole .....	44
7.1.1. Sous-programme 1.1. Intensification et diversification de la production agricole irriguée .....	44
7.1.1.1. Filière Riz.....	45
7.1.1.2. Filières de diversification : Filière blé.....	49
7.1.1.3. Filières de diversification: Filière horticole .....	51
7.1.1.4. Filière sucrière.....	54
7.1.2. Sous-programme 1.2. Amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles .....	55
7.1.2.1. Filière : céréales traditionnelles.....	55
7.1.3. Sous-programme 1.3. Appui au développement des cultures oasiennes .....	59
7.1.3.1. Filière phoenicicole .....	59
7.2. Programme 2. Promotion de la compétitivité des filières agricoles .....	60
7.2.1. Sous-programme 2.1. Amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, transformation, et de conditionnement .....	61
7.2.1.1. Stockage et conditionnement .....	61
7.2.1.2. Transformation.....	62
7.2.2. Sous-programme 2.2. Amélioration de la commercialisation des produits agricoles .....	64
7.2.3. Sous-programme 2.3. Appui à la mise en place d’un environnement favorable à la compétitivité du secteur .....	65

7.2.4.	Sous-programme 2.4. Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, managériales et de négociation des acteurs des filières .....	66
7.3.	Programme 3 : Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles.....	67
7.3.1.	Sous-programme 3.1 Amélioration de la gestion foncière, protection et réhabilitation des terres agricoles .....	67
7.3.2.	Sous-programme 3.2 Amélioration de la gestion et mise en valeur des zones humides.....	68
7.4.	Programme 4. Amélioration de la capacité des services agricoles .....	70
7.4.1.	Sous-programme 4.1 : Renforcement des capacités institutionnelles des services publics du secteur agricole .....	70
7.4.1.1.	Volet : Renforcement des capacités des services centraux, décentralisés et déconcentrés du Ministère de l'agriculture.....	71
7.4.1.2.	Volet : Renforcement des capacités du système de recherche agricole.....	72
7.4.1.3.	Volet : Amélioration du dispositif de conseil agricole .....	73
7.4.1.4.	Volet : Renforcement du système de formation agricole .....	74
7.4.1.5.	Volet : Appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes .....	75
7.4.2.	Sous-programme 4.2. Renforcement des capacités institutionnelles des producteurs et de leurs organisations .....	76
7.4.3.	Sous-programme 4.3. Développement des systèmes d'assurance agricole et de produits financiers adaptés au monde rural .....	77
<b>8.</b>	<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PNDA.....</b>	<b>78</b>
8.1.	Rôles des acteurs dans la mise en œuvre du PNDA .....	79
8.2.	Dispositif institutionnel de coordination de la mise en œuvre du PNDA.....	80
8.3.	Suivi et Evaluation du PNDA .....	83
<b>9.</b>	<b>COUTS ET FINANCEMENT DU PNDA .....</b>	<b>84</b>
9.1.	Coût estimatif global du PNDA .....	85
9.2.	Coûts du PNDA par programmes et sous programmes à l'horizon 2025 .....	86
9.3.	Estimation des financements acquis : programmes en cours et/ou en préparation.....	88
9.4.	Gap du PNDA à financer .....	89
<b>10.</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES .....</b>	<b>90</b>
10.1.	Hypothèses .....	90
10.2.	Risques .....	90
<b>11.</b>	<b>CADRE LOGIQUE DU PNDA ou CADRE DE RESULTATS.....</b>	<b>92</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>98</b>	
ANNEXE 1 - Scénario global prévu en 2025 par le PNDA et projection par culture .....	99	
ANNEXE 2 - Plan financier détaillé par programme, sous programme et principales interventions.....	105	
ANNEXE 3 - Projets en cours et en préparation .....	112	
ANNEXE 4 - Glossaire de la terminologie utilisée .....	114	

**Liste des acronymes**

AAAIID	Agence Arabe d'Investissement Développement Agricole
ACF	Action contre la faim
ADC	Association de développement Communautaire
ADECA	Association Développement, Environnement et Communication en Adrar
AECID	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement et humanitaire
AFEDLP	Association pour la Formation, l'encadrement, le développement à la base et la Lutte contre le Paludisme
AFRICA RICE	Centre du riz en Afrique de l'Ouest (ADRAO)
AGPO	Associations de Gestion Participative des Oasis
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMAD	Association Mauritanienne pour l'Auto Développement
ANADELP	Association nationale pour le développement local participatif
ANAPEJ	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes
APC	Approche par les compétences
AUCCB	Association des Usagers du Centre de Conditionnement de Boghé
AUG	Association des Usagers du Gouère
AUGS	Association des Usagers de Garack Sokam
AUW	Association des Usagers du walo de Maghama
BAD	Banque Africaine de Développement
BCI	Budget consolidé d'investissements
BID	Banque Islamique de Développement
CAF	Currency Adjustment Factor
CCL-PNDA	Cadre de concertation local du PNDA
CCQSP	Centre de Contrôle de Qualité des Semences et Plants
CCR	Cadres de concertation régionaux
CCR-PNDA	Cadre de concertation régional du PNDA
CDD	Caisse des Dépôts et de Développement
CDTAM	Centre de Démonstration des Techniques Agricoles de M'Bagne
CEP	Champ Ecole Paysan
CES	Conservation Eau et Sol
CFD	Caisse Française de Développement
CFPRB	Centre de Formation des Producteurs Ruraux de Boghé
CICSLCP	Comité interministériel du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement. France
CNCC-PNDA	Comité National de Coordination et de concertation du PNDA
CNOA	Conseil National d'Orientation Agropastoral
CNRADA	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
CODEP	Commissions départementales
COMASUD - SA	Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés
CONTREPART	ONG internationale pour le renforcement des capacités des populations
CORAF	Conférence des Responsables de Recherche Agronomique Africains
CPB	Casier Pilote de Boghé
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSC	Contre saison Chaude
CSGPC	Conseil Supérieur des Grands Périmètres Collectifs
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAO	Dossier d'appel d'Offre
DAR	Direction de l'Aménagement Rural
DPCSE	Direction des politiques, de la coopération, du suivi et de l'évaluation
DPSSEC	Direction des Politiques, Statistiques, Suivi-Evaluation et Coopération
DRFCA	Direction de la Recherche, de la Formation, et du Conseil Agricole
ECODEV	ONG école du développement local en Mauritanie
EMEA	Enquête des Ménages et des Exploitants Agricoles
ENFVA	Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FAEM	Fédération des Agriculteurs et Eleveurs de Mauritanie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FLM	Fédération Luthérienne Mondiale
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FSD	Fonds Saoudien pour le Développement
GDM	Grands Domaines de Mauritanie
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération technique Allemande)
GRDR	Groupe de Recherches et de réalisation pour le Développement Rural
GS-DRSA	Groupe sectoriel Développement Rural et Sécurité alimentaire
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
ICARDA	Centre international de recherches agricoles dans les régions arides
IDA	Association internationale de développement (Banque mondiale)
IDE	Investissements Directs Etrangers
ISET	l'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique
ISFP	Initiative sur la flambée des prix
KFW	Coopération Financière Allemande
LFTP	Lycée de formation technique et professionnelle de Boghé
LOAP	Loi d'Orientation Agro Pastorale
MA	Ministère de l'Agriculture
MCG	Mauritanian Consulting Group
MDR	Ministère du Développement rural
MICO	Mutuelles d'Investissement et de Crédit Oasien
MPE	Micro et Petites Entreprises
MRO	Monnaie mauritanienne, (ouguiya mauritanien)
OMC	Organisation mondiale pour le commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National de la Statistique
OP	Organisation des Producteurs
OXFAM	Confédération internationale contre la pauvreté et l'injustice
PACDM	Projet d'Amélioration des Cultures de Décru à Maghama
PAHABO	Projet d'Aménagement Hydro-agricole du Brakna Ouest
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASK II	Programme de lutte contre la pauvreté dans l'AFTOUT Sud et le KARAKORO phase II
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PDDO	Programme de développement durable des oasis
PDRI	Programme de développement rural intégré
PFG	Périmètre de Fom Gleïta
PGIRE	Projet de Gestion Intégré des Ressources en eau
PIB	Produit intérieur brut
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNDEA	Plan National de Développement de l'Elevage et de l'Agriculture
PNIA-SA	Programme National d'Investissement Agricole et Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPAAO/WAAPP	Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest
PPG	Périmètre pilote du Gorgol
PPP	Partenariat Public Privé
ProLPRAF	Programme de Lutte contre la Pauvreté Rurale par l'Appui aux Filières
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGPH	Recensement Général de la population et de l'habitat
RISAP	Revue Institutionnelle du Secteur Agricole et Pastorale
RNB	Revenu national brut
SAB	Superficie Aménagée Brute
SABF	Superficie Aménagée Brute Fonctionnelle
SAU	Superficie Agricole Utile
SAVS	Stocks alimentaires villageois de sécurité
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SNAAT	Société Nationale d'Aménagement Agricole et de Travaux
SNAT	Schéma National de l'Aménagement du Territoire
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité alimentaire
SONADER	Société Nationale de Développement Rural

SONIMEX	Société Nationale pour l'Importation et l'Exportation
UE	Union Européenne
UM	Unité monétaire (ouguiya)
UNCACEM	Union Nationale des Coopératives Agricoles de Crédit et D'Epargne de Mauritanie
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education
UPAM	Union des Producteurs Agricoles de Mauritanie
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	Dollar américain
WV	World Vision

## **Résumé exécutif**

### **1. Aperçu du processus de formulation du PNDA**

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie s'est doté en 2012 d'une Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), et d'une Loi d'orientation Agropastorale (LOA) pour définir sa politique de développement rural en harmonie avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2011-2015), et la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA), cette dernière répondant aux 4 (quatre) piliers du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

Le Plan national de développement agricole (PNDA) est conçu pour mettre en œuvre les orientations définies par cette Stratégie adoptée comme cadre de référence des interventions de l'Etat, des Partenaires au Développement, et de l'ensemble des acteurs opérant pour le développement du secteur rural, notamment les opérateurs privés nationaux et les investisseurs potentiels étrangers. Il est fondé sur les orientations stratégiques de la SDSR, ainsi que sur les mesures et les orientations définies par la Loi d'Orientation Agropastorale (LOA) qui découle de la même stratégie.

Le PNDA tient compte des programmes et initiatives du secteur agricole, existants dans plusieurs documents programmatiques et plans élaborés au cours de ces dernières années, à savoir : (i) le Plan National de Développement de l'Élevage et de l'Agriculture (PNDEA) qui décline la SDSR en 13 plans d'actions opérationnels, en un programme prioritaire dit Programme de développement rural intégré (PDRI) élaboré pour la période 2013-2018, (ii) le Plan d'action 2015-2017 élaboré en septembre 2014 dans le cadre de la SDSR, et (iii) le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIA-SA) élaboré en 2012-2013, issu de la SNSA qui présente entre autres, l'ensemble des programmes du Gouvernement en termes de développement rural et agricole.

En cohérence avec les orientations stratégiques de la SDSR, le Plan National de Développement Agricole (PNDA) - horizon 2025, vise à confirmer la volonté politique du Gouvernement sous forme d'actions prioritaires et de programmes d'investissements clairement définis, ainsi qu'à répondre aux différentes préoccupations en mettant en place un cadre cohérent d'interventions pour tous les acteurs du secteur. Il intègre également les engagements de la Mauritanie portant sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté à l'échelle régionale et internationale.

### **2. Justification et enjeux**

La Mauritanie dispose d'un certain nombre d'atouts qui encouragent l'investissement public et privé dans le secteur agricole, à savoir :

- ✓ l'existence d'un potentiel agricole de 513 000 ha qui offre d'importantes possibilités d'intensification, de diversification et d'amélioration de compétitivité et interpelle les différents acteurs quant à leur capacité à concevoir et asseoir des systèmes de gestion durables pour la conservation des acquis et l'amélioration de leurs rendements ;
- ✓ l'existence d'une superficie irrigable d'environ 135 000 ha dont seulement 50% ont fait l'objet d'aménagements hydro agricoles, et environ 34% (quelque 46 000 ha) sont actuellement fonctionnels ;
- ✓ l'existence d'une superficie d'environ 100 000 ha exploitables en décrue (naturelle et contrôlée) et derrière barrages à travers la réalisation d'ouvrages de retenue d'eau (barrages, digues et seuils), ainsi que d'un potentiel de 12 000 ha à vocation horticole ;
- ✓ l'existence sur environ 16 000 ha d'un système de production oasien qui est très ancré dans la culture mauritanienne et mérite d'être revalorisé ;
- ✓ l'existence de programmes et projets visant l'intensification et la diversification des productions agricoles en vue notamment d'améliorer la sécurité alimentaire et de diversifier les sources de revenus ;
- ✓ la volonté des acteurs nationaux et des partenaires techniques et financiers de mettre en place des mécanismes institutionnels indispensables à la relance de la production agricole et à l'amélioration

de la sécurité alimentaire.

En dépit de ces opportunités et de ce potentiel naturel, sur un taux de croissance du PIB de 6,7%, en 2013, seulement 1,10% revient à l'agriculture. Cette contribution de l'agriculture reste assez variable étant fortement dépendante de la pluviométrie : 0,60% en 2010, -2,20% en 2011, 1,20 en 2012 (Évolution économique récente de la Mauritanie, Juillet 2014 - Groupe Banque Mondiale). Les productions agricoles ne parviennent pas à couvrir de manière adéquate les besoins alimentaires des populations. Le faible niveau de rendements des principales cultures, notamment les céréales, ainsi que l'inefficacité des systèmes de stockage, de transformation et de distribution des denrées alimentaires limitent la disponibilité des produits agricoles et la régularité des approvisionnements. Les producteurs, surtout les femmes et les jeunes, ainsi que les autres acteurs impliqués dans le processus de production, de transformation et de commercialisation, rencontrent d'énormes difficultés tout au long de la chaîne de valeurs. Cette situation justifie l'adoption d'une approche filière dans la mise en œuvre de nouvelles interventions dans le secteur agricole non seulement pour augmenter la production et valoriser les potentiels au niveau des différents systèmes de production, mais aussi pour améliorer la conservation, la transformation et l'écoulement des produits agricoles.

**Pour répondre aux besoins alimentaires du pays et assurer une croissance économique satisfaisante du secteur agricole, la mise en place d'un plan de développement visant à rendre l'agriculture moderne, productive et compétitive sur les marchés national, régional et international à l'horizon 2025, devient nécessaire. Dans ce cadre, il est essentiel que certaines conditions et certains principes soient réunis, à savoir : (i) le renforcement du rôle de l'Etat et de ses PTF, (ii) la promotion de l'investissement privé responsable et solidaire, (iii) la responsabilisation des acteurs et la promotion du Partenariat Public-Privé et (iv) l'assainissement des conditions cadre des systèmes de production et l'amélioration du climat des affaires.**

Un des enjeux de la réussite de ce plan sera de mettre en place des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation suffisamment souples et transparents et axés sur la recherche de synergies et de partenariats. Ceux-ci visent à maximiser l'impact de sa mise en œuvre et celle des programmes qui y sont liés. La mise en œuvre du PNDA nécessitera aussi la mise en place de mécanismes de mobilisation des ressources et moyens nécessaires, en commençant par la mobilisation des ressources internes.

### **3. Plan National de Développement Agricole (PNDA)**

#### **🚦 Objectifs**

L'objectif global du PNDA est de « Promouvoir une agriculture moderne, compétitive, et durable par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance ». Cet objectif contribue à la réalisation de l'objectif global de la Stratégie nationale du Secteur Rural (SDSR) horizon 2025, ainsi qu'à l'objectif global de la Stratégie Nationale de Sécurité alimentaire (SNSA) vision 2030 et aux objectifs du Cadre stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Les objectifs spécifiques s'appuient sur les orientations stratégiques retenues par la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) pour la promotion de l'agriculture. Ces objectifs spécifiques sont définis comme suit:

1. Promouvoir l'intensification et la diversification des productions agricoles pour satisfaire les besoins nationaux (horizon 2025)
2. Promouvoir la compétitivité des filières agricoles
3. Promouvoir la gestion durable et participative des ressources naturelles
4. Accroître l'opérationnalité des structures d'appui au secteur agricole

#### **🚦 Orientations stratégiques**

Le PNDA intègre pour sa mise en œuvre les cinq (5) orientations stratégiques (vision 2025) de la SDSR à savoir : (i) le maintien par le Gouvernement de sa politique de libéralisation à travers des mesures utiles pour amorcer réellement son désengagement de manière progressive et en fonction d'un calendrier de responsabilisation des acteurs des filières tout en garantissant la pérennité des activités du secteur en

tenant compte de la dimension « genre » ; (ii) le développement de filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois permanents et de revenus incitatifs en prenant appui sur des mécanismes structurés de concertation et de gestion efficace des filières au bénéfice des organisations des acteurs des filières ; (iii) l'intégration du secteur rural au marché national et international, (iv) l'application d'innovations technologiques performantes et adaptées pour l'intensification et la diversification de la production agricole, tout en restant respectueuses de l'environnement, (v) le développement intégré et participatif.

En plus, le PNDA dans sa conception intègre les objectifs et les initiatives retenues prioritaires et fonctionnelles pour le développement de l'agriculture et inclus dans les autres axes stratégiques et domaines d'appui de la SDRS. Il s'agit notamment des axes stratégiques concernant (i) le développement local, (ii) la gestion des ressources naturelles et (iii) l'adaptation du cadre juridique et institutionnel, et des domaines d'appui suivants : (a) appui aux infrastructures, (b) recherche, (c) conseil rural et formation, (d) appui au financement du développement du secteur rural.

Sur cette base, le PNDA comme la SDRS a opté pour la mise en place et le développement de filières jugées stratégiques, à savoir les céréales (riz, blé, céréales traditionnelles), filières horticoles (légumes et fruits), filière oasisienne (dattes), filières agroindustrielles (sucre).

### Programmes et sous-programmes

Les objectifs spécifiques se traduisent en quatre programmes principaux, déclinés en sous-programmes à savoir :

#### *Programme 1. Intensification et diversification de la production agricole*

- ✓ *Sous-programme 1.1. Intensification et diversification de la production agricole irriguée (Filières : riz, blé, horticoles, sucrière)*
- ✓ *Sous-programme 1.2. Amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles (Filière céréales traditionnelles)*
- ✓ *Sous-programme 1.3. Appui au développement des cultures oasisiennes (Filière phœnicicole)*

#### *Programme 2. Promotion de la compétitivité des filières agricoles*

- ✓ *Sous-programme 2.1. Amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, transformation, conditionnement*
- ✓ *Sous-programme 2.2. Amélioration de la commercialisation des produits agricoles*
- ✓ *Sous-programme 2.3. Appui à la mise en place d'un environnement favorable à la compétitivité du secteur*

#### *Programme 3. Gestion durable des ressources naturelles*

- ✓ *Sous-programme 3.1 Amélioration de la gestion foncière, protection et réhabilitation des terres agricoles*
- ✓ *Sous-programme 3.2 Amélioration de la gestion et mise en valeur des zones humides*

#### *Programme 4. Amélioration de la qualité des services agricoles*

- ✓ *Sous-programme 4.1. : Renforcement des capacités institutionnelles des services publics du secteur agricole (Volets :(i) Renforcement des capacités des services centraux, décentralisés et déconcentrés du Ministère de l'agriculture ; (ii) Renforcement des capacités du système de recherche agricole ; (iii) Amélioration du dispositif de conseil agricole ; (iv) Renforcement du système de formation agricole ; (v) Appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes.*
- ✓ *Sous-programme 4.2. Renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations*
- ✓ *Sous-programme 4.3. Développement des systèmes d'assurance agricole et de produits financiers adaptés au secteur de l'agriculture.*

### Impact et résultats attendus

La mise en œuvre des activités retenues par chaque programme pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2025, permettent d'envisager les résultats résumés ci-dessous.

- (a) Une augmentation des taux de couverture des besoins alimentaires notamment de 68% à 112 % en riz,

de 5% à 60% en blé, de 43% à 60% en céréales traditionnelles, de 12% à 60% en oignon, de 20% à 60% en pomme de terre et de 34% à 47% pour les autres produits maraîchers, de 86% à 120% en dattes, et de 84% en sucre.

- (b) Une augmentation des superficies exploitables, à savoir : (i) 46 488 ha de périmètres irrigués (nouveaux et réhabilités) destinés au riz, au blé et aux cultures horticoles, et (ii) 21.045 ha de superficies derrière barrages ou autres retenues d'eau (nouveaux ou réhabilités) pour le blé et les céréales traditionnelles.
- (c) Une augmentation des productions des différentes cultures, grâce : (i) à l'amélioration dans l'accès aux facteurs de production (terre, eau, intrants, crédit, services agricoles, ...), (ii) au renforcement des capacités techniques et de gestion aussi bien des petits producteurs/trices que des services d'accompagnement (recherche, formation, conseil agricole, ...), et (iii) à l'application des itinéraires techniques et des pratiques culturales plus performants et résilients par rapport aux effets des aléas et des changements climatiques.
- (d) Des structures de post récolte performantes, pouvant valoriser les productions et en réduire les pertes.
- (e) Des réseaux d'acteurs des filières structurés et organisés permettant d'améliorer et de valoriser les productions tout au long de la chaîne de valeurs.
- (f) Un environnement institutionnel renforcé dans sa capacité de réponse aux besoins des acteurs des différentes filières, et attractif pour les investisseurs privés
- (g) Un mécanisme de coordination et S&E du PNDA pouvant capitaliser les acquis et renforcer davantage la contribution des différents acteurs.

Filière	Superficies exploitées (ha)		Rendements (t/ha)		Productions (tonnes)		Taux de couverture des besoins (%)		CONDITIONS ET OBSERVATION
	2014	2025	2014	2025	2014	2025	2014	2025	
<b>Riz</b>	<b>40 901</b>	<b>64 517</b>							Intensité Culturelle au départ = 1,044 sur une superficie agricole utile exploitée de 39 176 ha; <b>Intensité Culturelle en 2025 = 1,5</b> sur une superficie agricole utile exploitée de <b>43 011 ha</b>
Riz hivernage	24 807	39 355	<b>4,96</b>	<b>6,06</b>	<b>202 869</b>	<b>390 974</b>	68%	112 % (riz blanc)	
Riz contre saison chaude	16 094	25 162							
<b>Blé</b>	<b>7 466</b>	<b>53 414</b>			<b>14 010</b>	<b>214 182</b>	4,9%	60%	1) les superficies et productions de départ se réfèrent à la dernière année (2014); 2) les rendements de départ sont la moyenne des dernières 5 années
Blé irrigué	3 702	43 097	2,62	4,25	11 476	183 243			
Blé derrière barrage	3 764	10 317	1,50	3,00	2 534	30 939			
<b>Céréales traditionnelles</b>	<b>220 948</b>	<b>285 575</b>	<b>0,49</b>	<b>0,72</b>	<b>107 655</b>	<b>204 641</b>	42,8%	60%	1) Les rendements en 2025 sont estimés sur la base d'une progression annuelle de: 2,0% pour le dieri, 10,0% pour le walo, 4,0% pour les bas-fonds, 5,0% pour la culture derrière barrage et de 5% pour la décrue contrôlée. 2) Les productions seront possibles avec <b>un taux d'utilisation de la superficie exploitable de 83 %</b> (sup cultivée/sup. exploitable) contre un taux de départ de 64%. Il s'agit d'un taux moyen entre dieri, walo, bas-fonds, derrière- barrages, décrue contrôlée ; 3) Les superficies, les rendements et les productions de départ se réfèrent à la moyenne des dernières 5 années.
dieri	161 060	189 996	0,46	0,57	73 518	107 834			
walo	9 723	16 630	0,29	0,82	2 807	13 695			
bas-fonds	25 341	29 851	0,58	0,89	14 711	26 676			
derrière barrage	16 622	31 114	0,65	1,10	10 737	34 374			
décrue contrôlée	8 201	17 986	0,72	1,23	5 882	22 062			
<b>Cultures maraîchères</b>	<b>2 942</b>	<b>5 780</b>			<b>48 695</b>	<b>129 024</b>			-
Oignon	636	1 901	19,5	24,25	12 402	46 091	12%	60%	
Pomme de terre	192	1 105	22,0	25,08	4 224	27 719	20%	60%	
Autres produits maraîchers	2 114	2 774	15,2	19,90	32 069	55 215	34%	47%	
Palmier dattier	16 000	16 500	1,99	3,85	31 785	61 770	86%	120%	
<b>Cultures sucrières</b>	<b>5</b>	<b>20 000</b>			<b>0</b>	<b>177 313</b>	<b>0%</b>	<b>84%</b>	

#### **4. Dispositif de pilotage et de coordination du PNDA**

Le dispositif institutionnel du PNDA prend en compte l'implication des divers acteurs aussi bien au niveau central que régional et local, à savoir les démembrements du Ministère de l'Agriculture aux différents niveaux, les Structures administratives décentralisées (Wilaya, Moughata, Commune, villages), les organisations de la société civile, les organisations paysannes et des producteurs, les associations des femmes, les associations des jeunes, le secteur privé et les partenaires au développement.

Le cadre institutionnel et les mécanismes de pilotage, de coordination, de gestion, de programmation et de suivi évaluation se composent des organes suivants :

##### Organes d'orientation

- ❖ Conseil National d'Orientation Agropastoral (CNOA), présidé par le Président de la République
- ❖ Comité interministériel du cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté (CICSLP) présidé par le Premier Ministre

##### Organes de coordination et de concertation

- ❖ au niveau national : Comité National de Coordination et de Concertation du PNDA (CNCC-PNDA) présidé par le Ministre chargé de l'Agriculture
- ❖ au niveau régional (Wilaya) : Cadre de concertation régional du PNDA (CCR-PNDA) présidé par le Waly
- ❖ niveau local : Cadre de concertation local du PNDA (CCL-PNDA) présidé par le Hakem

##### Organes d'appui technique et de suivi – évaluation

- ❖ au niveau central : Comité technique multisectoriel logé au niveau de la Direction des Politiques, Statistiques, Suivi-Evaluation et Coopération (DPSSEC) du Ministère de l'Agriculture, créé par Arrêté conjoint des différents départements ministériels membres du CNCC-PNDA
- ❖ au niveau régional : Comité technique régional logé au niveau de la Délégation de l'Agriculture, créé par Arrêté du Wali
- ❖ au niveau local : Comité technique départemental logé au niveau de l'Inspection de l'Agriculture, créé par Arrêté du Hakem

#### **5. Mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation**

La mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation s'appuiera sur la collecte et la diffusion des informations aux différents niveaux et sur la définition claire des indicateurs de S&E. Le système de suivi-évaluation sera constitué autour d'une base de données et permettra d'aider les décideurs aux niveaux national, régional et local et de participer au mécanisme de S&E de la SDSR, de la SNSA et du CSLP. Le PNDA fera l'objet d'évaluations intermédiaires qui seront réalisées tous les 3 ans afin de vérifier son état d'avancement et de procéder aux éventuels recadrages qui pourraient s'avérer nécessaires.

#### **6. Financement**

Le montant global des coûts et des financements nécessaires pour une période de 11 ans allant de 2015 à 2025 a été estimé à 350 390, millions UM, soit 1 101,86 millions d'USD. La répartition des coûts par programme est synthétisée dans le tableau ci-après. Celui-ci fait ressortir un montant de 66 127,7 millions d'UM de fonds propres soit 18,9 % du total; 9 802,2 millions d'UM de contributions des bénéficiaires soit 2,8 % du total et 274 460,6 millions d'UM de financements extérieurs soit 78,3 % du total. Ces derniers comprennent l'apport des PTF ainsi que celui des Privés.

**Tableau de synthèse des besoins de financement du PNDA par programme (millions UM et millions USD)**

Désignation	TOTAL UM (millions)	%	Répartition par contribution en UM (millions)						TOTAL USD (millions)
			Etat	%	Bénéficiaires	%	Contribution extérieure: PTF, Privés, autres (Don, crédit, ...)	%	
<b>COUTS DE BASE</b>									
PROGRAMME 1. Intensification et diversification de la production agricole	251 434,4	71,8%	43 752,4	66,2%	9 277,9	94,7%	198 404,2	72,3%	790,67
PROGRAMME 2. Promotion de la compétitivité des filières agricoles	71 644,9	20,4%	16 620,0	25,1%	367,7	3,8%	54 657,3	19,9%	225,30
PROGRAMME 3. Gestion durable des ressources naturelles	3 420,0	1,0%	306,0	0,5%	150,0	1,5%	2 964,0	1,1%	10,75
PROGRAMME 4. Amélioration de la qualité des services agricoles	7 015,2	2,0%	1 792,3	2,7%	6,6	0,1%	5 216,3	1,9%	22,06
<b>TOTAL COUTS DE BASE</b>	<b>333 514,6</b>	<b>95,2%</b>	<b>62 470,7</b>	<b>94,5%</b>	<b>9 802,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>261 241,7</b>	<b>95,2%</b>	<b>1 048,79</b>
Coût d'ancrage institutionnel, de suivi-évaluation et de communication (3%)	10 005,4	2,9%	2 168,2	3,3%	0,0	0,0%	7 837,3	2,9%	31,46
<b>COUT TOTAL SANS IMPREVUS</b>	<b>343 520,0</b>	<b>98,0%</b>	<b>64 638,8</b>	<b>97,7%</b>	<b>9 802,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>269 079,0</b>	<b>98,0%</b>	<b>1 080,25</b>
Imprévus physiques et financiers (2%)	6 870,4	2,0%	1 488,8	2,3%		0,0%	5 381,6	2,0%	21,61
<b>COUT TOTAL PNDA</b>	<b>350 390,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>66 127,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 802,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>274 460,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 101,86</b>
<b>% par contribution</b>				<b>18,9%</b>		<b>2,8%</b>		<b>78,3%</b>	
<b>COUT TOTAL PNDA (en millions USD)</b>	<b>1 101,86</b>		<b>207,95</b>		<b>30,82</b>		<b>863,08</b>		

Taux de change (1 juin 2015) : 1 USD = 318 UM

Les projets en cours et les accords de financement existants pour des nouveaux projets représentent le financement acquis pour la mise en œuvre du PNDA. S'agissant de projets en cours, il a été estimé la quote-part du financement destinée à l'investissement agricole pour la période 2015-2025. Cette partie s'élève à 107 492,4 millions, soit 30,7 % du total. Les négociations en cours avec le secteur privé pour la production de bananes et sucre devraient apporter un financement estimé à 92.194,3 millions d'UM, soit 26,3 %. Dans ce contexte le financement à rechercher, non compris le secteur privé, est évalué à 150.703,7 millions d'UM, soit 43,0 % du total.

**Tableau de synthèse des financements acquis et à rechercher en millions d'UM et en millions de USD**

Désignation	Montant (millions UM)	Montant (millions USD)	%
<b>COUT TOTAL PNDA</b>	<b>350 390,4</b>	<b>1 101,9</b>	<b>100,0%</b>
<b>FINANCEMENT ACQUIS (2015-2025) : Etat + PTF</b>			
Projets en cours (2015-2025)	90 057,6	283,2	25,7%
Projets en préparation / accord de financement	17 434,8	54,8	5,0%
<b>TOTAL FINANCEMENT ACQUIS</b>	<b>107 492,4</b>	<b>338,0</b>	<b>30,7%</b>
<b>FINANCEMENT EN NEGOTIATION AVEC LE SECTEUR PRIVE</b>	<b>92 194,3</b>	<b>289,9</b>	<b>26,3%</b>
<b>GAP : FINANCEMENT A RECHERCHER</b>	<b>150 703,7</b>	<b>473,9</b>	<b>43,0%</b>

Taux de change (1 juin 2015) : 1 USD = 318 UM

## **7. Conditions et risques liés à la mise en œuvre du PNDA**

Plusieurs conditions sont nécessaires pour rendre opérationnelle et effective la mise en œuvre du PNDA. Il s'agit notamment de: (i) l'adoption du PNDA par le Gouvernement ; (ii) la mise en place des organes de pilotage et de coordination, tant au niveau national, régional que local ; (iii) la mobilisation des financements et ressources nécessaires de l'Etat; (iv) la mobilisation des financements extérieurs auprès des partenaires techniques et financiers, à travers des actions de plaidoyer, entre autres, l'organisation d'une table ronde sur la mise en œuvre des actions et des investissements du PNDA ayant des impacts directs à court, moyen et long termes sur le développement agricole, et (v) la mobilisation des financements privés aussi bien nationaux qu'étrangers.

Des réformes et mesures préalables devraient être mises en œuvre pour faciliter l'exécution du PNDA. Il s'agit notamment des: (i) mesures incitatives pour rendre les activités agricoles rentables et encourager les investissements dans le secteur et, ii) mesures visant à rendre l'environnement plus favorable à la production agricole, notamment à l'accès aux facteurs de production (terre, eau, crédit, ...) et aux services agricoles.

Les risques potentiels liés à la mise en œuvre du PNDA sont essentiellement d'ordre (i) institutionnel et liés à la gouvernance: insuffisance des mécanismes de concertation, de coordination et de suivi tant au niveau central que régional et local entre les parties concernées; lourdeur des procédures administratives, insuffisance des ressources humaines au niveau du Ministère en charge de l'Agriculture et des structures d'appui technique; faible collaboration entre ministères agissant dans les mêmes zones d'action (ex : zones humides) ; non-respect par les différentes parties prenantes de leurs engagements; (ii) social : faible niveau d'appropriation et de participation des producteurs et des autres acteurs du secteur agricole aux initiatives de relance de l'agriculture ; (iii) économique: augmentation du coût de la vie, flambée des prix des denrées alimentaires de première nécessité et des intrants agricoles; (iii) financier : insuffisance des ressources financières de l'Etat ; faible participation des PTF ; insuffisance des mesures incitatives pour le secteur privé et la mise en place de partenariats public-privé; (iv) environnemental: dégradation des ressources naturelles, sécheresse, inondations, attaques des criquets, changements climatiques, etc.

## INTRODUCTION

En dépit d'importants investissements réalisés ces dernières années, le secteur de l'Agriculture reste caractérisé par une faible contribution à la croissance économique du pays évaluée en 2013 à un taux de croissance du PIB de 6,7% dont seulement 1,1% revient à l'agriculture<sup>1</sup>.

Pour optimiser le potentiel en matière de développement rural dans le cadre des objectifs de développement économique et social qui lui sont assignés, le Ministère chargé du Développement Rural (MDR) a défini, en 2012, sa politique de développement au travers de l'élaboration et de l'adoption d'une Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), et d'une Loi d'orientation agropastorale (LOA), en harmonie avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2011-2015), et la Stratégie Nationale de Sécurité alimentaire (SNSA - 2012).

L'évolution institutionnelle du MDR en deux départements dont le Ministère de l'Agriculture, le 21 Août 2014, se traduit par la volonté de concrétiser la SDSR, entre autres, à travers des investissements au niveau du secteur agricole dans le cadre d'un Plan National de Développement Agricole (PNDA) - horizon 2025. En cohérence avec les orientations stratégiques de la SDSR, le PNDA vise à confirmer la volonté politique du Gouvernement sous forme d'actions prioritaires et de programmes d'investissements clairement définis, ainsi qu'à répondre aux différentes préoccupations en mettant en place un cadre cohérent d'interventions à court, moyen et long termes pour tous les acteurs du domaine.

### Articulations entre la SDSR et le PNDA

Le Plan national de développement agricole est conçu pour mettre en œuvre les orientations définies par la Stratégie de Développement du Secteur Rural adoptée comme cadre de référence des interventions de l'Etat, des Partenaires au Développement, et de l'ensemble des acteurs opérant pour le développement du secteur rural, notamment les opérateurs

privés nationaux et les investisseurs potentiels étrangers. La SDSR détermine les conditions de mise en valeur des potentialités agro-pastorales et des ressources naturelles du pays. Elle vise non seulement à contribuer aux objectifs de réduction de la pauvreté dans le secteur rural et de l'insécurité alimentaire tels qu'ils sont définis par le CSLP et la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) élaborée en mars 2012, mais aussi à satisfaire les besoins du marché national et accéder aux marchés régional et international à l'horizon 2025.

La SDSR définit 5 (cinq) axes stratégiques, dont la promotion de l'agriculture, et cinq (5) domaines stratégiques d'appui intrinsèque au développement des sous-secteurs de l'élevage et de l'agriculture et des principes d'action (cf. encadré).

L'objectif général de la SDSR pour le secteur agricole, est de « promouvoir une agriculture moderne,

### **SDSR**

Cinq (5) axes stratégiques

1. Promotion de l'élevage,
2. Promotion de l'agriculture,
3. Développement local,
4. Maitrise de la gestion des ressources naturelles,
5. Adaptation du cadre juridique et institutionnel,

Cinq (5) domaines stratégiques d'appui

1. Infrastructures,
2. Recherche,
3. Conseil rural
4. Financement
5. Commerce

Les 9 principes d'action : 7 fondements et 2 leviers

#### Fondements (7)

1. Une approche intégrée et globale qui touche toutes les composantes du secteur
2. Une cohérence totale avec les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et la stratégie nationale de sécurité alimentaire
3. Une stratégie au service des intérêts sociaux et économiques du pays sur des principes d'équité et de solidarité
4. Une approche participative impliquant tous les acteurs au niveau de la chaîne de valeurs
5. Le paysan centre de l'équation de développement du secteur rural avec attention particulière aux femmes et aux jeunes
6. Une pertinence double de la SDSR : au plan intérieur vis-à-vis des partenaires sociaux et au plan extérieur vis-à-vis de la communauté internationale
7. L'efficacité par les résultats, l'efficience par l'optimisation de l'usage des ressources et la pérennité des actions engagées

Leviers (2) : (i) Investissement et (ii) Solidarité

<sup>1</sup> Source : « Évolution économique récente de la Mauritanie » Juillet 2014, Groupe Banque Mondiale

compétitive, et durable par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance » tout en se fondant sur cinq (5) orientations stratégiques (vision 2025), à savoir :

- Le maintien par le Gouvernement de sa politique de libéralisation à travers des mesures utiles pour amorcer réellement son désengagement de manière progressive et en fonction d'un calendrier de responsabilisation des acteurs des filières tout en garantissant la pérennité des activités du secteur en tenant compte de la dimension « genre ».
- Le développement de filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois permanents et de revenus incitatifs en prenant appui sur des mécanismes structurés de concertation et de gestion efficace des filières au bénéfice des organisations des acteurs des filières.
- L'intégration du secteur rural au marché national et international.
- L'application d'innovations technologiques performantes et adaptées pour l'intensification et la diversification de la production agricole, tout en restant respectueuses de l'environnement.
- Le développement intégré et participatif.

Sur cette base, la SDSR a opté pour la mise en place et le développement de filières jugées stratégiques, à savoir les céréales (riz, blé, céréales traditionnelles), filières horticoles (légumes et fruits), filière oasienne, filières agroindustrielles (sucre), pour lesquelles des objectifs stratégiques chiffrés ont été retenus.

Le tableau qui suit, résume les objectifs quantitatifs chiffrés par la SDSR pour chaque filière à l'horizon 2025.

Tableau 1 - Objectifs quantitatifs chiffrés par la SDSR à l'horizon 2025

Filière	Superficies (ha)		Rendements (t/ha)		Productions (tonnes)		Taux de couverture des besoins (%)	
	2012	2025	2012	2025	2012	2025	2012	2025
Riz	31 000	63 000	5,1	6,05	158 000	379 000	57%	115% (riz blanc)
Blé	2 390	65 880	1,02	3,51	2 430	231 000	1%	70%
Céréales traditionnelles	114 000	162 000	0,32	1,95	36 000	316 000	16%	100%
Pomme de terre	120	1 214	25	42	3 000	51 000	10%	100%
Oignon	353	2 766	17	36	6 000	47 000	17%	100%
Autres produits maraîchers	430	3 980	19	25	9 000	98 000	6%	47%
Palmier dattier	11 380	15 400	4,146 anciennes plantations	5,025 anciennes plantations	47 000	76 000	91%	121%
				9 nouvelles plantations				
Cultures sucrières	5	20 000			0	177 313	0%	84%

Le PNDA, assume l'objectif général de la SDSR ainsi que ses orientations stratégiques et planifie les investissements sur les filières stratégiques retenues dans le cadre de la SDSR.

## PREMIERE PARTIE – CONTEXTE

### 1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

La Mauritanie couvre une superficie de 1 030 700 Km<sup>2</sup> dont plus des 2/3 désertique et moins de 0,5 % potentiellement disponible pour l'agriculture, et compte 3 537 368 habitants selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2013. Avec un taux d'accroissement annuel de la population de 2,77 % (RGPH - moyen de la période 2000-2013) et une densité de 3,4 habitants par Km<sup>2</sup>, environ plus de la moitié de la population vit en milieu rural. Cette population, à l'origine majoritairement nomade, est actuellement fortement sédentarisée.

Du point de vue géographique, le pays est divisé en quatre zones caractérisées ainsi par leur capacité productive prédominante à savoir: (i) le nord minier et pastoral, (ii) le sud-est agropastoral, (iii) la vallée du fleuve Sénégal sédentarisée et agraire et (iv) le littoral étendu et riche, propice aux activités de pêche.

L'élevage et l'agriculture demeurent les principales sources de revenus de plus de la moitié de la population, malgré les entraves du climat désertique sahélo-saharien aride, caractérisé par une désertification galopante ponctuée par des phénomènes de sécheresses répétées. Cette situation est exacerbée par la vulnérabilité du pays aux changements climatiques ayant entraîné la dégradation de l'environnement en général et celle des terres en particulier. Cette situation est aggravée par la fragilité des ressources végétales et forestières et la raréfaction ainsi que l'accès difficile de celles en eau, aussi bien de surface que souterraine. Par contre, la Mauritanie dispose de ressources halieutiques très abondantes ainsi que d'importantes ressources minières. En effet, le pays exporte des minerais de fer, de l'or et du cuivre et dispose d'une modeste production pétrolière et d'importants gisements de gaz naturel dans la région de Banda offrant ainsi des perspectives d'exploitation conséquentes. Les secteurs de la pêche, des mines et du pétrole apportent la quasi-totalité des recettes en devises du pays.

L'incidence de pauvreté touche 42 % de la population qui s'élève à 59,4 % en milieu rural selon l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV 2008)<sup>2</sup>. L'indicateur de développement humain selon le PNUD, à savoir 0,487 en 2013, place le Mauritanie au 161<sup>ème</sup> rang sur 182. Le Produit intérieur brut (PIB) de la Mauritanie en 2013 était égal à 4,158 milliards de dollars avec un taux de croissance du PIB de 6,7 % et une inflation de 4,5 % (Banque Mondiale). L'étude sur l'« Évolution économique récente de la Mauritanie » (Juillet 2014), effectuée par le Groupe Banque Mondiale, a calculé sur la base des données des Autorités nationales, qu'en 2013, sur un taux de croissance du PIB de 6,7%, seulement 1,10% revient à l'agriculture (le pourcentage était égal à 0,60% pour l'ensemble du secteur rural comprenant : agriculture, élevage et pêche). Cette contribution de l'agriculture reste assez variable étant

fortement dépendante de la pluviométrie. En effet, ce pourcentage était égal à 0,60% en 2010, -2,20% en 2011, 1,20 en 2012 et estimé à 0,30% en 2014. Le RNB estimé à 1 060 dollars par habitant, situe la

Extrait de l'étude : « Évolution économique récente de la Mauritanie », Juillet 2014),  
Groupe Banque Mondiale,

Contribution à la croissance (%)						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>1. Agriculture, élevage et pêche</b>	<b>1.30%</b>	<b>-0.80%</b>	<b>1.80%</b>	<b>0.60%</b>	<b>1.90%</b>	<b>1.00%</b>
1.1 Agriculture	0.60%	-1.20%	1.20%	1.10%	0.30%	0.40%
1.2 Elevage	0.30%	0.00%	-0.20%	0.20%	0.20%	0.30%
1.3 Pêche	0.30%	0.40%	0.90%	-0.60%	1.40%	0.30%
<b>2. Industries extractives</b>	<b>-0.10%</b>	<b>0.00%</b>	<b>-0.20%</b>	<b>1.90%</b>	<b>0.70%</b>	<b>1.10%</b>
Fer	0.60%	-0.20%	0.20%	1.40%	-0.10%	0.30%
Cuivre	-0.30%	0.10%	-0.20%	0.10%	0.70%	0.40%
Or	0.10%	0.20%	-0.10%	0.40%	0.20%	0.30%
Pétrole	-0.40%	-0.10%	-0.20%	0.00%	0.00%	0.00%
<b>3. Secteur manufacturier</b>	<b>0.20%</b>	<b>0.30%</b>	<b>0.40%</b>	<b>0.50%</b>	<b>0.60%</b>	<b>0.70%</b>
<b>4. Bâtiment et travaux publics</b>	<b>0.70%</b>	<b>1.10%</b>	<b>1.10%</b>	<b>0.40%</b>	<b>0.40%</b>	<b>0.30%</b>
<b>5. Transports et télécommunications</b>	<b>0.10%</b>	<b>0.70%</b>	<b>0.90%</b>	<b>0.40%</b>	<b>0.40%</b>	<b>0.50%</b>
<b>6. Commerce de gros et de détail</b>	<b>1.30%</b>	<b>1.20%</b>	<b>1.20%</b>	<b>0.90%</b>	<b>0.90%</b>	<b>0.90%</b>
<b>7. Autres services</b>	<b>0.20%</b>	<b>1.00%</b>	<b>0.80%</b>	<b>1.00%</b>	<b>1.00%</b>	<b>1.10%</b>
<b>8 Administrations publiques</b>	<b>0.10%</b>	<b>0.10%</b>	<b>0.10%</b>	<b>0.20%</b>	<b>0.20%</b>	<b>0.20%</b>
PIB au coût des facteurs	3.70%	3.50%	6.10%	6.00%	6.10%	5.80%
Taxes sur les produits	0.60%	0.50%	0.90%	0.70%	0.70%	0.70%
<b>PIB aux prix du marché</b>	<b>4.30%</b>	<b>4.00%</b>	<b>7.00%</b>	<b>6.70%</b>	<b>6.80%</b>	<b>6.40%</b>

Sources : Autorités nationales et calculs de la Banque mondiale

<sup>2</sup> Une nouvelle enquête sur les ménages fournira des données plus récentes en 2015.

Mauritanie dans la catégorie des Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le secteur « agriculture » comprenant agriculture, élevage, pêche, ressources forestières, participe pour 17 % au PIB, l'industrie pour 46 % et les services pour 37 % (Banque mondiale, 2012).

Sur le plan budgétaire, la Mauritanie a connu en 2013 un léger déficit de 1,1 % du produit intérieur brut (FMI 2013). L'État tire près d'un tiers de ses ressources des recettes fiscales et non fiscales apportées par les mines. Le fer, l'or et le cuivre, ainsi que le pétrole, composent également les quatre cinquièmes des exportations, le reste étant pour l'essentiel constitué de produits de l'agriculture et de la pêche. Les importations sont majoritairement des produits manufacturés. Le déficit de la balance commerciale est de 1,3 milliard de dollars en 2012 (OMC, 2012). Néanmoins, le pays dispose d'importantes réserves de change, de près d'un milliard de dollars.

## 2. CONTEXTE SECTORIEL DE L'AGRICULTURE

### 2.1. Zones agro-écologiques et systèmes de production

La Mauritanie est caractérisée par un climat désertique aride et une disponibilité limitée de ressources en eaux, influençant fortement les systèmes de production agricole.

Les **zones agro écologiques** sont au nombre de quatre avec des potentialités naturelles et productives spécifiques: (i) la zone aride, (ii) la zone sahélienne, (iii) la zone de la vallée du fleuve Sénégal et (iv) la zone maritime.

La zone aride qui couvre 80 % du territoire, comprend les Wilayas du Tiris Zemour, de l'Adrar, du Tagant, et de l'Inchiri et les 3 Moughataa du nord de l'Assaba et des deux Hodhs où le peuplement végétal est quasi-inexistant du fait des températures très élevées, de la sécheresse de l'air et de la très faible pluviométrie. Le système de production prédominant est de type oasien caractérisé par la culture du palmier dattier et les cultures irriguées associées (céréales, luzerne, légumes et fruits). L'élevage et les cultures pluviales occupent des places secondaires.

La zone sahélienne comprend les 3 wilayas du sud-est mauritanien notamment l'Assaba, les deux Hodhs (à l'exception des 3 Moughataa incluses dans la zone aride), les Moughataa du Nord du Brakna, du Gorgol, du Trarza et Ould Yengé au Guidimakha. L'existence d'une saison des pluies estivale qui s'alterne à une saison sèche hivernale, permet la production de cultures pluviales. Dans la partie Est, l'élevage est prédominant par rapport aux cultures pluviales des céréales traditionnelles (sorgho, mil, maïs). Par contre, la partie ouest et sud est caractérisée par la culture des céréales traditionnelles derrière barrages, digues et au niveau des bas-fonds, notamment en Assaba (en Affolé), au Brakna (Magta Lahjar et Aleg) et dans les Moughataa de M'Bout et Monguel au Gorgol. Dans ces zones, l'élevage est de type transhumant.

La zone de la vallée du fleuve Sénégal bien qu'elle couvre seulement 2% de la superficie totale du pays, est la zone qui dispose des ressources en eau et de la végétation permettant le développement des activités agrosylvo-pastorales. Dans cette zone, le système de production prédominant est l'agriculture sous ces diverses formes avec en tête le système de cultures en irriguées, suivi par le système de cultures de décrue naturelle ou contrôlée du walo, et celui des cultures pluviales. L'élevage est de type sédentaire, semi intensif avec une courte transhumance pendant la saison de culture. La zone couvre le sud des 4 wilayas de la vallée du fleuve (Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimakha) où les pressions anthropiques et animales sur les ressources sont de plus en plus accentuées et engendrent des processus de dégradation du milieu naturel déjà soumis aux effets de la sécheresse.

La zone maritime couvre une étroite bande littorale de 50 km de large qui s'étire de Nouadhibou jusqu'à l'embouchure du fleuve Sénégal pour une superficie totale de 25 000 km<sup>2</sup>. L'important potentiel halieutique du littoral en fait une zone très convoitée par les pêcheurs industriels étrangers alors que la pêche artisanale reste limitée et profite essentiellement aux populations locales. Néanmoins, une possibilité de développement de l'horticulture existe dans cette zone. L'élevage de type urbain y est développé dans les zones périurbaines.

Dans ces zones écologiques, on rencontre aussi des zones humides servant de transit aux oiseaux migrateurs. Les principales zones humides du pays sont : (i) le fleuve Sénégal, (ii) le lac de Rkiz, (iii) le lac d'Aleg, (iv) le lac de Mâle, (v) la Tamourt N'nâj, (vi) le Parc National du Banc d'Arguin, (vii) le Parc National de Diawling, (viii) la mare de Kankossa, (ix) la zone de Vengé, et (x) la zone de Mahmouda.

Les cinq principaux **systèmes de production**, tributaires des zones agro-écologiques sont : (i) le système de culture extensif pluvial en zone sablonneuse ou « diéri », (ii) le système de cultures derrière barrages et bas-fonds, (iii) les systèmes de décrue naturelle ou contrôlée du walo, (iv) le système oasien et (v) l'agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau.

Le système de culture extensif pluvial en zone sablonneuse ou « diéri » - Les cultures pratiquées au niveau du diéri sont le sorgho, le mil et le maïs avec d'autres cultures associées (niébé, pastèques, courges, oseille de Guinée,...). Les superficies cultivées varient considérablement en fonction de la pluviométrie : de 30 000 ha à 264.000 ha sur la période 1983-2012. La superficie moyenne exploitée par ménage dépend de la gestion du foncier dans la zone. Dans le Guidimakha, la superficie par ménage est de 1,25 à 3 ha pour les mieux nantis<sup>3</sup> et les terres sont traditionnellement transmises par héritage. Au Gorgol, ces terres sont considérées comme des biens de la communauté et donc accessibles à tous. Les semis sont effectués pendant les premières pluies en juin/juillet et la récolte a lieu en octobre pour les cultures à maturation précoce - ou en décembre pour le sorgho à maturation tardive.

Le système de culture derrière barrages et bas-fonds - Ce type d'exploitation se développe sur une superficie qui peut varier d'une année à l'autre de 14 000 ha à 60 000 ha où sont cultivés le sorgho, le maïs et les légumes. Les superficies emblavées et les productions varient en fonction de la pluviométrie, de l'entretien des infrastructures et de l'importance des pertes dues aux ravageurs (y compris la sésamie) qui, parfois, attaquent les cultures de maïs et de sorgho. La culture est pratiquée à partir de la première décennie d'octobre (époque de semis) jusqu'en fin février (époque de récoltes).

Le système de cultures de décrue naturelle ou contrôlée du Walo - La culture de sorgho et celle du maïs sont pratiquées dans la plaine alluviale du fleuve Sénégal et de ses affluents et défluent en profitant de l'inondation naturelle (décrue naturelle) ou contrôlée (décrue contrôlée). Actuellement ce système de culture est pratiqué sur environ 40 000 hectares (les superficies cultivées ont fluctué sur la période 1986-2007 entre un minimum de 6 905 ha en 2002 et un maximum de 40 130 ha en 1995/96). Ce système de culture est déterminé pour 50 % environ par le barrage de Manantali, à partir duquel des lâchers d'eau sont opérés pour renforcer la crue naturelle. Les apports de cette crue naturelle restent dépendants des affluents non régulés tels que la Falémé et le Bakoye. La régulation, qui s'opère par le barrage hydroélectrique de Manantali, limite l'amplitude des crues et des surfaces inondées. Les pertes de cultures dues aux insectes - foreurs découragent la pratique de la culture céréalière, même lorsque les disponibilités d'eau sont suffisantes. Les semis débutent en général dans la première décennie du mois de septembre et les récoltes s'effectuent à la fin mars.

Le système oasien - Il s'agit du système de production présent dans les 352 oasis inventoriées au niveau des wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba et des deux Hodhs dans lesquelles évoluent 26 836 exploitations (source : rapport provisoire sur le « Recensement des palmiers dattiers, novembre 2012 - PDDO et DPCSE/MDR) sur une superficie qui dépasse 16 000 ha (source : SDSR)<sup>4</sup>. L'agriculture pratiquée dans les oasis repose en grande partie sur le palmier dattier qui demeure une culture importante tant du point de vue économique que culturel et à laquelle est associé aussi le maraîchage. La production oasienne (essentiellement dattière) est caractérisée par un rendement très faible. La valorisation et la commercialisation sont limitées par l'enclavement de ces zones de production.

L'agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau - Ce type d'agriculture est pratiqué essentiellement dans la vallée du fleuve Sénégal et concerne : (i) le riz, la principale culture, en hivernage, (juillet-octobre), (ii) les légumes, le maïs et le sorgho, en contre-saison froide (novembre- février) et (iii) dans une moindre mesure le riz en contre saison chaude à partir du 25 février. Au cours des trois décennies passées, plus de 1 200 périmètres ont été aménagés (source : rapport Mauritanian Consulting Group (MCG)/DAR-MA 2008). Selon les données fournies par le Ministère de l'Agriculture à travers ses Délégations Régionales en mars 2015, la superficie totale aménagée est de 63 070 ha, dont 73% sont des périmètres fonctionnels et 27% non fonctionnels et/ou abandonnés (c.f.2.3). A cela s'ajoute une superficie d'environ 4 600 ha en réhabilitation. Parmi les causes qui ont déterminé l'abandon des superficies aménagées, il y a lieu de mentionner : (i) l'aménagement sommaire avec des caractéristiques techniques ne permettant pas d'être physiquement

---

<sup>3</sup> Profil de Moyens d'Existence - Des Agriculteurs de la Zone agricole Pluviale - Moughattaa de Sélibabi, Guidimakha - Save the Children - Juillet 2009.

<sup>4</sup> Le rapport provisoire sur le « Recensement des palmiers dattiers », novembre 2012 fait par le PDDO et la DPCSE/MDR estime à plus de 19 000 ha la superficie des palmeraies.

viables et économiquement durables; (ii) la dégradation des sols (salinité, envahissement des canaux par le typha) et (iii) la faiblesse des capacités humaines, conduisant à une faible intensité culturale et des rendements moyens encore bas.

Pour la campagne 2013-2014 la superficie aménagée brute fonctionnelle (SABF) était estimée à plus de 46 000 ha pour une superficie agricole utile (SAU) d'environ 39 100 ha répartie en petits, moyens et grands périmètres collectifs et individuels.

Le tableau ci-dessous résume la répartition des superficies agricoles potentielles pour les différents systèmes de production comme indiqué par la SDSR.

Tableau 2. - Répartition des superficies agricoles potentielles par système de production.

Système de production	Superficie agricole exploitable estimée (*)		Cultures	Zone agro-écologique
	Ha	%		
Système de cultures extensif pluvial en zone sablonneuse ou « diéri »	250 000	49%	Sorgho, mil, maïs, légumes	Zone sahélienne
Système de cultures derrière barrages et bas-fonds	60 000	12%	Sorgho, maïs, légumes	Zone sahélienne
Systèmes de décrue naturelle ou contrôlée du Walo	40 000	8%	Sorgho, maïs, légumes	Zone de la vallée du fleuve Sénégal
Système oasien	16 000	3%	Palmier dattier, légumes fruits, luzernes	Zone aride
Agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau.	135 000	26%	Riz, maïs, sorgho, légumes, fruits	Zone de la vallée du fleuve Sénégal
	12 000	2%	Légumes et fruits	Zone maritime
Total	513 000	100%		

(\*) Source: SDSR

L'association agriculture et élevage et leur complémentarité au sein des différents systèmes de production se développent sur la base des potentialités et caractéristiques des différentes zones agro-écologiques et dans certaines zones jouent un rôle important dans l'exploitation familiale.

L'élevage qui joue aussi un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire est conduit selon trois principaux systèmes : (i) élevage extensif prédominant dans l'ensemble du pays sauf au niveau de la zone du fleuve, (ii) élevage sédentaire et quelques fois semi intensif dans la vallée du fleuve avec une courte transhumance pendant la saison de culture, et (iii) élevage périurbain pour la production de lait.

La promotion d'un élevage intensif, productif et compétitif, apte à contribuer de manière significative, à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et à la croissance économique tout en préservant durablement les ressources naturelles est envisagé par la SDSR. Cette nouvelle vision de développement de l'élevage prévoyant un passage progressif vers un élevage semi intensif peut contribuer significativement au développement agricole favorisant la complémentarité entre les deux activités économiques et une meilleure gestion et contrôle dans l'exploitation des ressources naturelles (eaux, terres).

## 2.2. Foncier agricole

Depuis plusieurs années, les changements climatiques ont accentué la pression sur le foncier. En effet, le phénomène de dégradation de l'environnement entraîne une mobilité des populations des régions les plus arides vers les régions les moins arides du pays. Les géographes qualifient un tel phénomène de « basculement démographique » qui ira en s'intensifiant avec le changement climatique. Il justifie le recul drastique du nomadisme dans ce pays. Les zones qui connaîtront de fortes pressions foncières du fait de ce basculement démographique sont la zone maritime et particulièrement la zone de la vallée du fleuve Sénégal en ce qui concerne l'accès aux terres agricoles et pastorales. La sécurisation foncière individuelle ou collective, est un élément essentiel pour encourager les producteurs dans l'investissement et le maintien des aménagements, ouvrages et équipements et pour améliorer leur productivité. La loi foncière assure dans ses principes la sécurisation foncière et contient donc les incitations à des investissements durables. Cependant, l'application est toujours marquée par la non finalisation de la procédure foncière, le paiement partiel des redevances foncières et l'absence de bornage. La protection des espaces vitaux et des réserves foncières doit aussi être renforcée.

Selon la Revue Institutionnelle du Secteur Agricole et Pastorale (RISAP), la gestion du foncier accuse un

certain nombre de contraintes notamment à caractère institutionnel dont:

- Le retard dans la prise de décisions concernant (i) la répartition de l'espace foncier rural, (ii) la définition, la délimitation et la démarcation des couloirs de passage du cheptel, (iii) la délivrance des actes administratifs et la réalisation des plans d'aménagement des espaces vitaux, (iv) la spéculation foncière gelant les terres agricoles ;
- La lenteur du processus de transformation en concession définitive avec obtention de titre foncier de dossiers de concession provisoire justifiant déjà du paiement des redevances;
- Le non-respect des dispositions de l'article 15 du Décret n°2000-089 qui prescrit l'implication des représentants de la société civile et des organisations socioprofessionnelles à vocation rurale dans les organes de gestion domaniale en zone rurale ;

C'est conscient des effets néfastes de l'insécurité foncière sur la sécurité alimentaire du pays et la cohésion nationale, que le Gouvernement a adopté le Décret n°89-123 du 14 septembre 1989 instituant un comité interministériel chargé des affaires foncières et de l'après – barrages (source RISAP).

En complément de ce texte, le Gouvernement a pris le Décret n°2000-089 du 17 juillet 2000<sup>5</sup> portant réorganisation foncière et domaniale pour préciser les mécanismes de gestion et attribution des terres domaniales en zone rurale ainsi que l'implication des acteurs (autorités administrative compétentes, élus locaux, société civile et organisations socioprofessionnelles rurales), ainsi que la création des organes de gestion : Commission Foncière de Wilaya et Commission Foncière de Moughataa.

Par ailleurs, la Loi d'Orientation Agricole en tenant compte des textes juridiques précédents, précise dans son chapitre IX, les objectifs et dispositions pour la gestion du foncier agricole, indiqués ci-dessous :

- Les objectifs de la politique foncière et d'aménagement du territoire (Article 37), à savoir : (i) favoriser l'affectation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles, dans la zone agricole, (ii) créer et pérenniser une base territoriale pour la pratique agricole, (iii) améliorer la structure des exploitations agricoles et protéger les terres de parcours, (iv) assurer une saine cohabitation et synergie entre les activités agricoles et non agricoles.
- La protection des terres à vocation agricole qui ne peuvent être affectées qu'aux activités agricoles (Article 38). Le schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) et les autres outils à caractère stratégique de l'aménagement du territoire prévus par la loi d'orientation n°2010-01 du 7 janvier 2010 sur l'aménagement du territoire prennent en compte les inventaires et les mesures de classement prévus à l'article 39.
- Les inventaires périodiques et les mesures de classement des terres agricoles et à vocation agricole (Article 39). Le classement est défini par Arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Agriculture et du Ministre chargé des Finances ;
- Le mode d'exploitation des terres domaniales de l'Etat qui peuvent faire l'objet de concession à une personne physique ou morale privée (Article 40) ;
- Les règlements du remembrement rural et les normes d'aménagement applicables aux parcelles, aux équipements hydro-agricoles et aux ouvrages de protection (Article 41). Ceci pour : a) valoriser le patrimoine foncier et de le protéger, b) améliorer la qualité des produits agricoles, c) réduire les coûts inhérents à l'activité agricole, d) mettre en place un parcellaire qui s'adapte aux exigences environnementales et notamment la protection des eaux et de la biodiversité ;
- Les conditions de mise en valeur des terres agricoles (Article 42) que les propriétaires fonciers doivent respecter pour atteindre les objectifs de développement fixés par l'Etat. A cet effet l'Etat prévoit aussi des mesures de lutte contre l'inexploitation des terres. A ce niveau il est indiqué que la Stratégie Nationale de Développement Rural et le Plan National de Développement Agricole fixent les objectifs de mise en valeur ;
- Les sanctions de la non mise en valeur des terres agricoles (Article 43) concédées provisoirement ou définitivement par l'Etat, pour une durée de trois ans consécutifs, sans motif valable et qui prévoit le retrait de la concession ;
- La protection des sols agricoles (Article 44). Les mesures visées à l'article 42 de la loi n° 2000-045 du 26 juillet 2000 portant code de l'environnement et destinées à garantir la protection des sols et leur

---

<sup>5</sup> Décret abrogeant et remplaçant le Décret n°90.020 du 31 janvier 1990 portant application de l'Ordonnance 83.127 du 5 juin 1983)

utilisation durable, sont précisées par Arrêté conjoint des Ministres chargés de l'Agriculture et de l'Environnement ;

- La protection des terres de parcours (Article 45) contre toute utilisation privative susceptible d'empêcher l'accès des cheptels aux ressources pastorales ou de provoquer des risques de conflits entre les éleveurs et les agriculteurs. Un Arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Elevage, du Ministre chargé de l'Environnement et du Ministre chargé des Finances fixe les conditions applicables à la concession foncière à des fins d'Elevage.
- Les schémas d'aménagement de l'espace pastoral (Article 46) selon ce qui est prévu par la loi n°2000-44 du 26 juillet 2000 portant code pastoral en Mauritanie, afin de protéger l'espace pastoral et déterminer ses conditions d'organisation et d'aménagement ;
- Les règles et les mécanismes pour la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs (Article 47).
- La mise en place d'Institutions Communautaires d'Arbitrage (Article 48) sur la base de la loi n°2000.06 du 18 janvier 2000 portant code de l'arbitrage.

De 2009 à 2014, le Gouvernement à travers le décret 079-2014 a complété les dispositions du décret 2010-080 par la mise en place des commissions foncières. En plus, par décision prise en Conseil des Ministres, le prix de cession de la terre est passé de 100 UM/m<sup>2</sup> à 20 UM/m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, d'autres actions ont été entreprises, notamment : (i) un inventaire exhaustif de l'ensemble des dossiers en demande de régularisation, (ii) l'attribution d'environ 90 titres fonciers, (iii) l'établissement d'un titre foncier mère pour la zone irriguée du Trarza et le démarrage de celui du Haut Fleuve, (iv) l'organisation d'une campagne de sensibilisation auprès des autorités administratives et des agriculteurs.

### 2.3. Infrastructures hydro-agricoles

Des efforts considérables ont été effectués dans la réalisation d'importantes infrastructures hydro-agricoles dont, entre autres, les périmètres irrigués et les barrages pour améliorer les cultures en irrigué et en décrue. Ci-dessous des tableaux qui résument l'état actuel des périmètres irrigués, des barrages existants et autres retenues d'eau réalisées.

Tableau 3 - Situation actuelles des périmètres irrigués (SAU)

Wilaya	Périmètres des coopératives			Périmètres privés			Totaux
	Fonctionnels	Non fonctionnels	Total	Fonctionnels	Non fonctionnels	Total	
	Superficies aménagées (ha)	Superficies aménagées (ha)		Superficies aménagées (ha)	Superficies aménagées (ha)		Superficies aménagées (ha)
Brakna	4 558	1 054	<b>5 612</b>	285	678	<b>963</b>	<b>6 575</b>
Gorgol	3 490	2 099	<b>5 589</b>	237	0	<b>237</b>	<b>5 826</b>
Guidimagha	811		<b>811</b>	8		<b>8</b>	<b>819</b>
Trarza	9 909	3 551	<b>13 460</b>	26 791	9 600	<b>36 391</b>	<b>49 850</b>
<b>Totaux</b>	<b>18 768</b>	<b>6 704</b>	<b>25 472</b>	<b>27 321</b>	<b>10 278</b>	<b>37 599</b>	<b>63 070</b>
%	29,76%	10,63%	40,39%	43,32%	16,30%	59,61%	100,00%

Types de périmètre	Superficies (ha)		
	ha	% par type	% sur total existants
<b>Périmètres fonctionnels</b>	<b>46 089</b>	<b>100,0%</b>	<b>73%</b>
Coopératives	18 768	40,7%	
Privés (individuels)	27 321	59,3%	
<b>Périmètres non fonctionnels</b>	<b>16 981</b>	<b>100,0%</b>	<b>27%</b>
Coopératives	6 704	39,5%	
Privés (individuels)	10 278	60,5%	
<b>TOTAL</b>	<b>63 070</b>		<b>100%</b>
<b>Périmètres en cours de création ou réhabilitation</b>	<b>4 672</b>		

Source : Ministère de l'Agriculture/Délégations régionales (avril 2015) – La répartition entre coopératives et privés dans le Trarza a été calculé sur la base des proportions estimées par l'étude MCG/DAR du 2008

Tableau 4 - Situation des barrages, digues, diguettes et autres retenues d'eau réalisés et en cours jusqu'en 2014

Wilaya	Inventaire retenues d'eau (année 2008)				Barrages réalisés de 2009 à 2014 (DAR+PDDO)		TOTAL REALISATIONS JUSQU'EN 2014		REALISATIONS en cours (DAR+PDDO)	
	Nombre total			Superficie (ha) (*)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)
	Total	Retenues sans superficie identifiée (*)	Retenues avec superficie identifiée							
Adrar	45	5	40	3 749	4	490	44	4 239		
Assaba	245	34	211	12 893	4	410	215	13 303	2	290
Brakna	113	49	64	3 825	18	3 070	82	6 895		
Gorgol	107	21	86	3 871	7	535	93	4 406		
Guidimakha	34	21	13	1 270			13	1 270		
H, Charghi	339	17	322	24 751	4	830	326	25 581	2	260
H, Gharbi	138	54	84	6 991	4	475	88	7 466		
Inchiri	15	1	14	444	1	100	15	544		
Tagant	141	25	116	11 384	14	2 540	130	13 924	3	650
<b>Total retenues sans superficie identifiée</b>			<b>950</b>	<b>69 178</b>						
<b>Total retenues sans superficie identifiée</b>		<b>227</b>		<b>3 405</b>			<b>227</b>	<b>3 405</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1 177</b>	<b>72 583</b>	<b>56</b>	<b>8 450</b>	<b>1 233</b>	<b>81 033</b>	<b>7</b>	<b>1 200</b>

(\*) Superficies identifiées + superficies estimées pour les 227 retenues d'eau dont la superficie n'était pas été identifiée  
(Source données : DAR-Ministère de l'Agriculture – mars 2015)

L'inventaire effectué en 2008 des ouvrages et retenues d'eau (barrages/digues/diguettes, seuils, ...) ne permet pas de préciser la superficie qui revient aux barrages et celle liée aux autres types de retenues d'eau. A partir de cet inventaire et des données concernant les barrages réalisés entre 2009 et 2014 (source : DAR), la superficie totale est estimée à environ 81 000 ha. Il serait nécessaire actualiser l'état des ouvrages pour actualiser aussi le potentiel en terres réellement disponible derrière barrages. Cependant, selon la SDSR, le potentiel des terres derrière barrage et celles de bas-fonds, est de 60 000 ha. Sur la base des terres réellement exploitées ces dernières cinq années pour les céréales traditionnelles et le blé, il a été estimé que la superficie potentielle derrière barrage est d'environ 26 750 ha (voir tableau ci-dessous).

Tableau 5 - Estimation de la SAU potentielle derrière barrage et de bas-fonds

Désignation	Superficie cultivée		Estimation superficie exploitable	Superficies non exploitées	POTENTIEL estimé/calculé	
	ha	%			ha	%
Derrière barrage (blé) (donnée 2014)	3 764	8,2%	4 939	1 175	5 000	8,3%
Derrière barrage (céréales trad.) (donnée 5 derniers ans)	16 622	36,4%	21 810	5 188	21 750	36,3%
<b>total derrière barrage</b>	<b>20 386</b>	<b>44,6%</b>	<b>26 749</b>	<b>6 363</b>	<b>26 750</b>	<b>44,6%</b>
Bas-fonds (céréales trad.) (donnée 5 derniers ans)	25 341	55,4%	33 251	7 910	33 250	55,4%
<b>Total</b>	<b>45 727</b>	<b>100,0%</b>	<b>60 000</b>	<b>14 273</b>	<b>60 000</b>	<b>100,0%</b>

La superficie moyenne cultivée (céréales traditionnelles et blé) s'est élevée à 20 386 ha, ce qui fait ressortir que 6 363 ha par an ne sont pas utilisés.

Le Barrage de Foug Gleïta qui permet l'irrigation de 1 950 ha dans la wilaya du Gorgol, n'est pas pris en compte dans le tableau ci-dessus, car il est inscrit parmi les périmètres irrigués.

En termes de programmation, l'Etat à travers la Direction de l'Aménagement Rural, a prévu la réalisation de 155 petits barrages et cinq (5) grands barrages dont la superficie totale est de 8 467 ha, comme indiqué dans le tableau qui suit. Ces projets sont dans la phase de lancement.

Tableau 6 - Grands barrages à réaliser par la DAR à partir de 2015.

Wilaya	Site	Superficie (ha)	Année prévue pour l'achèvement des travaux
Assaba	El Ghargue	1 927	2018
Gorgol	Tagoutalla	1 680	
Guidimakha	Tachoutt Medalla	168	2017
	Morfiyale	4 140	2017
H, Gharbi	Bargatanni	552	
<b>Total</b>		<b>8 467</b>	

Source : DAR/Ministère de l'Agriculture

La gestion de l'eau et la maintenance des infrastructures hydroagricoles est une question qui se pose avec acuité tant au niveau des infrastructures principales des périmètres qu'au niveau des ouvrages structurants (adducteurs, émissaire de drainage, digue piste, ...). Cette problématique touche également les périmètres de décrue contrôlée (infrastructures du walo de Maghama, ouvrage du Gorgol, infrastructures du Brakna ouest,...), et les infrastructures destinées à retenir ou ralentir l'écoulement des eaux de pluies en vue de la réalisation de cultures (barrages, digues, diguettes, seuils de ralentissements, cordons pierreux,...).

Depuis quelques années, les pouvoirs publics ont soutenu la création des associations d'usagers dans l'optique d'une délégation future de la gestion desdites infrastructures. Malheureusement, en raison du manque d'évolution du processus, les infrastructures ne sont pas convenablement entretenues et le risque de dégradation s'est accru. Le principal enjeu est la bonne gestion des infrastructures par la mise en place de systèmes durables, impliquant dans la prise en charge des coûts, tant l'Etat qui en est le propriétaire, que les producteurs qui en sont les usagers. Le défi est « la création d'un cadre juridique, économique et institutionnel apte à prendre en charge la gestion de l'eau et la maintenance des infrastructures hydroagricoles.

## 2.4. Filières agricoles

### 2.4.1. Filière riz

La Mauritanie dispose d'un potentiel de 513 000 ha, dont environ 135 000 ha irrigables situés sur la rive droite du Fleuve Sénégal. Selon plusieurs sources d'information, on estime actuellement à environ 46 000 ha la superficie aménagée fonctionnelle<sup>6</sup> en maîtrise totale de l'eau le long de la Vallée y compris les zones de Foum Gleïta et de R'kiz. Ce potentiel irrigué est essentiellement rizicultivable en raison de plusieurs facteurs dont la texture des sols à dominante argileuse (pH voisins de 6,5) et la vocation des périmètres aménagés aussi bien ceux exploités par les coopératives villageoises que ceux relevant d'une gestion individuelle. Ces aménagements sont répartis entre la wilaya du Trarza qui concentre environ 79% des superficies, et celles du Brakna, du Gorgol et du Guidimakha.

La situation des superficies actuellement aménagées est présentée dans le tableau qui suit.

Tableau 7 - Superficies des périmètres rizicoles : situation mars 2015

Désignation	Ha	Source
Superficie aménagée brute SAB	63 070	Ministère de l'Agriculture
Superficies des périmètres non fonctionnels	16 981	Ministère de l'Agriculture
Superficie aménagée brute fonctionnelle (SABF)	46 089	Ministère de l'Agriculture
Superficie agricole utile (SAU) (85% de la SABF)	39 176	calculé
Superficie cultivée (campagne 2013/2014)	40 901	Ministère de l'Agriculture
Intensité culturale	1 044	calculé

Zones de production - La culture du riz est pratiquée essentiellement dans les quatre wilayas de la vallée du fleuve Sénégal notamment celles du Trarza, du Brakna, du Gorgol et du Guidimakha, au niveau des périmètres irrigués qui se situent au bord du fleuve, de ses affluents et défluent y compris les zones de R'kiz et de Foum Gleïta situées plus en retrait. Les aménagements à vocation rizicole se composent (i) des grands

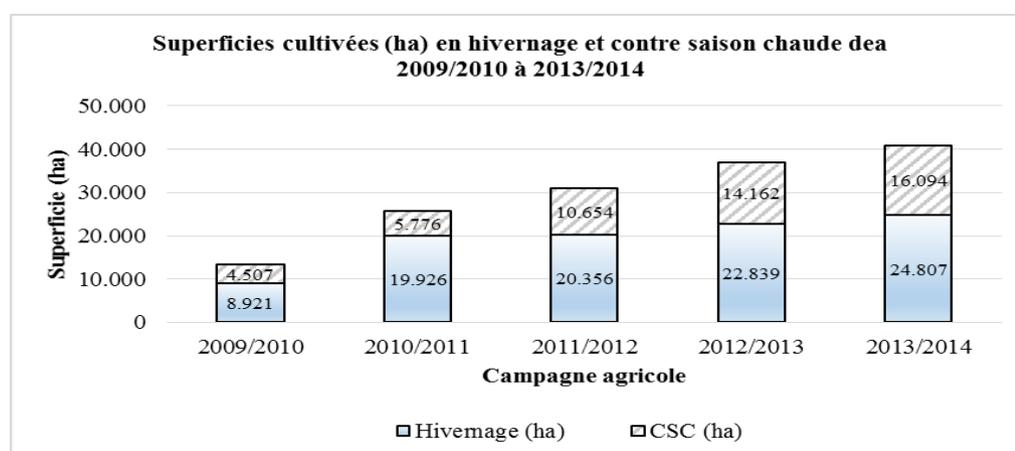
<sup>6</sup> Hors superficies dégradées abandonnées

périmètres irrigués réalisés sur fonds publics notamment les périmètres Pilotes du Gorgol (PPGI et II), le Casier Pilote de Boghé (CPB), le Périmètre Irrigué de Foug Gleïta, (PFG), le grand périmètre irrigué de R'kiz, le périmètre de M'Pourié de Rosso, le périmètre de Bellara, le périmètre de Aéré M'Bar, le périmètre de Beguemoune, le périmètre de Dakhlet Tekane, le périmètre de Nkik, le périmètre de Tigneter et celui de Maghama III, (ii) de plusieurs dizaines de petits et moyens périmètres réalisés également sur fonds publics, (iii) des périmètres privés réalisés par des promoteurs privés essentiellement situés au niveau de la wilaya du Trarza.

**Productions** - Les superficies exploitées en riziculture durant la campagne agricole 2013/2014 ont été de 40 901 ha dont 24 807 ha en hivernage et 16 094 en contre saison chaude. La production de paddy de cette campagne a été de 202 869 tonnes pour l'obtention de 114 277 tonnes de riz blanc avec un taux d'extraction de 57% (source : DPSSEC du Ministère de l'Agriculture).

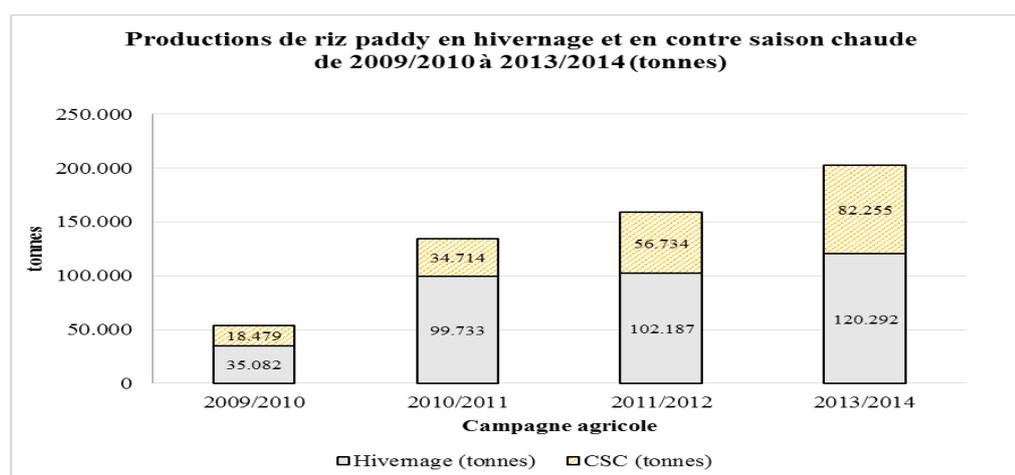
Toutefois, les moyennes des cinq dernières années (de 2009/2010 à 2013/2014) s'élèvent à 29 608 ha de superficies exploitées ce qui dénote une progression depuis quelques années, une production de 82 255 tonnes de paddy et 46 408 tonnes de riz blanc soit un rendement de 4,96 t/ha de paddy et un taux d'extraction de 56,42 de riz blanc. Ci-dessous, sous forme de graphiques, l'évolution des superficies emblavées et des productions de riz en hivernage et en contre saison chaude durant les cinq dernières années.

Graphique 1 - Superficies cultivées à riz de 2009/2010 à 2013/2014



Source données : EMEA - DPSSEC / MA

Graphique 2 - Productions de paddy des cinq dernières années de 2009/2010 à 2013/2014



Source données : EMEA - DPSSEC / MA

**Structure des exploitations** - Selon la taille, les exploitations, se différencient en petits, moyens et grands périmètres, tandis que le mode de gestion fait ressortir (i) des périmètres collectifs gérés par les coopératives villageoises et (ii) des périmètres individuels privés.

Au niveau des périmètres collectifs gérés par les coopératives villageoises, l'exploitation est morcelée et

exigüe avec des parcelles d'une taille moyenne de l'ordre de 0,7 ha. Ces exploitations sont peu mécanisées et reposent sur la main d'œuvre familiale de plus en plus limitée à cause de l'émigration des jeunes et des bras les plus valides. Cela pose le problème de la capacité des ménages tributaires à exploiter des superficies plus importantes même si celles dont ils disposent actuellement ne leur permettent pas d'assurer la couverture de leurs besoins d'autoconsommation.

Au niveau des périmètres individuels, la taille de l'exploitation est relativement importante et va de quelques dizaines d'hectares à plus de 100 ha. L'exploitation s'appuie sur la main d'œuvre salariée et une mécanisation des opérations culturales notamment la préparation des sols, les opérations de récolte et post récolte.

Accès aux intrants - Les producteurs s'approvisionnent en engrais, produits phytosanitaires et semences auprès de la SONIMEX<sup>7</sup> suivant la procédure mise en place. Cette procédure concerne les conditions d'éligibilité de l'exploitant (périmètre fonctionnel, pas d'endettement) et les modalités d'accès aux intrants en fonction de l'évolution des opérations culturales. En plus, il n'existe pas actuellement un système de contrôle de la qualité intrants en général et des engrais en particulier.

Des problèmes importants subsistent par rapport à la qualité (pureté, propreté) des semences, ainsi qu'à leur quantité eu égard aux exigences variétales (cycle court) dictés par la nécessité de passer à la double campagne, et ce, malgré l'existence d'un centre de contrôle créée à cet effet, d'une réglementation des conditions de production des semences de base et de deuxième génération.

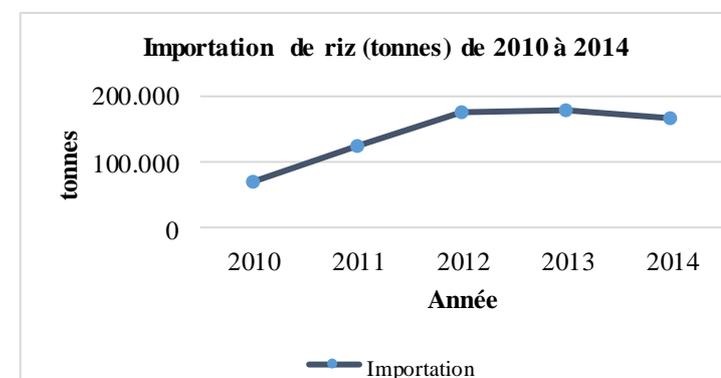
En ce qui concerne l'acquisition et l'utilisation des produits phytosanitaires il n'y a pas un système de suivi et de contrôle des produits qui circulent des deux côtés du fleuve Sénégal. Il s'agit essentiellement des herbicides surtout utilisés par les agriculteurs privés qui pratiquent quasi –exclusivement le semis direct.

Stockage et conditionnement - Au niveau des petits agriculteurs des périmètres collectifs, le stockage se fait dans de petits magasins familiaux souvent ne répondant pas aux normes techniques d'emmagasinement. Il est estimé que ces magasins arrivent à stocker plus de la moitié de la production de riz. Néanmoins, il y a aussi une cinquantaine de magasins appartenant aux coopératives qui servent de relais pour le stockage des redevances avant leur vente pour environ 2 000 tonnes (informations recueillies auprès d'agents de la SONADER). Les périmètres privés dont les productions sont plus importantes, nécessitent des magasins de stockage adéquats aux quantités produites. Actuellement il est estimé l'existence d'un nombre important de magasins fonctionnels avec une capacité de stockage allant de 200 à 1000 tonnes par magasin pour une capacité totale de stockage pouvant être estimée à 180 000 tonnes environ.. Le riz est généralement conditionné et emballé dans des sacs en polyéthylène ou en jute de 50 kg.

Transformation - La transformation du paddy en riz blanc est faite soit par de petites décortiqueuses qui sont gérées soit par des petits promoteurs ou des organisations de producteurs au niveau des villages, soit par des propriétaires de rizeries relativement bien réparties en fonction des capacités productives des zones. Actuellement 16 rizeries privées, une mini-rizerie collective non fonctionnelle (GIE commercialisation du riz à Boghé) et un grand nombre de petites décortiqueuses sont dénombrées au niveau de la vallée. Le taux d'extraction au niveau des rizeries est actuellement de 57%. La relation entre les riziers prestataires de services et les producteurs se heurte souvent au problème de la détermination de la qualité du paddy par le biais de testeurs dont les mécanismes ne sont pas maîtrisés par les petits producteurs.

Commercialisation / Importation - Les petits producteurs destinent la production à l'autoconsommation. Néanmoins le paiement des redevances et le

Graphique 3 - Importations de riz de 2010 à 2014



<sup>7</sup> Société Nationale d'Importation et d'Exportation (SONIMEX) qui assure régulièrement l'approvisionnement en intrants depuis une dizaine d'année.

remboursement du crédit font normalement l'objet d'un dépôt de paddy au niveau de leur coopérative qui se charge de vendre le produit aux riziers. Ces derniers assurent l'usinage et vendent le riz blanc à la Société Nationale d'Importation et d'Exportation (SONIMEX).

Par contre, la production des exploitants individuels privés est destinée à la commercialisation : vente aux riziers et revente à la SONIMEX.

La vente du riz blanc aux consommateurs est faite par un réseau de commerçants qui s'approvisionnent auprès de la SONIMEX pour la production nationale et auprès de grossistes pour le riz importé. Selon les informations issues des données de la douane, les importations du riz s'élèvent à 165 250 tonnes en 2014. Il faut noter que des circuits parallèles de distribution du riz importé existent entre le Sénégal et la Mauritanie, surtout au niveau de la wilaya du Trarza. Pour la production nationale, les conditions de distribution sont indiquées dans une convention de financement entre la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) et la SONIMEX (novembre 2014). Dans les zones à plus haut risque d'insécurité alimentaire, le riz local est vendu à des prix subventionnés dans les boutiques EMEL<sup>8</sup> (1 124 boutiques dans toutes les zones).

**Consommation** - Sur la base des normes de consommation de 46 Kg par personne et par an<sup>9</sup> (norme CILSS) et du nombre d'habitants recensés (RGPH 2013), les besoins de la Mauritanie en riz blanc en 2013 étaient estimés à 167 226 tonnes de riz blanc. La production nationale de 114 277 tonnes a donc couvert près de 68% des besoins du pays soit un gap de 52 949 tonnes. Selon les données de la douane, les importations en 2013 se sont élevées à 176 521 tonnes ce qui fait 3,3 fois le gap. Il y a également d'autres facteurs à prendre en considération. En effet les importations ne sont pas forcément égales au gap à couvrir car bien des importateurs veillent toujours à avoir un stock de sécurité, en plus il est bien prouvé qu'il y a un circuit de réexportation vers certains pays voisins.

**Acteurs de la filière** - L'ensemble des personnes, groupements, sociétés ou organismes publics et privés, fournisseurs de biens et prestataires de services pour la production, la transformation et l'écoulement du paddy, puis du riz, forme « la filière », au sein de laquelle ces différents intervenants, constituent les maillons des chaînes d'approvisionnement.

Les producteurs agricoles sont de deux types : (i) les petits producteurs organisés en coopératives, situés tout le long de la vallée du fleuve Sénégal et dont la vocation est d'assurer la sécurité alimentaire de leurs ménages ; (ii) les producteurs « individuels » opérant essentiellement au Trarza qui sont des promoteurs / investisseurs ayant des fins commerciales.

Les prestataires de services publics sont la recherche agricole (CNRADA), le Centre de contrôle de qualité des semences et des plants, les dispositifs de conseil agricole et d'appui-conseil (Délégations régionales du MA, SONADER) et les structures de crédit agricole (CDD, microcrédits) et bientôt il y aura la structure d'assurance agricole.

Hormis le nombre important de coopératives villageoises essentiellement dirigées par des hommes, ils existent des prestataires de services qui couvrent toutes les séquences de la filière. Il s'agit entre autres (i) des importateurs d'équipements de pompage et d'intrants, (ii) des prestataires en matière de travaux à façons (préparation des sols, récolte et battage, la transformation), (iii) des producteurs de semences certifiées, ainsi que des services de contrôle de la qualité des semences (iv) des promoteurs intervenant dans les opérations culturales mécanisées, (v) des services de recherche et de conseil agricole, (vi) et une structure de crédit essentiellement orientée vers la riziculture.

**Contraintes** - Les principales contraintes de la filière riz sont résumées dans le tableau suivant :

Domaine	Contraintes
Accès à la terre	➤ Processus de régularisation foncière complexe et coût exorbitant pour les producteurs
Aménagements hydro-agricoles	➤ Vétusté et dégradation des périmètres en l'absence d'une pratique de gestion et de maintenance durable. ➤ Aménagements des périmètres collectifs peu adaptés à la récolte mécanisée (Exiguïté des parcelles entraînant beaucoup de pertes à la récolte et destruction des diguettes) ➤ Mauvaise qualité des aménagements réalisés par les producteurs individuels souvent hors

<sup>8</sup> "emel" = "espoir" en arabe

<sup>9</sup> Il s'agit de normes de consommation définies par le CILSS et adoptées par l'Etat mauritanien et qui considèrent une consommation globale par personne et par an de 176 Kg de céréales, dont 46 Kg de riz, 71 Kg de blé et 59 Kg de céréales traditionnelles.

	<p>normes (manque de nivellement, absence de drainage, mauvais planage, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité faible d'exécution des entreprises privées nationales</li> </ul>
Financement de la riziculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insuffisance et difficultés d'accès de mobilisation des financements issus des PTF</li> <li>➤ Procédures d'octroi de crédits lourdes et difficiles à satisfaire (ex : exigence du titre foncier)</li> <li>➤ Non accès aux financements des PTF par les producteurs individuels</li> <li>➤ Absence de produits financiers agricoles adaptés aux impératifs de la double culture du riz</li> </ul>
Processus de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Manque de contrôle de la qualité des intrants et particulièrement des engrais, des produits phytosanitaires et des herbicides</li> <li>➤ Cherté de l'énergie</li> <li>➤ Faible disponibilité en semences certifiées en particulier pour les variétés de riz adaptées à la double culture</li> <li>➤ Insuffisance en quantité et qualité du matériel agricole de préparation des sols et d'entretien des cultures,</li> <li>➤ Insuffisance des mesures de protection des cultures</li> <li>➤ Calendriers d'approvisionnement en engrais inadaptés aux cycles cultureux</li> </ul>
Mécanisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Type de mécanisation non adapté aux plans parcellaires des petits aménagements qui entraîne une forte consommation d'énergie.</li> <li>➤ Absence de mécanisation intermédiaire</li> </ul>
Récolte et battage	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insuffisance des engins de récolte (moissonneuses batteuses, tracteurs, wagon) très préjudiciable aux producteurs manquant de main d'œuvre (producteurs individuels, et certains producteurs collectifs)</li> <li>➤ Aménagements peu adaptés à la récolte mécanisée, beaucoup de pertes à la récolte et destruction des diguettes</li> <li>➤ Type de mécanisation qui entraîne une forte consommation d'énergie.</li> <li>➤ Absence de mécanisation intermédiaire pour les petits producteurs notamment pour le battage –vannage</li> <li>➤ Insuffisance de main d'œuvre pour assurer la récolte manuelle dans les délais</li> </ul>
Transformation du paddy	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Manque de compréhension des tests de détermination de la qualité du paddy</li> <li>➤ Manque de décortiqueuses</li> <li>➤ Manque de maîtrise des techniques d'usinage du paddy au niveau des rizeries</li> </ul>
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Manque d'organisation du système de commercialisation du paddy, en l'absence de l'appui de l'Etat</li> </ul>
Appui-conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insuffisance et inadéquation du maillage pour couvrir tous les producteurs rizicoles (producteurs individuels)</li> <li>➤ Inexistence d'un maillage judicieux et opérationnel du dispositif d'appui conseil pour couvrir les producteurs rizicoles et tous les espaces affectés à la riziculture</li> <li>➤ Absence d'une vision filière et confinement de la mission du vulgarisateur</li> </ul>
Acteurs de la filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insuffisance du niveau d'organisation et de coopération entre acteurs de la filière (producteurs, fournisseurs de biens et services, transporteurs, commerçants, structures d'appui conseil, consommateurs)</li> <li>➤ Faibles capacités d'organisation et de gestion des producteurs</li> <li>➤ Absence de cadres de concertation entre acteurs de la filière</li> </ul>
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Absence de variétés tolérantes au froid</li> <li>➤ Absence de résultats fiables en malherbologie</li> <li>➤ Absence de recherche sur (i) les systèmes d'exhaure et d'économie d'eau, (ii) l'évolution des sols sous irrigation, (iii) la gestion de la fertilité, (iv) la mécanisation rizicole, (v) les techniques post-récoltes, (vi) la chaîne de valeurs et (vii) les chaînes d'approvisionnement de la filière rizicole</li> <li>➤ Faibles résultats sur la tolérance des variétés à la salinité et à l'alcalinité</li> <li>➤ Faible et irrégulière production de semences de pré-base de riz</li> <li>➤ Faible valorisation des sous-produits rizicoles (balles de riz)</li> </ul>

**Enjeux** - Les principaux enjeux de la filière rizicole peuvent se résumer comme suit : (a) la réalisation de périmètres rizicoles aménagés selon les règles de l'art, et à un rythme permettant de satisfaire les objectifs nationaux en la matière, (b) une gestion rentable et durable des périmètres rizicoles et des infrastructures structurantes les desservant pour un niveau de productivité pouvant satisfaire les besoins du pays en riz, (c) une gestion durable des infrastructures hydroagricoles ou d'intérêt général ayant des retombées sur la riziculture ce qui suppose la mise en place de fonds d'entretien et la maintenance des périmètres irrigués et des infrastructures susmentionnées avec une implication active de l'Etat et des bénéficiaires, et (d) la constitution d'une filière rentable et compétitive, avec des acteurs dynamiques organisés en réseaux ce qui

suppose le renforcement de leurs capacités d'organisation et de gestion.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un environnement institutionnel permettant (i) le respect des itinéraires techniques recommandés pour la culture du riz, (ii) l'existence d'intrants de bonne qualité et en quantité suffisante, (iii) la réduction des temps de travaux pour contribuer à l'augmentation de l'intensité culturale, (iv) la réduction des pertes avant, pendant et après récolte, (v) l'obtention d'un riz de bonne qualité avec un bon rendement à l'usinage, (vi) l'obtention de revenus conséquents sur toutes les chaînes d'approvisionnements et de valeurs, et (vii) le renforcement des capacités des acteurs de la filière.

#### 2.4.2. Filière céréales traditionnelles

Les céréales traditionnelles sont étroitement liées aux aléas climatiques qu'il s'agisse de sécheresses, d'inondations, d'ensablement, d'érosion hydrique et éolienne des sols pauvres,.... Selon les années, la SAU totale peut varier pratiquement du simple au double en fonction de la pluviométrie (de 270 000 à plus de 500 000 ha).

La céréaliculture traditionnelle (mil, sorgho, maïs) est dominée par des petites exploitations familiales ou collectives, aux pratiques agricoles rudimentaires et tournées vers l'autosubsistance. Elle n'a pas encore connu les améliorations devant lui permettre de contribuer davantage à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté rurale.

Zones de production - Les céréales traditionnelles sont cultivées essentiellement dans les wilayas du sud, de l'est et du centre du pays.

Productions - La culture des céréales traditionnelles est pratiquée sur les sols sablonneux du *diéri* dépendants directement des pluies, ainsi que sur les terres de décrue, naturelle et contrôlée, y compris celles des bas-fonds et celles situées derrière les barrages qui permettent d'obtenir des revenus plus intéressants. Sur les cinq dernières années, la superficie moyenne cultivée en céréales traditionnelles est estimée à 220 948 ha soit 63% du potentiel de la zone pluviale qui s'élève à environ 350 000 ha.

Les superficies de *diéri* (moyenne de cinq dernières années) représentent environ 73% du total des terres cultivées à céréales traditionnelles avec un rendement moyen de 0,46 t/ha. Par contre les rendements plus intéressants, soit 0,65 tonnes/ha, sont enregistrés au niveau des terres derrière barrages qui représente 8% du total exploité. Dans le passé, les céréales traditionnelles cultivées sur les terres de walo étaient caractérisées par de meilleurs rendements par rapport au *diéri*. Depuis plusieurs années, la situation s'est inversée et le rendement moyen de ces derniers cinq ans est de 290 Kg/ha (390 kg/ha est la moyenne de derniers 10 ans) contre 450 /650 kg/ha du passé. Cette forte diminution est due aux conditions d'exploitation du walo qui se sont fortement dégradées à cause (i) de la réduction des temps de submersion des terres de décrue résultant des effets du changement climatique (quantité et distribution des pluies), (ii) des attaques des ravageurs et en particulier des oiseaux granivores et de la sésamie dont la propagation est généralisée et, (iii) de la divagation des animaux sur les champs qui provoque des dégâts de plus en plus importants à tous les stades des cultures. Il y a donc la nécessité d'agir pour atténuer les effets négatifs de ces facteurs et redresser les rendements.

Tableau 8- Répartition par typologie des superficies destinées aux céréales traditionnelles (moyennes de 5 dernières années : de la campagne agricole 2009/2010 à la campagne 2013/2014)

Description	Diéri		Bas-fonds Trad		Barrages/ Dignes		Walo		Décrue Contrôlée		Moyenne / an	
Superficie moyenne exploitée (ha)	161 060	73%	25 341	11%	16 622	8%	9 723	4%	8 201	4%	220 948	100%
Rendement moyen (t/ha)	0,46		0,58		0,65		0,29		0,72		0,49	
Production brute moyenne (t)	73 518	68%	14 711	14%	10 737	10%	2 807	3%	5 882	5%	107 655	100%
Production nette moyenne (t)	62 491	68%	12 504	14%	9 126	10%	2 386	3%	5 370	6%	91 877	100%

Source données : EMEA - DPSSEC / MA

Avec un rendement moyen de 0,49 t/ha toutes céréales confondues, la production brute annuelle moyenne des céréales traditionnelles s'élève à 107 655 tonnes et une production nette de 91 877 tonnes (85% de la production brute).

Le sorgho couvre 86% des superficies annuellement emblavées en céréales traditionnelles et sa production

nette par rapport à la production totale de ces céréales est de l'ordre de 83% (voir tableau ci-après).

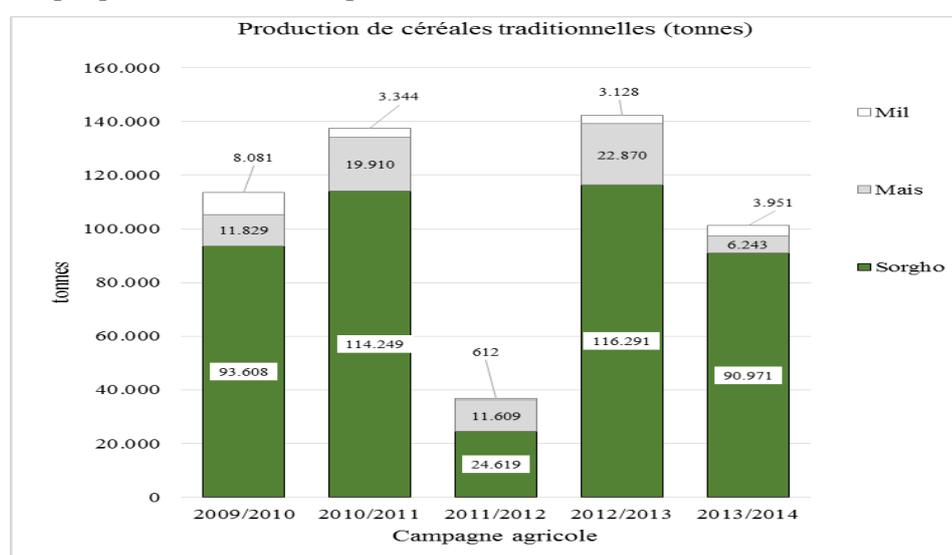
Tableau 9 - Superficies, rendements et productions des céréales traditionnelles (moyenne de 5 ans : de 2009/2010 à 2013/2014)

Description	Sorgho		Mais		Mil		Total	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Superficie exploitée (ha)	189 205	86%	19 229	9%	12 513	6%	220 948	100%
Rendement (t/ha)	0,48		0,72		0,31		0,49	
Produit brute (tonnes)	89 911	84%	13 900	13%	3 844	4%	107 655	100%
Production nette (brute-pertes) (tonnes)	76 603	83%	12 007	13%	3 267	4%	91 877	100%
% Production nette/ brute	85%		86%		85%		85%	0%

Source données : EMEA - DPSSEC / MA

Le graphique 4 ci-dessous montre la variation des productions des cinq dernières années ainsi que le poids du sorgho sur le total des céréales traditionnelles.

Graphique 4 - Variation des productions des céréales traditionnelles de 2010 à 2014



Source données : EMEA - DPSSEC / MA

**Structure des exploitations** – Les exploitations se caractérisent par un morcellement des champs dans les différents lieux-dits des terroirs généralement pour répondre à une stratégie de réduction des risques liés aux variations de la pluviométrie et des crues. La taille des exploitations varie en fonction des zones de production, du statut juridique traditionnel de la terre et des catégories d'agriculteurs. Bien qu'elle soit très variable, la taille moyenne de l'exploitation est estimée à 1,7 ha pour le *diéri*, 1,32 ha pour les bas-fonds et 0,6 ha pour le walo. L'exploitation repose sur le travail manuel basé sur la main d'œuvre familiale, et des outils de travail généralement archaïques (daba, houe, bâton fousseur, ...).

**Accès aux intrants** - La filière des céréales traditionnelles souffre du (i) faible niveau d'utilisation des intrants et de leurs coûts élevés (semences, techniques culturales, fumure organique et produits phytosanitaires), (ii) du faible niveau d'incitation, (iii) caractère limité des capacités techniques et organisationnelles des producteurs, (iv) du faible pouvoir d'achat conduisant à l'endettement permanent, dans un environnement bancaire peu accessible, et (v) du manque de formation des producteurs sur les modes d'utilisation et les précautions à prendre par rapport à la manipulation des pesticides.

**Récolte, battage, conditionnement, transport et stockage** – La récolte est manuelle et le battage se fait avec des fléaux. Le conditionnement des céréales traditionnelles est fait dans des sacs en polyéthylène ou en jute de 50 kg, alors que le transport est effectué avec ânes, charrettes ou véhicules dans de mauvaises conditions entraînant d'importantes pertes.

Le stockage sous forme de grains conditionnés ou en vrac sous forme d'épis, est individuel au niveau des greniers appartenant aux ménages. Actuellement ces greniers d'une capacité allant de 10 à 20 tonnes, dans les zones de production sont en nombre insuffisant, parfois fortement dégradés et présentent parfois des

risques d'incendie à cause des matériaux de construction inflammables. Avec les nouveaux aménagements prévus dans les prochaines années, et l'amélioration attendue des rendements du sorgho, du maïs et du mil, la capacité de stockage sera insuffisante et nécessitera des investissements supplémentaires.

Des expériences de banques de céréales existent au niveau des zones de production dans plusieurs wilayas du pays notamment au Gorgol, au Brakna, ainsi que des magasins multifonctionnels dans l'Assaba et le Guidimakha associées au warrantage. Il s'agit de magasin d'une capacité moyenne de 30 tonnes. Par ailleurs, dans le cadre des activités du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), des magasins qui fonctionnent comme banque de céréales ont été mis en place (4 439 au décembre 2014) pour créer des Stocks alimentaires villageois de sécurité (SAVS). Une première dotation en blé fournis à titre de fonds de roulement par le CSA et d'autres partenaires est vendue permettant l'achat d'autres céréales. Actuellement ils sont gérés par des comités villageois ou des coopératives d'usagers qui impliquent très peu les producteurs.

**Transformation** - La transformation des céréales traditionnelles est effectuée manuellement par les femmes rurales ou par des moulins à grains gérés soit par des petits promoteurs, soit par des organisations de producteurs au niveau des villages.

**Commercialisation / Importation** - La commercialisation des céréales traditionnelles se fait généralement de façon sporadique au niveau des marchés locaux des villages et des villes. Les quantités importées sont quasi inexistantes au niveau statistique comme indiqué dans le tableau qui suit, bien que des circuits parallèles d'importation et de commercialisation existent au niveau des zones frontalières avec le Mali et le Sénégal.

Tableau 10 - Importations de céréales traditionnelles de 2010 à 2014

Produit	Quantités importées (tonnes) par année				
	2010	2011	2012	2013	2014
Maïs	1 123	127	1 565	14	40
Millet	70	90	5 000	-	-
Autres céréales	529	242	-	635	1
Mil	185	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 907</b>	<b>459</b>	<b>6 565</b>	<b>649</b>	<b>41</b>

Source données : Douane et ONS

**Consommation** - Sur la base des normes admises au niveau du CILSS pour les céréales traditionnelles (sorgho, mil, maïs) qui font en moyenne 59 kg/pers/an, et du nombre d'habitants pour l'année de référence 2013 qui s'élève à 3 537 368 personnes, les besoins du pays en céréales traditionnelles en 2013 étaient estimés à 208 705 tonnes. Ces besoins sont couverts à hauteur de 44% par la production nationale estimée à 91 877 tonnes (moyenne de 5 dernières années).

**Acteurs de la filière** - De la production à la commercialisation, plusieurs sont les acteurs qui interviennent dans la filière des céréales traditionnelles.

Au niveau des petites exploitations, les producteurs sont des petits paysans exploitants des champs à dominance céréalière des zones du diéri, du walo, des bas-fonds et des cultures derrière barrages. Leurs organisations sont de type formel (coopératives, associations d'usagers) ou informel (comités villageois de développement, comités d'entretien des infrastructures). Il est à noter que des systèmes de faire valoir indirect subsistent dans certaines zones de productions bien qu'ils accusent une nette régression au niveau national.

Les commerçants sont les opérateurs qui rachètent les productions. Souvent l'opération commerciale est faite par le biais de pratiques usuraires.

Les prestataires de biens et services privés sont : (i) les fournisseurs d'intrants qui se limitent essentiellement aux semences, aux produits phytosanitaires et quelques fois aux engrais ; (ii) les prestataires privés pour la réalisation de travaux d'entretien au niveau des barrages et digues, la mouture des céréales traditionnelles ; (iii) les artisans spécialisés dans la fabrication des charrettes pour le transport, des outils traditionnels pour le décapage, le foussement, le sarclage, ....

En plus, il y a les prestataires de services publics essentiellement composés par les dispositifs de d'appui-conseil des délégations régionales du Ministère de l'Agriculture, de la SONADER Centre de contrôle de qualité des semences et des plants et celui de la recherche agricole (CNRADA).

Autour des infrastructures plusieurs formes d'organisation sont nées pour en assurer l'utilisation ainsi que l'entretien et la maintenance. Il s'agit notamment : (i) d'organisations formelles sous forme de coopératives et/ou d'associations<sup>10</sup> d'usagers d'infrastructures existantes dans la quasi-totalité des wilayas du pays, (ii) de structures informelles telles que a) les comités d'entretiens d'infrastructures et d'équipements constitués au niveau de la zone pluviales du Brakna, de l'Assaba et du Gorgol, b) de comités villageois de développement chargés d'assurer la gestion des terres du walo au niveau des département de Maghama, de M'Bout et de Sélibaby et de jouer le rôle de maître d'ouvrage pour des programmes de développement villageois ; (iii) de prestataires de services en matière de travaux d'entretien des infrastructures et des équipements.

Contraintes de la filière céréales traditionnelles - Le tableau qui suit, résume les principales contraintes qui affectent la filière céréales traditionnelles

Domaine	Contraintes
Accès à la terre	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Morcellement des exploitations agricoles ;</li> <li>➤ Absence de cadastres fonciers et quasi absence de régularisation foncière</li> <li>➤ Absence de garantie d'un accès durable au foncier pour les paysans sans terre à cause d'une gestion traditionnelle des terres (subsistance de pratiques ancestrales de tenures foncières et de faire valoir)</li> <li>➤ Absence de régularisation des propriétés traditionnelles</li> </ul>
Aménagements et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Absence d'une pratique de gestion et de maintenance durable entraînant la vétusté et la dégradation des ouvrages au niveau des périmètres de décrue contrôlée, des barrages et des digues de retenue d'eau</li> <li>➤ Insuffisance des aménagements destinés aux céréales traditionnelles</li> <li>➤ Insuffisance, mauvaise qualité et manque d'entretien des infrastructures productives (barrages, digues, seuils de rétention d'eau, aménagements de bassins versants, puits, etc.),</li> </ul>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accès difficile pour la mobilisation des financements issus des PTF</li> <li>➤ Absence de système de financement orienté vers les céréales traditionnelles</li> </ul>
Processus de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Forte exposition aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, etc.),</li> <li>➤ Intense pression démographique déterminant l'altération des systèmes traditionnels de cultures : suppression des jachères, accélération de la baisse de la fertilité des sols, perte de biodiversité, ...,</li> <li>➤ Forte niveau appauvrissement et de fragilité des sols exposés à l'érosion hydrique et éolienne, au surpâturage, à l'ensablement, etc.,</li> <li>➤ Manque de contrôle de la qualité des semences, des herbicides et des produits phytosanitaires contre le charbon, la sésamie, les sauteriaux,</li> <li>➤ Absence de semences certifiées (sorgho, maïs, mil),</li> <li>➤ Insuffisance des mesures de protection des cultures de fléaux biotiques (insectes ravageurs, oiseaux granivores, maladies cryptogamiques, ...) déterminant des pertes annuelles pouvant aller jusqu'à 30%,</li> <li>➤ Insuffisance des mesures de protection des cultures de fléaux anthropiques (feux de brousse, pratiques agricoles destructrices de l'environnement, ...)</li> <li>➤ Insuffisance du nombre, de la qualité et de l'entretien des infrastructures productives (barrages, aménagements de bassins versants, puits);</li> <li>➤ Faiblesse des investissements : équipements agricoles, intrants, formation et organisation des agriculteurs ;</li> <li>➤ Faible niveau d'utilisation et coût élevé des intrants (semences, fumure organique et produits phytosanitaires) ;</li> <li>➤ Faible pouvoir d'achat conduisant à l'endettement permanent, dans un environnement bancaire peu accessible ;</li> </ul>
Mécanisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Très faible niveau de mécanisation et insuffisance du matériel agricole de préparation des sols et d'entretien des cultures au niveau du diéri et de bas-fonds ;</li> <li>➤ Cherté des services mécanisés (offsetage) pour la préparation des sols des zones de décrue et du diéri ;</li> <li>➤ Faible niveau de mécanisation intermédiaire ;</li> </ul>
Récolte et battage	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Forte exigence en main d'œuvre pour la récolte et le battage</li> <li>➤ Absence de solution alternative</li> </ul>
Transformation et	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insuffisance de moulins à grains au niveau des villages</li> </ul>

<sup>10</sup> ADC : association pour le développement communautaire, AUW : association des usagers du walo de Maghama, Association des usagers d'axes hydrauliques, ...

stockage	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insuffisance des magasins et mauvaises conditions de stockage des céréales</li> <li>➤ Mauvaise qualité des techniques utilisées qui impacte négativement sur la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits.</li> <li>➤ Lourdeur des techniques pour les principaux utilisateurs, notamment les femmes</li> <li>➤ Pertes importantes dues aux ravageurs, aux mauvaises conditions de transport et de stockage ;</li> </ul>
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Manque d'organisation du système de commercialisation du sorgho, mil et maïs, marqué par la mainmise des commerçants usuriers</li> <li>➤ Faiblesse des excédents commercialisables, et faible niveau d'intégration à l'économie nationale, étant l'agriculture traditionnelle de subsistance ;</li> <li>➤ Fort enclavement et cherté du transport.</li> </ul>
Appui-conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insuffisance en quantité et en qualité des moyens humains et logistiques et maillage inadéquat pour couvrir toutes les zones de productions pluviales et de décrue</li> <li>➤ Absence d'une vision filière et confinement de la mission du vulgarisateur à des opérations de traitements contre les déprédateurs</li> </ul>
Acteurs de la filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insuffisant niveau d'organisation et de coopération entre acteurs de la filière (producteurs, fournisseurs de biens et services, transporteurs, commerçants, structures d'appui conseil, consommateurs)</li> <li>➤ Faibles capacités d'organisation et de gestion des producteurs</li> <li>➤ Absence de cadres de concertation entre acteurs de la filière</li> </ul>
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faible niveau d'investissement en matière : (a) de semences productives et à cycle court, (b) de la lutte contre les principaux ravageurs, (c) de techniques culturales adaptées (conservation des eaux, fertilisation, ...), (d) de valorisation et d'intégration dans l'économie nationale</li> <li>➤ Insuffisance d'impacts des acquis de la recherche agricole et des innovations technologiques sur la productivité des cultures des céréales traditionnelles,</li> <li>➤ Quasi inexistance de la production de semences de pré-base de sorgho, de maïs et de mil</li> <li>➤ Insuffisance de banques de conservation des génotypes et écotypes locaux</li> </ul>

**Enjeux** - Les principaux enjeux de la filière céréales traditionnelles peuvent se résumer comme suit : (a) La réalisation d'aménagements hydroagricoles selon les règles de l'art, et à un rythme permettant de satisfaire les objectifs nationaux en la matière, (b) une gestion durable des ces infrastructures grâce à la mise en place de fonds d'entretien et la maintenance avec une implication active de l'Etat et des bénéficiaires, (c) le renforcement des capacités des acteurs de la filière notamment dans les domaines techniques, organisationnel et de gestion, (d) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un environnement institutionnel permettant le respect des itinéraires techniques recommandés pour la culture des céréales traditionnelles. Cela suppose (i) une amélioration des résultats de la recherche et leur impact sur ce système de cultures (ii) des intrants de bonne qualité, en quantité suffisante et au moments opportuns (iii) à la l'amélioration des pratiques relatives à la préparation des sols, (iv) la réduction des pertes avant, pendant et après récolte, (v) l'amélioration des rendements et des techniques de transformation, (vi) l'obtention de revenus conséquents sur toute les chaînes d'approvisionnements et de valeurs, et (vii) la formation et l'appui-conseil au profit des acteurs de la filière.

### 2.4.3. Filière blé

La Mauritanie est un pays grand consommateur de blé et presque totalement dépendant des importations.

Introduit avec le palmier dattier, le blé a été traditionnellement cultivé sur de très petites parcelles irriguées au niveau des oasis et en décrue dans les bas-fonds et derrière les barrages, principalement au Tagant, en Assaba et en Adrar. Vu son importance dans la consommation, la production de blé a été soutenue par le Ministère chargé de l'Agriculture dans certaines Wilayas (Trarza, Gorgol et Tagant) à partir de la campagne agricole 2009/2010. Ensuite la SDSR, a accordé une attention particulière à cette filière, étant considérée comme suffisamment porteuse d'espoir en raison des fortes potentialités de croissance qu'elle offre.

La production du blé est encouragée par des résultats satisfaisants de la recherche<sup>11</sup>, l'existence de terres

<sup>11</sup> Les variétés Mexipag, Chenab, SA42, Siete Cerros, Lahish, Aurore, Miriam et Shafir ont donné des rendements supérieurs à 4 tonnes/ha et des tests récents sur 28 variétés ont confirmé des rendements supérieurs à 4t/ha pour 4 variétés.

agricoles aptes à la conduite de la culture de blé en irrigué et derrière barrage et les conditions climatiques de la contre saison froide favorable à sa culture.

Il existe un marché potentiel pour l'écoulement et la commercialisation des productions locales de blé dur, grâce à la présence de l'industrie de transformation et de fabrication de farine, de semoule et de pâtes alimentaires à Nouakchott. En plus la disponibilité de la paille de blé et des résidus de culture en période de soudure a un grand intérêt pour les éleveurs.

Les résultats de la campagne blé de contre saison froide 2011-2012 et la satisfaction de l'industrie de la qualité de la semoule et de la pâte produite à partir de la production locale, ont renforcé l'intérêt de plusieurs exploitants pour cette culture.

Zones de production – La culture du blé est actuellement pratiquée au niveau des périmètres irrigués et derrière les barrages et digues, dans les wilayas de l'Est (Hodh El Gharbi, du centre (Tagant) du Fleuve (Trarza et Brakna) et du nord (Inchiri, Adrar).

Production - Le bilan des réalisations depuis le début de son introduction en grande culture (2009/2010 à 2013/2014) montre que les superficies emblavées en blé sont passées de 1 749 en 2009/2010 à 7 466 durant la campagne 2013/2014 dont presque la moitié en culture irriguée et la moitié en pluvial derrière barrage. Les superficies emblavées en irrigué sont passées de 23 ha dans la campagne 2009/2010 à 3 702 ha en 2013/2014 représentant respectivement 1,3 % à 49,6% de la superficie totale exploitée en blé pour chaque année. Par contre, les superficies derrière barrages, consacrées à la culture du blé sont passée de 1 726 ha en 2009/2010 à 3 764 ha en 2013/2014. En conséquence la production totale est progressivement augmentée pour atteindre 15 121 tonnes en 2013/2014. Les détails et les moyennes des 5 dernières années sont présentés dans le tableau qui suit.

Tableau 11 - Superficies emblavées, rendements et productions de blé par campagne agricole et moyennes de 5 dernières années (de 2009/2010 à 2013/2014)

Campagne agricole	Superficies emblavées					Rendements			Production				
	Irrigué		Barrages/digues		Total	Irrigué	Barrages / digues	Moyenne	Irrigué		Barrages / digues		Total
	ha	%	Ha	%	ha	t/ha	t/ha	t/ha	tonnes	%	tonnes	%	tonnes
2009/2010	23	1,30	1726	98,70	1 749	2,52	1,98	1,99	58	1,70	3 417	98,30	3 475
2010/2011	691	59,70	467	40,30	1 158	1,8	2,5	2,08	1 244	51,60	1 168	48,40	2 412
2011/2012	1 042	57,80	761	42,20	1 803	1,48	1,77	1,6	1 542	53,40	1 347	46,60	2 889
2012/2013	1 145	40,00	1 718	60,00	2 863	2,6	1,8	2,12	2 977	49,10	3 092	50,90	6 069
2013/2014	3 702	49,60	3 764	50,40	7 466	3,1	0,97	2,03	11 476	75,90	3 645	24,10	15 121
Moyenne	1 321	43,9	1 687	56,09	3 008	2,62	1,50	1,99	3 459	57,72	2 534	42,28	5 993

Les rendements en irrigué ont augmenté pour atteindre en 2013/2014, 3,10 tonnes par hectare. Par contre les rendements en pluvial bien que derrière barrage restent dépendants de la pluviométrie. Le rendement moyen derrière barrage de ces dernières années a été de 1,5 tonnes/ha.

Structure des exploitations – La culture du blé est réalisée en contre saison froide au niveau (i) des périmètres irrigués avec de petites et grandes parcelles à l'instar de celles des producteurs rizicoles collectifs et individuels, et (ii) au niveau des zones de cultures derrière barrages et digues avec la même structure que les champs de sorgho. Toutefois, en l'absence d'une pratique de fertilisation, le risque d'appauvrissement rapide des terres se pose.

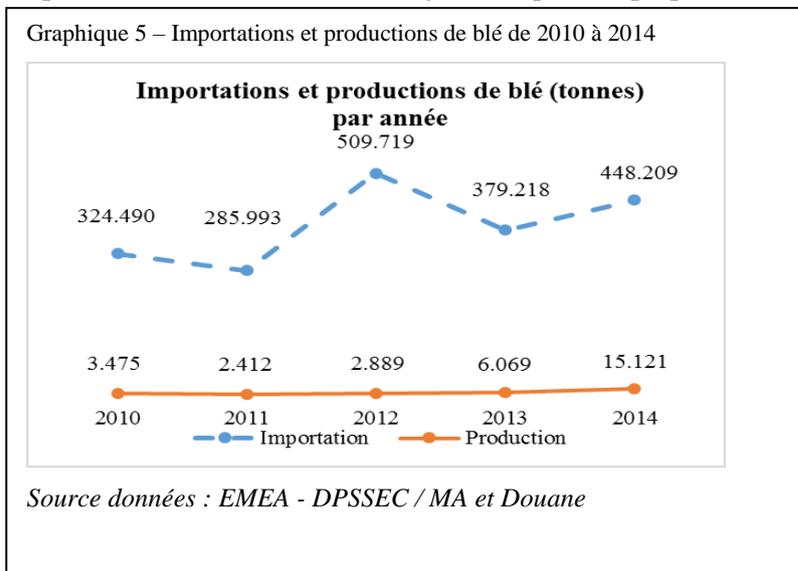
Accès aux intrants - La filière blé est encore dans sa phase initiale et bénéficie d'une attention particulière en ce qui concerne l'approvisionnement en intrants agricoles. Au cours des premières années, l'Etat s'est chargé de l'acquisition et de la fourniture des semences et des engrais. Actuellement, les producteurs s'approvisionnent sur le marché dans le cadre d'un crédit agricole ou d'un achat direct sur fonds propres. Toutefois, il faut souligner que la Caisse de Dépôts et de Développement (CDD) exige désormais des titres fonciers, ce qui n'est pas à la portée de la plupart des agriculteurs. En termes de qualité des intrants, les producteurs de blé sont confrontés aux problèmes liés à la qualité en l'absence de toute structure de contrôle.

Gestion de l'eau et maintenance des infrastructures hydroagricoles - Cette question se pose de la même manière tant pour la riziculture que pour la culture du blé sur les mêmes périmètres (voir filière riz), ainsi que pour les céréales traditionnelles cultivées derrière barrage (voir filière céréales traditionnelles).

**Stockage et conditionnement** – Au niveau du système irrigué, le stockage et le conditionnement se font de la même manière que le riz, et donc au travers de petits magasins familiaux ou de magasins avec une capacité plus importante pour les grandes exploitations privées. Au niveau de la décrue derrière barrages/digues, le stockage et le conditionnement se fait de la même manière que pour les céréales traditionnelles en pluvial et les mêmes greniers sont utilisés.

**Transformation** - La transformation du blé est faite soit par de petites décortiqueuses qui sont gérées par des petits promoteurs ou des organisations de producteurs au niveau des villages, soit par des propriétaires de moulins au niveau des villages.

**Commercialisation / Importation** - La commercialisation de la production nationale de blé se fait selon deux circuits essentiels : (i) la vente directe du blé au niveau des marchés locaux des villages et des villes de la vallée, ou (ii) la vente aux minoteries. Selon les données de la douane, les importations de blé en 2013 se sont élevées à 379 218 tonnes. Ce qui ajouté à la production donne une disponibilité de 385 287 tonnes qui représente environ 1,5 fois la consommation nationale. Cela est justifié par l'existence des usines de transformation et des circuits



parallèles de réexportations vers les pays voisins. Ci-dessous l'évolution des importations et des productions de blé durant les cinq dernières années.

**Consommation** - Sur la base des normes de consommation de 71 Kg par pers et par an (norme CILSS) et du nombre d'habitants recensés (RGPH 2013), les besoins de la Mauritanie en blé en 2013 étaient estimés à 251 153 tonnes. La production nationale qui est de 6 069 tonnes en 2013 ne couvre que 2,4% des besoins du pays soit un gap de 245 084 tonnes.

**Acteurs** – Les acteurs de la filière sont les producteurs et leurs organisations, les structures de l'Etat (Centre de Contrôle de la Qualité des Semences et des Plants (CCQSP), recherche, conseil agricole de la SONADER et des Délégations Régionales), les fournisseurs de biens et prestataires de services pour la production, la transformation et l'écoulement du blé, les ONG et le PTF.

**Contraintes** – La filière blé est confrontée aux mêmes problématiques existantes pour les céréales traditionnelles dans le cas de la culture derrière barrage et celles existantes pour le riz dans le cas de la culture irriguée dans les périmètres de la Vallée.

Néanmoins, étant une culture d'introduction plus récente, il faut mettre en exergue parmi ces contraintes, celles concernant (i) la recherche de variétés plus adaptées, (ii) en semences améliorées grâce à leur multiplication et diffusion au niveau des producteurs<sup>12</sup>.

**Enjeux** - Les principaux enjeux de la filière blé peuvent se résumer comme suit : (a) la mise en valeur d'une superficie pour produire une quantité de blé permettant la couverture à 70% des besoins du pays à l'horizon 2025, (b) une gestion rentable et durable des périmètres emblavés en blé et des infrastructures structurantes les desservant, ainsi que des digues et barrages permettant la culture du blé en décrue (c) une gestion durable des infrastructures hydroagricoles ou d'intérêt général ayant des retombées sur la culture du blé ce qui suppose la mise en place de fonds d'entretien et la maintenance des périmètres irrigués et des infrastructures susmentionnées avec une implication active de l'Etat et des producteurs, et (d) la constitution d'une filière rentable et compétitive, avec des acteurs organisés en réseaux ce qui suppose le renforcement de leurs capacités d'organisation et de gestion.

<sup>12</sup> Un appui est en cours de la part de la FAO

#### 2.4.4. Filières horticoles

La Mauritanie dispose d'un potentiel de production maraîchère lié à (i) son potentiel agro-écologique permettant la culture de contre saison dans plusieurs zones de la Mauritanie, (ii) un savoir-faire existant, (iii) une certaine dynamique au niveau des acteurs de la filière, (iv) une forte demande du marché national confirmée par les importations effectuées chaque année pour satisfaire les besoins nationaux. De plus, le maraîchage joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté du fait qu'il constitue une occupation et une activité génératrice de revenus surtout pour les femmes et les jeunes.

L'arboriculture fruitière est très peu développée et de manière très sporadique des arbres fruitiers se trouvent dans les oasis. Seule la banane commence à être objet d'investissement dans la région du Trarza.

Des expériences existent au niveau de la station de recherche du CNRADA de Rindiao (Kaedi), d'une superficie de 25 ha. Cette station, qui a pour vocation l'appui au développement de la filière horticole, a mis en place depuis les années soixante-dix plusieurs espèces et variétés d'arbres fruitiers notamment les manguiers, les goyaviers, les agrumes, les bananiers ainsi que quelques essais maraichers. La production de cette station actuellement, est essentiellement limitée à la vente de plants greffés aux producteurs.

Zones de production - Les cultures maraîchères en Mauritanie se développent au niveau des périmètres irrigués dans les zones objet d'aménagements hydro-agricoles, ainsi qu'au niveau des jardins maraîchers dotés de puits, tant au niveau des villages que des oasis. Les principales zones de productions sont : 1) les périmètres irrigués de la vallée du fleuve Sénégal, 2) la zone périurbaine de Nouakchott et Nouadhibou 3) les oasis, 4) les zones de décrue (notamment le Walo de Maghama), 5) les zones péri-urbaines des principales autres grandes villes notamment, Kiffa, Aioun, Selibaly, Kaédi, Boghé, ...

Production - Les surfaces exploitées en maraîchage au niveau des périmètres irrigués de la Vallée, sont souvent des terres placées à côté des aménagements hydro-agricoles réalisés pour la culture du riz. Il s'agit de superficies relativement importantes par rapport à celles au niveau villageois et des oasis dont la taille varie selon la disponibilité de l'eau. Les petits exploitants maraîchers souvent réunis en groupements partageant les investissements (clôture, système d'approvisionnement et exhaure d'eau), mais chacun cultive individuellement des parcelles qui varient de 20 m<sup>2</sup> à 40 m<sup>2</sup>. Toutes les opérations culturales sont manuelles. Les techniques d'irrigation d'économie d'eau (systèmes goutte-à-goutte) sont encore très peu diffusées.

Au niveau des périmètres irrigués, les espèces les plus cultivées sont : patate douce, tomate, choux, oignon, piment, navet, carotte, pomme de terre. La carotte est la spéculation prédominante dans les oasis. Les surfaces maraîchères périurbaines produisent surtout menthe, carotte, tomate et choux.

La production nationale annuelle varie entre 40 000 et 50 000 tonnes toutes espèces confondues. Elle dépend fortement des conditions climatiques, de la disponibilité en eau, du matériel végétal et des itinéraires techniques adoptés. L'horticulture, notamment le maraîchage, est un secteur en évolution. Pour cela et pour le fait que souvent le maraîchage est pratiqué sur des petites parcelles éparpillées, la collecte d'informations sur les productions n'est pas tellement organisée et n'est pas exhaustive. Cependant durant la campagne 2012-2013 il a été estimé que sur une production totale de 48 978 tonnes, 25,5 % est représenté par l'oignon, soit environ 12 476 tonnes et 8,7 % par la pomme de terre, soit 4 237 tonnes (sources : ProLPRAF et MA).

Accès aux intrants - La capacité d'accès des producteurs aux semences de qualité ainsi qu'aux autres intrants (engrais et produits phytosanitaires) est assez limitée. Souvent les producteurs dépendent des projets et des services de l'Etat qui achètent auprès des commerçants placés surtout à Nouakchott et qui les importent de l'Europe, du Maroc, du Sénégal et du Mali. En l'absence de ces circuits, les producteurs s'approvisionnent sur le marché et le choix est conditionné par le prix. Ce qui fait que parfois les semences et les variétés utilisées ne sont pas adaptées aux conditions agro-climatologiques de la zone de production. Le contrôle du CCQSP sur les semences maraîchères est très limité et concerne essentiellement l'oignon et la tomate.

Stockage et conditionnement - Le stockage intéresse surtout les oignons pour lequel sont utilisés des systèmes traditionnels qui déterminent des fortes pertes. Les chambres froides pour la gestion des stocks des produits horticoles sont presque inexistantes. Actuellement il y a des petites unités installées essentiellement autour du grand marché de légumes à Nouakchott. A Atar une station privée pour le conditionnement des fruits et légumes est fonctionnelle. Dans le cadre du projet PDIAM, une chambre froide de 90 tonnes a été réalisée à Rosso, ainsi que 4 chambres froides au niveau de l'aéroport de Nouakchott avec chacune une capacité de 36 tonnes. Une autre chambre froide est en phase d'installation à Boghé (Projet PAHABO). Il y a

d'autres infrastructures de stockage réalisés par PDIAIM à Lexeiba au Gorgol et par le ProLPRAF en Assaba et ailleurs. Ce dernier projet a mis en place trois containers de conservation de 30 tonnes à Kiffa et deux hangars à Kiffa et Teghada El Wassa. Le conditionnement et l'emballage des produits maraîchers se basent souvent sur des techniques traditionnelles et l'utilisation de sacs en polyéthylène ou jute de 50 kg.

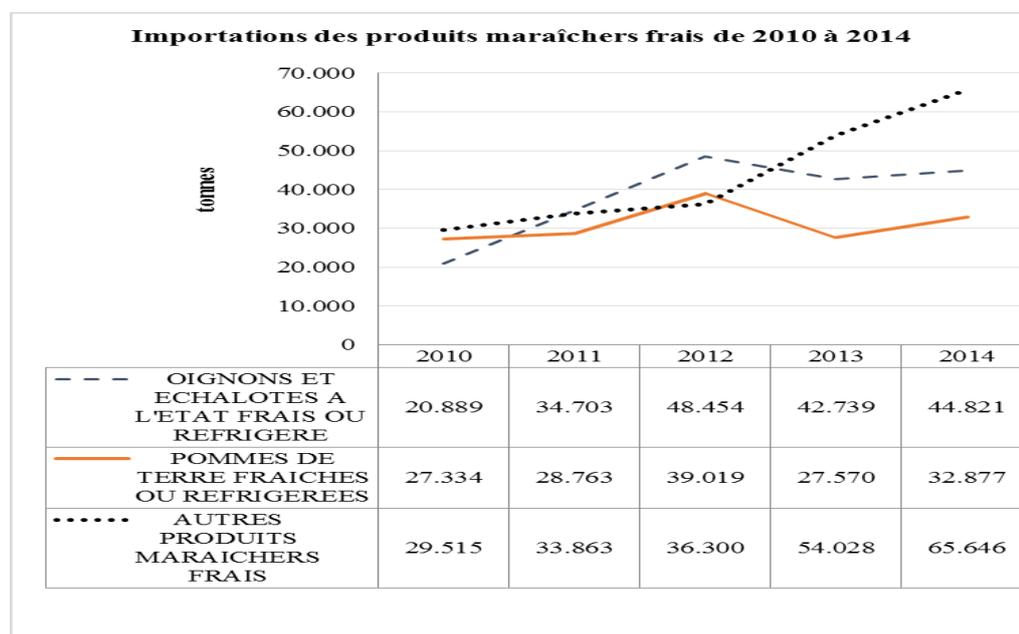
**Transformation** - La transformation des produits maraîchers est très peu effectuée. Le séchage, à l'exception de celui de l'oignon, n'est pas tellement développé à cause de la faible demande du marché et/ou de la mauvaise qualité du produit fini.

**Commercialisation / Importation** - La production maraîchère nationale est commercialisée selon deux principaux circuits : a) la vente directe du producteur au niveau du marché local ou des centres urbains; b) la vente bord champs aux intermédiaires, qui ensuite commercialisent les produits au niveau des centres urbains. Le principal marché est celui de Nouakchott. Les productions nationales sont insuffisantes pour satisfaire la demande. En 2014 sur un total d'environ 143 334 tonnes de produits maraîchers frais importés pour une valeur CAF de 6 340 850 860 UM, 31 % est représenté par les oignons, soit 44 821 tonnes, 23% par les pommes de terre, soit 32 877 tonnes et 46% par les autres produits (sources : Douane)<sup>13</sup>.

Le transport se fait dans de mauvaises conditions ne tenant pas compte des caractéristiques de périssabilité des produits maraîchers. Selon la distance de la zone de production du marché ainsi que de l'opérateur, le transport est fait en utilisant des charrettes et/ou des véhicules non spécialisés, notamment des petits camions et les coûts sont normalement élevés. En plus, les mauvaises conditions de transport déterminent des méventes occasionnées par des pertes de produit et de valeur (baisse des prix de vente).

L'évolution des importations des produits maraîchers frais ou réfrigérés, notamment de l'oignon et de la pomme de terre est indiquée dans le graphique qui suit. Cette augmentation d'importation souligne ainsi l'augmentation de leur consommation.

Graphique 6 - Importation des produits maraîchers frais de 2010 à 2014

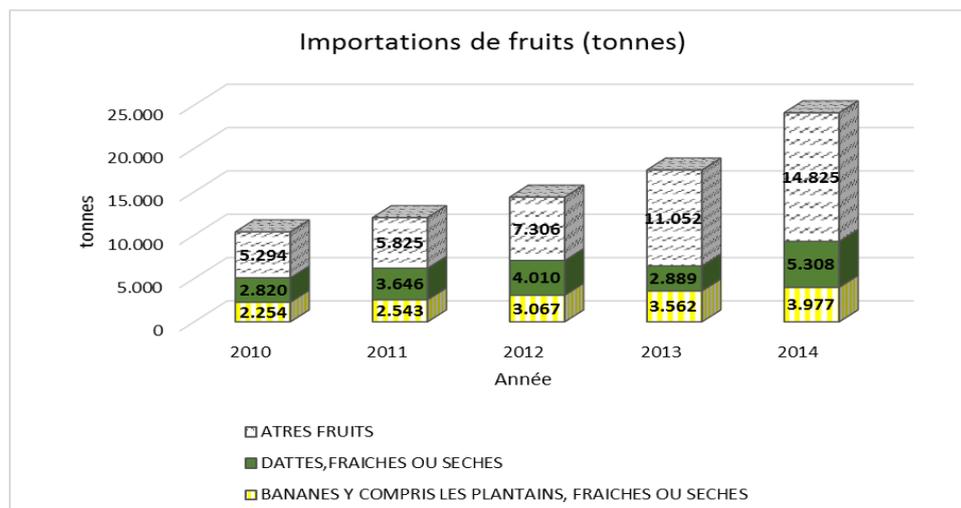


Sources : Douane et ONS

L'importation de fruits en 2014 a été égale à 24 110 tonnes dont 3 977 de bananes, soit 16%, 5 308 de dattes, soit 22% et 14 825 d'autres fruits, soit 61% (sources: Douane). La quantité élevée de ces derniers comprend aussi un quota dont les destinations finales sont les pays voisins. Les graphiques qui suivent montrent les volumes des importations de fruits durant les cinq dernières années, ainsi que l'évolution de l'importation des bananes destinées à la consommation nationale.

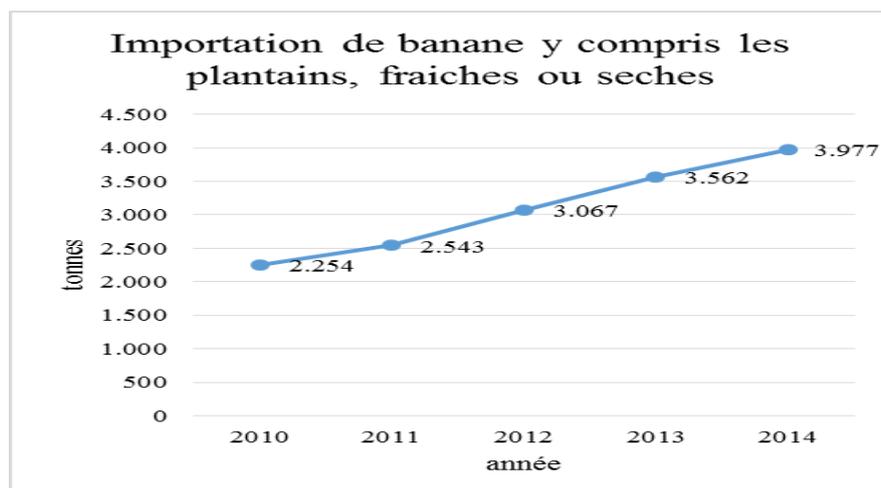
<sup>13</sup> Ces chiffres ne comprennent pas les légumes secs (lentilles) et les produits congelés et transformés.

Graphique 7 - Importation de fruits de 2010 à 2014



Sources données : Douane et ONS

Graphique 8 - Evolution de l'importation de bananes de 2010 à 2014



Sources données : Douane et ONS

**Consommation** – Sur la base des productions de la campagne 2012-2013 et des importations en 2013 de produits maraîchers frais, il est estimé un besoin qui dépasse 173 000 tonnes par an avec une moyenne par personne d'environ 49 Kg dont plus de 15 kg d'oignon et environ 9 Kg de pomme de terre.

Tableau 12 - Estimation des besoins des principales spéculations maraîchères (tonnes/an)

Espèces	Campagne 2012-2013			Besoins (t/an)	Import 2013
	Superficies exploités (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t/an)		
Oignon	636,00	19,62	12 476,00	55 215,39	42 739,39
Pomme de terre	192,00	22,07	4 237,00	31 807,42	27 570,42
Autres	2 114,00	15,17	32 069,90	86 098,31	54 028,40
<b>Total</b>	<b>2 942,00</b>		<b>48 782,90</b>	<b>173 121,11</b>	<b>124 338,20</b>

Sources : donnée de base du MA et ProLPRAF pour les productions, de la douane pour les importations, de l'ONS pour la population

**Acteurs** – Les principaux acteurs de la filière horticole sont indiqués ci-dessous.

Les producteurs qui pratiquent la culture sous formes individuelle ou collective au niveau des oasis et/ou des périmètres maraîchers au long du fleuve. La filière est caractérisée par une multitude de coopératives féminines qui s'occupent tant de la production que de la commercialisation des produits maraîchers.

Des organisations rurales structurées et dynamiques qui s'occupent du maraîchage. Il s'agit de l'Association des Usagers du Walo à Maghama (AUW), de l'Union des Associations de Gestion Participative des Oasis à Atar, des ONG, des AGPO des coopératives du Gorgol et du Guidimakha.

La fourniture d'intrants est pratiquée par des fournisseurs basés surtout dans les grandes villes et le crédit, est octroyé, entre autres par les Mutuelles d'Investissement et de Crédit Oasien (MICO) dans les zones oasiennes seulement.

Le commerce se base sur les petits opérateurs informels qui s'occupent de la collecte et du transport des produits vers les centres urbains et de commerçants mieux structurés. Le réseau de distribution urbain comprend: (i) les grossistes qui disposent des dépôts autour des marchés de Nouakchott et Nouadhibou, (ii) les semi-grossistes qui assurent l'approvisionnement des vendeurs détaillants, (iii) les détaillants et commerçants ambulants, qui dominent la filière, et (iv) les épiceries et supermarchés.

Les prestataires de services publics sont la recherche agricole (CNRADA), le CCQSP et le conseil agricole.

**Contraintes** - Les principales contraintes sont résumées ci-dessous.

Domaine	Contraintes
Production	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insuffisant accès aux terres/ parcelles (insécurité foncière) ;</li> <li>➤ Insuffisante maîtrise de l'eau : disponibilité insuffisante, inefficace gestion et diffusion des techniques d'économie d'eau et la cherté des systèmes actuels d'exhaure;</li> <li>➤ Faible disponibilité/utilisation de semences de qualité répondant aux caractéristiques du milieu et à la demande du marché ;</li> <li>➤ Faible disponibilité/utilisation et contrôle d'engrais et produits phytosanitaires ;</li> <li>➤ Insuffisance/absence de produits financiers adaptés ;</li> <li>➤ Insuffisance adaptation du calendrier cultural, par rapport à demande du marché</li> <li>➤ Forte dépendance de la production des facteurs de production disponibles y compris eau et ressources financières ;</li> <li>➤ Faible connaissance des itinéraires techniques les plus performants</li> <li>➤ Faible niveau d'encadrement et appui-conseil rapproché;</li> <li>➤ Insuffisant niveau d'organisation des producteurs et des acteurs de la filière</li> </ul>
Transport, Conditionnement, stockage, transformation, transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faibles connaissances des techniques améliorées de post-récolte (conditionnement, stockage, transformation, transport)</li> <li>➤ Insuffisance en nombre et en qualité des moyens de transports adaptés aux différents produits</li> <li>➤ Insuffisance d'infrastructures de conditionnement et de stockage y compris chambre froide, adaptées et fonctionnelles</li> <li>➤ Systèmes de stockage et de gestion des stocks non adéquats</li> <li>➤ Faible capacité de transformation des produits maraîchers</li> </ul>
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faible capacité de négociation des producteurs et faible connaissance/maîtrise des circuits commerciaux</li> <li>➤ Forte concurrence des certains produits importés (exemple du Sénégal, Maroc)</li> </ul>
Acteurs de la filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insuffisance dans l'organisation et coopération entre acteurs de la filière (producteurs, fournisseurs de biens et services, transporteurs, commerçants, structures d'appui conseil, consommateurs)</li> </ul>

**Enjeux** - Les enjeux de la filière maraîchère sont, entre autres, la mise en place de mécanismes de coopération et collaboration entre les acteurs de la filière (publics et privés) et la création d'un environnement institutionnel favorable tout au long de la chaîne de valeur permettant un meilleur accès aux facteurs de production (terres, eaux, intrants, financements) et aux itinéraires techniques performants, Cela pourra se traduire par une augmentation de la production destinée à satisfaire la demande du marché national et réduire les importations et en même temps assurer une augmentation des revenus pour les acteurs de la filière.

#### 2.4.5. Filière phœnicicole

La phœniciculture, représente la principale activité du système de production oasienne et le palmier dattier demeure une culture importante tant du point de vue économique que culturel. Elle favorise le développement d'un microclimat propice à la culture d'arbres fruitiers, de plantes maraîchères, fourragères ou céréalières au niveau des oasis. Elle reste une culture peu performante et traditionnelle caractérisée par la

« Guetna », occasion de fêtes et de rencontre pour les familles durant l'époque de maturité des dattes. Les zones de production sont caractérisées par un fort enclavement et une réduction de la disponibilité en eau due tant à la sécheresse qu'à la surexploitation de la nappe phréatique.

Zones de production – La palmeraie mauritanienne est composée de plus de 1,8 millions de palmiers productifs répartis sur 352 oasis inventoriées au niveau des wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba, du Hodh El Gharbi et du Hodh Charghi. (Source : Rapport provisoire du Recensement des palmiers dattiers, novembre 2012 – PDDO et DPCSE/MDR). La superficie totale sous palmier dattier (système de production oasien) est estimée à 16 000 ha (source : SDSR).

Production - Dans la plus grande partie des oasis les techniques culturales restent encore traditionnelles. Les améliorations technologiques adoptées par les producteurs durant ces dernières années, concerne surtout les moyens d'exhaure d'eau dans les oasis de l'Adrar et du Tagant. Cette diffusion non contrôlée amène à une surexploitation de la nappe phréatique dans certaines oasis.

Les variétés utilisées sont très nombreuses. Parmi ces variétés, Ahmar représente 70% des dattes fraîches commercialisées. Les variétés de qualité en Mauritanie sont généralement molles et ont une durée de vie commerciale à l'état frais très courte si elles ne sont pas stockées au froid. Ce manque de variétés adaptées limite le potentiel d'exportation. Un appui à la recherche et à l'amélioration du patrimoine végétale des palmeraies a été donné par certains projets financés entre autres par le FADES et le FIDA. Dans ce cadre un laboratoire de phytobiotechnologie, rattaché à la Délégation régionale de l'Agriculture, a été créé à Atar (wilaya de l'Adrar), un conservatoire de biodiversité phoenicicole a été mis en place sur le site de Ain Ehl Taya près d'Atar, et l'Université de Nouakchott a pu répertorier 127 cultivars dont 42 sur les 53 jugés d'importance économique sont caractérisés et décrits de manière détaillée. En plus 1 000 palmiers in vitro importés des Emirats Arabes Unis ont été distribués dans les oasis pour diversifier le patrimoine national.

La production annuelle moyenne de dattes fluctue d'une année à l'autre en raison des conditions climatiques, des variétés et de la qualité des techniques culturales. Les palmiers dattiers en Mauritanie sont en général peu productifs par rapport aux pays de la sous-région, avec des rendements moyens par palmier de 15 à 20 kg par pied étant donné que seulement 15% des palmeraies sont irriguées avec des rendements de 30 à 50 kg par pied et les restants 85% non irrigués ont un rendement de 10 à 15 kg par palmier. Les rendements par hectare varient entre une région et l'autre et sont estimés à 0.9 tonnes/ha en Adrar et 1.4 tonnes/ha dans le Tagant (source PROLPRAF). A l'état actuel, il n'y a pas un système permettant de suivre les productions des palmeraies. Sur la base des palmiers productifs recensés en 2012 (plus de 1,8 millions) et en utilisant un rendement moyen par pied et par an de 17 Kg, une estimation de la production annuelle peut s'arrêter à plus de 31 800 tonnes de dattes.

Certaines variétés de dattes mûrissent sur l'arbre, d'autres sont récoltées avant leur maturation. Les dattes pré matures (*balah*) sont récoltées à partir du mois de juin et traitées selon différentes techniques. Les autres sont récoltées durant les mois de juillet et août. En Mauritanie, les techniques de récolte sont encore traditionnelles.

Accès aux intrants – La filière est confrontée aux problèmes qui affectent les producteurs en général : éloignement du marché et donc des fournisseurs et produits (engrais et produits phytosanitaires) non contrôlés

Stockage et conditionnement – Le conditionnement (trilage, traitement et emballage) joue un rôle important dans la conservation de la qualité et donc la valorisation des dattes. En Mauritanie, cette opération est normalement effectuée par les producteurs avec des techniques plutôt élémentaires qui déterminent souvent des altérations du produit. Les dattes fraîches sont destinées rapidement (après 4-5 jours) à la commercialisation. Par contre les produits séchés sont stockés au niveau des maisons, des hangars, ainsi que dans les boutiques de commerce à température ambiante. La durée de stockage peut s'étendre jusqu'à un an, avec une détérioration graduelle de la qualité.

L'emballage adopté dépend de la qualité du produit. Les dattes de qualité supérieure sont présentées dans des caisses et celles de qualité moyenne ou basse sont mises dans des sacs en plastique, jute ou polyéthylène.

La ville d'Atar (wilaya d'Adrar), dispose d'une entreprise de conditionnement des fruits (dattes) et légumes (Société de Conditionnement et de Commercialisation des dattes d'Atar), dotée de trois chambres, dont deux pour la réfrigération et une pour la congélation, d'une capacité totale de stockage de 300 tonnes, ainsi que

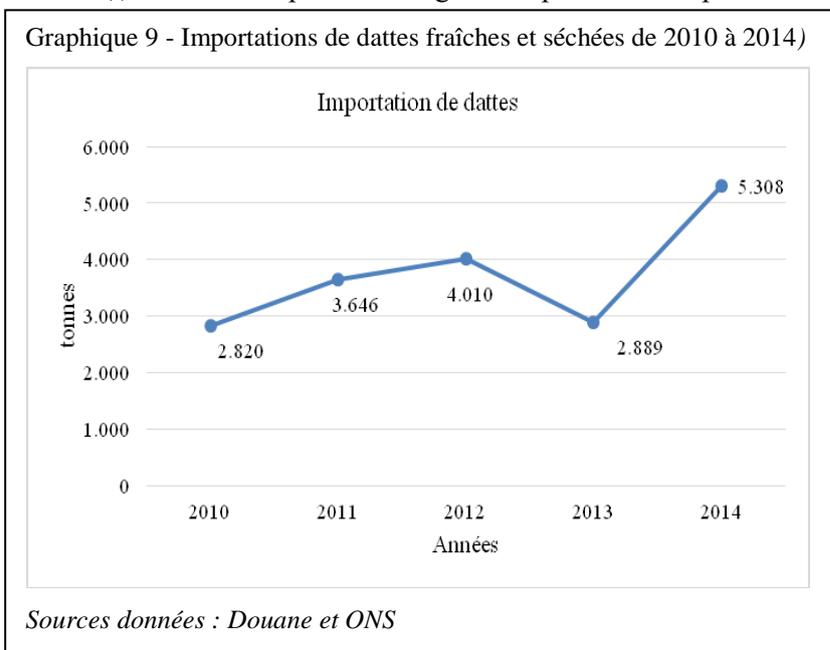
d'une étuve de fumigation. Malheureusement cette entreprise rencontre des problèmes de financement, de gestion et de rentabilité. En effet les quantités de produits à stocker ne sont pas uniformes et suffisantes pour rentabiliser l'investissement et les filières ne sont pas structurées pour garantir l'approvisionnement et l'écoulement des produits.

**Séchage** - Le séchage est l'unique technique utilisée pour la conservation des dattes. Généralement, se sont les écarts de triage et les variétés de moyenne ou médiocre qualité qui sont séchées. Le séchage se fait d'une manière traditionnelle. Après lavage des dattes, le produit est étalé sur une natte et séché directement au soleil sans protection pendant 7 à 8 jours. Les dattes séchées sont conditionnées dans des sacs en plastique ou bien dans des guerba (oultre fabriquée à partir de peau de chèvres).

**Transformation** – La transformation traditionnelle à laquelle sont destinées les dattes de faible qualité, est effectuée généralement par les paysans et les produits transformés sont utilisés au niveau local. Parmi ces produits, il faut citer : (i) le jus de dattes préparé avec les dattes de mauvaise qualité dites taga ; (ii) le robb: pâte visqueuse qui va servir à enduire les parois internes des outres de peau de chèvre utilisées pour le stockage du «d'hane » (beurre salé qui a subi une oxydation); (iii) le «kasra »: pâte obtenue par écrasement des dattes dénoyautées dans un mortier.

**Commercialisation / Importation** – Les dattes mauritaniennes sont commercialisées essentiellement au niveau national. Les principaux circuits sont : (i) la vente sur pied d'un régime ou plus ou d'un palmier sur place à des familles pour les besoins de la Guetna; (ii) l'expédition par le producteur et par l'intermédiaire vers la ville de destination ou un membre de famille ou un représentant s'occupe de la commercialisation ; (iii) la vente directe du producteur qui se déplace sur le marché local ou des centres urbains; (iv) la vente sur pied à des commerçants intermédiaires. Ces derniers assurent la récolte, le triage, l'emballage, le transport et la commercialisation des dattes, surtout des variétés de dattes de qualité.

Les productions nationales sont insuffisantes et pour satisfaire la demande la Mauritanie a importé au cours de ces cinq dernières années une moyenne annuelle de 3 700 tonnes de dattes (fraîches et séchées).



**Consommation** – Sur la base d'une production nette annuelle d'un peu plus de 28 000 tonnes (production brute moins 30% de perte post récolte) et d'un volume d'importation d'environ 3 700 tonnes (moyenne de 2010 à 2014), on peut estimer un besoin total qui dépasse 32 000 tonnes avec une moyenne de 9 Kg/personnes/an.

Les principales **contraintes** sont résumées ci-dessous

Domaine	Contraintes
Production	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insuffisante maîtrise de l'eau dans les oasis: insuffisante disponibilité, inefficace gestion, surexploitation de la nappe phréatiques, et faible diffusion des techniques d'économie d'eau et de systèmes d'exhaure à bas coût.</li> <li>➤ Insuffisante promotion et adoption de techniques culturales améliorées pour la conduite du palmier.</li> <li>➤ Insuffisantes techniques de lutte contre les maladies et les ravageurs.</li> <li>➤ Faible action de protection contre l'ensablement des oasis.</li> <li>➤ Faible rendement des palmiers et vieillissement de plantation.</li> </ul>

Domaine	Contraintes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appauvrissement du pool génétique de la palmeraie et disparition de certains cultivars.</li> <li>➤ Faible niveau d'encadrement et d'appui-conseil rapproché.</li> </ul>
Récolte, conditionnement, stockage, séchage, transformation, transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faibles connaissances des techniques améliorées de récolte ;</li> <li>➤ Faibles connaissances des techniques améliorées de post-récolte : conditionnement, stockage, transformation, transport ;</li> <li>➤ Insuffisance d'infrastructures de conditionnement et de stockage adaptées et fonctionnelles ;</li> <li>➤ Faible rentabilité du centre de conditionnement d'Atar ;</li> <li>➤ Insuffisante qualité des dattes séchées et transformées.</li> </ul>
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Forte concurrence (qualité et prix) des dattes en provenance du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Arabie Saoudite</li> </ul>
Acteurs de la filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insuffisante organisation et coopération entre acteurs de la filière (producteurs, fournisseurs de biens et services, transporteurs, commerçants, structures d'appui conseil, consommateurs)</li> </ul>

#### 2.4.6. Filière sucrière

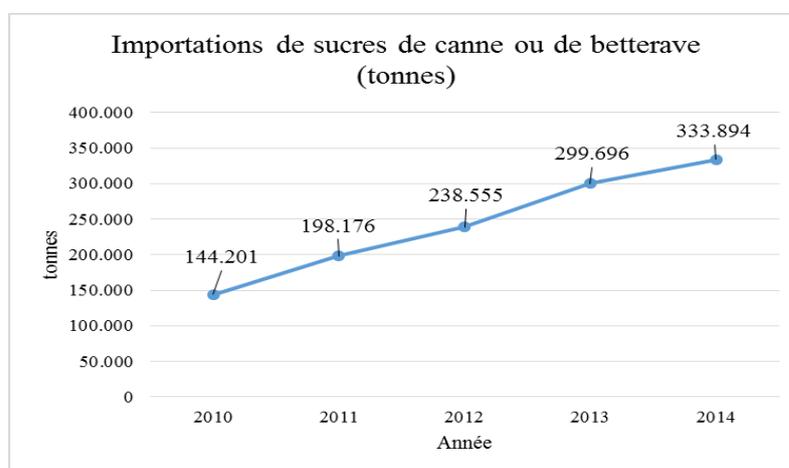
La culture de la canne à sucre a été récemment introduite en Mauritanie dans le cadre de la création d'un complexe agro-industriel destiné à la production de sucre. Il s'agit d'une initiative que le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a entreprise pour mettre en œuvre des projets de développement structurants, ainsi que pour lancer, entre autres, la production et l'industrialisation d'un produit hautement consommé par la population. A ce propos, l'Etat mauritanien a créé en décembre 2011 la Société d'économie mixte dénommée Société de Sucre de Mauritanie dont le statut a été révisé en 2013 pour devenir une Société anonyme dénommée Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés. Dans le cadre de ce partenariat public-privé, l'Etat a mis à la disposition du projet, 17 000 hectares en aval du barrage de Fom Gleïta et il a entamé plusieurs contacts avec des partenaires privés pour la mobilisation de financements. A l'état actuel, le projet a pu démarrer avec des ressources financières de l'Etat. Des négociations sont en cours avec différents partenaires. Elles sont en phase avancée avec le Fonds Koweïtien (30 millions USD), la BID (134 millions USD) et le Fonds Saoudien (50 millions USD) et un Collectif privé belge (140 millions Euro).

Ce projet prévoit deux composantes : (i) la composante agricole concernant la production de la canne à sucre, et (ii) la composante industrielle qui comprend la sucrerie/raffinerie pour la production de sucre blanc. A partir de la canne à sucre, le projet prévoit ainsi une unité de production d'éthanol d'une capacité de 10 millions de litres par an, une usine d'aliments de bétail d'une capacité de 5 000 tonnes par an et une unité de production de fertilisants, ainsi que la production d'énergie. Il prévoit également la création de 2 000 emplois permanents et 1 000 emplois saisonniers.

**Zones de production** – La zone de production est celle de Fom Gleïta dans la Région du Gorgol où l'Etat a mis à la disposition de la Société 17 000 ha des domaines fonciers.

**Production** – La première pépinière de multiplication de boutures de canne à sucre a été installée en 2012 sur 5 ha à Fom Gleïta. Actuellement 600 ha de pépinière ont été mis en place pour l'exploitation de 10 000 ha. Les terres destinées à cette production qui doivent être aménagées sont situées en proximité de la retenue du barrage et les caractéristiques topographiques du site constituent des avantages importants pour effectuer l'irrigation gravitaire. L'étude pour l'aménagement des 10

Graphique 10 - Importation de sucre de 2010 à 2014



Sources données: Douane et ONS

000 ha a été réalisée et le Dossier d'appel d'Offre (DAO) est en cours d'élaboration.

Transformation – L'extraction et la production du sucre à partir de la canne n'a pas démarré. Il est prévu la création d'une raffinerie d'une capacité de 106 000 tonnes de sucre blanc, dont la réalisation est prévue toujours à Foum Gleïta. Le financement pour cette réalisation est à rechercher.

Commercialisation / Importation - La Mauritanie importe actuellement plus de 300 000 tonnes de sucre par an pour satisfaire ses besoins comme indiqué dans le graphique qui suit.

Consommation – Sur la base des importations de sucre et le nombre d'habitants le besoin moyen calculé par personne dépasse le 84 Kg par an.

## 2.5. Cadre institutionnel et parties prenantes

Le cadre institutionnel du secteur agricole est constitué d'acteurs publics et non publics nationaux et internationaux qui sont principalement (i) le Ministère chargé de l'Agriculture, ses structures centrales et ses délégations régionales, ainsi que les institutions sous tutelle, (ii) les autres Départements ministériels impliqués dans les activités agricoles, (iii) les Organisations de producteurs, communautaires et interprofessionnelles du développement agricole, (iv) les ONG intervenant dans le domaine agricole, (v) les fournisseurs de services divers (vi) et les partenaires financiers.

**Ministère chargé de l'agriculture** - Conformément au Décret n° 90 2014 /PM fixant les attributions du Ministre de l'Agriculture et l'organisation de l'administration centrale de son Département, le Ministère a pour mission générale de concevoir, exécuter, suivre et évaluer les politiques du Gouvernement en matière de développement de l'Agriculture. Dans ce cadre, il est chargé des missions spécifiques suivantes :

- La programmation du développement agricole y compris l'élaboration des stratégies et des politiques publiques agricoles ;
- La mise en œuvre et la maîtrise d'ouvrage des grands aménagements agricoles publics ;
- La réglementation du secteur ;
- La recherche, le conseil agricole et la formation professionnelle dans le domaine agricole,
- La protection des végétaux et la police agricole.

Le Ministère de l'agriculture est organisé en services centraux, déconcentrés et décentralisés techniques.

Les services centraux techniques du Ministère sont :

- La Direction des politiques, des statistiques du suivi-évaluation et de la Coopération qui est chargée des politiques sectorielles et des stratégies de développement agricole, de la mobilisation des financements, des enquêtes statistiques et du suivi-évaluation ;
- Le Direction de l'Agriculture qui est chargée de la mise en œuvre des politiques et des programmes d'activités agricoles ainsi que les prestations phytosanitaires.
- La Direction de l'Aménagement Rural qui est chargé de la maîtrise d'œuvre des ouvrages et des aménagements agricoles et hydroagricoles ainsi que leur exécution et suivi ;
- La Direction de la Formation, la Recherche et le Conseil Agricole qui est chargée de la mise en œuvre des politiques et des programmes en matière de formation, de recherche et de conseil agricole ainsi que le suivi des organismes de formation et de recherche.
- la Direction des Affaires Juridiques et Foncières qui est chargée de la gestion du foncier dans les zones de production (régularisation foncière, gestion technique des cadastres, règlement des litiges, élaboration des schémas de structures foncières dans les zones agricoles, amendement et élaboration des textes juridiques du foncier rural).

Les Services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture sont des délégations régionales hissées statutairement et hiérarchiquement au niveau des directions centrales et assurant la coordination des activités et des missions du Département au niveau des wilayas. Ces délégations régionales sont organisées en services représentatifs des directions centrales du Département.

A ces délégations, il convient d'ajouter, le Centre de Formation des Producteurs Ruraux de Boghé qui est un établissement de formation non doté de l'autonomie administrative et financière et assurant des formations pour les producteurs privés du secteur agricole.

Les services décentralisés techniques sont des établissements publics créés pour assurer des missions techniques spécialisées. Il s'agit de :

- La Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER) est chargée des missions suivantes (a) la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Etat dans le domaine de l'aménagement (études et travaux réalisés sur fonds publics), (b) la gestion et la maintenance des infrastructures agricoles et hydroagricoles publiques non transférées aux usagers, (c) ainsi que le conseil agricole et suivi-évaluation des Organisations socioprofessionnelles de l'agriculture dans sa zone d'intervention, sans en avoir le monopole.
- La Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux (SNAAT) qui est chargée de la conception et de l'aménagement des terres à vocation agricole et des ouvrages hydroagricoles ;
- L'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA) qui statutairement chargée de la formation et du perfectionnement du personnel technique de l'agriculture.
- Le Centre National de Recherche et de Développement Agricole (CNRADA) qui est chargé notamment d'assurer, organiser, exécuter et diffuser tous les travaux de recherche intéressant l'agriculture entendue de la production végétale et la promotion des productions agricoles.
- Le Centre National de Lutte Antiacridienne chargé de lutter contre les criquets sur l'ensemble du territoire national.
- La Ferme de M'Pourié qui sert de champ public d'application des innovations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique le Ministère chargé de l'Agriculture avait lancé dans les années antérieures, plusieurs projets qui ont renforcé sa capacité d'assistance et contribution au développement rural. Il s'agit de projets essentiellement axés sur l'augmentation du potentiel exploitable et l'amélioration du cadre institutionnel du secteur tout en veillant à l'optimisation de l'usage des ressources et la pérennité des actions engagées. Parmi ces projets, ils sont à mentionner entre autres : (i) le PACDM2 qui opère sur la base des plans de développement locaux avec des comités villageois de développement et une association des usagers des infrastructures du walo, (ii) le PDDO qui travaille avec les AGPO à travers des plans de développement communautaire villageois, les plans d'investissement communautaire, ainsi que les MICO, (iii) le ProLPRAF dont le mode d'intervention est basé sur une approche par filière, (iv) le PAHABO qui a développé une approche de développement par les filières et qui pose les jalons d'une gestion durable à travers les associations des usagers des infrastructures et du centre de conditionnement des légumes de Boghé..

Les principales forces du Ministère en charge de l'Agriculture sont essentiellement (i) l'ancrage des délégations dans tout le territoire ainsi que leur savoir-faire en matière de coordination des programmes et la bonne connaissance du terrain par les différents intervenants, (ii) une expérience avérée en matière de protection des végétaux des services ayant ce mandat, (iii) une capacité en matière d'aménagement ainsi qu'un parc d'engins disponible pour les travaux de réalisation, entretien et réparation des ouvrages, et (iv) l'existence d'un dispositif de conseil agricole participatif très expérimenté, notamment en matière d'irrigation au niveau de la SONADER.

Par contre les faiblesses de ce département ministériel portent sur les aspects suivants:

- ✓ l'indigence en moyens humains, logistiques et financiers, par rapport aux besoins à satisfaire, ce qui entraîne des dysfonctionnements importants au niveau des structures centrales, régionales et des institutions sous tutelle,
- ✓ l'insuffisance du niveau de concertation entre les structures de la recherche agronomique et celles de la vulgarisation / conseil agricole, de la formation et les bénéficiaires, ce qui pose le problème de la pertinence des programmes par rapport aux besoins des producteurs.
- ✓ le bas niveau de fonctionnement des antennes de recherche, la plupart étant pratiquement fermées faute de moyens entraînant ainsi le confinement des activités de la recherche,

- ✓ les faibles capacités des institutions de formation en matière de conception de modules de formation au niveau des institutions de formation,
- ✓ le chevauchement de compétences entre certaines structures administratives au niveau intra et inter ministériels
- ✓ la faible coordination entre les différentes institutions de développement. Par exemple, le manque de concertation au niveau régional entre la délégation du MA et les institutions sous tutelle (SONADER, Projets, Recherche, ...).
- ✓ le malentendu dans la maîtrise d'ouvrage de certaines missions du Ministère chargé de l'Agriculture. A titre d'exemple la maîtrise d'ouvrage des barrages, alors que statutairement ces ouvrages relèvent au plan de leur maîtrise d'ouvrage du Ministère chargé de l'Hydraulique et de l'Assainissement Dans le même ordre d'idées, le Ministère en charge de l'Agriculture réalise des programmes de désenclavement rural bien que cette mission incombe statutairement au Ministère chargé du Transport et des Equipements.

**Autres Départements ministériels liés aux activités agricoles – Il s'agit des Ministères suivants :**

Le Ministère chargé de l'Élevage chargé d'élaborer /mettre en œuvre les politiques relatives au développement de l'élevage, ainsi que de coordonner, suivre et évaluer l'exécution des politiques et des actions de développement et d'aménagement, et la réalisation des objectifs fixés en matière de développement de l'élevage. Avec le Ministère chargé de l'Agriculture, il partage la même stratégie (SDSR), ainsi que le même environnement en termes de groupes cibles (populations) et ressources naturelles (eau, terres...).

Le Ministère chargé de l'Hydraulique et de l'Assainissement en charge de la planification, de la gestion, du suivi et de la protection des ressources en eau y compris les eaux destinées à l'agriculture. Il assure dans ce cadre, une mission de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre des travaux hydroagricoles. Il assure, aussi la répartition des usages de l'eau et établit l'ordre des propriétés de l'usage de l'eau en fonction de la vocation des zones.

Le Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable ayant statutairement une mission générale portant sur la protection de l'environnement. Il est chargé notamment du contrôle de l'utilisation des sols agricoles, des eaux y compris les eaux agricoles et l'utilisation des produits chimiques pour l'agriculture.

Le Ministère chargé de l'Équipement et du Transport chargé de la mise en place des normes de transport des produits agricoles. Il assure une mission de police des transports qui lui permet de contrôler les engins et véhicules de transport des produits agricoles.

Le Ministère chargé du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme qui coordonne la politique de l'Etat dans le domaine du Commerce. Il organise le marché intérieur et contrôle et régule les exportations et les importations du commerce y compris ceux de l'agriculture. Il est chargé de mettre en place et d'exécuter les mesures visant à protéger la production agricole nationale. Il est chargé de même de la normalisation et du suivi des normes de qualités qui s'appliquent aux produits agricoles. Il est enfin chargé du suivi et de la réglementation agroindustriels.

Le Ministère en charge des Affaires Economiques et du Développement dont le mandat est de veiller à l'amélioration des grands équilibres macroéconomiques et aux grands équilibres sociaux et à la mobilisation des ressources extérieures et des ressources de l'Etat susceptible de financer les stratégies et programmes d'investissement publics.

Le Ministère chargé des Finances qui assure l'élaboration et la coordination de la politique financière du Gouvernement et la préparation du budget de l'Etat et à son exécution.

**Organisations de producteurs, communautaires et interprofessionnelles du développement agricole – Elles sont caractérisées par la pluralité de leurs statuts juridiques et comprennent :**

- les coopératives agricoles et leurs unions dont le nombre excède 22 000 mais dont la fonctionnalité est sujette à caution ;
- les associations dont le nombre dépasse 1 500. Elles comprennent en leur sein des associations de

développement qui, dans certaines conditions, peuvent être reconnues d'utilité publique. De manière spécifique, on distingue (i) les associations de développement communautaires (ADC), (ii) les associations pour la gestion participative des oasis (AGPO), (iii) des associations d'usagers des infrastructures notamment celle du walo de Maghama (AUW), du Gouère (AUG), du Garack – Sokam (AUGS), du Diou et du N'Diorol au Brakna ouest, et du Gorgol, et celle des usagers du centre de conditionnement des produits horticoles de Boghé (AUCCB),

- les groupements d'intérêt économique en nombre indéterminé qui, au niveau de la vallée du fleuve Sénégal, sont essentiellement représentés par ceux des femmes, ayant pour mission la commercialisation des produits maraîchers, et, dans une moindre mesure, ceux ayant pour vocation la commercialisation du riz,
- les structures informelles qui jouent néanmoins des rôles importants au niveau de leurs zones d'implantations notamment les comités villageois de Développement (Gorgol/Maghama), les comités d'entretien des barrages et digues, des comités de gestion des clôtures, les Comités de gestion des banques de céréales, les Comités de lutte contre les feux de brousse, les comités de lutte contre les ennemis des cultures, etc. Ces structures informelles sont souvent créées par des projets mais peuvent survivre après la clôture de ces derniers.

La principale *force* des OP est due à la pluralité des acteurs de la demande qui se traduit par la diversité et la richesse de leurs expériences. En effet, il existe différentes OP aux statuts juridiques variés (coopératives, associations, groupements d'intérêt économique, syndicats) qui meublent le paysage agricole dans des contextes et domaines. Ainsi, les coopératives ont servi aux producteurs d'unir les efforts pour la gestion des périmètres rizicoles et des jardins maraîchers. Plus récemment pour la culture du blé, des associations se sont créées pour la gestion des infrastructures collectives à caractère structurant ou public, ou pour la gestion d'actions de développement communautaire (associations d'usagers, associations de développement communautaire (ADC), association pour la gestion participative oasienne (AGPO), ...).

Par contre les organisations de producteurs, communautaires et interprofessionnelles du développement agricole sont confrontées à plusieurs *faiblesses* dont :

- ✓ l'insuffisance en matière d'organisation et de gestion ainsi que de connaissance et d'application de techniques de production, de protection, de récolte, et de conservation plus performantes ;
- ✓ l'insuffisance des moyens financiers des unions de coopératives et des associations d'usagers en raison des faibles capacités contributives des producteurs, ce qui pose le problème de leur bon fonctionnement,
- ✓ l'incapacité à ce jour d'assurer l'entretien régulier et la maintenance des infrastructures des périmètres irrigués et de contribuer au renouvellement des infrastructures publiques structurantes jouant un déterminant dans la desserte ou le drainage des eaux des périmètres,
- ✓ l'existence d'un grand nombre d'OP en l'absence d'une situation claire de ces organisations au niveau du service concerné du MA, ce qui rend difficile le choix des partenaires représentatifs et fiables sur le terrain,
- ✓ l'absence d'un cadre juridique pour les OP informelles qui pose le problème de leur reconnaissance alors qu'elles jouent actuellement un rôle déterminant dans leurs zones d'intervention respectives (walo, barrages, zones agropastorales,...),
- ✓ la faible perception de la notion de gestion durable des infrastructures, ce qui pose de manière récurrente la problématique de la pérennité des infrastructures sujettes souvent à la dégradation et à l'abandon,
- ✓ l'absence d'une structuration des OP du niveau local au niveau national en passant par le départemental et le régional.

**Syndicats professionnels** - Ils sont juridiquement définis comme étant des groupements durables de personnes physiques ou morales exerçant en Mauritanie soit la même profession, soit des professions différentes, mais connexes, dans le cadre de l'une des activités professionnelles suivantes : (a) services publics et organisme de droit public, (b) organisme de droit privé à but non lucratif, professions libérales, banque et assurance, (c) commerce, bâtiment et travaux publics, industrie, transport, autres activités. La

principale mission des syndicats agricoles de ses membres.

Dans le domaine de l'Agriculture, les principales organisations de type syndical sont : (a) la Fédération des Agriculteurs et Eleveurs de Mauritanie (FAEM), implantées dans tout le pays (b) la Fédération Nationale des Agriculteurs de la Vallée (FNAVAL) qui a été créée en février 2007 avec pour siège social Rosso et des coordinations à Boghé et à Kaédi, (c) l'Union des Producteurs Agricoles de Mauritanien (UPAM) qui a été créée en 2007 avec son siège à Rosso, et (d) le Conseil Supérieur des Grands Périmètres Collectifs (CSGPC), dont le siège est à Boghé, créée en 2001 et regroupant les grands périmètres collectifs.

Les principales *forces* des syndicats professionnels résident dans le fait que la direction est assurée généralement par des intellectuels en fonction ou à la retraite qui ont une bonne connaissance de leur mission, et qu'il existe des représentations au niveau local et une structuration au niveau des sièges sociaux, ce qui constitue un atout dans le paysage institutionnel de l'agriculture. Ces représentations au niveau central et régional facilitent la communication avec les OP de base,

Par contre leurs *faiblesses* concernent les équipements, les ressources humaines et financières insuffisants tant au niveau central que régional et le manque de moyens de communication de type journal mensuel ou trimestriel.

**Organisations non Gouvernementales (ONG)-** Elles sont réparties en deux grandes catégories : les ONG nationales et les ONG internationales.

ONG Nationales – En dépit de leur nombre très important, les ONG nationales actives dans les programmes de développement agricole et rural sont très peu nombreuses. Une étude récente montre que seulement une quinzaine d'entre elles conduisent différents programmes de développement et assurent une présence limitée dans l'espace rural. Parmi ces ONG, certaines sont appuyées par des bailleurs de fonds et mettent en œuvre des activités génératrices de revenus et parfois des programmes de développement communautaires importants. Il s'agit entre autres, des ONG TENMIYA, ECODEV, ADECA, Terre Solidaire, Espoir, ANADELP, AMAD, AFEDLP,... Ces ONG se constituent souvent en consortium et bénéficient de ressources extérieures (UE, Eglises, bailleurs de projets nationaux, etc.)

ONG internationales - Les principales ONG internationales présentes sur le terrain et opérant dans le secteur rural et agricole sont, entre autres, les suivantes : la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM), le Groupe de Recherches et de réalisation pour le Développement Rural (GRDR), la Caritas - Mauritanie, l'Action contre la faim (ACF), World Vision (WV), l'Inter Mon l'OXFAM, la Communauté Doulos, CONTREPART, le Secours Direct - le Koweït, International Relief and Développement (Secours International pour le Développement). Elles interviennent dans les wilayas agricoles et disposent généralement de budgets relativement conséquents (10 à 500 millions par an).

Les principales *forces* des ONG sont (i) la démarche participative qui permet la proximité avec les populations et un meilleur ciblage des besoins et des priorités des populations, ainsi que (ii) la prise en compte systématique de thématiques transversales, notamment la dimension genre, ce qui donne à leurs interventions un caractère plus inclusif.

Par contre leurs *faiblesses* se trouvent, entre autres, dans : (i) l'insuffisant niveau et capacité de concertation avec les services publics et les autres intervenants/projets dans la même zone d'action, ce qui entraîne des chevauchements fréquents d'activités au niveau des zones d'intervention, et (ii) l'insuffisance des ressources financières, logistiques et humaines (personnel qualifié) permettant de jouer pleinement leur rôle et mettre en œuvre les activités retenues. Cela amène l'ONG à se rabattre souvent sur les délégations régionales du MA qui manquent elles-mêmes de personnel qualifié.

**Fournisseurs de services privés-** Ils interviennent dans le domaine des travaux d'aménagement et de maintenance des infrastructures, la préparation des sols et les opérations de récoltes et post-récoltes, (transport, transformation, commercialisation, etc.), la fourniture d'équipements et d'intrants agricoles, l'entretien et la réparation des équipements agricoles.... Ces entreprises ont un statut de sociétés commerciales et jouent un rôle important dans le développement du secteur. Elles font face à des problèmes d'organisation et d'environnement et notamment l'environnement fiscal.

La principale *force* des fournisseurs de services privés demeure leur présence au niveau des agglomérations et de certaines zones de production, ainsi que leur aptitude à fournir des services de proximité. A titre d'exemple, les mécaniciens des groupes motopompes, les propriétaires de petits moulins, assurent des

services dans les villages et sur les zones de production.

Les *faiblesses* des fournisseurs de services privés se résument comme suit :

- ✓ La fréquence des retards dans la livraison des produits et équipements, entraînant parfois des conséquences néfastes sur le déroulement des campagnes agricoles,
- ✓ L'inexistence de moyens de contrôle de la qualité des intrants par les fournisseurs ce qui a pour effet la mauvaise qualité des fournitures notamment pour les engrais, les produits phytosanitaires et les semences maraîchères,
- ✓ Les fournisseurs ne couvrent pas toutes les zones de production et se limitent souvent aux capitales régionales et cela pose le problème de l'approvisionnement en intrants surtout pendant l'hivernage avec l'enclavement des zones rurales,
- ✓ Peu d'intérêt des fournisseurs de services vis-à-vis de certaines activités vitales pour le secteur rural, notamment la réparation et maintenance matériel agricole, la récolte,....,
- ✓ Les fournisseurs n'anticipent pas la demande pour certains intrants stratégiques comme l'engrais, les semences ce qui pose de sérieux problèmes de retard de démarrage de la campagne et de respect des itinéraires techniques.

**Partenaires technique et financiers** – Ils sont les donateurs et partenaires techniques, les organisations sous régionales et internationales, et en général les projets qui apportent leurs appuis techniques et financiers dans les actions de développement. Plusieurs partenaires se sont engagés aux côtés du Gouvernement mauritanien dans le secteur agricole. Il s'agit de partenaires bilatéraux et multilatéraux, tels que la Banque Mondiale, le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), l'Union Européenne, le FADES, le FSD, la BAD, ainsi que la Coopération Espagnole (AECID), le GIZ, le KFW, la Coopération italienne, la CFD, l'USAID, la Coopération canadienne, la Coopération brésilienne, la Coopération indienne, la Coopération avec le Koweït.... A cela s'ajoutent les ONG internationales.

De plus, le Gouvernement de la Mauritanie bénéficie de l'assistance technique de l'ensemble des agences des Nations Unies actives dans le pays, telles que la FAO, le PNUD, le FNUAP, le PAM, le HCR, l'UNESCO, dans la définition et mise en œuvre de programmes et projets ayant entre autres des actions visant le secteur agricole.

## 2.6. Recherche – Formation – Conseil agricole

**Recherche** - Les institutions mauritaniennes chargées de la recherche agricole sont: (i) la Direction de la Recherche, de la Formation et du Conseil agricole chargée de définir, de suivre et d'évaluer les politiques de recherche, de formation et de conseil agricole et (ii) le Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (CNRADA) chargé des recherches portant prioritairement sur la production végétale et son environnement technique.

Le CNRADA dispose de 10 stations et sous-stations de recherche, de 3 laboratoires (amélioration des plantes, pédologie et défenses des cultures), et d'une chambre froide pour la conservation du matériel végétal situés au Gorgol (Bélinabé, Rindiao, Sylla-Semencier, Diéri, Sylla-Embouche), dans l'Assaba (Kankossa, Kiffa, Sani), dans le Trarza (Rosso) et à Nouakchott (Tin-Soueïlim). Le personnel de recherche disponible est composé (en 2012) de 9 chercheurs et assistants de recherche, 11 conducteurs d'économie rurale et de 3 moniteurs d'économie rurale.

Les principales activités d'appui sont (i) la production de plants fruitiers à la station fruitière de Rindiao, (ii) la production de semences de pré-base à la station de Sylla, (iii) l'appui aux diplômés demandeurs d'emplois à Rosso, (iv) l'appui à la production de semences vivrières traditionnelles à Kaédi.

Les points faibles sont : (i) l'absence d'un statut spécifique du chercheur et la faiblesse quantitative et qualitative des ressources car, faute de ressources financières, le CNRADA n'a pas de plan de relève des chercheurs et assistants, (ii) la dégradation prononcée des stations de recherche qui met en question la fiabilité technique des résultats des recherches entreprises, (iii) la non fonctionnalité de certains laboratoires tels que le laboratoire de pédologie, le laboratoire de défense des cultures (entomologie et phytopathologie) et le laboratoire d'amélioration des plantes.

De 2010 à 2014 les allocations de l'Etat au budget du CNRADA sont passées de 91 757 500 UM en 2010 à 157 543 000 UM en 2014. Le faible niveau d'appui de l'Etat au CNRADA, utilisé pour près de 80% au paiement des salaires d'un personnel pléthorique souvent non nécessaire aux activités de recherche, ne permet pas d'entreprendre des activités fiables et durables de recherche. Par ailleurs, les financements extérieurs deviennent de plus en plus rares.

Malgré des acquis notamment dans le système irrigué et l'approche basée sur Recherche-Développement en partenariat avec les organisations internationales et régionales de coopération scientifique et technique (, AIEA, AFRICA RICE (ADRAO), CORAF, ICARDA, CIRAD, CILSS etc.), la volonté politique en faveur de la recherche ne se traduit pas encore dans le niveau des moyens (humain, technique et financier) dévolus par l'Etat au secteur.

En plus il est à constater l'absence d'une effective implication des acteurs et des partenaires pour prendre en compte les problématiques des exploitations agricoles dans leur spécificité, ainsi que l'absence d'une articulation et d'une vision globale Recherche/Formation/Conseil Agricole, ce qui induit un faible taux d'adoption et de diffusion des acquis en matière de technologies améliorées.

**Formation** - Les principaux centres de formation agricole sont le Centre de Formation des Producteurs Ruraux de Boghé (CFPRB), l'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique (ISET) et l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA) actuellement sans activités réelles malgré le besoin ressenti par l'ensemble des producteurs du pays et en dépit de son programme de relance, le Centre de Démonstration des Techniques Agricoles de M'Bagne (CDTAM).

**Conseil agricole** - Le conseil agricole est dispensé tant par des structures étatiques que non étatiques. Les structures étatiques sont : (i) la Direction de la Recherche, de la Formation, et du Conseil Agricole (DRFC), (ii) les Délégations du Ministère de l'Agriculture, (iii) la Société Nationale de Développement Rural (SONADER), (iv) les Projets publics (PASKII, ProLPRAF, ...) et (v) les structures de formation et de recherche. Par contre les structures non étatiques impliquées sont les ONG nationales, les ONG internationales et des partenaires/opérateurs privés (fournisseurs de biens et services).

Le Conseil Agricole est caractérisé par la diversité des acteurs de l'offre et de la demande, la pluralité des méthodes, des approches et des outils, le manque de coordination et d'harmonisation entre les différents intervenants, l'absence de mutualisation des moyens dans un contexte marqué par la rareté des ressources humaines et matérielles, ainsi que l'inadéquation entre l'offre et la demande débouchant sur des résultats globalement peu satisfaisants. En effet, les acteurs de l'offre, ne se sont pas encore appropriés de l'approche actuelle de développement de l'agriculture basée sur les filières tandis que la structuration des acteurs de la demande reste peu adaptée aux nouvelles orientations basées sur la responsabilisation et l'inclusion des producteurs et autres demandeurs de services.

Des propositions pour l'amélioration des services de conseil agricole ont été formulées en 2011 suite à une étude effectuée par la FAO sur la demande du Ministère en charge de l'Agriculture. D'autres propositions ont été données dans le cadre de l'étude appuyée par l'UE, notamment la Revue Institutionnelle du Secteur Agro Pastoral (RISAP).

## 2.7. Financement de l'agriculture

Le financement du secteur agricole vient des ressources mobilisées par (i) la sphère publique c'est-à-dire l'Etat, ses PTF et d'autres intervenants dans le domaine du développement tels que les ONG, (ii) les opérateurs et investisseurs privés nationaux et internationaux, et (iii) le système financier national.

Bien qu'une analyse approfondie ne soit pas disponible, il faut relever qu'il existe une forte dépendance vis-à-vis des ressources extérieures pour les dépenses d'investissement.

Financement de l'Etat – Le budget de l'Etat est focalisé sur le fonctionnement des administrations, les aménagements et l'entretien des infrastructures. Certaines activités présentant un caractère commercial (commercialisation des récoltes, approvisionnement en intrants, travaux d'aménagement, ...) sont financés, mais ce type d'action peut déclencher des mécanismes de type assistanat chez les bénéficiaires, qui, dès lors, n'agissent qu'en fonction des interventions de l'Etat et attendent de sa part la solution à tous leurs problèmes, ce qui nécessiterait une politique de désengagement progressif. En général, la part des dépenses budgétaires

destinée au secteur rural (élevage et agriculture) est très limitée.

Financement des Partenaires Techniques et Financiers - Les appuis des PTF, inscrits dans des approches projet, n'ont pas su ébranler ce mécanisme d'assistanat. Il faut enregistrer une coordination insuffisante entre PTF et un saupoudrage des investissements en projets de faible impact dont les acquis sont difficiles à pérenniser pour certains.

Financement des opérateurs et investisseurs privés- Les investisseurs et opérateurs privés mauritaniens jouent un rôle essentiel dans les avancées réalisées par l'agriculture. Par contre les investissements directs étrangers (IDE) sont actuellement très limités.

Système financier national – La Mauritanie dispose essentiellement de 9 banques commerciales et un grand nombre d'institutions mutualistes de microfinance. Cependant les systèmes de crédit ne sont pas souvent à la portée des producteurs, notamment les petits et des autres acteurs. En plus de l'accès difficile, il n'y a pas des produits financiers suffisamment adaptés aux besoins des filières et des exploitations agricoles.

Les banques qui sont très peu présentes en milieu rural, ne répondent que partiellement aux besoins de financement des exploitations agricoles et posent des conditions d'accès au crédit assez loin des possibilités des producteurs. Les seules institutions spécialisées dans le crédit en milieu rural sont les institutions de microfinance (IMF), dont le Système des Mutuelles d'investissement et de crédit oasien (MICO), le réseau de l'Union nationale du crédit agricole et de caisses d'épargne (UNCACEM)<sup>14</sup>, l'Association pour la Promotion de la Micro entreprise (APME) appuyée par le FENU, et l'Association pour le Crédit et la Petite et Moyenne Entreprise (ACMPE). Parmi ces IMF, 95 sont agréées et composées dans leur quasi-totalité par des mutuelles d'épargne et de crédit, dont 51 Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (CAPEC) et 142 sont des IMF informelles qui exercent leurs activités dans le cadre de projets ou de programmes gouvernementaux.

Depuis 2011 l'Etat mauritanien a mis en place la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) (opérationnelle en 2012). C'est un instrument financier de développement qui vise l'accompagnement des politiques sectorielles de l'Etat et fonctionne comme une agence d'appui aux départements ministériels. La CDD est un instrument régalien à vocation multiple. Même si la CDD n'est pas un instrument spécifique au secteur du développement rural, il n'en demeure pas moins un instrument d'accompagnement de la SDSR.

Le système financier existant est donc caractérisé par : (i) une faible contribution du système bancaire au financement du secteur rural (1%), (ii) des structures de financement du secteur rural qui ne contribuent que faiblement au développement du secteur, et (iii) l'insuffisance des réseaux et des fonds alloués au financement des AGR.

## 2.8. Contexte financier : Revue des dépenses du secteur agricole

En 2003, à Maputo (Mozambique), les chefs d'Etat africains se sont engagés à allouer au moins 10 % de leur budget national à l'agriculture.

En Mauritanie, de 2005 à 2013, le budget destiné à l'agriculture et à l'élevage a été en moyenne d'environ 2,9 % des ressources intérieures (RI) de l'Etat et de 5,6 % en tenant compte des ressources extérieures (RE), ce qui montre le gap avec les objectifs de Maputo (voir tableau ci-après). En 2011 et 2012, ces taux ont été respectivement de 6% et 5,6% en incluant l'aide extérieure ou de 2,6% et 3,6% en considérant uniquement les ressources internes (source : RISAP).

Tableau 13 - Bilan décennal de l'application des accords de Maputo en Mauritanie (source : RISAP)

(En millions de MRO)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Budget de l'Etat</b>	<b>171 370</b>	<b>239 270</b>	<b>211 150</b>	<b>272 500</b>	<b>271 390</b>	<b>265 275</b>	<b>269 153</b>	<b>346 204</b>	<b>394 900</b>
MDR/RI	4 557	5 266	7 479	6 944	5 001	5 684	7 097	12 502	19 464
MDR/RE	6 045	5 440	8 340	13 969	16 423	9 803	9 293	7 180	13 266
<b>Budget MDR total</b>	<b>10 602</b>	<b>10 706</b>	<b>15 819</b>	<b>20 913</b>	<b>21 425</b>	<b>15 488</b>	<b>16 390</b>	<b>19 683</b>	<b>32 730</b>
<b>% du secteur en RI/budget</b>	3,5	2,2	3,5	2,5	1,8	2,1	2,6	3,6	4,9
<b>% du secteur en RI+RE/LF</b>	6,1	4,4	7,4	7,6	7,8	5,8	6	5,6	8,3

Sources : Loi de Finance et Ministère de Développement Rural

<sup>14</sup> Le rôle de l'UNCACEM est actuellement repris par la CDD.

Si la moyenne décennale a été seulement de 2,8 %, à travers un budget annuel moyen de 6 milliards d'ouguiya (ou MRO) pour le secteur, depuis 2012 le gouvernement y a consacré des efforts importants, passant de 12,5 milliards d'ouguiya en 2012 à 19,4 milliards en 2013 (source : RISAP).

Les dépenses publiques se distinguent en deux catégories : (i) dépenses de fonctionnement et (ii) dépenses d'investissement. Pour ce qui concerne le Budget Consolidé d'Investissement, bien que le secteur rural ait bénéficié de 2004 à 2013 en moyenne de 10% du total, la part revenant aux fonds propres de l'Etat ne correspond qu'à 3% alors que celle revenant aux financements extérieurs (prêts, dons, ...) est de 7%.

Tableau 14 – Budget Consolidé d'Investissement destiné au secteur rural (agriculture, élevage, environnement, génie rural, hydraulique pastorale et recherche/formation/vulgarisation)

Année	BCI TOTAL (millions Ouguiya)	BCI Développement Rural (*)					
		Financement National		Financement Extérieur (prêts, dons,...)		Total	
		UM (millions)	% sur BCI Total	UM (millions)	% sur BCI Total	UM (millions)	% sur BCI Total
2004	52 000,00	1 453,70	3%	5 492,14	11%	6 945,84	13%
2005	59 800,00	3 317,84	6%	6 045,00	10%	9 362,84	16%
2006	69 200,00	1 982,60	3%	5 440,00	8%	7 422,60	11%
2007	94 500,00	4 173,00	4%	8 340,00	9%	12 513,00	13%
2008	160 272,69	3 799,56	2%	13 969,56	9%	17 769,12	11%
2009	196 684,84	2 755,12	1%	16 423,96	8%	19 179,08	10%
2010	174 165,39	3 190,68	2%	9 803,61	6%	12 994,29	7%
2011	168 388,99	3 540,87	2%	9 293,29	6%	12 834,16	8%
2012	190 158,51	5 885,00	3%	7 180,46	4%	13 065,46	7%
2013	234 644,51	12 157,25	5%	11 266,71	5%	23 423,96	10%
<b>Moyenne 10 ans (2004-2013)</b>	<b>139 981,49</b>	<b>4 225,56</b>	<b>3%</b>	<b>9 325,47</b>	<b>7%</b>	<b>13 551,04</b>	<b>10%</b>

(\*) Le sous-secteur de la pêche n'est pas compris car il est pris en compte dans le secteur "Développement Industriel"

Source : Ministère des Finances

Le budget consolidé d'investissements (BCI<sup>15</sup>) présente une répartition du secteur « Développement Rural » en sous-secteurs, à savoir : (i) agriculture (irriguée et pluviale); (ii) génie rural, (iii) hydraulique villageoise, (iv) élevage, (v) protection de la nature devenue plus tard l'environnement, (vi) recherche-formation-vulgarisation.

Parmi ces secteurs et durant plusieurs années les investissements ont été orientés surtout en faveur de l'agriculture irriguée. Par contre les investissements pour les cultures pluviales sont toujours restés limités, ce qui justifie la réponse du Gouvernement et des PTF aux sécheresses successives auxquelles la Mauritanie a été confrontée. Il est également à constater la faiblesse des investissements pour la recherche, la formation et la vulgarisation. Cependant il apparaît que cette tendance commence à se modifier. En 2014 un regain d'intérêt vers le pluvial et le secteur « recherche-formation-vulgarisation » est à souligner.

Ci-dessous un tableau qui montre l'évolution des allocations financières de l'Etat vers les investissements dans le secteur rural de 2009 à 2013.

Tableau 15 - Répartition du BCI affecté au Développement Rural entre les sous-secteurs de 2009 à 2013 en Millions d'UM

Rubrique	BCI 2009		BCI 2010		BCI 2011		BCI 2012		BCI 2013	
	UM (millions)	%								
<b>Développement Rural</b>	<b>19 179,09</b>	<b>9,75</b>	<b>12 994,29</b>	<b>7,46</b>	<b>12 834,15</b>	<b>7,62</b>	<b>13 065,47</b>	<b>6,87</b>	<b>23 423,95</b>	<b>9,98</b>
Agriculture	8 932,20	4,54	5 507,08	3,16	3 176,62	1,89	5 431,77	2,86	14 359,00	6,12
Génie rural	2 550,12	1,30	820,86	0,47	2 216,27	1,32	2 123,68	1,12	1 091,26	0,47
Hydraulique Villageoise-pastorale	3 122,54	1,59	2 261,43	1,30	4 739,73	2,81	4 999,18	2,63	7 156,66	3,05
Elevage	196,74	0,10	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
Environnement	4 277,49	2,17	4 254,92	2,44	2 701,53	1,60	510,84	0,27	817,03	0,35
Recherche / Formation / Vulgarisation	100	0,05	150,00	0,09		0,00		0,00		0,00
<b>BCI TOTAL</b>	<b>196 684,84</b>		<b>174 165,39</b>		<b>168 388,99</b>		<b>190 158,51</b>		<b>234 644,51</b>	

Source données : Ministère des Finances

<sup>15</sup> Le budget consolidé d'investissements (BCI) est composé par : (i) le budget d'investissement national, c'est-à-dire fonds propres de l'Etat, et (ii) le budget d'investissement extérieur constitué par les fonds octroyés par les partenaires au développement de l'Etat.

### 3. REVUE DES PROJETS EN COURS ET EN PREPARATION

Une série de projets en cours ou en préparation participent à la mise en œuvre du PNDA et contribuent ainsi à la mise en œuvre de la SDSR, en conformité avec la SNSA et suivant les orientations du CSLP III. .

Il s'agit de projets financés par l'Etat sur fonds propres, ou à travers des projets mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers et, depuis quelques années, par le secteur privé dans le cadre de certains projets d'agriculture de rente. L'Etat, à travers le Ministère chargé de l'Agriculture, soutient surtout la réalisation et/ou la réhabilitation d'infrastructures hydro-agricoles, la protection des cultures et toutes autres initiatives relevant de ses missions régaliennes.

#### 3.1. Projets en cours

Les projets et programmes en cours peuvent être répartis en cinq groupes respectivement axés sur (i) la production agricole, (ii) les opérations post-récolte, (iii) les services agricoles (iv) l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles et (v) les activités transversales.

a. **Projets et programmes orientés vers la production** - Il s'agit de projets qui visent l'augmentation des productions agricoles, notamment du riz, du blé, des céréales traditionnelles, des produits horticoles et des dattes. Ils interviennent dans le domaine de l'aménagement, de la réhabilitation et de la maintenance des infrastructures hydroagricoles et plus spécifiquement des périmètres irrigués et de décrue contrôlée, des barrages, digues, diguettes et autres formes d'ouvrages de retenues d'eau, et des axes hydrauliques. Parmi ces projets, il y a :

- les projets/ programmes financés par l'Etat sur fonds propres et relatifs à :
  - l'aménagement et la réhabilitation de 12 000 ha de périmètres irrigués,
  - la construction de 5 grands barrages et de plusieurs dizaines de petits barrages et autres types d'ouvrages de retenue des eaux d'écoulement,
  - la relance de l'agriculture irriguée à Fouta Djallon pour 1 950 ha dont 800 ha sont déjà réalisés,
  - l'aménagement et la réhabilitation d'axes hydrauliques (curage et faucardage) pour améliorer l'hydraulicité des affluents et défluent du Fleuve Sénégal
  - l'aménagement du chenal de l'Aftout Sahéli qui permet l'irrigation de 16 000 ha, et
  - la réhabilitation des infrastructures dans la wilaya du Trarza.
- les projets visant la sécurité alimentaire et la résilience appuyés par les PTF, notamment :
  - le Projet de Gestion Intégrée des Ressources en eau /PGIRE (2014-2021) appuyé par la Banque Mondiale /IDA
  - le Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (2015-2019) appuyé par la BAD,
  - le Projet de Développement d'une Résilience face à la récurrence de l'Insécurité Alimentaire en Mauritanie (2015-2019) appuyé par la BID,
  - le Projet d'aménagement de la cuvette orientale R'KIZ et de la zone de transition (2016-2018) appuyé par le FSD,
  - le Projet de développement des Infrastructures de base en zone rurale aride de Mauritanie, volet Oasis (2014-2018) appuyé par le FADES,
  - le Programme de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro (PASKII) soutenu par le FIDA et le FEM,
  - le projet de résilience financé par l'UE et mise en œuvre par la FAO (région Assaba et Guidimaka), le PAM et l'UNICEF (2014-2016),
  - plusieurs projets appuyés par la coopération espagnole de 2010 à 2019 dont « Projet de

renforcement des populations les plus vulnérables dans la commune d'Aleg (400 ha de maraîchage) », « Projet Résilience horticole Trarza », « Résilience à travers la dynamisation et la diversification agro-écologiques des cultures au Gorgol », « Sécurité alimentaire et moyens de vie Brakna, Gorgol et Trarza », ...

- le Projet d'Appui au programme de promotion de la production de la culture du blé en Mauritanie (2013-2015) appuyé par la FAO.

b. **Projets et programmes orientés vers les opérations de post-récolte et l'appui aux filières** - Il s'agit de projets axés sur l'amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, de transformation, et de conditionnement, ainsi que sur la commercialisation des produits agricoles. Dans ce cadre, ils sont à citer :

- le projet « Logisticommerce » (2014-2016), financé par la coopération espagnole (AECID) et l'ONG CIVIS MUNDI,
- le Programme de Lutte contre la Pauvreté Rurale par l'Appui aux Filières /ProLPRAF (2010-2016) financé par le FIDA et la Coopération Italienne,
- le projet Renforcement des AGR par l'appui à la transformation et la commercialisation des productions locales et création de micro pôles de développement /CDHAHRSC (2013-2020),

c. **Projets et programmes orientés vers l'Amélioration de la capacité des services agricoles** - L'Etat, sur ses fonds propres et sur la base de ses fonctions régaliennes, soutient les services publics notamment les directions centrales du Ministère Chargé de l'Agriculture, le Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (CNRADA), la Société Nationale d'Aménagement Agricole et de Travaux (SNAAT), la Société Nationale de Développement Rural (SONADER), l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA), et le Centre de Contrôle de Qualité des Semences et Plants (CCQSP), par le biais de contrats programmes et / ou de programmes appropriés.

Dans le domaine de la recherche agricole, la Mauritanie bénéficie de l'appui du projet sous régional de l'amélioration de la productivité agricole (WAAPP) appuyé par la Banque mondiale /IDA, (2015-2019).

d. **Projets et programmes d'Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles** - Il s'agit de projets axés surtout sur la protection et la récupération des terres agricoles (travaux CES) ainsi que la gestion et la mise en valeur des bassins versants et des zones humides. Ce type de projet figure surtout dans les actions du Ministère chargé de l'environnement, bien que plusieurs projets agricoles prennent en compte ce domaine, comme entre autres, le Programme de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro (PASKII) soutenu par le FIDA et le FEM (2012-2019).

En plus, des études sont en cours pour la valorisation des zones humides, telles que la mare de Kankossa pour laquelle de gros investissements sont prévus.

e. **Projets et programmes orientés vers des activités transversales** - La plus grande partie des projets prévoit un volet de renforcement des capacités techniques, de gestion et organisationnelles des acteurs impliqués. Parmi ces projets il y a lieu de mentionner le Programme de Lutte contre la Pauvreté Rurale par l'Appui aux Filières /ProLPRAF (2010-2016) financé par le FIDA et la Coopération Italienne qui soutient l'organisation des acteurs autour des filières et la dynamisation des cadres de concertation.

Au niveau du crédit agricole, un programme de financement du secteur rural et des filières agricoles a démarré avec la Caisse des Dépôts et de Développement /CDD - (2014-2016).

### 3.2. Projets en préparation avec l'appui des PTF

Parmi les projets en préparation et/ou en démarrage, il y a :

- Le renforcement institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale (RIMRAP) avec l'appui de UE / AECID / GIZ (2016 - 2020),
- le projet d'aménagement hydro agricole du Brakna Ouest /PAHABO II (2015-2020) appuyé par la BAD (protocole de don, d'environ un million USD, au titre du mécanisme de financement de la préparation du projet signé),

- le projet de développement des périmètres villageois irrigués dans la wilaya du Gorgol appuyé par l'AFD (2016-2017).

### 3.3. Projets en partenariat avec le secteur privé

Depuis quelques années, l'Etat mauritanien encourage l'investissement du secteur privé dans le secteur rural et dans l'agriculture en particulier. Ci-dessous, sont indiqués quelques projets et/ou conventions en cours et/ou en phase de négociation.

#### Projets en cours

- *Projet de développement de la culture de la banane dans la région du Trarza* – Il s'agit de la convention signée le 03/04/2014 entre l'Etat et la Société des Grands Domaines de Mauritanie pour l'exploitation de 420 ha destinés à la production de banane à hauteur de 16 000 tonnes à l'horizon 2025 (cf. sous-programme 1.1.). Les investissements planifiés par le partenaire pour atteindre cet objectif s'élèvent à un total de 5,3 milliards (5 350 570 000 UM). La réalisation du projet conduira à la création d'environ 1000 emplois salariés dans la région d'implantation à l'horizon 2025.
- *Mise en place d'un Complexe agro-industriel de production de sucre* – Comme indiqué plus haut (cf. 2.4.6.) ce projet qui a démarré en 2012 est en cours dans la zone de Foug Gleïta (Région du Gorgol) où l'Etat a mis à sa disposition 17 000 ha du domaine foncier. Le projet a deux composantes : (i) la composante agricole concernant la production de la canne à sucre (cf. programme 1), et (ii) la composante industrielle qui comprend la sucrerie/raffinerie pour la production de sucre blanc, les aliments de bétails ainsi qu'une unité de production d'éthanol. La COMASUD est chargée de la réalisation de ce projet. Le budget de l'investissement est estimé à 363 656 000 USD. A l'état actuel, le projet a pu démarrer avec un financement de l'Etat pour la réalisation d'une pépinière de 600 ha. A termes, ce projet permettra la création d'environ 3000 emplois. La recherche de partenaires et de financements pour la composante industrielle est en cours.

#### Projets en négociation

- *Convention avec le Groupe Saoudien Errajih pour mettre en œuvre un projet agricole intégré dans les wilayas du Trarza et du Brakna* - Ce projet prévu sur une superficie de 104 000 ha, vise la production annuelle de 200 000 tonnes de blé, 300 000 tonnes de maïs et 600 000 tonnes de produits fourragers. Le projet contribuera à : (i) réduire les importations de blé et de maïs car sa production sera injectée prioritairement dans le marché national ; (ii) créer des emplois à travers 1 460 postes de travail dont 600 permanents au niveau national et dans la zone du projet. Le Groupe s'engage à (i) assurer la formation du personnel national impliqué dans l'administration et la gestion du projet; (ii) donner la priorité aux expertises et compétences nationales (bureaux d'études pour les études et entreprises / sociétés nationales pour les travaux); (iii) faire profiter les investisseurs mauritaniens de l'expérience avérée dont il dispose dans la production agricole et la mise en œuvre de projets de développement structurants; (iv) investir 178 millions de dollars pour la réalisation du projet et 155 millions de dollars pour l'exploitation et le fonctionnement de ses différentes composantes. Les investissements seront réalisés sur une période de 5 ans (la production agricole sera étendue à d'autres spéculations : riz, arachides,...). La convention sous forme de bail signée le 26/01/2014 pour une période de 99 ans, sera revue tous les 20 ans.
- *Contrat sous forme de bail avec Agriconcept/RIM pour la mise en valeur de 660 ha de maraîchage.*
- *Contrat avec AAAID (Agence Arabe d'Investissement Développement Agricole) pour l'exploitation de 3 200 ha (pomme de terre, oignon et cultures diverses).* Il s'agit d'un contrat de 20 ha pour un investissement de 5,625 milliards pour la production et de 6,9 milliards d'UM pour les travaux et approvisionnements. Il prévoit la production pour la commercialisation au niveau national et l'exportation d'environ 91 200 tonnes de pommes de terre et oignon en 2019.

## DEUXIEME PARTIE - LE PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (PNDA)

### 4. JUSTIFICATION

La Mauritanie dispose d'un certain nombre d'atouts qui encouragent l'investissement public et privé dans le secteur agricole, à savoir :

- ✓ l'existence d'un potentiel agricole de 513 000 ha qui offre d'importantes possibilités d'intensification, de diversification et d'amélioration de compétitivité et interpelle les différents acteurs quant à leur capacité à concevoir et asseoir des systèmes de gestion durables pour la conservation des acquis et l'amélioration de leurs rendements ;
- ✓ l'existence d'une superficie irrigable d'environ 135 000 ha dont seulement 50% ont fait l'objet d'aménagements hydro agricoles, et environ 34% (quelque 46 000 ha) sont actuellement fonctionnels ;
- ✓ l'existence d'une superficie d'environ 100 000 ha exploitables en décrue (naturelle et contrôlée) et derrière barrages à travers la réalisation d'ouvrages de retenue d'eau (barrages, digues et seuils), ainsi que d'un potentiel de 12 000 ha à vocation horticole ;
- ✓ l'existence sur environ 16 000 ha d'un système de production oasien, qui est très ancré dans la culture mauritanienne et mérite d'être revalorisé ;
- ✓ l'existence de programmes et projets visant l'intensification et la diversification des productions agricoles en vue notamment d'améliorer la sécurité alimentaire et de diversifier les sources de revenus ;
- ✓ la volonté des acteurs nationaux et des partenaires techniques et financiers de mettre en place des mécanismes institutionnels indispensables à la relance de la production agricole et à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

En dépit de ces opportunités et de ce potentiel naturel, les productions agricoles ne parviennent pas à couvrir de manière adéquate les besoins des populations. Le faible niveau de rendements des principales cultures, notamment les céréales, ainsi que l'inefficacité des systèmes de stockage, de transformation et de distribution des denrées alimentaires limitent la disponibilité des produits agricoles et la régularité des approvisionnements. Les producteurs, surtout les femmes et les jeunes, ainsi que les autres acteurs impliqués dans le processus de production, de transformation et de commercialisation, rencontrent d'énormes difficultés tout au long de la chaîne de valeurs. Cette situation justifie l'adoption d'une approche filière dans la mise en œuvre de nouvelles interventions dans le secteur agricole non seulement pour augmenter la production et valoriser les potentiels au niveau des différents systèmes de production, mais aussi pour améliorer la conservation, la transformation et l'écoulement des produits agricoles.

Pour répondre aux besoins alimentaires du pays et assurer une croissance économique satisfaisante du secteur agricole, la mise en place d'un plan de développement visant à rendre l'agriculture moderne, productive et compétitive sur les marchés national, régional et international à l'horizon 2025, devient nécessaire. Conformément aux orientations stratégiques de la SDSR, le Plan National de Développement Agricole opte pour la mise en place et le développement des filières jugées stratégiques, à savoir les céréales (riz, blé, céréales traditionnelles), les filières horticoles (légumes et fruits), les filières oasiennes et les filières agroindustrielles (sucre).

Dans ce cadre, il est essentiel que certaines conditions et certains principes soient réunis, à savoir : (i) le renforcement du rôle de l'Etat et de ses PTF, (ii) la promotion de l'investissement privé responsable et solidaire, (iii) la responsabilisation des acteurs et la promotion du Partenariat Public-Privé et (iv) l'assainissement des conditions cadre des systèmes de production et l'amélioration du climat des affaires.

Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) fondé sur l'ensemble des orientations politiques et stratégiques du secteur rural élaborées par le Gouvernement, constitue la traduction de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) en programme opérationnel pour le secteur Agricole. Il intègre également les engagements de la Mauritanie portant sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté à l'échelle régionale et internationale.

## 5. ARTICULATION AVEC LE CSLP, LA SDSR, LA SNSA ET LE PNIA-SA

La Mauritanie dispose de plusieurs documents d'orientation politique de référence pour tous les plans et programmes opérationnels. Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) s'insère et répond, entre autres, au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), à la Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA) et à la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) dont il est l'émanation directe pour le secteur de l'agriculture.

En effet, le PNDA partage l'objectif général de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) pour le secteur de l'agriculture, c'est-à-dire « Promouvoir une agriculture moderne, compétitive, et durable par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance ».

En plus, le PNDA dans sa conception intègre les objectifs et les initiatives retenues prioritaires et fonctionnelles au développement de l'agriculture et incluses dans les autres axes stratégiques et domaines d'appui de la SDSR. Il s'agit notamment des axes stratégiques concernant (i) le développement local, (ii) la gestion des ressources naturelles et (iii) l'adaptation du cadre juridique et institutionnel, et des domaines d'appui suivants : (a) appui aux infrastructures, (b) recherche, (c) conseil rural et formation, (d) appui au financement du développement du secteur rural. Le tableau ci-dessous résume les objectifs par axe stratégique et domaine d'appui de la SDSR auxquels le développement du secteur agricole est étroitement lié<sup>16</sup>.

Tableau 16 - Objectifs généraux des axes stratégiques et domaines d'appui de la SDSR liés au développement agricole (source : rapport définitif SDSR, février 2013)

Axes stratégiques et domaines d'appui	Objectifs généraux
<i>Axe Stratégique</i>	
Promotion de l'agriculture	Promotion d'une agriculture moderne et compétitive par la promotion et le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance
Développement local	Appui renforcé au développement local pour passer de l'agriculture de subsistance à des productions animales et végétales compétitives
Gestion des ressources naturelles	Gestion participative des ressources naturelles pour le développement durable des filières végétales et animales
Adaptation du cadre juridique et institutionnel	Mise en place d'un cadre juridique et institutionnel dans le but de lever les obstacles d'ordre juridique et institutionnel à la mise en œuvre de la stratégie et du développement rural d'une manière générale
<i>Domaine d'appui</i>	
Appui aux infrastructures	Les ressources naturelles sont valorisées durablement et contribuent à la réduction de la pauvreté des populations par l'amélioration des infrastructures de production, de gestion et de commercialisation
Recherche	Développer, promouvoir et assurer la compétitivité des activités de toutes les zones agro-écologiques et dans tous les systèmes de production dominants
Conseil rural et formation	La formation et le conseil technique et de gestion sont développés afin de promouvoir les filières animales et les filières agricoles porteuses de croissance, génératrices d'emplois et de revenus
Appui au financement du développement du secteur rural	Mise en place d'un financement répondant aux besoins des acteurs des filières végétales et animales

Le PNDA intègre pour sa mise en œuvre les cinq (5) orientations stratégiques (vision 2025) de la SDSR à savoir : (i) le maintien par le Gouvernement de sa politique de libéralisation, (ii) le développement de filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois permanents et de revenus incitatifs, (iii) l'intégration du secteur rural au marché national et international, (iv) l'application d'innovations technologiques performantes et adaptées, et (v) le développement intégré et participatif. Il est également fondé sur les mesures et orientations définies par la Loi d'Orientation Agro Pastorale (LOA) qui découle de la SDSR.

<sup>16</sup> La SDSR dans sa totalité comprend aussi l'axe stratégique « Promotion de l'élevage » dont l'objectif général est « Promotion d'un secteur de l'élevage intensif et compétitif par le développement privilégié des filières animales et la valorisation de l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles ».

Au niveau plus large, la SDSR, ainsi que le PNDA, répondent aux dispositions retenues par le gouvernement en matière de développement économique et social pour le secteur rural, énoncées dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I, II et III). Toutes les interventions du PNDA s'alignent sur les cinq axes stratégiques du CSLP-III (2011-2015)<sup>17</sup>, et en particulier, avec le deuxième axe dont l'action porte sur les

**SNSA - Objectifs spécifiques**

**OS 1:** Promouvoir une économie rurale et périurbaine socio-économiquement rentable, diversifiée, adaptée aux changements climatiques.

**OS 2:** Améliorer les circuits commerciaux et les échanges intra-nationaux, transfrontaliers et régionaux.

**OS 3:** Améliorer durablement l'accès des groupes vulnérables des zones rurales et urbaines à l'alimentation saine et équilibrée.

**OS 4:** Renforcer les dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires au niveau central et décentralisé.

**OS 5:** Promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire dans un processus de décentralisation et de développement local.

**Piliers du PDDA**

**Pilier 1 :** Gestion des terres et des eaux

**Pilier 2 :** Accès aux marchés

**Pilier 3 :** Approvisionnement alimentaire

**Pilier 4 :** Recherche agricole

domaines suivants : (i) la promotion des activités économiques en milieu rural, (ii) la réalisation de la sécurité alimentaire dans le cadre d'une politique nationale cohérente couvrant l'ensemble des dimensions de la problématique, (iii) le développement urbain, (iv) la promotion de l'accès des pauvres à des services financiers adaptés et la promotion des MPE, (v) la valorisation de l'environnement comme bien économique pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté, et (vi) la protection sociale qui profitera aux populations les plus défavorisées.

L'autre stratégie à laquelle se lie étroitement le développement agricole, est la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA), élaboré en 2012 pour répondre à l'état d'insécurité alimentaire tant structurelle que conjoncturelle qui affecte la Mauritanie.

Cette stratégie multidisciplinaire qui s'inscrit dans le CSLP, a comme objectif général celui de « Permettre aux populations les plus vulnérables, d'avoir à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive ». Elle est déclinée selon cinq objectifs spécifiques et répond aux 4 (quatre) piliers du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) (cf. encadré). Toutes les actions incluses dans le PNDA concourent à atteindre les objectifs spécifiques et l'objectif général de la SNSA et s'inscrivent dans les piliers du PDDAA.

Le PNDA est conçu selon une approche filière, celle-ci étant une priorité pour la mise en œuvre de la SDSR. Il prend en compte les programmes et initiatives du secteur agricole, existants dans plusieurs documents programmatiques et plans élaborés au cours de ces dernières années, à savoir :

- le Plan National de Développement de l'Élevage et de l'Agriculture (PNDEA) qui décline la SDSR en 13 plans d'actions opérationnels, en un programme prioritaire dit Programme de développement rural intégré (PDRI) élaboré en 2012 pour la période 2013-2018, ainsi qu'en une batterie de mesures d'accompagnement à entreprendre dans l'immédiat, à court ou à moyen termes pour assurer le maximum d'efficacité et d'efficience dans son processus de mise en œuvre.
- le Plan d'action 2015-2017 élaboré en septembre 2014 dans le cadre de la SDSR et qui intègre aussi bien le secteur agriculture que celui de l'élevage.
- le Programme National d'Investissement Agricole et Sécurité Alimentaire (PNIA-SA) élaboré en 2012-2013, issu de la SNSA, qui présente l'ensemble des programmes du Gouvernement en termes de développement rural et agricole, d'élevage, mais également, des programmes relatifs à l'approvisionnement en eau potable et à la pêche.

**Principes fondamentaux du PNDEA :**

- (i) le renforcement du rôle de l'Etat et ses PTF
- (ii) la promotion de l'investissement privé et solidaire
- (iii) la responsabilisation des acteurs et la promotion du PPP
- (iv) l'assainissement des conditions cadres et amélioration du climat des affaires

<sup>17</sup> **Axes stratégiques du CSLP-III :** 1) Accélération de la croissance économique et stabilisation du cadre macroéconomique ; 2) Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ; 3) Développement des ressources humaines et expansion des services de base ; 4) Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités ; 5) Renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination.

## 6. PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PNDA

### 6.1. Objectif général

L'**objectif général** du Programme National de Développement Agricole est de « *Promouvoir une agriculture moderne, compétitive, et durable par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance* ». Cet objectif concourt à la réalisation de l'objectif global de la Stratégie nationale du Secteur Rural (SDSR) horizon 2025, ainsi qu'à l'objectif global de la Stratégie Nationale de Sécurité alimentaire (SNSA) vision 2030 et aux objectifs du Cadre stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP).

### 6.2. Objectifs spécifiques

Afin de répondre à l'objectif général, et en tenant compte des orientations stratégiques retenues par la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) pour la promotion de l'agriculture, quatre objectifs spécifiques sont définis comme suit:

O.S. 1. Promouvoir l'intensification et la diversification des productions agricoles pour satisfaire les besoins nationaux (horizon 2025)

O.S. 2. Promouvoir la compétitivité des filières agricoles

O.S. 3. Promouvoir la gestion durable et participative des ressources naturelles

O.S. 4. Accroître l'opérationnalité des structures d'appui au secteur agricole

Ces objectifs spécifiques se traduisent en quatre programmes principaux, à savoir :

1. Intensification et diversification de la production agricole
2. Promotion de la compétitivité des filières agricoles
3. Gestion durable des ressources naturelles
4. Amélioration de la qualité des services agricoles

Chacun de ces programmes est décliné en sous-programmes précisant les objectifs, les résultats attendus et les principales interventions en cours et à prévoir.

## 7. PROGRAMMES DU PNDA

### 7.1. Programme 1. Intensification et diversification de la production agricole

L'intensification des productions agricoles se fera à travers le renforcement et l'amélioration de l'accès aux facteurs de production (terres, eau, aménagements hydroagricoles, équipements, semences et autres intrants, crédits, ...) ainsi que par l'amélioration et l'adoption des itinéraires techniques performants.

La diversification va porter sur la culture de spéculations végétales autres que le riz et les céréales traditionnelles, notamment le blé et les cultures horticoles en contre saison froide qui constituent déjà une réalité importante dans le panorama agricole mauritanien. Ces cultures sont bien indiquées pour l'exploitation du potentiel agricole des zones irriguées y compris les oasis.

Dans certaines zones, les cultures fourragères peuvent aussi être considérées comme facteur de diversification des systèmes de production et d'organisation de l'exploitation agricole. Cela renforce la synergie entre agriculture et élevage dans l'exploitation agricole et contribue à orienter l'élevage vers un élevage semi intensif (stabulation libre et planning fourrager conséquent et rigoureux).

#### 7.1.1. Sous-programme 1.1. Intensification et diversification de la production agricole irriguée

**Objectif :** Augmenter la productivité des zones et des cultures irriguées

#### **Résultats attendus**

- **Résultat 1 :** La production et la productivité du riz irrigué ont augmenté.

- **Résultat 2** : Les superficies emblavées des cultures de diversification (blé, horticoles, sucrières, fourragères et oléagineuses) ont augmenté
  - Indicateurs :
    - ⇒ Rendement par culture (t/ha)
    - ⇒ Taux de croissance de la production par culture (%)
    - ⇒ Superficies allouées aux cultures de diversification (ha)

#### 7.1.1.1. FILIERE RIZ

**Objectif** : Atteindre la couverture totale des besoins en riz paddy à l’horizon 2025.

Pour aboutir à cet objectif défini à l’horizon 2025, il sera nécessaire d’agir entre autres sur (i) l’augmentation des superficies cultivées, (ii) l’amélioration des rendements, et (iii) l’augmentation de l’intensité culturale.

Pour ce faire, il sera nécessaire de centrer les actions sur : (i) l’amélioration de la qualité des intrants et des équipements agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, énergie, matériel d’exhaure, matériel de labour, d’entretien et de moisson), ainsi que leurs circuits d’approvisionnements, (ii) l’amélioration de l’accès aux financements pour l’acquisition des différents facteurs de production (aménagements, intrants, matériels...), ainsi que (iii) la professionnalisation des acteurs de la filière (recherche, conseil, production, transformation, commercialisation, etc.).

Les données et les valeurs de référence retenues pour la filière riz et utilisées pour l’élaboration de la projection de 2016 à 2025, sont indiquées dans le tableau qui suit.

Tableau 17 - Données et valeurs de référence retenues pour les projections de la filière riz à l’horizon 2025

Données	Valeurs	Sources
Superficie aménagée brute (SAB) fonctionnelle (ha)	46 089	DPSSEC/MA - Campagne agricole 2013/2014
Taux d’utilisation de SAB	85%	Hypothèse de travail
Superficie Agricole Utile (SAU) (ha) exploitée	39 176	Calculée
Superficie totale cultivée de référence (ha)	40 901	DPSSEC/MA - Campagne agricole 2013/2014
Superficie de référence cultivée en hivernage (ha)	24 807	DPSSEC/MA - Campagne agricole 2013/2014
Superficie de référence cultivée en contre saison chaude (CSC) (ha)	16 094	DPSSEC/MA - Campagne agricole 2013/2014
Rendement moyen de référence (t/ha)	4,96	DPSSEC/MA - Campagne agricole 2013/2014
Taux de progression du rendement	100 Kg/an	Hypothèse de travail
Intensité culturale de l’année de référence	1,044	Calculée sur les données de la Campagne agricole 2013/2014
Taux d’extraction actuelle	57%	Projection PNDEA
Progression du taux d’extraction du riz	0,70% par an	Hypothèse de travail
Populations recensées en 2013	3 537 368	ONS/RGPH 2013
Taux de croissance de la population (% par année)	2,77%	ONS/RGPH 2013
Besoin par habitant et par année (Kg/per/an)	46	Norme consommation adopté par l’Etat mauritanien
Progression taux de couverture des besoins en riz (% par année)	4%	Hypothèse de travail pour atteindre la couverture totale

#### **Résultats attendus**

- **Résultat 1** : La production et la productivité de la riziculture irriguée ont augmenté.
  - Indicateurs :
    - ⇒ Rendement riz paddy (t/ha)
    - ⇒ Taux de croissance de la production de riz paddy (%)

Pour obtenir ce résultat, la superficie aménagée (superficie brute) devra évoluer suivant le besoin. Son évolution dépendra fortement de l’intensité culturale adoptée car son augmentation peut réduire le nombre d’hectares à aménager.

Dans cet exercice, il a été retenu une intensité culturale qui passe de 1,044 actuellement atteint, à 1,5 en 2025/2026. La SAU additionnelle exploitée sera de 3 836 ha, soit une augmentation moyenne de 384 ha /an,

et la SAB additionnelle nécessaire sera de 4 513 ha soit en moyenne une augmentation de 451 ha /an.

En conséquence,

- ✓ la production passera de 202 869 à 390 974 tonnes en 2025/2026 pour couvrir les besoins en riz à 112%, soit une croissance de 93%, et
- ✓ le rendement moyen du riz passe de 4,96 t/ha (situation actuelle) à 6,06 en 2025/2026 soit un taux de progression du rendement moyen du riz d'environ 1% par an et augmentation d'environ 22% sur la période 2015-2025.

Le tableau qui suit indique l'évolution des différents facteurs, les détails par année étant présentés dans l'annexe 1.

Tableau 18 - Résumé scénario filière riz

Description	Données de référence	Situation à l'horizon 2025	Ecart
Superficie Aménagée Brute fonctionnelle (ha)	46 089	50 602	4 513
<b>Superficie Agricole Utile (ha)</b>	<b>39 176</b>	<b>43 011</b>	<b>3 836</b>
<b>Intensité culturale</b>	1,044	1,50	0,46
<b>Superficie cultivée en Riz (ha)</b>	<b>40 901</b>	<b>64 517</b>	<b>23 616</b>
Hivernage	24 807	39 355	14 548
Contre saison chaude	16 094	25 162	9 068
Rendements Riz Paddy (t/ha)	4,96	6,06	1,10
<b>Production brute Riz paddy (t)</b>	<b>202 869</b>	<b>390 974</b>	<b>188 105</b>
Taux d'extraction (%) y compris les pertes	57,0%	64,7%	7,7%
<b>Production Riz Blanc (t)</b>	<b>114 277</b>	<b>252 960</b>	<b>138 683</b>
Evolution de la population (nombre)	3 635 353	4 909 944	1 274 591
Evolution des besoins de la population en riz blanc (t)	167 226	225 857	58 631
Total Gap ou Surplus (t)	-52 949	27 103	80 052
<b>Taux de couverture des besoins en Riz blanc</b>	<b>68%</b>	<b>112%</b>	<b>44%</b>

### Principales interventions

La filière rizicole a bénéficié d'importantes réalisations au cours des années passées, dont : (i) l'aménagement, sur fonds publics et avec l'appui des PTF, de périmètres irrigués destinés essentiellement à la riziculture au profit des producteurs collectifs (cf. point 2.3 ; source : DAR); (ii) l'encouragement de l'implication des promoteurs privés dans l'agriculture irriguée avec un certain nombre de mesures incitatives durant les premières années qui ont permis l'aménagement de périmètres rizicoles essentiellement dans la wilaya du Trarza et l'implantation de 16 rizeries (cf. point 2.3 ; source : DAR); (iii) la création de structures publiques pour favoriser le développement agricole en général et celui de la riziculture en particulier (CCSQP, CNRADA, ENFVA, SONADER, SNAAT, CDD, LFTP de Boghé, l'ISSET, etc.) ; (iv) la cession aux producteurs d'un important parc de matériel agricole (tracteurs, moissonneuses-batteuses et accessoires) ; (v) vente des lots de matériels agricoles à des prix subventionnés à 25% (vi) la mise en place d'un système de crédit avec des produits financiers axés sur la riziculture à travers l'UNCACEM d'abord et la CDD actuellement;

Compte tenu des réalisations passées et du potentiel actuel, les principales interventions à mettre en place sont les suivantes :

- ✓ Renforcement des investissements hydro-agricoles et de la maîtrise de l'eau.
- ✓ Adoption, diffusion et application d'itinéraires techniques plus appropriés.
- ✓ Sécurisation de la production.
- ✓ Amélioration de l'approvisionnement en semences et engrais de qualité y compris la production des semences.
- ✓ Contrôle de qualité des semences et des intrants (voir programme 4).
- ✓ Promotion des formes de mécanisation adaptées aux différents types d'exploitation.

- ✓ Amélioration de l'accès aux financements pour la riziculture (voir programme 4).
- ✓ Renforcement de l'appui-conseil (technique, organisation et gestion) et de la coopération entre acteurs de la filière (voir programme 4).
- ✓ Facilitation de l'accès à l'énergie, en particulier d'origine éolienne et solaire.
- ❖ Renforcement des investissements hydroagricoles et de la maîtrise de l'eau

Le renforcement du potentiel hydroagricole se fera, entre autres, à travers :

- L'appui à l'aménagement, à la réhabilitation et à l'équipement durables de périmètres rizicoles au niveau de la vallée du fleuve Sénégal, principalement sur les axes hydrauliques (fleuve Sénégal, affluents et défluent, chenaux d'amenée d'eau) et en aval du barrage de Fouta Djallon. Sur la base de la variation de l'intensité culturale adoptée (de 1,044 à 1,5), les aménagements additionnels vont concerner 4 513 ha. L'aménagement de ces superficies brutes permettra l'obtention de 3 836 ha de superficie agricole utile (SAU) additionnelle sur la période allant de 2016 à 2025. La moyenne par année de réhabilitation et/ou de réalisation est estimée à 451 ha de superficies brutes.
- L'utilisation de systèmes d'irrigation et de pompage adéquats, durables et rentables sur les mêmes superficies.
- L'amélioration de l'entretien et de la maintenance durable des aménagements hydro-agricoles à travers la mise en place de systèmes de maintenance et d'entretien durables des infrastructures principales des périmètres irrigués, et celles structurantes et /ou d'intérêt public ayant une incidence sur la mise en valeur des terres.
- L'amélioration de la gestion du périmètre et du calendrier de distribution d'eau, à travers la formation des comités ou des responsables de l'entretien / irrigation, des pompistes et aygadiers<sup>18</sup> sur la gestion de l'eau (gestion des réseaux d'irrigation et de drainage, respect du tour d'eau, gestion de l'eau à la parcelle, etc.).
- L'amélioration du taux annuel de mise en valeur agricole des périmètres à travers la sensibilisation, l'encadrement et l'application stricte de la réglementation contre les 'mauvais exploitants'.
- La mise en place de fonds d'entretien et de maintenance des infrastructures hydroagricoles principales et structurantes ainsi que des infrastructures d'intérêt général ayant une incidence sur l'exploitation des périmètres irrigués et l'amélioration du cadre de vie au niveau des zones de production.
- ❖ Adoption, diffusion et application d'itinéraires techniques plus appropriés

Une augmentation des rendements et des productions, passe par le choix de variétés performantes, l'application d'innovations techniques adaptées à la taille de l'entreprise (petite, moyenne, grande) y compris celle permettant l'amélioration de la fertilité du sol (exemple : éventuels amendements pour les sols alcalins de Fouta Djallon et du bas-delta), le respect du calendrier cultural, l'utilisation de systèmes efficaces de protection des cultures,...

L'action conjuguée des producteurs et des structures de recherche et de conseil agricole, basée sur les pratiques agricoles actuelles permettront de générer et diffuser des technologies performantes en matière de riziculture et d'améliorer ainsi les itinéraires techniques, la productivité des exploitations rizicoles et la qualité du paddy. A cet effet, il faudra prévoir un programme de diffusion qui pourra se baser sur des méthodologies qui se développent autour des problématiques et des besoins manifestés par les producteurs, telles que les Champs école paysan<sup>19</sup>.

#### ❖ Sécurisation de la production

Il s'agit de (i) la protection des cultures contre la divagation des animaux et les ravageurs, en particulier les oiseaux granivores, (ii) la protection contre les inondations, (iii) la mise en place de moyens de stockage

---

<sup>18</sup> Personnes chargées de la gestion de l'eau au niveau des périmètres irrigués.

<sup>19</sup> Les champs écoles paysans (CEP) présentent de multiples avantages pour une diffusion accélérée et efficace de nouvelles techniques à un grand nombre des producteurs. La transmission des connaissances se fait par le biais de l'apprentissage, appuyé par des méthodes d'animation et d'éducation pour adultes et la mise à disposition de matériels et intrants nouveaux pour les producteurs.

appropriés (voir programme 2), et (iv) la création de fonds de sinistres (voir programme 4).

❖ Amélioration de l'approvisionnement en semences et engrais de qualité y compris production des semences

L'approvisionnement en semences de qualité devra s'appuyer sur la production en quantité et qualité suffisantes de semences compatibles avec l'impératif de la double campagne. Pour se faire, la production de semences au niveau des producteurs multiplicateurs, doit connaître une progression soutenue pour pouvoir faire face à la demande des producteurs. L'action se fera en liaison avec la recherche et le conseil agricole (voir programme 4), en tenant compte des expériences existantes et de l'évolution des besoins en semences.

❖ Le Contrôle de qualité des semences et des intrants (voir programme 4).

Il s'agit de renforcer les capacités des structures de l'Etat existantes et chargées du contrôle de qualité des semences (CCQSP, CNRADA, SONADER). Par contre, pour le contrôle de qualité des engrais et des produits phytosanitaires, il est nécessaire de procéder à la création d'une structure et d'un mécanisme capable de vérifier ce qui est introduit et vendu sur le marché.

❖ Promotion des formes de mécanisation adaptées aux différents types d'exploitations

Il s'agit de la promotion d'une mécanisation intermédiaire compatible avec les plans parcellaires au niveau des périmètres collectifs par le biais de (i) l'introduction de batteuses/vanneuses au niveau des coopératives villageoises des wilayas du Trarza, du Brakna, du Gorgol et du Guidimagma, (ii) la facilitation de l'accès aux financements (crédit) pour acquérir des décortiqueuses de paddy.

Pour la préparation des sols, les producteurs seront accompagnés dans le choix d'équipements adéquats (largeur de travail/charrues, puissance) en fonction du plan parcellaire, du type de sol et des conditions de travail (hivernage et saison sèche). La relance de la traction animale dans les petites exploitations devra être encouragée sur les sols « fondé » à texture intermédiaire situés sur le bourrelet alluvial du fleuve Sénégal.

❖ Amélioration de l'accès aux financements pour la riziculture (voir programme 4)

L'amélioration de l'accès aux financements pour la riziculture devra en tenir compte dans sa conception (i) de la promotion d'un système de garantie pour cette culture, et (ii) de la mise en place des systèmes de financement et produits financiers adaptés à la riziculture: crédit d'aménagements, d'équipements, de campagnes (crédit hivernage, crédit CSC, et de double culture), avec des facilités pour le remboursement pour permettre la double culture et la possibilité d'augmenter l'intensification culturale.

❖ Renforcement de l'appui-conseil (technique, organisation et gestion) et de la coopération entre acteurs de la filière (voir programme 4)

Les capacités productives des exploitations et des exploitants dépendent, entre autres, de l'appui aux systèmes de formation et de conseil agricole existants qui doivent être améliorés et renforcés (voir programme 4). En même temps, les dynamiques existantes de coopération et concertation entre les producteurs et leurs organisations, et entre les différents acteurs de la filière riz, nécessitent d'être appuyées par le renforcement des leurs capacités institutionnelles, techniques, de gestion et d'autofinancement (voir programme 4).

❖ Facilitation de l'accès à l'énergie, en particulier d'origine éolienne et solaire

Les besoins en énergie des zones productrices de riz, sont de plus en plus importants et elles sont essentiellement couvertes par l'utilisation d'énergie thermique (gasoil). Un renforcement du réseau électrique sera nécessaire en privilégiant des sources d'énergie à moindres coûts, telles l'éolienne et le solaire. Un effort doit aussi être fait au niveau de la tarification. Pour ce faire, il est fondamental de renforcer la collaboration interministérielle entre les départements chargés de l'agriculture, des infrastructures et de l'énergie.

**Zones d'intervention prioritaires** – En tenant compte des réalisations en cours et programmées, ainsi que des potentialités agro-écologiques, les Wilayas et les zones d'intervention prioritaires sont le Trarza, le Brakna, le Gorgol et le Guidimagma.

7.1.1.2. FILIERES DE DIVERSIFICATION : FILIERE BLE

**Objectif :** Contribuer à la satisfaction des besoins en blé à hauteur de 60% à l’horizon 2025.

A l’instar du riz, pour atteindre la satisfaction des besoins, il sera nécessaire d’agir sur (i) l’augmentation des superficies cultivées, et (ii) l’amélioration des rendements.

Pour ce faire, les actions vont concerner (i) l’amélioration de la qualité des intrants et équipements agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, énergie, matériel d’exhaure, matériel de labour, d’entretien et de moisson) et de leurs circuits d’approvisionnements, (ii) l’amélioration de l’accès aux financements pour l’acquisition des différents facteurs de production (aménagements, intrants, matériels, .), ainsi que (iii) la professionnalisation des acteurs de la filière (recherche, conseil, production, transformation, commercialisation, .).

Pour atteindre l’objectif fixé, les superficies additionnelles exploitables à l’horizon 2025 sont les suivantes :

- 39 395 ha en irrigué (85% de la superficie brute) à raison de 3 581 ha par année ;
- 6 553 ha derrière barrages (85% de la superficie brute) à raison de 1 675 ha par année.

Les valeurs de référence et les hypothèses de travail retenues pour la filière blé sont indiquées dans le tableau qui suit.

Tableau 19 - Données et valeurs de référence retenues pour les projections de la filière blé à l’horizon 2025.

Données	Valeur	Source
Superficie cultivée de référence en irrigué (ha)	3 702 ha	DPSSEC/MA -Campagne agricole 2013/2014
Rendement moyen en irrigué (t/ha)	2,62 T/ha	Moyenne des 5 dernières années
Superficie cultivée de référence en décrue derrière barrages/digues (ha)	3 764 ha	DPSSEC/MA -Campagne agricole 2013/2014
Rendement moyen en décrue derrière barrages/digues (t/ha)	1,5 T/ha	Moyenne des 5 dernières années
Population recensées en 2013	3 537 368	ONS/RGPH 2013
Taux de croissance de la population	2,77% par an	ONS/RGPH 2013
Besoin /habitant	71 kg/pers	Norme consommation adoptée par l’Etat mauritanien

Le blé est une filière d’introduction relativement récente en culture irriguée et en grande surface. Pour ces raisons, les données de base retenues pour les projections sont celles de la dernière campagne agricole (2013/2014) pour les superficies cultivées, et la moyenne des 5 dernières années pour les rendements.

**Résultat 1 :** La productivité et la production du blé ont augmenté

- Indicateurs :
- ⇒ Rendement du blé (t/ha)
- ⇒ Taux de croissance de la production de blé (%)

La projection par année des productions de blé est indiquée en annexe 1.

Ci-dessous, la synthèse des valeurs des années de référence et 2025.

Tableau 20 - Evolution des différents facteurs de la filière blé à l'horizon 2025

Description	Données de référence (2014)	Situation à l'horizon 2025	Ecart
Superficie brute (ha)	8 784	62 840	54 057
<b>Superficie cultivée totale (en ha)</b>	<b>7 466</b>	<b>53 414</b>	<b>45 948</b>
Sup. cultivée en irrigué (ha)	3 702	43 097	39 395
Sup. cultivée derrière barrage/digues (ha)	3 764	10 317	6 553
<b>Rendements</b>			
Culture irriguée (t/ha)	2,62	4,25	1,63
Culture derrière barrage/digues (t/ha)	1,50	3,00	1,50
<b>Production brute (tonnes)</b>	<b>14 010</b>	<b>214 182</b>	<b>200 172</b>
Culture irriguée (t)	11 476	183 243	171 767
Culture derrière barrage/digues (t)	2 534	30 939	28 405
Perte	10,0%	2,3%	-7,7%
<b>Production nette (tonnes)</b>	<b>12 609</b>	<b>209 255</b>	<b>196 647</b>
Culture irriguée (t)	10 328	179 028	168 700
Culture derrière barrage/digues (t)	2 280	30 227	27 947
Evolution de la population (3 537 368 en 2013)	3 635 353	4 909 944	1 274 591
Evolution des besoins	258 110	348 606	90 496
Total Gap ou surplus	-245 501	-139 351	106 151
<b>Taux de couverture</b>	<b>4,9%</b>	<b>60,0%</b>	<b>55,1%</b>

### Principales interventions

Les principales interventions sont :

- ✓ Renforcement des investissements hydro-agricoles et de la maîtrise de l'eau
- ✓ Adoption, diffusion et application d'itinéraires techniques plus appropriés
- ✓ Amélioration de l'approvisionnement en semences et engrais de qualité
- ✓ Promotion des formes de mécanisation
- ✓ Amélioration de l'accès aux financements (voir programme 4)
- ✓ Renforcement de l'appui-conseil et de la coopération entre acteurs de la filière
- ❖ *Renforcement des investissements hydro-agricoles et de la maîtrise de l'eau*

Pour la production du blé, le potentiel hydro-agricole sera renforcé entre autres, à travers :

- l'appui à l'aménagement et/ou à la réhabilitation, ainsi qu'à l'équipement de terres dans les wilayas de l'Est (Hodh El Gharbi), du centre (Tagant), du Fleuve (Trarza et Brakna) et du nord (Inchiri, Adrar). Il s'agira de l'aménagement et/ou de la réhabilitation d'une superficie brute additionnelle d'environ 54 057 ha pour l'obtention d'environ 45 948 ha exploitables (85% de la superficie aménagée) dont environ 39 395 ha de périmètres irrigués et 6 553 ha derrière ouvrages de retenue d'eau (barrages, digues, .) ;
- l'utilisation de systèmes d'irrigation et de pompage adéquats, durables et rentables au niveau des périmètres irrigués;
- l'amélioration de la gestion des eaux au niveau des périmètres irrigués, des barrages et des digues de retenue des eaux de pluies à travers la formation des comités ou des responsables de l'entretien/irrigation, des pompistes et aygadiers sur la gestion de l'eau (gestion des réseaux d'irrigation et de drainage, respect du tour d'eau, gestion de l'eau à la parcelle);
- l'amélioration de l'entretien et de la maintenance durable des aménagements hydro-agricoles à travers la mise en place de systèmes de maintenance et d'entretien durables;
- la mise en place de fonds d'entretien et de maintenance des infrastructures hydro-agricoles

principales et structurantes ainsi que des infrastructures d'intérêt général ayant une incidence sur l'exploitation des périmètres irrigués et des barrages /digues. Une étude sera réalisée pour déterminer le montant de ce fonds, ses sources de financement et son mode de gestion.

❖ Adoption, diffusion et application d'itinéraires techniques plus appropriés

L'adoption, la diffusion et l'application d'itinéraires techniques plus appropriés permettra d'obtenir une augmentation des rendements et des productions à travers le choix de variétés performantes, l'application d'innovations techniques adaptées aux différentes exploitations en irrigué et en décrue (derrière barrages), au respect du calendrier cultural, à l'utilisation de systèmes efficaces de protection des cultures,...

La recherche pour l'identification des variétés plus performantes et le conseil agricole pour leur diffusion, associés à l'amélioration des itinéraires techniques, pourront apporter l'appui nécessaire pour augmenter la productivité de la culture du blé. L'utilisation de l'approche champs école paysans pourra répondre aux problématiques et aux besoins manifestés par les producteurs.

❖ Amélioration de l'approvisionnement en semences et engrais

L'approvisionnement en semences de qualité et compatibles aux deux typologies de culture (irrigué et décrue derrière barrages), devra s'appuyer sur la production en quantité et qualité suffisante. En lien avec la recherche et le conseil agricole, en tenant compte des expériences existantes et de l'évolution des besoins des producteurs, la production de semences pourra être réalisée par des producteurs multiplicateurs. La quantité de semences à produire sera estimée sur la base d'une superficie totale à emblaver qui progresse de 9 050 ha en 2015 à 53 414 ha en 2025.

❖ Promotion des formes de mécanisation

Il s'agit surtout de la mécanisation des travaux de préparation du sol. Les producteurs seront accompagnés dans le choix d'équipements adéquats (largeur de travail/charrues, puissance) en fonction du plan parcellaire, du type de sol et des conditions de travail. La relance de la traction animale dans les petites exploitations devra être encouragée.

❖ Amélioration de l'accès aux financements (voir programme 4)

L'accès aux financements pour la culture du blé doit être amélioré par la création d'un système et de produits financiers adaptés : crédit d'aménagements, d'équipements, de campagnes, ...

❖ Renforcement de l'appui-conseil et de la coopération entre acteurs de la filière

Un service de conseil agricole renforcé et efficace pourra favoriser l'amélioration des capacités productives des exploitations et des exploitants tant du point de vue technique, qu'organisationnel et de gestion (voir programme 4). En même temps sont encouragés les dynamiques de coopération et de concertation entre les producteurs et leurs organisations et entre les différents acteurs de la filière blé (voir programme 4).

**Zones d'intervention prioritaires** – Wilayas de l'Est (Hodh El Gharbi, du centre (Tagant) du Fleuve (Trarza et Brakna) et du nord (Inchiri, Adrar).

7.1.1.3. FILIERES DE DIVERSIFICATION: FILIERE HORTICOLE

**Objectif** : Augmenter la production horticole pour couvrir 60 % des besoins en oignon et en pomme de terre, ainsi que 47% des besoins en autres produits de la filière, d'ici 2025.

A l'instar du riz et du blé, pour atteindre l'objectif fixé, il sera nécessaire d'agir sur (i) l'augmentation des superficies cultivées, et (ii) l'amélioration des rendements.

Il est nécessaire d'exploiter en 2025 environ 5 780 ha dont 2 942 ha existants et 2 838 ha de nouvelles terres. Ces dernières proviendront de la réalisation de nouveaux aménagements hydro-agricoles sur une superficie brute totale estimée à 3 548 ha.

Tableau 21 - Evolution des superficies et des productions maraîchères pour couvrir 60 % des besoins en oignon et pomme de terre, ainsi que 47% des besoins en autres produits à l'horizon 2025.

Désignation	Total	Oignon	Pommes de terre	Autres
<b>Superficies</b>				
Superficies totales exploitées au départ	2 942	636	192	2 114
Progression nouvelles superficies exploitées par année	258	115	83	60
Total nouvelles superficies exploitées (11 ans)	2 838	1 265	913	660
Superficies totales exploitées en 2025/2026	5 780	1 901	1 105	2 774
Superficies brutes à aménager par année	323	144	104	75
Superficies totales à aménager horizon 2025	3 548	1 581	1 141	825
<b>Rendements et productions</b>				
Rendements moyens au départ		19,5	22,0	15,2
Rendements moyens prévus en 2025		24,2	25,1	19,9
Production brutes en 2025	129 024	46 091	27 719	55 215
Production nette (Brute - perte) en 2025	123 864	44 248	26 610	53 006
<b>Besoins / consommation</b>				
Besoin pro capita (kg/pers) estimation = consommation besoin total / population.		15	9	23
Besoin total estimé en 2025	230 767	73 649	44 189	112 929
Taux de couverture des besoins	54%	60%	60%	47%

Source données de départ : Campagne agricole et de suivi du ProLPRAF et du Ministère de l'Agriculture

Cet objectif vise une production d'environ 44 250 tonnes (44 248 t) d'oignon, plus de 26 600 tonnes de pomme de terre, et de 53 000 tonnes de produits maraîchers divers. Ces quantités ont été calculées sur la base de (i) l'augmentation des superficies exploitées, (ii) l'augmentation des rendements (oignon de 19,5 à 24,2 t/ha ; pomme de terre de 22 à 25,1 t/ha ; autres spéculations de 15,2 à 19,9 t/ha), (iii) la réduction des pertes post-récolte (de 15% à 4%), (iv) la consommation moyenne par personne (oignon 15 Kg/personne/an ; pommes de terre 9 Kg/personne/an et autres produits 23 Kg/personne/an), (v) les besoins de la population calculés en appliquant un taux de croissance de 2,77% (moyenne 2000-2013 selon le dernier RGPH).

Les projections de l'évolution des productions d'oignon, pomme de terre et autres spéculations maraîchères à l'horizon 2025 sont indiquées en annexe 1.

### Résultats attendus

- **Résultat 1** : Les superficies emblavées et les rendements des cultures maraîchères, notamment ceux de l'oignon et de la pomme de terre ont augmenté.
  - Indicateurs :
    - ⇒ Rendement des différentes spéculations maraîchères par région (t/ha)
    - ⇒ Superficies allouées aux cultures maraîchères par spéculation et par région (ha)
- **Résultat 2** : La production nationale de banane atteint 8 000 tonnes par an.
  - Indicateurs :
    - ⇒ Rendement des plantations de banane (tonne/ha)
    - ⇒ Superficies allouées à la culture de la banane (ha)

### Principales interventions

Pour atteindre les objectifs quantitatifs définis, les principales interventions à développer peuvent se répartir dans les grands groupes d'intervention ci-après :

- ✓ Renforcement de la maîtrise de l'eau
- ✓ Amélioration de l'accès aux intrants de qualité
- ✓ Amélioration de l'accès aux financements

- ✓ Diffusion des itinéraires techniques adaptés aux conditions agro-écologiques
- ✓ Promotion d'actions spécifiques pour le maraîchage en zone périurbaine
- ✓ Promotion d'actions spécifiques pour le maraîchage en zone oasisienne
- ✓ Renforcement de l'appui-conseil et de la coopération entre acteurs de la filière
- ✓ Développement de la production de bananes
- ✓ Promotion de l'arboriculture fruitière

❖ Renforcement de la maîtrise de l'eau

Le potentiel en terres destinées au maraîchage pourra être renforcé à travers l'aménagement et/ou la réhabilitation et l'équipement des périmètres maraîchers autour des plans d'eau, des barrages de retenue des eaux de ruissellement, des forages ou puits pour faciliter les travaux d'arrosage ou d'irrigation. Pour atteindre la production envisagée, il est prévu d'aménager/réhabiliter 3 548 ha avec une progression de 323 ha par année. Ces superficies pour le maraîchage vont s'ajouter à celles déjà exploitées pour atteindre en 2025 une superficie totale de terres exploitables de 5 780 ha. Toute action d'aménagement ou réhabilitation sera accompagnée par le renforcement des capacités des exploitants pour l'entretien et la maintenance des aménagements.

Les systèmes d'irrigation qui économisent l'eau, tels que le goutte à goutte déjà expérimenté, seront diffusés en s'appuyant sur les expériences déjà existantes dans plusieurs zones du pays. Par ailleurs, l'utilisation de l'énergie solaire sera promue au niveau des petits périmètres maraîchers pour le système d'exhaure d'eau.

La sécurisation foncière des nouveaux périmètres maraîchers est un élément essentiel pour encourager les exploitants, surtout les femmes et les jeunes producteurs dans l'investissement et le maintien des aménagements et des équipements, ainsi que dans l'amélioration de leur productivité.

❖ Amélioration de l'accès aux intrants de qualité

Pour faire face aux difficultés que les producteurs rencontrent dans l'accès aux intrants de qualité pour diverses raisons, dont entre autres leurs coûts élevés, l'éloignement des points de distribution et d'approvisionnement par rapport aux zones de production et le manque ou l'insuffisance d'organisations des producteurs dans une dynamique de développement qui lie les marchés d'intrants et ceux des produits agricoles, plusieurs initiatives peuvent être appuyées en fonction du contexte socio-économique. Il s'agit, entre autres, de faciliter :

- la mise en place de petites entreprises commerciales (boutiques villageoises, revendeurs) dans les zones de production. Elles pourront être gérées par des groupements d'intérêt économique en liaison avec les organisations des producteurs pour répondre à la demande et à l'offre du marché local.
- l'organisation des producteurs pour l'achat en commun permettant de réduire les coûts d'achat et de transport et de pouvoir s'adresser à des fournisseurs fiables.
- le contrôle de qualité des intrants introduits sur le marché. Cela pourra se faire à travers le renforcement des structures de contrôle et de recherche (voir programme 4).

❖ Amélioration de l'accès aux financements agricoles

Un système de crédit et de produits financiers accessibles aux producteurs et appropriés pour l'approvisionnement en matériels, équipements et intrants devra être étudié et mis en place pour répondre aux besoins : crédits de campagne à court terme, ainsi que crédits à moyen terme pour l'acquisition d'équipements et d'infrastructures (voir programme 4).

❖ Diffusion des itinéraires techniques adaptés aux conditions agro-écologiques

Il s'agira d'accompagner les producteurs dans l'application d'itinéraires techniques et le choix des cultures et variétés adaptées aux conditions agro-écologiques et répondant à la demande du marché local, régional ou national. La culture de l'oignon et de la pomme de terre seront parmi les spéculations les plus concernées. Les itinéraires techniques améliorés prendront en compte entre autres, la promotion et l'utilisation des méthodes d'irrigation économiques, appropriées à la diversité des produits tout en restant à la portée des petites entreprises. L'approche Champs écoles paysans (CEP) pourra être adoptée pour répondre aux besoins

spécifiques des producteurs de chaque zone de production. La recherche et les structures d'appui conseil sont appelées à soutenir l'initiative.

❖ Promotion d'actions spécifiques pour le maraîchage en zone péri-urbaine

Les producteurs qui évoluent dans les zones péri-urbaines jouent un rôle important dans le ravitaillement des marchés de grandes villes, notamment Nouakchott et Nouadhibou, en produits maraîchers. Pour améliorer ces productions, des initiatives seront conduites pour renforcer aussi bien les capacités productives des périmètres (aménagement, utilisation des semences améliorées, calendrier de production, etc.) que l'organisation des producteurs pour les responsabiliser dans la gestion des périmètres.

❖ Promotion d'actions spécifiques pour le maraîchage en zone oasienne

Les zones oasiennes (Adrar, Tagant, Assaba, les deux Hodhs), où les cultures maraîchères sont de plus en plus développées méritent des appuis spécifiques qui répondent aux principales contraintes, à savoir : (i) la diffusion d'espèces et de variétés améliorées pour diversifier les productions, étaler le calendrier de production et répondre au marché, (ii) la diffusion de systèmes d'irrigation qui économisent l'eau tels que le goutte à goutte, (iii) des systèmes d'exhaure d'eau à énergie solaire, et (iv) un conseil agricole rapproché.

❖ Renforcement de l'appui-conseil et coopération entre acteurs de la filière

A l'instar des initiatives en cours dans le cadre du ProLPRAF et en adéquation avec les orientations de la SDSR, toutes activités d'échange, de collaboration et de coopération entre acteurs de la filière seront soutenues à la demande, dans l'esprit d'appuyer la création et/ou la consolidation des interprofessions et des pôles de compétitivité (voir programme 4).

❖ Développement de la production de bananes

Dans le cadre d'un partenariat public-privé, le Gouvernement a signé une convention avec Grand Domaine Mauritanie pour la production de la banane dans la région du Trarza. Le projet objet de la convention a comme objectif de passer d'une production actuelle de bananes de 1 000 tonnes à 16 000 tonnes en 2025 (cf. 3.3). Ce projet devrait concerner à l'horizon 2025 une surface cultivée totale de 420 ha et atteindre la création d'emplois salariés, de l'ordre de 500 emplois dès l'année 2018, et 1 000 emplois à l'horizon 2025.

❖ Promotion de l'arboriculture fruitière

En plus de la banane, l'arboriculture fruitière mérite d'être promue surtout dans les zones oasiennes, où quelques timides expériences existent. Le choix devra s'orienter vers des espèces adaptées aux conditions agro-écologiques, à la disponibilité d'eau et à la demande du marché, entre autres, les manguiers, les agrumes, et les goyaviers. A cet effet l'expérience de la station de recherche du CNRADA de Rindiao (Kaedi), sera relancée.

**Zones d'intervention prioritaires** – Les terres agricoles à vocation maraîchère dotées et/ou pouvant être dotées d'aménagements hydro agricoles, notamment les périmètres irrigués dans la vallée du fleuve Sénégal, les terres autour des mares, les oasis, et les zones péri-urbaines autour de Nouakchott et les autres villes situées ou alimentées à partir d'importantes nappes (Dhar, Benichab...).

#### 7.1.1.4. FILIERE SUCRIERE

**Objectif** : Assurer la couverture de 84% des besoins en sucre blanc à l'horizon 2025

Cet objectif défini par la SDSR, vise l'atteinte d'une production de plus de 177 000 tonnes de sucre blanc en 2025 à partir de la canne à sucre cultivée sur 20 000 hectares.

#### **Résultats attendus**

- **Résultat 1** : Les superficies destinées à la culture de canne à sucre ont augmenté.
  - Indicateurs :
  - ⇒ Superficies allouées à la canne à sucre (ha)
- **Résultat 2** : L'approvisionnement du complexe agro-industriel en canne à sucre est assuré totalement par la production nationale

- Indicateurs :
- ⇒ Rendement de la culture de canne à sucre (t/ha)

### Principales interventions

La culture de canne à sucre sera développée dans le domaine de l'Etat comme retenu par le projet portant création d'un complexe agro-industriel destiné à la production de sucre.

La composante agricole de ce projet prévoit : (i) l'aménagement d'une superficie de plus de 12 000 ha avant 2020 qui sera étendue jusqu'à 20 000 ha en 2025, (ii) la production de la canne à sucre en utilisant des techniques d'irrigation et culturales appropriées, et (iii) l'acquisition de matériel agricole.

La mise en œuvre de la composante prévoit aussi un programme de formation des techniciens de la canne à sucre avec l'Ecole de Formation de Kaédi.

**Zone d'intervention prioritaire** - La zone de Foug Gleïta dans la Région du Gorgol abritant le projet en cours (17 000 ha) et éventuellement d'autres zones.

### 7.1.2. Sous-programme 1.2. Amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles

#### 7.1.2.1. FILIERE : CEREALES TRADITIONNELLES

**Objectif :** Atteindre 60% des besoins alimentaires en céréales traditionnelles d'ici 2025.

Pour renforcer la production nationale en céréales traditionnelles (sorgho, mil, maïs) et atteindre 60% des besoins alimentaires, il sera nécessaire, entre autres, d'agir sur (i) l'augmentation des superficies exploitables, notamment celles derrière barrages, et (ii) l'amélioration des rendements.

Pour ce faire, les actions à mettre en place concerneront : (i) l'amélioration/restauration de la fertilité des sols de diéri (ii) l'amélioration des itinéraires techniques au niveau de toutes les zones de cultures notamment le walo (décrue naturelle et contrôlée), terres derrière barrages, diéri, bas-fonds (iii) l'amélioration de l'accès aux intrants de qualité et aux équipements agricoles et de leurs circuits d'approvisionnements, (iv) l'amélioration de l'accès aux financements, ainsi que (v) la professionnalisation des acteurs de la filière (recherche, conseil, production, transformation, commercialisation,...).

L'objectif fixé peut être atteint, si certaines conditions sont assurées, à savoir : (i) la rigueur dans l'application des itinéraires techniques pour la conduite des différentes cultures, (ii) la mobilisation d'importantes ressources humaines et matérielles en plus des ressources financières, et (iii) la capacité logistique et organisationnelle des différents acteurs dans la mise en œuvre du programme.

Le scénario présenté est caractérisé par :

- ✓ Une augmentation des superficies derrière barrages et une réduction conséquente de la superficie de *diéri*,
- ✓ Un taux d'utilisation de la superficie exploitable (sup. cultivée/sup. exploitable) qui passe de 64% à 82,8 % en 2025.
- ✓ Un rendement moyen qui passe de 0,487 t/ha à 0,720 t/ha en 2025 (tous systèmes de production et céréales confondus) par l'application d'itinéraires techniques performants et un accès plus facile aux facteurs de production,
- ✓ Une superficie cultivée additionnelle derrière barrage de 14 492 ha (voir tableau ci-après). Pour atteindre cette superficie la réalisation de barrages permettant de créer/ou réhabiliter chaque année un potentiel additionnel de 1 317 ha est nécessaire.
- ✓ Un taux constant de croissance de la population (2,77% par an), et
- ✓ Des normes fixes de consommation de 59 Kg/habitant/an comme indiqué par l'ONS

L'évolution des différents facteurs est indiquée dans le tableau qui suit. Les données de base correspondent à la moyenne des cinq dernières années.

Tableau 22 - Scenarios céréales traditionnelles : situation de référence et finale

Description		Données de base	Situation en 2025		
			2025	Variation par année	Ecart
Superficie brute (estimée)	ha	363 158	363 158		-
<b>Potentiel superficie exploitable (ha) (source SDSR)</b>	<b>ha</b>	<b>345 000</b>	<b>345 000</b>		-
	Dieri	250 000	237 189	- 4,30%	- 12 811
	Walo	20 000	20 000		-
	Bas-fonds	33 250	33 250		-
	Derrière barrage/digues (*)	21 750	34 561	4,30%	12 811
	Décruée contrôlée	20 000	20 000		-
<b>Taux d'utilisation de la superficie exploitable (sup cultivée/sup. exploitable)</b>	<b>%</b>	<b>64,0%</b>	<b>82,8%</b>		<b>18,7%</b>
	Dieri	64,4%	80,1%	2,0%	15,7%
	Walo	48,6%	83,1%	5,0%	34,5%
	Bas-fonds	76,2%	89,8%	1,5%	13,6%
	Derrière barrage/digues	76,4%	90,0%	1,5%	13,6%
	Décruée contrôlée	41,0%	89,9%	7,4%	48,9%
<b>Superficie cultivée totale (ha)</b>	<b>ha</b>	<b>220 948</b>	<b>285 575</b>		<b>64 627</b>
	Dieri	161 060	189 996		28 936
	Walo	9 723	16 630		6 907
	Bas-fonds	25 341	29 851		4 509
	Derrière barrage/digues	16 622	31 114		14 491
	Décruée contrôlée	8 201	17 986		9 784
<b>Production brute (tonnes)</b>	<b>t</b>	<b>107 655</b>	<b>204 641</b>		<b>96 987</b>
	Dieri	73 518	107 834		34 315
	Walo	2 807	13 695		10 889
	Bas-fonds	14 711	26 676		11 966
	Derrière barrage/digues	10 737	34 374		23 637
	Décruée contrôlée	5 882	22 062		16 180
<b>Rendements (t/ha)</b>	<b>t/ha</b>	<b>0,487</b>	<b>0,72</b>		<b>0,23</b>
	Dieri	0,456	0,57	2,00%	0,11
	Walo	0,289	0,82	10,00%	0,53
	Bas-fonds	0,581	0,89	4,00%	0,31
	Derrière barrage/digues	0,646	1,10	5,00%	0,46
	Décruée contrôlée	0,717	1,23	5,00%	0,51
<b>Production nette (tonnes)</b>	<b>t</b>	<b>91 877</b>	<b>173 945</b>		<b>82 068</b>
	Dieri	62 491	91 659		29 168
	Walo	2 386	11 641		9 255
	Bas-fonds	12 504	22 675		10 171
	Derrière barrage/digues	9 126	29 218		20 091
	Décruée contrôlée	5 370	18 753		13 383
Evolution de la population (3 537 368 en 2013)		3 635 353	4 909 944		1 274 591
Evolution des besoins de la population (t)		214 486	289 687		75 201
Total Gap ou surplus (t)		- 122 609	-115 741		6 867
<b>Taux de couverture</b>		<b>43%</b>	<b>60,0%</b>		<b>17,2%</b>

(\*) Le potentiel total des terres derrière barrage est estimé à 26 750 dont 21 750 pour le céréales traditionnelles et 5 000 pour le blé.

Les détails de la projection par années sont indiqués en annexe 1.

Ci-dessous le tableau qui montre les superficies additionnelles derrière barrages nécessaires à l'horizon 2025 qui doivent être réparties entre la culture des céréales traditionnelles et celle du blé, cette dernière en forte expansion.

Tableau 23 - Superficies potentielles derrière barrage et prévision à l'horizon 2025 pour la culture des céréales traditionnelles et du blé.

Désignation	Potentiel SDSR	Superficie actuellement exploitées (ha)	Estimation superficies potentielle non utilisée (ha)	Prévision des superficies exploitées en 2025 (ha)	Superficies additionnelles cultivé (ha)		
					Total (ha)	Récupération superficies non utilisées (réhabilitation barrages)	Superficies derrière nouveaux barrages
Céréales traditionnelles	21 750	16 622	5 128	31 114	14 492	5 128	9 364
Blé	5 000	3 764	1 236	10 317	5 317	1 236	4 081
<b>Total superficie exploitable</b>	<b>26 750</b>	<b>20 386</b>	<b>6 364</b>	<b>41 431</b>	<b>19 809</b>	<b>6 364</b>	<b>13 445</b>
Augmentation SAU pour les Céréales traditionnelles par année					1 317	466	851
Augmentation SAU pour le Blé par année					483	112	371
Augmentation Total SAU par année					1 801	579	1 222
<b>Superficie brute total estimée</b>	<b>28 158</b>	<b>21 459</b>	<b>6 699</b>	<b>43 611</b>	<b>20 851</b>	<b>6 699</b>	<b>14 152</b>
Augmentation Sup. brute estimée par année					1 896	609	1 287

## Résultats attendus

- **Résultat 1** : La productivité et la production des cultures céréalières traditionnelles ont augmenté
  - Indicateurs
    - ⇒ Rendement par culture (t/ha)
    - ⇒ Taux de croissance de la production (%)
- **Résultat 2** : Des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques sont diffusés et adoptés par les producteurs
  - Indicateurs
    - ⇒ Taux d'adoption par les producteurs des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques (%)

## Principales interventions

Les principales interventions à mettre en place sont les suivantes :

- ✓ Maîtrise d'eau
- ✓ Appui à la protection des cultures
- ✓ Diffusion d'itinéraires techniques améliorés et adaptés aux changements climatiques
- ✓ Développement de la filière semencière au niveau paysan
- ✓ Amélioration de l'accès aux facteurs de production (semences, fertilisants,)
- ✓ Promotion des formes de mécanisation adaptées aux différents types d'exploitations
- ✓ Accès à la micro-finance rurale (voir programme 4)
- ❖ Maîtrise d'eau

Il s'agit de renforcer le potentiel des infrastructures de retenue d'eau (barrages, seuils et autres) ainsi que de faciliter l'infiltration de l'eau et la réduction de l'érosion des sols à travers des techniques localisées de rétention d'eau.

La réalisation de nouvelles infrastructures de retenue d'eau et la réhabilitation des ouvrages existants constituent un axe déterminant dans l'amélioration des superficies cultivables étant donné le caractère aléatoire des cultures du diéri et leur tendance à diminuer. Comme indiqué plus haut, les superficies exploitées en cultures derrière barrages et digues devront passer de 16 622 ha à 31 114 ha soit une augmentation de 14 492 ha. En tenant compte des superficies existantes, estimées pour les céréales traditionnelles à environ 21 750 ha, cette superficie sera atteinte à travers :

- l'achèvement des travaux de réalisation /réhabilitation d'ouvrages en cours, notamment dans l'Assaba, le Tagant et le Hodh Chargui qui porteront sur une superficie totale d'environ 1 200 ha ;
- la réalisation de 3 grands barrages déjà programmés, notamment celui d'El Ghargue dans l'Assaba et ceux de Tachoutt Medalla et Morfiyale dans le Guidimakha vont améliorer les conditions de culture d'une superficie estimée à 8 467 ha;
- l'étude et la réalisation de nouveaux ouvrages, retenues d'eau y compris les 155 petits barrages déjà programmés pour couvrir le gap.

La plus grande partie de la production reste encore dans les terres de diéri souvent dégradées. Pour améliorer leur fertilité, des actions de conservation des eaux et du sol (CES) pourront être réalisées. Dans ce sens, des activités de CES sont prévues sur environ 15 000 ha à raison de 1 500 ha par an (voir sous-programme 3.1).

### ❖ Appui à la protection des cultures

La protection des cultures passe par la mise en place de clôtures et de programme de lutte intégrée et participative contre les ennemis de cultures notamment les oiseaux granivores, les criquets, les sauteriaux et la sésamie.

L'appui à l'installation des clôtures pourra se faire, entre autres, à travers la création d'un fonds auquel pourront accéder les producteurs et leurs organisations, ainsi que les collectivités locales.

La protection des cultures contre les ravageurs (lutte anti-aviaire et antiacridienne, contre la sésamie et les sauteriaux, ....) pourra se faire à travers le renforcement du service de protection des végétaux, et des appuis spécifiques aux producteurs (formation, facilitation de l'accès aux produits et équipements,....).

La lutte contre la sésamie doit bénéficier d'une attention particulière, notamment au niveau du walo où ce ravageur est l'une des principales causes qui ont déterminé la forte réduction des rendements. Cela pourra se faire, à travers la lutte intégrée, la recherche et l'introduction des variétés résistantes,....

❖ *Diffusion d'itinéraires techniques améliorés et adaptés aux changements climatiques*

Il s'agit de développer des techniques adaptées aux contextes et aux changements climatiques auxquels les systèmes de production et les exploitations sont exposés. Cela concerne, entre autres (i) le choix des variétés selon le cycle cultural, (ii) l'introduction de petits équipements (exemple : charrues tractées ou motorisées) pour suppléer aux travaux manuels de sarclage à la daba, (iii) les traitements des cultures contre les maladies cryptogamiques (charbons), les sauteriaux, la sésamie,.... L'approche Champs écoles paysans pourra être privilégiée pour mieux répondre aux préoccupations et aux besoins manifestés par les producteurs.

Pour faciliter la diffusion d'itinéraires techniques plus performants, on fera appel aux structures chargées du conseil agricole (Délégations du Ministère en charge de l'Agriculture, SONADER, projets, organisations socioprofessionnelles, ONG) en liens avec la recherche (CNRADA).

❖ *Développement de la filière semencière au niveau paysan*

Le renforcement de la filière semencière pour la production de variétés améliorées, certifiées et adaptées aux contextes et aux changements climatiques peut s'appuyer sur (i) la recherche-développement au niveau du CNRADA par la création d'une banque de conservation des écotypes, l'équipement du laboratoire de semences et plants, la production de semences pré-base (voir programme 4), et (ii) sur l'organisation de la chaîne de production et distribution des semences.

La production/multiplication des semences auprès de producteurs formés à cet effet devra être encouragée.

❖ *Amélioration de l'accès aux facteurs de production (semences, fertilisants,)*

Pour les semences, il s'agit de mettre en place (i) des stocks suffisants au niveau des moughataas pour garantir la disponibilité des semences au début des campagnes, (ii) un mécanisme de gestion transparente de ces stocks par les organisations des producteurs formées à cet effet, (iii) un mécanisme facilitant l'accès aux semences sous formes de crédit, subventions, etc. et qui dépendra de la situation du contexte socio-économique.

Les sols destinés aux céréales traditionnelles sont souvent fragiles et sujets à la dégradation par les agents climatiques (érosion éolienne et/ou hydrique). En plus des actions physiques de restauration des sols, la récupération pourra être soutenue par l'interaction entre les activités agricoles et pastorales. Cette interaction permettra d'une part l'enrichissement du sol par le fumier et d'autre part l'alimentation du bétail par les résidus des cultures.

Des tests sur les méthodes de fumures organiques et chimiques en milieu paysan seront également réalisés avec l'appui de la recherche.

❖ *Promotion des formes de mécanisation adaptées aux différents types d'exploitations*

Dans le cadre des initiatives de « Diffusion d'itinéraires techniques améliorées », la mécanisation trouve sa place. En particulier, des technologies adaptées aux différents types d'exploitations seront diffusées. La mécanisation doit être à la portée des exploitants tant du point de vue technique (utilisation et entretien) qu'économique (rentabilité et coûts limités d'acquisition et de maintenance). A titre d'exemple, la diffusion de petites charrues, pourrait être encouragée.

❖ *Accès à la micro-finance rurale (voir programme 4)*

Les cultures des céréales traditionnelles devront bénéficier de la mise en place des systèmes de financement et produits financiers adaptés : crédit de campagne, crédit pour achat de petit matériel et mécanisation.

**Zone d'intervention prioritaire** - Toute la zone sahélienne caractérisée par le diéri est concernée par les actions d'intensification des céréales traditionnelles. Les wilayas du Centre et de l'Est sont celles intéressées par la création des nouveaux barrages.

### 7.1.3. Sous-programme 1.3. Appui au développement des cultures oasiennes

#### 7.1.3.1. FILIERE PHOENICICOLE

**Objectif** : Atteindre la couverture totale des besoins en dattes à l'horizon 2025

Pour atteindre cet objectif défini par la SDSR, les interventions devront concerner, entre autres, l'augmentation de nouvelles plantations, l'augmentation des rendements des anciennes plantations par l'adoption d'itinéraires techniques plus performants, ainsi que la réduction des pertes post-récolte.

Ci-dessous, le tableau qui résume l'évolution de la filière. La projection par année est indiquée en annexe 1.

Tableau 24 - Evolution de la filière phoenicicole

Description	Données départ	2025	Ecart
Superficie anciennes plantation (SDSR)	16 000	16 000	0
Superficie nouvelles plantations (ha)	0	500	500
<b>Superficie total palmeraie (ha)</b>	<b>16 000</b>	<b>16 500</b>	<b>500</b>
Rendement anciennes plantations (t/ha)	2,0	3,9	1,9
Rendement nouvelles plantations (t/ha)	0,0	0,7	0,7
<b>Production total dattes fraîches (t)</b>	<b>31 785</b>	<b>61 770</b>	<b>29 985</b>
<b>Production séchés net (- 30% y compris pertes) (t)</b>	<b>22 250</b>	<b>43 239</b>	<b>20 990</b>
<b>Importation (données 2013) (t)</b>	3 700	0	
<b>Besoin total (tonnes)</b>	25 950	36 019	10 069
Population (RGPH -2013)	3 537 368	4 909 944	1 372 576
Besoin pro capita (kg/pers) dattes séchées calculé	7,3	7,3	0
Gap = Importations (tonnes)	3 700	-7 221	-10 921
<b>Couverture besoins par la production nationale</b>	<b>86%</b>	<b>120%</b>	<b>34%</b>

Source des données : La superficie des palmeraies est celle mentionnée dans la SDSR. Par contre les autres données de base sont le résultat de l'analyse de plusieurs documents, notamment du PDDO (cf. 2.4.5)

Les besoins totaux se basent sur les productions nationales, ainsi que sur les importations. A partir de ces données et de l'évolution de la population avec un taux de croissance de 2,77% (moyenne 2000-2013 du dernier RGPH), la consommation moyenne par personne et par année est estimée entre 7 et 8 Kg.

#### Résultats attendus

- **Résultat 1** : Les superficies destinées aux cultures oasiennes, notamment les palmiers dattiers ont augmenté
  - Indicateurs :
  - ⇒ Superficies destinées aux palmiers dattiers (ha) : nouvelles et anciennes plantations
- **Résultat 2** : Les productions oasiennes, notamment en dattes ont augmenté
  - Indicateurs :
  - ⇒ Taux de croissance de la production de dattes (%)

#### Principales interventions

Pour atteindre l'objectif, les principales interventions à développer, peuvent se décliner comme suit :

- ✓ Maîtrise de l'eau
- ✓ Appui à la protection des cultures
- ✓ Renforcement des capacités des laboratoires de production des cultures in vitro
- ✓ Régénération du patrimoine phoenicicole
- ✓ Amélioration des itinéraires techniques

❖ Maîtrise de l'eau

L'amélioration de la maîtrise de l'eau portera sur des appuis aux investissements innovants en équipements et infrastructures de distribution et d'exhaure d'eau, ainsi que sur l'accompagnement et la formation à la bonne gestion des équipements (entretien) et de la ressource « eau » (calendrier de distribution..).

En termes de technologies, la priorité sera donnée aux systèmes goutte-à-goutte et d'exhaure à énergie solaire qui contribueront à une utilisation plus efficace de l'eau ainsi qu'une baisse des coûts.

❖ Appui à la protection des cultures

Pour faire face au phénomène de l'ensablement dans certaines oasis, des actions de protection seront envisagées. La technique à adopter dépendra du contexte de la zone à protéger. Protection contre les ennemis de cultures

❖ Renforcement des capacités des laboratoires de production des cultures in vitro

Le travail d'amélioration du matériel végétal conduit ces dernières années par le laboratoire de patho-biotechnologies d'Atar et l'Université de Nouakchott, va être renforcé. Afin de diffuser auprès de producteurs des variétés plus productives, adaptées à la demande du marché et performantes par rapport aux conditions agro-écologiques des différentes zones, la production de plants in vitro sera consolidée au niveau du laboratoire d'Atar.

❖ Régénération du patrimoine phoenicicole : nouvelles plantations et régénération des anciennes.

Il est estimé qu'environ 50 % des palmeraies dépassent l'âge de 70 ans. En conséquence, un renouvellement progressif des palmeraies devient nécessaire. La création de nouvelles plantations pourra se faire sur environ 500 ha en raison de 50 ha par année. Pour la réalisation des nouvelles plantations, le contexte agro-écologique, économique et social des oasis sera combiné avec les nouvelles techniques de plantation et de conduite des palmeraies.

❖ Amélioration des itinéraires techniques

Une augmentation de la production des anciennes plantations sera possible à travers l'utilisation d'itinéraires techniques adaptés et la connaissance de la qualité du produit demandé par le marché.

Les producteurs individuels ainsi que les Associations de Gestion Participative des Oasis (AGPO) seront accompagnés par le conseil agricole. L'adoption de méthodologies d'apprentissage, telle que les Champs Ecoles Paysans (CEP), se basant sur les principales préoccupations des producteurs, sera privilégiée.

Les échanges entre producteurs et entre les différents acteurs de la filière seront encouragés pour obtenir un produit plus compétitif et des revenus plus intéressants. Dans ce sens, et à l'instar des initiatives en cours dans le cadre du ProLPRAF, toutes activités visant la création et/ou la consolidation des interprofessions et des pôles de compétitivité seront recherchées (voir programme 4).

**Zones d'intervention prioritaires** – Les oasis dans les Wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba et des deux Hodhs.

## 7.2. Programme 2. Promotion de la compétitivité des filières agricoles

Un paquet de technologies améliorées, un environnement juridique facilitant l'accès aux facteurs de productions et l'investissement aussi bien au niveau des petits que des grands producteurs, un système de financement adapté aux spécificités des différentes filières, ainsi que la structuration des acteurs d'une même filière, représentent des éléments pouvant augmenter la quantité et la qualité des productions agricoles. Celles-ci peuvent accroître leurs valeurs tant sur le marché national que régional et assurer une certaine compétitivité surtout vis-à-vis des produits largement importés et consommés par la population.

En Mauritanie, les techniques et les systèmes de gestion dans la phase post-récolte (stockage, conditionnement, transformation, commercialisation) doivent être renforcées pour améliorer la qualité et la valeur ajoutée des produits agricoles. Tous les investissements dans ce domaine, aussi bien que dans la phase de production, doivent être objet d'étude d'impact environnemental et social, ainsi que d'analyse de rentabilité et compétitivité pour définir leur faisabilité et durabilité.

### 7.2.1. Sous-programme 2.1. Amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, transformation, de conditionnement

**Objectif :** Améliorer les moyens et conditions de conservation des produits agricoles frais et transformés

#### Résultats attendus

- **Résultat 1 :** Les pertes de post-récolte sont réduites.
  - Indicateurs :
  - ⇒ Réduction du taux des pertes de post-récolte (%)
- **Résultat 2 :** La quantité de produits agricoles stockés, transformés et conditionnés a augmenté
  - Indicateurs :
  - ⇒ Augmentation des produits stockés, transformés et conditionnés (% ou tonnes)

#### Principales interventions

##### Stockage et conditionnement

- ✓ Amélioration des techniques de conditionnement des différents produits agricoles (céréales, maraîchers, datte.)
- ✓ Renforcement des capacités de stockage pour les filières céréalières (riz, blé et céréales traditionnelles)
- ✓ Amélioration du stockage et de la conservation des produits horticoles

##### Transformation

- ✓ Renforcement des équipements de transformation du paddy en riz blanc au niveau industriel
- ✓ Renforcement des équipements des petits producteurs pour la transformation du paddy en riz blanc
- ✓ Renforcement des équipements des petits producteurs pour la transformation des céréales traditionnelles
- ✓ Promotion de la transformation des produits maraîchers
- ✓ Promotion de la transformation des dattes
- ✓ Production de sucre

#### 7.2.1.1. STOCKAGE ET CONDITIONNEMENT

- ❖ Amélioration des techniques de conditionnement des différents produits agricoles (céréales, maraîchers, datte.).

La diffusion/vulgarisation de techniques de conditionnement adaptées aux caractéristiques des différents produits agricoles (résistance, fragilité, périssabilité.) sera promue afin de réduire les pertes et la dépréciation de leur valeur. Cela pourra se faire à travers : (i) la formation des producteurs et de tous les acteurs de la filière qui manipulent les produits sur les normes, les matériels et les techniques pour sauvegarder la qualité et la valeur du produit, (ii) la diffusion et l'accessibilité sur le marché de petits matériels de conditionnement à bas coût, autres que les sacs, adaptés aux différents produits (sacs de différents types et consistance, caisse.) et adaptés au transport, (iii) la mobilisation de produits financiers permettant l'acquisition de matériels de conditionnement.

- ❖ Renforcement des capacités de stockage pour les filières céréalières (riz, blé et céréales traditionnelles)

Après les récoltes des productions céréalières (riz, blé et céréales traditionnelles), les paysans sont confrontés aux difficultés liées aux conditions de stockage pour une conservation de longue durée leur permettant d'une part de garantir leur stock de sécurité et d'autre part de valoriser leur produit à des prix rémunérateurs au

déstockage. Pour le riz et pour les céréales traditionnelles, le renforcement des capacités de stockage des petits producteurs consistera à améliorer les infrastructures et la capacité de gestion des stocks. Les solutions à adopter dépendent du produit à stocker, ainsi que du contexte socio-économique de la zone de production.

Les infrastructures et équipements peuvent être renforcés à travers :

- (i) la réalisation et/ou réhabilitation des greniers existants au niveau des ménages et leurs équipements ;
- (ii) la construction/réhabilitation de magasins de stockage du riz et du blé à répartir en fonction des capacités de production des différentes zones de production ;
- (iii) la mise en place de banques de céréales ou de magasins villageois pour les céréales traditionnelles en tenant compte de différentes expériences de partenaires, en particulier les SAVS mis en place par le CSA, les banques de céréales y compris celles basées sur le warrantage ; et
- (iv) la formation et l'accompagnement des producteurs dans l'amélioration des normes de construction des greniers traditionnels existants (stockage villageois).

La création et la réhabilitation des infrastructures sont accompagnées, entre autres, par :

- (v) le renforcement des capacités (formation) des petit(e)s producteurs/trices sur les thématiques liées au stockage, à la conservation des produits vivriers et à la bonne gestion des greniers villageois, à travers entre autres la production et la diffusion des fiches techniques de protection et de conservation des produits,
- (vi) la création d'instances de gestion formelles, genre coopératives qui intègrent les producteurs céréaliers et le renforcement de leurs capacités (formation) et leur suivi sur les thématiques liées au stockage, à la conservation des produits vivriers et à la gestion des stocks villageois, à travers entre autres la production et la diffusion des fiches techniques de protection et de conservation des produits, et
- (vii) la mise en place d'un système de crédit et de produits financiers adaptés pour la création et/ou la gestion des stocks.

❖ Amélioration du stockage, de la conservation et du transport des produits horticoles

Les investissements prévus pour augmenter les productions horticoles rendent nécessaire l'amélioration des conditions de stockage de ces produits qui, par ailleurs, restent actuellement assez limités. Les interventions sur le stockage et la conservation des produits horticoles, associées à la diffusion de techniques de conditionnement performantes, portent sur (i) la création et la réhabilitation d'infrastructures, ainsi que sur (ii) l'accompagnement des producteurs et acteurs concernés dans l'application des bonnes techniques.

Les infrastructures à créer ou à réhabiliter, sont des magasins adaptés aux produits maraîchers, des hangars avec clayettes ainsi que des centres de conditionnement et des chambres froides.

Les magasins de stockages familiaux ou collectifs (niveau groupement ou village) des produits maraîchers doivent suivre les normes permettant la bonne conservation des produits jusqu'au moment de la vente. Des magasins pourront être réalisés dans les zones de production à vocation maraîchère.

L'installation de centre de conditionnement, et/ou centre de collecte, et/ou chambre froide près des marchés principaux, constitue un investissement intéressant pour le secteur privé. Cependant, plusieurs facteurs doivent être réunis pour en assurer la rentabilité dont les flux d'approvisionnement et d'écoulement des produits. Par contre, la réalisation dans les zones de production de ces types d'infrastructures est fortement conditionnée par la disponibilité des services de base (énergie, eau, viabilité.), ainsi que le maintien de la chaîne du froid jusqu'au moment de la vente au détail.

#### 7.2.1.2. TRANSFORMATION

❖ Renforcement des équipements de transformation du paddy en riz blanc au niveau industriel

Au niveau industriel, une amélioration et une augmentation des équipements des rizeries doivent être prévues tant pour répondre à l'augmentation de la demande d'usinage que pour renouveler l'existant. Il s'agit d'un

investissement qui revient au secteur privé. Un renforcement du savoir-faire des gestionnaires et techniciens des rizeries permettra une augmentation sensible du taux d'extraction du riz paddy en riz blanc. Ce taux actuellement estimé à 57% pourra atteindre environ 65 % en 2025.

❖ Renforcement des équipements des petits producteurs pour la transformation du paddy en riz blanc

Il s'agit d'appuyer la mise en place de petites unités de décortilage et de mini-rizeries permettant aux producteurs de vendre leur production en riz blanc et non en paddy et de bénéficier d'une partie de la plus-value de la transformation. L'intervention prévoit : (i) l'acquisition de décortiqueuses de paddy, et (ii) la formation des producteurs pour améliorer leurs capacités techniques et de gestion des unités de transformation, ainsi que de compréhension des tests déterminant la qualité du paddy.

❖ Renforcement des équipements des petits producteurs pour la transformation des céréales traditionnelles

Dans le cadre des initiatives de promotion des formes de mécanisation adaptées aux différents types d'exploitations, les équipements des petits producteurs pour la transformation des céréales traditionnelles trouvent leur place. Il s'agit de faciliter:

- (i) l'introduction et la promotion de batteuses-vanneuses pour se substituer au battage aux fléaux fastidieux et occasionnant d'importantes pertes,
- (ii) l'acquisition de moulins pour réduire les temps de travaux et alléger le fardeau des femmes (dotations, crédit à l'équipement.), et
- (iii) la formation des producteurs sur la gestion et l'utilisation des batteuses vanneuses

Cette mécanisation doit être à la portée des exploitants tant du point de vue technique (utilisation et entretien) qu'économique (rentabilité et coûts limités d'acquisition et de maintenance).

❖ Promotion de la transformation des produits maraîchers

La transformation des produits maraîchers reste assez limitée en Mauritanie et les expériences mises en œuvre jusqu'à présent n'ont pas ressorti les résultats espérés à cause de la non disponibilité des équipements et matériels nécessaires, de la médiocrité de la qualité des produits finis, ainsi que de la concurrence et de la compétitivité des produits importés. Actuellement, les quantités à transformer sont limitées, mais le besoin de transformation des produits maraîchers pourra se poser suite à l'augmentation des productions.

En s'appuyant sur les expériences passées, ainsi que sur les études de différents projets tels que le ProLPRAF, des recherches approfondies sont nécessaires pour mieux cibler les techniques de transformation. Néanmoins il faut prévoir, (i) l'appui à l'émergence de petites et moyennes entreprises de transformation, en utilisant des énergies à bas coûts (exemple : séchoirs solaires) et (ii) la formation des opérateurs du secteur.

❖ Promotion de la transformation des dattes

Pour valoriser l'importante production de dattes, en profitant des expériences de différents projets et programmes, dont le PDDO et le ProLPRAF, il s'agit d'appuyer :

- (i) l'émergence des structures de conditionnement (triage, emballage, traitements, fumigation, ...) ainsi que la commercialisation des dattes en étroite collaboration avec le secteur privé (notamment grossistes et importateurs);
- (ii) le développement des créneaux innovants, par exemple à travers des partenariats avec des entreprises privées (supermarchés, usines de transformation, ateliers de conditionnement et de stockage).

❖ Production de sucre

Dans le cadre d'un partenariat public-privé (cf. voir sous-programme 2.3), il est prévu la mise en place d'un Complexe agro-industriel de production de sucre dans la zone de Foug Gleïta (Région du Gorgol) où l'Etat a mis à sa disposition de la Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés (COMASUD) 17 000 ha du domaine foncier pour la production de canne à sucre (cf. programme 1). Ce complexe devrait satisfaire les besoins en sucre à hauteur de 84%.

**Zones d'intervention prioritaires :** En tenant compte du potentiel productif de chaque zone, ainsi que du

niveau de couverture en termes d'infrastructures, les zones prioritaires seront celles des oasis pour les dattes, toutes les zones concernées par le maraîchage et le Gorgol pour le sucre.

### 7.2.2. Sous-programme 2.2. Amélioration de la commercialisation des produits agricoles

**Objectif :** Améliorer les conditions de commercialisation des produits agricoles pour tous les acteurs des filières.

#### Résultats attendus

- **Résultat 1 :** La quantité de produits agricoles commercialisés a augmenté
  - Indicateurs :
  - ⇒ Quantité de produits commercialisés par filière (t)
- **Résultat 2 :** L'accès au marché est amélioré pour les producteurs et les consommateurs
  - Indicateurs :
  - ⇒ Distance de la zone de production au marché le plus proche (Km)

#### Principales interventions

- ✓ Réalisation des pistes de désenclavement
- ✓ Renforcement des marchés hebdomadaires
- ✓ Appui au système d'information sur les prix de marché des produits agricoles
- ✓ Facilitation accès aux moyens de transports adaptés aux produits
- ❖ Réalisation des pistes de désenclavement

L'écoulement des produits agricoles de leurs zones de production, nécessite un réseau de pistes de production et axes routiers permettant d'accéder aux marchés. Dans cette optique, un programme de désenclavement des zones de production comprend la réalisation ou réfection de pistes de production et d'ouvrages de passage, ainsi que la mise en place de mécanisme pour leur entretien. Les axes prioritaires seront ceux situés dans la Wilaya du Trarza et autres wilayas de la vallée du fleuve. .

#### ❖ Renforcement des marchés hebdomadaires

Les marchés hebdomadaires existants seront renforcés par (i) l'amélioration des conditions de vente à travers la création d'infrastructures (hangars, bancs de vente.), (ii) la dotation de services de base (puits/fortages/branchement aux réseaux d'eau, branchement au réseau électrique, toilette.), et (iii) l'amélioration des systèmes de gestion en impliquant aussi bien les autorités compétentes que les utilisateurs. Il est à prévoir la réhabilitation de 6 marchés hebdomadaires et la construction de 3 nouveaux marchés.

#### ❖ Appui au système d'information sur les prix de marché des produits agricoles

Les échanges à l'intérieur du pays et avec les pays limitrophes peuvent être redynamisés par des systèmes fiables d'information sur les marchés nationaux et transfrontaliers.

Dans le cadre du suivi de la sécurité alimentaire, un système de collecte des prix des céréales est mis en place entre autres par le CSA à travers l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire (OSA), le PAM, FEWS-NET, certaines ONG dont Action Contre la Faim (ACF) et de manière sporadique, par le Ministère de l'Agriculture. Cela intéresse seulement une partie des marchés mauritaniens. Ce système de collecte pourra être étendu sur l'ensemble du territoire et élargi à des produits agricoles autres que les céréales. En plus, un mécanisme de diffusion de l'information devra être mis en place pour permettre la transmission des prix de marché ainsi que des indications sur l'offre et la demande à tous les acteurs de la filière.

Dans cette logique, il est envisagé la mise en place d'un observatoire permettant aux professionnels du secteur agricole d'avoir des informations quotidiennes sur les prix, la disponibilité des produits et les opportunités de marché. Il serait placé au sein du Ministère en charge de l'Agriculture travaillant en étroite

collaboration avec la chambre de commerce et d'agriculture et les autres acteurs qui travaillent dans le domaine de la sécurité alimentaire.

❖ Facilitation de l'accès aux moyens de transports adaptés aux produits

Un meilleur accès aux crédits durant les campagnes de commercialisation permettra de faciliter l'accès aux moyens de transports adaptés aux différents produits et aux conditions d'écoulement (voir programme 4).

**Zones d'intervention prioritaires** : Les zones retenues prioritaires pour les pistes de production sont dans la Wilaya du Trarza, et autres wilayas de la vallée du fleuve. Les principaux marchés hebdomadaires réhabilités ou nouveaux seront dans les Wilayas agropastorales.

### 7.2.3. Sous-programme 2.3. Appui à la mise en place d'un environnement favorable à la compétitivité du secteur

**Objectifs** : Faciliter la mise en place d'initiatives privées dans le secteur agricole

#### Résultats attendus

- **Résultat 1** : Les investissements publics ont augmenté
- **Résultat 2** : Les investissements privés ont augmenté
- **Résultat 3** : Le partenariat public-privé s'est accru
  - Indicateurs :
    - ⇒ Taux de croissance des investissements publics (%)
    - ⇒ Taux de croissance des investissements privés (%)
    - ⇒ Nombre d'accord partenariat public- privé

#### Principales interventions

- ✓ Mise en place d'un environnement institutionnel attractif pour les investisseurs privés :
  - Mise en place d'un système de taxation attractif pour les investisseurs privés
  - Mise en place de systèmes de financement adaptés aux différentes filières (voir sous-programme 4.8) (crédit agricole et produits financiers)
  - Mise en place de conditions favorables à l'accès au foncier (voir programme 3)
  - Mise en œuvre du code d'investissement
- ✓ Mise en œuvre de partenariats public-privé :
  - Mise en place d'un Complexe agro-industriel de production de sucre :
  - Convention avec le Groupe Errajih pour mettre en œuvre un projet agricole intégré sur 104 000 ha saoudien entre le Trarza et le Brakna
  - Agriconcept/RIM pour la mise en valeur de 650 ha de maraîchage
  - AAAID Agence Arabe d'Investissement Développement Agricole pour 3 200 ha maraîchage et cultures fourragères

❖ Mise en place d'un environnement institutionnel attractif pour les investisseurs privés

Une impulsion à la croissance du secteur agricole peut se déterminer entre autres, par l'implication des investisseurs. La création de partenariats entre l'Etat et le secteur privé est un outil pour encourager les investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers.

Les investisseurs doivent être incités par un environnement favorable concernant:

- la mise en place d'un système de taxation attractif pour les investisseurs privés

- la mise en place de systèmes de financement adaptés aux différentes filières (voir programme 4)
- la mise en place de conditions favorables à l'accès au foncier (voir programme 3)
- la mise en œuvre du code d'investissement
- ❖ *Mise en œuvre de partenariats public-privé*

Plusieurs initiatives ou projets dans le cadre de partenariats public-privé ont été mis en place ces dernières années avec l'implication des investisseurs mauritaniens et étrangers. Certains projets ont déjà démarré et d'autres sont en phase de négociation et/ou d'élaboration (cf. 3.3). Parmi ces projets démarrés, ils y a lieu de signaler le « Projet de développement de la culture de bananes dans la région du Trarza avec la Société des Grands Domaines de Mauritanie (voir programme 1.1.) et la « Mise en place d'un Complexe agro-industriel de production de sucre » (voir sous-programme 1.1. et 2.1.) avec la société COMASUD. Pour ce dernier, la recherche de partenaires et de financements pour la composante industrielle est en cours.

Les projets en négociation concernent, entre autres : (i) la Convention avec le Groupe Saoudien Errajih pour mettre en œuvre un projet agricole intégré entre le Trarza et le Brakna, (i) et (ii) le Contrat avec Agriconcept/RIM pour la mise en valeur de 660 ha de maraîchage, et (iii) le Contrat avec AAAID (Agence Arabe d'Investissement Développement Agricole) pour l'exploitation de 3 200 ha (pomme de terre, oignon et cultures diverses).

Il s'agira donc de poursuivre les négociations en cours et de rechercher des nouveaux cadres de collaboration

**Zone d'intervention prioritaire :** Toutes les zones ayant un potentiel hydro-agricole à exploiter peuvent être intéressées par des projets dans le cadre du partenariat public-privé.

#### **7.2.4. Sous-programme 2.4. Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, managériales et de négociation des acteurs des filières**

**Objectif :** Accroître la participation, la concertation et la coopération des acteurs dans la gestion des filières

##### **Résultats attendus**

- **Résultat 1 :** Des interprofessions fonctionnelles gèrent efficacement les filières agricoles
- **Résultat 2 :** La chaîne de valeur est mieux intégrée
  - Indicateurs :
    - ⇒ Bénéficiaires des services de l'interprofession (nombre)
    - ⇒ Marges bénéficiaires générées par la filière

##### **Principales interventions**

- ✓ Appui à la structuration des organisations des acteurs des filières
- ✓ Appui à la coopération interprofessionnelle entre acteurs (producteurs, fournisseur, commerçants, transformateurs, etc.) au sein des filières
- ✓ Renforcement des capacités en gestion, marketing, négociation des acteurs
- ❖ *Appui à la structuration des organisations des acteurs des filières*

Il existe un certain nombre d'organisations de producteurs, ou transformateurs, ou villageois réunis autour de la gestion d'une filière. Les organisations existantes, ainsi que celles qui pourront se créer, nécessitent un appui pour renforcer leurs capacités d'organisation interne. A travers la formation, il s'agit surtout de faciliter la compréhension de la partie des membres d'une association des rôles, fonctions et mandats des organes statutaires, ainsi que des droits et devoirs des membres afin d'assurer une démocratie interne et la participation de tous les membres à la vie associative.

- ❖ *Appui à la coopération interprofessionnelle entre acteurs (producteurs, fournisseurs, commerçants, transformateurs,....) au sein des filières*

En cohérence avec les orientations de la SDSR qui prévoient la naissance de pôles de compétitivité et d'associations des bassins de production, et en adéquation avec les initiatives promues par certains programmes et projets prévus par le PNIA-SA, la mise en place de cadres de concertation interprofessionnels et la consolidation de ceux existants, seront encouragées et soutenues pour chacune des filières. Ces cadres permettront le dialogue, l'échange d'informations et de connaissances entre acteurs, ainsi que l'analyse des problématiques des filières, tant du point de vue technique que législatif. Cette concertation permettra aux acteurs de prendre en commun des décisions en faveur du développement du secteur et de formuler des recommandations à l'Etat. Ce processus sera soutenu par le conseil agricole apporté tant par l'Etat que par des ONG. Les réunions entre acteurs permettront de capitaliser les acquis et d'identifier les contraintes de développement. Elles seront accompagnées par des études sur l'état des lieux des filières permettant de formuler des recommandations sur les améliorations à apporter à l'environnement politique, législatif et réglementaire en vue de favoriser le développement des filières.

❖ Renforcement des capacités en gestion, marketing, négociation des acteurs

La compétitivité d'une filière dépend aussi de la capacité de gestion de ses différents acteurs. Les cadres de concertation entre acteurs de la filière sont une opportunité et une porte d'entrée pour renforcer leurs capacités en gestion, marketing, et négociation des acteurs. Ce type de formation devra toucher les organisations à tous niveaux : des groupements de producteurs de base à leurs organisations faïtières, à leurs interprofessions.

**Zone d'intervention prioritaire** - Toutes les zones de production.

### 7.3. Programme 3 : Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles

Il existe une étroite corrélation entre les capacités productives des différentes zones agro-écologiques, les ressources naturelles et leurs systèmes d'exploitation.

Bien qu'il y ait plusieurs causes naturelles (sécheresse, érosions,...) déterminant la perte de la qualité des sols ou la réduction des disponibilités en eau, certains facteurs anthropiques affaiblissent les ressources naturelles, notamment : le surpâturage, les mauvaises pratiques culturales, la déforestation, les feux de brousse, la surexploitation de la nappe phréatique,... Il est donc nécessaire que tous les plans ou programmes d'intensification ou de diversification des activités agricoles tiennent compte de l'impact sur les ressources naturelles et l'environnement en général, et rationalisent l'exploitation des ressources à travers des outils et des techniques appropriés à la promotion d'un développement économique et social durable.

Dans cette optique, la planification et mise en œuvre d'actions dans les zones caractérisées par un équilibre agro-écologique fragile, demandent une forte implication des acteurs et surtout des communautés locales et une étroite collaboration entre différents Départements ministériels, notamment l'agriculture, l'environnement, l'élevage, les ressources hydriques, la gestion du territoire,... Par ailleurs, une harmonisation entre les différentes interventions et entre les acteurs doit être assurée.

#### 7.3.1. Sous-programme 3.1 Amélioration de la gestion foncière, protection et réhabilitation des terres agricoles

**Objectif** : Faciliter l'attribution des terres agricoles aux producteurs, ainsi que la récupération participative des sols dégradés.

L'objectif et le sous-programme en général est lié à l'aspect productif des filières, notamment celles des céréales traditionnelles.

#### Résultats

- **Résultat 1** : L'accès aux terres de culture est amélioré pour les producteurs en particulier les jeunes et les femmes et les exploitations familiales

➤ **Indicateurs**

⇒ Superficie moyenne par bénéficiaire (ha)

- **Résultat 2** : Les terres réhabilitées et récupérées ont augmenté.

➤ **Indicateurs**

⇒ Superficies réhabilitées et récupérées (ha)

**Principales interventions**

Pour atteindre l'objectif fixé, les principales interventions peuvent se réunir en deux groupes, à savoir :

- ✓ Etude, élaboration et mise en œuvre de plans directeurs régionaux pour la gestion du foncier
- ✓ Récupération des terres agricoles dégradées
- ❖ *Etude, élaboration et mise en œuvre de plans directeurs régionaux pour la gestion du foncier*

L'attribution et la sécurisation de terres agricoles demeurent une contrainte majeure pour les producteurs, notamment pour les jeunes, les femmes et les exploitations familiales qui veulent s'investir dans l'activité agricole. L'étude, l'élaboration et la mise en œuvre de plans directeurs régionaux pour la gestion du foncier, s'avèrent nécessaires. Ces plans deviennent indispensables dans les zones où la pression anthropique peut avoir des effets néfastes sur les ressources naturelles. Dans ce cadre, la collaboration et la synergie avec les initiatives des Ministères en charge de l'environnement, de la gestion des ressources en eau, de la gestion du territoire et des collectivités locales sont indispensables. La définition des plans directeurs régionaux peut s'appuyer sur les acquis de certaines expériences mises en œuvre dans le passé ou en cours en termes de gestion du territoire et des bassins versants.

❖ *Récupération des terres agricoles dégradées*

La récupération de terres dégradées à travers des petits ouvrages facilitant l'infiltration de l'eau et la réduction de l'érosion des sols, de techniques localisées de rétention d'eau / fertilisation (buttes, micro-bassins, *zai*, ...) est étroitement liée aux actions d'intensification des cultures pluviales, notamment les céréales traditionnelles, pour lesquelles des terres de diéri seront ainsi intéressées par la construction de barrages ou autres ouvrages de retenue d'eau (voir sous-programme 1.2). L'évaluation des impacts environnementaux pour tout projet susceptible de nuisances environnementales devra se faire afin d'identifier précocement les mesures à prendre en matière d'atténuation des effets négatifs et de renforcement des effets positifs.

L'action de récupération des terres dégradées demande une forte participation et implication des producteurs et des villageois en général pour en assurer la pérennité. Ils doivent être associés de l'identification des terres à récupérer, à la réalisation, ainsi que dans la mise en place d'un système de gestion intégrée, participative et durable des sols, des eaux et du couvert végétal. Avec la récupération de 1 500 ha par année en moyenne, la superficie totale concernée sera d'environ 15 000 ha.

**7.3.2. Sous-programme 3.2 Amélioration de la gestion et mise en valeur des zones humides**

**Objectifs :** Valoriser de manière durable le potentiel agro-écologique des zones humides

**Résultats attendus**

- **Résultat 1 :** Les productions de blé et autres céréales traditionnelles ont augmenté et les cultures maraîchères sont introduites dans ses zones
- **Résultat 2 :** Des plans de gestion durable sont élaborés et mis en œuvre au niveau des zones humides

➤ **Indicateurs**

⇒ Superficies récupérées au niveau des zones humides (ha)

⇒ Taux de croissance des productions de blé, céréales et produits maraîchers au niveau des zones humides (%)

⇒ Superficies non exploitables au niveau des zones humides (ha)

**Principales interventions**

- ✓ Plan de développement et de gestion de la zone autour de la dépression du Tamourt N'Aaj,
- ✓ Plan de développement et de gestion de la zone de Wenjé

- ✓ Plan de développement et de gestion de la zone de Mahamouda
- ✓ Plan de développement et de gestion de la zone autour de la mare de Kankossa

Les zones humides disposent d'un considérable potentiel de ressources en eau qui encouragent des actions d'exploitation et de développement. Elles sont également caractérisées par des équilibres agro-écologiques fragiles. Ceci justifie l'importance qu'il faut accorder à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de développement et de gestion participative appropriés. Ceci permettra à la fois de valoriser et de sauvegarder les ressources existantes dans le respect du contexte socio-économique en impliquant tous les acteurs agissant dans la zone.

Dans le cadre du Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) élaboré en 2012, la valorisation des zones humides occupe une place importante à travers des projets de développement au niveau de la dépression de Tamourt Naaj dans la Wilaya du Tagant, et dans les zones de Wenjé et de Mahmouda dans le Hodh Chargui pour un total d'environ 24 000 ha. Pour tous ces programmes pas encore réalisés, des Plans de développement et de gestion, doivent être élaborés et mis en œuvre.

A ces zones il faut ajouter la mare de Kankossa sur laquelle plusieurs initiatives sont à l'étude pour étendre les programmes déjà mis en œuvre.

Les synergies avec les programmes sous tutelle d'autres ministères, sont à rechercher, notamment avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

❖ *Plan de développement et de gestion de la zone autour de la dépression du Tamourt Naaj*

La dépression de Tamourt en Naaj est une dépression d'environ 103 590 ha située à la bordure Ouest du plateau du Tagant, près de Moudjéria à environ 500 km à l'Est de Nouakchott. Selon l'étude réalisée par le bureau Mauritanian Consulting Group (MCG), plus de 15 000 ha peuvent être intéressés par des aménagements, au niveau des mares (environ 13 000 ha) et au niveau de la décrue (1 500 ha), et par des puits et forages. Le Plan de développement et de gestion de cette zone devra tenir compte de ces aménagements, ainsi que la mise en valeur des terres aménagées, en favorisant surtout la production de blé et de céréales traditionnelles. En plus des ouvrages hydroagricoles, d'autres infrastructures devraient être mises en place pour favoriser le développement de la zone, notamment des activités de conservation des eaux et des sols, des aménagements agro-sylvo-pastoraux, des infrastructures de désenclavement et de protection, de curage de lits d'oued...

❖ *Plan de développement et de gestion de la zone de Wenjé*

Il s'agit de la zone située à la limite de la commune de Vassala dans la Moughataa de Bassiknou à 60 km environ vers le sud et qui s'étend sur une longueur de 70 km à partir de Vassala vers le nord dans sa partie amont. Les localités riveraines concernées sont : Vassala, M'Treiwagh, Beretouma, Bentia, Terbenkou, Kleiva, Douweinka, Medalla et Kendialek. Bien que la zone soit intéressée surtout par les pâturages et donc l'élevage, elle montre un potentiel agricole qui peut être exploité à travers la réalisation d'ouvrages de retenue d'eau (barrage, etc.) et le développement de petites unités d'irrigation. Le Plan de développement devra définir l'interaction entre les activités économiques et en développer les synergies pour éviter des conflits entre agriculteurs et pasteurs, tout en veillant sur l'équilibre agro-écologique de la zone.

❖ *Plan de développement et de gestion de la zone de Mahmouda*

Un Plan de développement et de gestion de la zone de Mahmouda devra être réalisé. Cette zone a été visée pour des travaux d'aménagements hydroagricoles et pour la fourniture d'équipements destinés à l'amélioration des cultures irriguées et de décrue : blé, céréales traditionnelles, maraîchage. Le projet inclus dans le PDRI concernerait environ 5 000 ha.

❖ *Plan de développement et de gestion de la zone autour de la mare de Kankossa*

La mare de Kankossa située dans la Wilaya de l'Assaba, dispose de caractéristiques naturelles et socio-économiques, ainsi que d'un potentiel de terres exploitables qui encouragent l'investissement. Depuis longtemps, il y a plusieurs projets pilotés aussi bien par le Ministère chargé de l'Agriculture, que par d'autres Départements, notamment celui en charge de l'Environnement et du Développement Durable. Les initiatives agricoles dans cette zone devraient donc s'inscrire dans un plan de développement et de gestion intégrée, défini en collaboration et coordination avec les différents départements ministériels. Un programme de

développement agricole intégré dans un contexte d'adaptation aux effets des changements climatiques, est en phase d'élaboration avec l'appui de la FAO.

#### **7.4. Programme 4. Amélioration de la capacité des services agricoles**

La réussite d'investissements et d'initiatives productives dans le secteur agricole, dépend entre autres, d'un environnement institutionnel favorable à leur réalisation. Il est nécessaire que l'Etat mette en place un cadre législatif et des services d'appui techniques et financiers performants et accessibles aux producteurs et aux acteurs des filières agricoles en général.

La pérennisation des actions résulte de l'implication et de la capacité de gestion des acteurs directement concernés. A cet effet, leur structuration et leurs compétences doivent être renforcées.

**Objectif :** Accroître l'opérationnalité des structures d'appui au secteur agricole.

➤ Indicateurs :

⇒ Taux de croissance du budget de l'Etat destiné aux structures chargées de l'appui au secteur agricole (%)

⇒ Taux de croissance des effectifs opérant dans le secteur de l'agriculture (public + privé) (%)

Ce programme comprend trois grands sous programmes, à savoir : (i) le renforcement des capacités institutionnelles des services publics du secteur agricole, (ii) le renforcement des capacités institutionnelles des producteurs et de leurs organisations, et (iii) le développement des systèmes d'assurance agricole et de produits financiers adaptés au monde rural

##### **7.4.1. Sous-programme 4.1 : Renforcement des capacités institutionnelles des services publics du secteur agricole**

La qualité des services publics agricoles souffre de nombreuses contraintes, notamment : (i) le faible niveau de connaissance des ressources agricoles du pays qui ne facilite pas la planification du développement de l'Agriculture par les décideurs et opérateurs nationaux, (ii) l'insuffisance, au niveau de ses structures centrales et régionales, des moyens humains et matériels, (faiblesses en équipement du Centre de Contrôle de Qualité des Semences et Plants /Kaédi, Boghé et Rosso), (iii) l'absence de structure chargée du contrôle de la qualité des fertilisants et des pesticides, et de moyens de contrôle (laboratoires) (iii), les faiblesses fonctionnelles des institutions sous tutelle du Ministère chargé de l'Agriculture, en l'occurrence la SONADER, le CNRADA, l'ENFVA et la SNAAT (ambiguïté de leurs missions, conflits de compétences, ancrage institutionnel, insuffisance de la qualité et de la quantité des ressources humaines, insuffisance des moyens matériels et logistiques, instabilité institutionnelle du Ministère chargé de l'agriculture).

**Objectif :** Renforcer la réponse des institutions publiques aux besoins des acteurs du secteur agricole

**Résultats attendus :**

➤ **Résultat 1 :** Des services publics agricoles de recherche, de conseil rural, de planification, de suivi évaluation, de contrôle et de réglementation sont fonctionnels et répondent aux besoins des populations rurales.

➤ Indicateurs :

⇒ Politiques et stratégies élaborées, actualisées et appliquées

Les interventions porteront sur cinq volets principaux: (i) le renforcement des capacités des services centraux, décentralisés et déconcentrés du Ministère de l'agriculture, (ii) la mise en œuvre de mesures spécifiques visant à renforcer la recherche agricole en relation avec les besoins du dispositif national de conseil agricole, (iii) le renforcement du dispositif de conseil agricole, (iv) l'amélioration du dispositif de formation agricole et rural, et (v) l'appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes.

7.4.1.1. VOLET : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES SERVICES CENTRAUX, DECENTRALISES ET DECONCENTRES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**Objectif :** Améliorer les capacités du Ministère en charge de l'Agriculture en termes de programmation, coordination et suivi-évaluation des programmes et d'appui technique aux acteurs du secteur agricole.

**Résultats attendus :**

- **Résultat 1 :** Les structures de planification, de programmation, et de suivi évaluation des politiques et programmes du Ministère (Directions centrales et services déconcentrés au niveau des délégations régionales) sont fonctionnelles
  - Indicateurs :
    - ⇒ Régularité/fréquence de publication des produits de suivi évaluation
- **Résultat 2 :** Les structures d'appui technique (contrôle, certification, protection des végétaux...) sont fonctionnelles
  - Indicateurs :
    - ⇒ Quantité de semences certifiées par an (t/an)
    - ⇒ Superficies protégées par culture (ha/an)

**Principales interventions**

Les principales interventions sont les suivantes :

- ✓ Mise en œuvre d'un plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines
- ✓ Allocation d'un budget de fonctionnement et d'équipement adéquat
- ✓ Mise en place d'un système de planification et de programmation du secteur agricole (schémas directeurs, contrats – programmes)
- ✓ Mise en place d'un système de suivi évaluation et d'informations performant et fonctionnel
- ✓ Réalisation d'études stratégiques prioritaires
- ✓ Renforcement du Centre de contrôle de qualité des semences et des plants et de la filière semencière
- ✓ Création d'un centre/laboratoire de contrôle de qualité des engrais et des produits phytosanitaires
- ✓ Elaboration d'un manuel de procédures techniques pour les différentes directions
- ✓ Opérationnalisation de la loi d'orientation agricole.
- ❖ Mise en œuvre d'un plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Il s'agit de définir des plans de carrière, la formation continue, ainsi que les motivations salariales, avec une base de données fonctionnelle, un plan de formation des agents du Ministère et un plan de redéploiement éventuel.

- ❖ Allocation d'un budget de fonctionnement et d'équipement

Cela concerne l'allocation d'un budget en adéquation avec les missions imparties au Ministère.

- ❖ Mise en place d'un système de planification et de programmation du secteur agricole

Un système de planification et de programmation du secteur agricole va se mettre en place en s'appuyant sur la préparation et la mise en œuvre de schémas directeurs pour le développement des zones de production (vallée, décruée, pastorale) ainsi que la signature et la mise en œuvre de contrats - programmes avec la SONADER, le CNRADA, l'ENFVA, et la SNAAT pour améliorer leur efficacité à travers une meilleure qualité de leurs services.

Les institutions sous tutelle du Ministère chargé de l'Agriculture, en l'occurrence la SONADER, le CNRADA, l'ENFVA et la SNAAT, sont depuis quelques années dans un état de fonctionnement déficient

qui ne leur permet pas d'assumer convenablement leurs missions. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNDA en cohérence avec la SDSR, il convient de redynamiser ces institutions à travers des contrats-programmes signés avec l'Etat et qui permettront de (i) recentrer leurs missions et préciser les activités qui y sont liées afin d'éviter tout chevauchement avec d'autres institutions, (ii) fixer leurs programmes pour la période de validité du contrat-programme, (iii) déterminer les moyens humains, financiers et logistiques nécessaires pour la conduite de ces missions dans de bonnes conditions, (iv) préciser leurs obligations mais aussi les engagements (financiers, juridiques, institutionnels) de l'Etat pour les appuyer dans la mise en œuvre desdits contrats-programmes, (v) proposer une revalorisation du travail rural à travers la mise en place d'un statut particulier en faveur des employés du secteur agricole (rémunération, formalisation des contrats, sécurité sociale, hygiène...).

❖ Mise en place d'un système de suivi évaluation et d'informations performant et fonctionnel

Un système de suivi évaluation et d'informations performant et fonctionnel au niveau du Ministère est nécessaire pour faciliter les échanges entre les services de terrain et les services centraux d'une part, et avec les partenaires et usagers d'autre part. Ce système va se baser sur un recensement général de l'agriculture à réaliser et sur la mise en place d'un observatoire du secteur agricole. Le recensement permettra d'établir une véritable cartographie des ressources en terres agricoles, de mieux caractériser les systèmes de production, de circonscrire les bassins de production, et d'identifier les filières porteuses au niveau de chaque bassin. L'Observatoire du secteur agricole sur la base des résultats du recensement général permettra d'assurer la collecte, le traitement et la diffusion des informations nécessaires pour l'amélioration de la connaissance des potentialités, des productions, des marchés, des changements climatiques ainsi que l'amélioration de la gestion des risques de vulnérabilité.

❖ Réalisation d'études stratégiques prioritaires

Pour la mise en œuvre de certaines dispositions de la SDSR et du PNDA, des études spécifiques pourront s'avérer nécessaires, en plus de celles déjà spécifiées dans les différents programmes du Plan.

❖ Renforcement du Centre de contrôle de qualité des semences et des plants et de la filière semencière

Le Centre de Contrôle de Qualité des Semences et Plants, sera renforcé en équipements de laboratoires (Kaédi, Boghé et Rosso), équipements de post contrôle, matériel de conditionnement et conservation des semences, magasins de stockage et matériel de manutention et de contrôle de qualité, ainsi qu'en moyens de locomotion pour la mobilité des agents de contrôle.

❖ Création d'un centre/laboratoire de contrôle de qualité des engrais

Il n'existe en Mauritanie aucune structure chargée d'effectuer le contrôle de la qualité des engrais malgré les multiples plaintes des producteurs. Pour sa mise en place, une étude sera nécessaire pour en déterminer les équipements et les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour son bon fonctionnement.

❖ Elaboration de manuels de procédures techniques

Il s'agit de concevoir et de mettre en place des recueils de procédés techniques pour faciliter la multiplication des bonnes pratiques et la capitalisation des expériences dans les domaines techniques. Les différentes directions pourront y consulter les approches, les méthodes, les outils, et bonnes pratiques régissant les activités des directions.

❖ Opérationnalisation de la loi d'orientation agricole.

Il s'agit notamment de l'élaboration, adoption et mise en œuvre de 22 décrets et 6 arrêtés qui permettront d'opérationnaliser la loi d'orientation agropastorale en matière d'agriculture.

#### 7.4.1.2. VOLET : RENFORCEMENT DES CAPACITES DU SYSTEME DE RECHERCHE AGRICOLE

**Objectif :** Promouvoir une recherche ciblée répondant aux besoins des acteurs dans toutes les zones agro-écologiques, tous les systèmes de production et toutes les filières végétales.

**Résultats attendus :**

- **Résultat 1 :** Des itinéraires techniques innovants et des semences améliorées sont disponibles pour les

acteurs des différentes filières agricoles

➤ Indicateurs

⇒ Itinéraires techniques / innovations adaptées aux conditions de production, développés par la recherche (nombre)

⇒ Quantités de semences pré-base produites par an et par spéculation (t/ha)

**Principales interventions :** les principales interventions à développer porteront essentiellement sur la réorganisation du système de recherche ainsi que le renforcement de ses capacités humaines, logistiques et financières. Cette intervention passe par :

- Le renforcement des capacités des ressources humaines du CNRADA à travers la mise en place d'un statut du personnel de recherche,
- La réhabilitation de 6 stations de recherche - Le CNRADA dispose de 10 stations et sous-stations expérimentales situées au Gorgol (Bélinabé, Rindiao, Sylla-Semencier, Diéri, Sylla-Embouche), en Assaba (Kankossa, Kiffa, Sani), au Trarza (Rosso) et à Nouakchott (Ten-Soueilim). Ces stations sont actuellement dans un état de dégradation prononcée qui menace la survie et la viabilité technique des programmes prioritaires de recherche dans les différentes zones agro-écologiques du pays,
- La construction et l'équipement de 2 chambres froides dont une destinée à la filière semencière
- Le renforcement de la filière semencière pour la production de variétés améliorées et certifiées à travers l'équipement du laboratoire semences et plants (voir CCQSP), la production de semences de pré-base de riz et de blé, et la mise en place d'une banque de conservation des écotypes.
- L'augmentation du budget de fonctionnement,
- Le renforcement des mécanismes de communication des acquis auprès des producteurs et des structures de conseil agricole,
- L'équipement du laboratoire protection des végétaux et pédologie

### Zones d'intervention prioritaires

En général, l'activité de recherche intéresse toutes les zones agro-écologiques et tous les bassins de production du pays. En particulier les zones les plus intéressées sont celles où sont situées les stations du CNRADA.

#### 7.4.1.3. VOLET : AMELIORATION DU DISPOSITIF DE CONSEIL AGRICOLE

**Objectif :** Renforcer le dispositif de conseil agricole pour répondre à la demande des acteurs des filières et des exploitations en général

#### Résultats attendus

- **Résultat 1 :** Les producteurs reçoivent le conseil agricole nécessaire à l'amélioration de leur exploitation et les acquis de la recherche sont valorisés
  - Indicateur
  - ⇒ Taux d'adoption des conseils agricoles diffusés (%)

#### Principales interventions

Elles porteront sur la réorganisation du dispositif de conseil agricole incluant le renforcement des capacités des ressources humaines, logistiques et financières.

A cet effet en 2011, une étude a été réalisée avec l'appui de la FAO pour la formulation d'une proposition d'un dispositif national de conseil agricole. Cette étude avait traité les aspects suivants : (i) le diagnostic de la situation du conseil agricole (acteurs de l'offre et acteurs de la demande), (ii) l'amélioration de la formulation de la demande (mécanismes, outils), (iii) l'amélioration de l'offre en service d'appui conseil (rôle des acteurs, dispositif institutionnels...), (iv) l'opérationnalisation du dispositif d'appui-conseil

(ressources humaines, logistiques et matérielles), et (v) l'amélioration du financement du dispositif de conseil agricole

Cette étude n'a pas été suivie par des actions de mise en œuvre. Entretemps la SDSR a défini des nouvelles orientations et le Ministère du développement rural s'est scindé en deux départements. Cette situation a entraîné une réorganisation des dispositifs centraux et régionaux de conseil agricole. Sur la base de ces orientations, des changements organisationnels intervenus au niveau du Ministère chargé de l'Agriculture et des résultats de l'étude de 2011, la réorganisation du dispositif de conseil agricole (Etat, ONG, autres) devient une nécessité impérieuse et pourra se faire suivant trois étapes, à savoir : (i) l'actualisation de l'étude réalisée en 2011, (ii) la présentation et validation du nouveau dispositif proposé et (iii) la mise en place du nouveau dispositif de conseil agricole.

**Zones d'intervention prioritaires** - L'activité de conseil agricole s'étendra sur l'ensemble du territoire national dans les 15 wilayas du pays. Elle ouvrira ainsi toutes les zones agro-écologiques et tous les bassins de production du pays.

#### 7.4.1.4. VOLET : RENFORCEMENT DU SYSTEME DE FORMATION AGRICOLE

**Objectif** : Accroître les capacités du système de formation agricole

Pour atteindre l'objectif, il s'agira d'appuyer le renforcement des écoles de formation agricoles et d'établir des contrats-programmes entre les structures de formation sous tutelle du MA et l'Etat.

#### **Résultats attendus**

- **Résultat 1** : Un dispositif de formation technique et professionnel adapté aux besoins du secteur est opérationnel
  - Indicateurs
  - ⇒ Professionnels sur le terrain répondant aux besoins des producteurs en fonction des filières (nombre)

#### **Principales interventions**

- ✓ Renforcement du dispositif de formation agricole en rapport avec les besoins des producteurs
- ❖ Renforcement du dispositif de formation agricole en rapport avec les besoins des producteurs

Le renforcement du dispositif de la formation devra s'adapter à la diversité des besoins des producteurs, eux-mêmes dépendants des différentes filières, des zones agro-écologiques du pays, et des bassins de productions. Cela nécessite :

- La révision des programmes d'enseignement agricole de manière à obtenir au bout des formations, non pas des fonctionnaires uniquement, mais aussi et surtout des entrepreneurs et des techniciens de terrain qui permettront de satisfaire la demande des producteurs, toutes catégories confondues. Parmi ces besoins, on retiendra particulièrement : (i) l'approche de développement par les filières, (ii) la gestion durable des infrastructures hydroagricoles et équipements liés à la mise en valeur des aménagements, (iii) le renforcement des capacités des producteurs et des OP, (iv) le renforcement des capacités des employés des OP, (v) la formation des prestataires de services (puisatiers, mécaniciens, ....) et des artisans ruraux, et (vi) la formation des techniciens spécialisés dans les domaines divers (aménagistes et topographes, production et de protection des cultures, technologies alimentaires, économie, sociologie, gestion des écosystèmes...).
- La restructuration des établissements de formation sous tutelle, notamment l'ENFVA à travers un contrat – programme dont le but sera de : (a) recentrer ses missions et adapter son organisation à la formation des jeunes ruraux et des étudiants aux métiers agricoles conformément aux besoins des filières, (b) fixer ses objectifs ainsi que les résultats attendus, (c) identifier ses besoins en ressources humaines, financières et matérielles, et (d) définir ses obligations ainsi que les engagements de l'Etat .
- La mise en œuvre de mesures d'accompagnement permettant aux producteurs une meilleure formulation de leurs besoins et leur prise en compte par les structures de formation.

## Zones d'intervention prioritaires

Ce programme de « renforcement du système de formation agricole » intéresse l'ENFVA de Kaédi mais son impact couvre tout le territoire national étant donné que cette institution formera des techniciens de niveau moyen, rompus dans les métiers et l'entrepreneuriat agricoles, et qui seront utilisés par les producteurs de toutes les filières dans toutes les zones agro-écologiques de la Mauritanie.

### 7.4.1.5. VOLET : APPUI A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES FEMMES

**Objectif :** Encourager l'insertion des jeunes et des femmes aux différents niveaux des filières génératrices de revenus.

L'appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes passe par l'amélioration de leur employabilité à travers une formation appropriée et le soutien pour la mise en place de projets novateurs.

### Résultats attendus

- **Résultat 1 :** Les jeunes et les femmes sont mieux intégrés dans les filières agricoles
  - Indicateur
  - ⇒ Emplois créés pour les jeunes et les femmes dans les filières (nombre et type)

### Principales interventions

- ✓ Formation/apprentissage
- ✓ Appui financier et accompagnement au démarrage des initiatives économiques
- ❖ Formation/apprentissage

Les principaux défis de la formation professionnelle par rapport à l'insertion des jeunes et des femmes sont liés à la diversité de l'offre d'emploi générée par les différents systèmes de production eux-mêmes fortement dépendants des zones agro-écologiques du pays et des différentes filières. Pour relever ces défis, la formation professionnelle doit privilégier, entre autres (i) la formation des jeunes et des femmes aux métiers et à l'entrepreneuriat agricoles et para-agricoles de manière à favoriser la création de microprojets générateurs d'emplois et de satisfaire la demande qui sera générée par le développement des filières et (ii) la récupération des jeunes sans formation professionnelle et sortis des systèmes scolaires et universitaires grâce à des programmes adaptés ;

Cette activité sera faite en collaboration avec le ministère chargé de la formation professionnelle et de l'emploi.

- ❖ Appui financier et accompagnement au démarrage des initiatives économiques

L'appui financier consiste en la mise en place d'un fonds spécifique pour le financement des projets novateurs proposés par les jeunes et les femmes, et liés au développement des filières agricoles.

L'insertion des jeunes et des femmes pourra se faire au niveau des bassins de production et dans le cadre des filières, en impliquant tous les acteurs publics et non gouvernementaux, les communes, les structures relais chargées de la défense des intérêts des jeunes (ANAPEJ) et des femmes (Condition féminine) en mobilisant des moyens disponibles (propres ou mutualisés). Ceci permettra (i) d'offrir un ensemble de prestations aux jeunes depuis l'information en matière d'emploi, (ii) de proposer des cursus de formation par apprentissage en s'appuyant sur des référentiels faisant appel à l'approche par les compétences (APC) et répondant aux problématiques des filières au niveau du bassin de production ; (iii) d'accompagner la conception, le financement, la mise en œuvre de projets novateurs susceptibles d'élargir le champ d'action des femmes et des jeunes et d'augmenter sensiblement leurs revenus.

**Zones d'intervention prioritaires** - Les zones d'intervention prioritaires concerneront celles où les filières retenues dans le cadre de la SDSR sont prédominantes.

#### 7.4.2. Sous-programme 4.2. Renforcement des capacités institutionnelles des producteurs et de leurs organisations

**Objectifs :** Améliorer les capacités institutionnelles, de planification et de gestion des organisations des producteurs

##### Résultats attendus

- **Résultat 1 :** Les organisations de producteurs sont en mesure d'élaborer leurs plans stratégiques et leurs business plans
  - Indicateurs :
  - ⇒ Nombre de plans stratégiques et business plans élaborés
- **Résultat 2 :** Les organisations de producteurs sont bien gérées et de manière participative
  - Indicateurs :
  - ⇒ Fréquence de renouvellement des instances
  - ⇒ Niveau de représentativité des femmes dans les organes de direction des OP

##### Principales interventions

- ✓ Renforcement des capacités institutionnelles, techniques, de gestion et d'autofinancement
- ✓ Mise en place participative de cadres de concertation entre les producteurs et les organisations paysannes, à tous les niveaux
- ❖ Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et de gestion et d'autofinancement

Le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations sera axé sur les actions suivantes :

- L'Assainissement de la situation des OP à travers un recensement qui précisera entre autres, leur situation juridique, leurs vocations, leur fonctionnalité, ainsi que leur existence réelle sur le terrain, et un assainissement juridique des OP informelles fonctionnelles.
- L'actualisation de la loi sur les sociétés coopératives et leurs unions afin de la conformer aux réalités du secteur, sur la base de laquelle se fera l'assainissement. La responsabilisation des producteurs et de leurs organisations dans le processus de formulation de leurs besoins en appui-conseil, la gestion des infrastructures à travers la redynamisation des associations des usagers et la délégation de gestion de certaines infrastructures dans un cadre juridique clair assorti de cahiers de charges acceptés par toutes les parties, qui précisent entre autres les obligations de l'Etat et celles des délégataires, et les conditions techniques pour une gestion durable desdites infrastructures.
- La mise en place d'un environnement financier favorable (crédit pour l'entretien et la réparation des infrastructures, microcrédits de proximité, dotations financières),
- La promotion de mécanismes d'incitation à la performance à travers la mise en place d'un système de motivation des meilleurs producteurs en fonction de critères judicieusement choisis et ayant trait à leurs aptitudes en matière de production, de diversification, de gestion et maintenance des ouvrages collectifs, de bonne gouvernance, etc.
- La formation et l'appui-conseil des OP en matière d'organisation et de gestion et dans les techniques de production, de protection des cultures, de récolte et post-récolte,
- La création des conditions favorisant la diversification des activités des OP notamment à travers la mise en place de microcrédit et d'AGR, en particulier pour les OP féminines et des jeunes.
- La réalisation d'un diagnostic sur la situation des GIE de commercialisation du riz et ceux des légumes et la dotation de fonds d'appui aux GIE des femmes chargés de commercialisation des légumes (mise en place de programmes à coûts partagés) ainsi que la réalisation d'audits annuels sur leur fonctionnement et leur gestion.
- L'appui à l'implantation au niveau régional et à l'équipement des organisations syndicales ;

❖ Mise en place participative des cadres de concertation entre les producteurs et les organisations paysannes, à tous les niveaux

Il s'agira d'appuyer la structuration des organisations des producteurs au niveau des Moughataas (niveau local) et des Wilayas (niveau régional) afin d'améliorer le processus de formulation de la demande des producteurs et de leurs organisations, de les impliquer dans l'identification des besoins d'appui, l'élaboration des programmes, leur mise en œuvre et leur évaluation. En définitive, il s'agira d'inverser l'approche classique d'appui-conseil en partant de la base pour définir les programmes par les producteurs eux-mêmes.

**Zones d'intervention prioritaires** - Toutes les wilayas sont concernées

### 7.4.3. Sous-programme 4.3. Développement des systèmes d'assurance agricole et de produits financiers adaptés au monde rural

**Objectif :** Concevoir et promouvoir un système de garantie pour les cultures irriguées et des systèmes de financement des filières agricoles.

Il s'agira de mettre en place des mécanismes d'assurance et fonds de calamité et de créer des produits financiers adaptés aux différentes filières.

#### Résultats attendus

- **Résultat 1 :** Les acteurs du secteur agricole ont accès à un système d'assurance agricole adapté à leur condition de production
  - Indicateurs
    - ⇒ Bénéficiaires par genre ayant accès à l'assurance agricole (nombre)
- **Résultat 2 :** Les produits financiers diversifiés sont développés et accessibles
  - Indicateurs
    - ⇒ Bénéficiaires par genre ayant accès au financement agricole par filière (nombre)

#### Principales interventions

- ✓ Etude et mise en place d'un système d'assurance agricole pour les cultures irriguées.
- ✓ Mise en place d'un fonds de calamités pour les cultures pluviales
- ✓ Accès au crédit agricole et au microcrédit (voir aussi programme 1 et 2)
- ✓ Mise en place d'un financement adapté au développement des filières agricoles
- ❖ Etude et mise en place d'un système d'assurance agricole pour les cultures irriguées.

La finalisation de l'étude pour la mise en place du système d'assurance agricole pour les cultures irriguées en particulier pour le riz est en cours. Cette étude permettra de définir : (i) le contexte et la justification de l'assurance agricole, (ii) la structure d'assurance pour la Mauritanie, (iii) les champs d'action de l'assurance agricole, (iv) les éléments du contrat d'assurance et la tenue des comptes, (v) la diffusion du contrat et la mise en place de commissions d'expertise, et (vi) l'application conjointe de l'assurance et des calamités agricoles.

❖ Mise en place d'un fonds de calamités pour les cultures pluviales

Le système de cultures pluviales est caractérisé par l'ampleur de ses aléas qui compromettent sérieusement la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, la mise en place d'un fonds de calamités semble être la forme la plus indiquée pour limiter l'impact de ces phénomènes causés par les calamités naturelles dues aux changements climatiques (sécheresse excessive, inondations, désertification, abaissement des nappes phréatiques....) et aux fléaux naturels (criquets, sauteriaux, oiseaux granivores, sésamie). Ce fonds pourrait être alimenté par une dotation budgétaire annuelle, des contributions des exploitants agricoles, des compagnies d'assurance ou de système d'aménagement des crédits. La gestion de ces dispositifs doit se faire dans le cadre d'un partenariat public-privé.

En tout état de cause, une étude sera réalisée pour en définir les contours et le champ d'action (assiette

financière, modalités de mobilisation des fonds, conditions d'accès, moyens de contrôle...).

❖ Accès au crédit agricole et au microcrédit

Le crédit et le microcrédit sont une nécessité pour le développement agricole. Aussi, les conditions à leur accès doivent-elles être allégées sans remettre en cause la viabilité financière des institutions concernées. Parmi les facilités à l'accès au crédit et microcrédit, on peut citer : (i) l'allègement des taux d'intérêts qui pour l'heure sont plutôt prohibitifs, (ii) la multiplication des sources de crédit et leur rapprochement des zones de productions, (iii) la diversification de leurs produits afin de toucher le maximum d'activités, (iv) la création d'un réseau d'Institutions de microfinance au niveau national.

L'accès à ces financements permet aux producteurs et aux productrices, d'accéder aux intrants nécessaires pour la réussite de leurs campagnes, d'assurer les travaux agricoles de maintenance et d'entretien des infrastructures, de préparation des sols, de récolte, et post-récolte, d'améliorer l'écoulement des produits vers les marchés (transport), d'entreprendre des activités génératrices de revenus (AGR) à travers l'élaboration et la mise en œuvre de mini-projets agricoles dans le cadre des filières prioritaires définies dans la SDSR. Des facilitations d'accès à un crédit annuel pourraient être envisagées pour les producteurs qui pratiquent la double culture.

L'accès au crédit dépend aussi de l'accès physique aux institutions de microfinance. A ce propos, des mesures seront prises pour faciliter la diffusion et l'établissement des réseaux des institutions de microfinance au niveau de tout le territoire national et en particulier des zones de production.

❖ Mise en place d'un financement adapté au développement des filières agricoles

Le financement du secteur agricole se caractérise par (a) la faiblesse de la contribution du système bancaire au financement du secteur rural (1%), (b) la faiblesse du rôle des structures de financement du secteur rural dans le développement du secteur, (c) la quasi faillite de l'UNCACEM et les difficultés d'accès à la CDD eu égard aux conditions d'éligibilité au crédit (titre foncier, ...), (d) l'insuffisance des fonds alloués au financement des AGR (Réseau MICO dont seulement 12 caisses satisfaisantes sur 62), (e) et l'inexistence de financements spécifiques adaptés aux exigences des différentes filières.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNDA en cohérence avec la SDSR, la mise en place d'un système financement adapté au développement des filières agricoles sera effectuée afin de mieux répondre à leurs exigences et spécificités. Une étude sera réalisée afin de définir, entre autres les types et modes de financements, les conditions d'accès (éligibilité), l'ancrage institutionnel, les dimensionnements ...

**Zones d'intervention prioritaires** - Toutes les zones agro-écologiques

## 8. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PNDA

Le Plan national de développement du secteur agricole (PNDA) est mis en œuvre pour répondre aux préoccupations du secteur agricole, conformément aux stratégies et politiques nationales. La performance du PNDA dépendra en grande partie de la pertinence, de l'opérationnalité et de la mise en œuvre effective du dispositif institutionnel de coordination, d'appui technique et de suivi - évaluation.

Le dispositif institutionnel du PNDA prendra en compte les diverses parties impliquées dans le secteur agricole et les différents niveaux : national, régional et local. Cela nécessitera un réseau efficace et des cadres de concertation et de coordination tant au niveau national qu'au niveau régional et local pouvant faciliter et assurer la participation de tous les acteurs impliqués, la synergie entre les différentes interventions, ainsi que le suivi-évaluation et la capitalisation des initiatives.

Le dispositif est bâti sur la proposition de montage institutionnel et des orientations stratégiques définies par la stratégie de développement du secteur rural (SDSR - février 2013), la Loi d'Orientation Agropastorale (LOA), ainsi que le Décret fixant les attributions du Ministre de l'agriculture et l'organisation de l'administration centrale de son Département (1 septembre 2014).

Ce dispositif, repose aussi sur : (i) la mise en œuvre de l'approche filière qui est la cheville ouvrière de la SDSR ainsi que du PNDA, (ii) le processus participatif de programmation des actions de développement à l'initiative des producteurs agricoles, comme de l'ensemble des acteurs des filières, et (iii) les procédures de mobilisation des financements du Plan.

## 8.1. Rôles des acteurs dans la mise en œuvre du PNDA

Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PNDA peuvent se réunir essentiellement en trois groupes: (i) les populations et les collectivités territoriales, (ii) les structures d'appui-conseil/accompagnement de l'Etat et de la société civile, le secteur privé et les institutions de micro-finance, (iii) les partenaires techniques et financiers.

### Population et collectivités territoriales

Les producteurs et les productrices, leurs organisations professionnelles (OP) et leurs faitières, ainsi que les interprofessions à la fois acteurs et bénéficiaires des initiatives, assurent la maîtrise d'ouvrage de leurs projets et participent à la planification des actions prioritaires dans leurs terroirs.

Les collectivités territoriales assurent la maîtrise d'ouvrage des projets relevant de leurs attributions, la planification locale, l'identification des zones d'intervention avec les services techniques et les populations sur la base des potentialités agro écologiques.

### Structures d'accompagnement

Les services techniques de l'Etat tant au niveau central que déconcentré, assurent le suivi évaluation, le contrôle et l'élaboration de politiques favorables au développement agricole. Il s'agit des services du Ministère en charge de l'Agriculture, ainsi que des services des départements ministériels chargés de l'élevage, de l'hydraulique, de l'environnement, des finances, des affaires économiques et de développement, et du CSA avec lesquels une synergie est indispensable pour la réalisation de certaines initiatives.

Les entreprises sous tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture, notamment la Société Nationale de Développement Rural (SONADER), la Société Nationale des Aménagements et des Travaux (SNAAT), la Ferme de M'Pourié, l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA), le Centre de M'Bagne, le Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) et la Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés (COMASUD), assurent leur mission d'impulsion et d'accompagnement du développement agricole dans leurs domaines de compétence.

Les institutions de recherche, formation et conseil agricole supportent les aspects techniques, organisationnels et de gestion dans la mise en œuvre des actions facilitant la diffusion des itinéraires techniques de production et de valorisations des produits, les plus performants et adaptés au contexte.

Les opérateurs du secteur privé, notamment les fournisseurs de biens et services, les commerçants, les systèmes financiers décentralisés et les banques, appuient la mise en œuvre du PNDA selon leurs domaines d'action et compétences.

La société civile, notamment les réseaux des ONG et des associations de femmes, accompagnent la mise en œuvre du PNDA au travers du conseil agricole et de la mobilisation des ressources (humaines, matérielles et financières) pour la mise en œuvre des initiatives/projets/programmes.

Les investisseurs du secteur privé interviennent en amont et en aval de la production, dans la valorisation des chaînes de valeurs et le financement.

Les consommateurs déterminent la demande des produits agricoles sur le marché.

### Partenaires techniques et financiers

Les donateurs et partenaires techniques, les organisations sous-régionales et internationales, et en général les projets, apportent leurs appuis techniques et financiers.

## 8.2. Dispositif institutionnel de coordination de la mise en œuvre du PNDA

Le cadre institutionnel du PNDA est composé des organes suivants :

### Organes d'orientation

- ❖ Conseil National d'Orientation Agropastoral (CNOA), présidé par le Président de la République
- ❖ Comité interministériel du cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté (CICSLP) présidé par le Premier Ministre

### Organes de coordination et de concertation

- ❖ *au niveau national* : Comité National de Coordination et de Concertation du PNDA (CNCC-PNDA) présidé par le Ministre chargé de l'Agriculture
- ❖ *au niveau régional (Wilaya)* : Cadre de concertation régional du PNDA (CCR-PNDA) présidé par le Wali
- ❖ *niveau local* : Cadre de concertation local du PNDA (CCL-PNDA) présidé par le Hakem

### Organes d'appui technique et de suivi – évaluation

- ❖ *au niveau central* : Comité technique multisectoriel logé au niveau de la Direction des Politiques, Statistiques, Suivi-Evaluation et Coopération (DPSSEC) du Ministère de l'Agriculture, créé par Arrêté conjoint des différents départements ministériels membres du CNCC-PNDA
- ❖ *au niveau régional* : Comité technique régional logé au niveau de la Délégation de l'Agriculture, créé par Arrêté du Wali
- ❖ *au niveau local* : Comité technique départemental logé au niveau de l'Inspection de l'Agriculture, créé par Arrêté du Hakem

### **Rôles des différents organes**

- Organes d'orientation

Le **Conseil National d'Orientation Agropastoral (CNOA)**, présidé par le Président de la République, est chargé d'assurer le suivi de l'application de la loi d'orientation agropastorale et de donner des directives et des instructions pour la mise en œuvre de ses orientations politiques et de ses dispositions juridiques. Ce Conseil comprend outre le Premier Ministre, les ministres chargés des finances, des affaires économiques, de l'Intérieur et de la décentralisation, de l'éducation nationale, de l'agriculture et de l'élevage, de l'hydraulique, de l'aménagement du territoire, du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, de l'environnement, de la santé, de la formation professionnelle et de la fonction publique.

Le **Comité interministériel du cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté (CICSLP)**, présidé par le Premier Ministre, fixe les grandes lignes de la politique nationale en matière de lutte contre la pauvreté auxquelles se réfèrent toutes les stratégies et tous les plans d'action sectoriels y compris la SDSR et son Plan de développement agricole(PNDA), ainsi que la SNSA et son PNIA-SA.

- Organes de coordination et de concertation

- ❖ Niveau national

Le **Comité National de Coordination et de Concertation du PNDA (CNCC-PNDA)** représente le cadre de dialogue et de coordination des activités de tous les acteurs impliqués dans le secteur agricole. Il regroupera (i) le SG et toutes les Directions du Ministère en charge de l'Agriculture, (ii) les secrétaires généraux des départements ministériels chargés de l'élevage, de l'hydraulique, de l'environnement, des finances, des affaires économiques et de développement, du commerce et du CSA, (iii) les représentants des producteurs (iv) les représentants des interprofessions, (v) la société civile intervenant dans le secteur de l'agriculture notamment les réseaux des ONG et des femmes et (vi) le secteur privé (chambre de l'agriculture). Il sera également élargi aux partenaires techniques et financiers (voir arrêtés sur la SDSR)

Le CNCC-PNDA est présidé par le Ministère en charge de l'Agriculture et son secrétariat est assuré par le DPSSEC. Il a pour mission de faciliter la gouvernance globale, la coordination interministérielle et de veiller à l'application des orientations de la SDSR. Il examine les rapports de programmation et de suivi-évaluation

relatifs à la mise en œuvre du PNDA. Il adopte les rapports techniques et financiers du PNDA après études. Le CNCC-PNDA se réunit semestriellement de manière ordinaire et peut se réunir de manière extraordinaire en cas de besoin pour examiner toutes questions relatives à la coordination du PNDA.

Le Comité National de Coordination et de Concertation du PNDA est aussi partie prenante de la **Conférence annuelle** prévue par la SDSR. Cette conférence qui réunit les représentants de l'ensemble des acteurs de la Stratégie, a pour objectifs d'évaluer l'état d'avancement de la SDSR, de conforter les progrès réalisés, de remédier aux problèmes rencontrés, et d'actualiser les données de programmation et de financement.

Deux autres instances/structures contribuent par ailleurs à la concertation ou à la facilitation en tant que de besoin entre les acteurs publics et les représentations interprofessionnelles de l'agriculture, à savoir :

- la **Commission de régulation des marchés** qui traite entre autres, toutes les questions relatives à la commercialisation des productions végétales sur le marché intérieur et, par rapport aux importations et exportations.
- **La Direction de Promotion des Investissements** du MAED avec un rôle éminemment important dans l'attractivité du secteur rural pour les investisseurs nationaux et étrangers.

❖ Niveau régional

Au niveau des régions (Wilayas), le Ministère en charge de l'Agriculture pourra s'appuyer sur les **Cadres de concertation régionaux (CCR)** existants présidés par le Waly, pour assurer (i) la concertation et le dialogue entre acteurs (acteurs des filières, organisations professionnelles, représentants des wilayas, des collectivités territoriales, des PTF,...), (ii) l'harmonisation entre les différentes interventions, (iii) l'information sur les programmes et projets du PNDA, ainsi que (iv) le contrôle de la pertinence des projets par rapport à la demande des bénéficiaires.

Les autres instances de concertation existantes, telles que les groupes régionaux de travail et les groupes thématiques, mises en place dans les Wilayas de l'Assaba, Brakna, Gorgol et Guidimaha<sup>20</sup> doivent travailler sous le couvert de la CCR et contribuer à la réussite de sa mission.

Les Délégations régionales de l'agriculture se chargent d'animer cette instance de concertation pour tout ce qui concerne le secteur de l'agriculture et en assurent le secrétariat.

En plus, les cadres régionaux de concertation pourront disposer de certains outils opérationnels prévus par la SDSR, à savoir : (i) les **pôles de compétitivité**, dont le rôle est d'assurer les services techniques et de conseil de gestion auprès des acteurs des filières et (ii) les **associations des bassins de production** qui prennent en charge les plans d'actions communales.

❖ Niveau local

Le CCR-PNDA aura des antennes départementales.

Au niveau départemental, le CCR va s'appuyer sur les Commissions départementales (CODEP) existantes. Chaque commission englobe le Hakem, les services techniques départementaux, les maires et la société civile et tous les acteurs intervenant dans les domaines liés à l'agriculture. Cette Commission sera présidée par le Hakem, et son secrétariat sera assuré par l'Inspecteur du MA et aura pour mission de valider les projets à l'échelle départementale et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Structures d'appui technique et de suivi – évaluation

❖ Niveau national

Le Comité National de Coordination et de Concertation du PNDA (CNCC-PNDA) est assisté par un **Comité technique multisectoriel** qui s'appuiera sur les outils mis en place par la DPSSEC pour le suivi et l'évaluation.

---

<sup>20</sup> Groupes mis en place dans le cadre du projet ART GOLD (Articulation des Réseaux Territoriaux et Thématiques pour la Gouvernance et le Développement Local : 2010-2015) en appui au développement local appuyé par la Coopération espagnole, la coopération décentralisée de Malaga et le PNUD

Il s'agit d'un dispositif opérationnel qui sera créé par arrêté conjoint des différents départements ministériels faisant partie du CNC-PNDA et placé au niveau de la Direction des Politiques, Statistiques, Suivi-Evaluation et Coopération (DPSSEC) du Ministère chargé de l'Agriculture.

Le comité technique a comme mandat d'accompagner la mise en œuvre du PNDA en assurant la synergie et la complémentarité des initiatives promues dans le secteur agricole, aussi bien les programmes et projets de l'Etat, des PTF, des ONG que les investissements du secteur privé. Il doit veiller à la réalisation des objectifs annuels du PNDA en favorisant la synergie et la complémentarité des actions des différents intervenants. **Il doit instaurer et animer des concertations entre les acteurs pour une évaluation et une programmation annuelle.** Il se chargera de l'élaboration des rapports de programmation, puis de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PNDA qui seront soumis semestriellement pour approbation au Comité National de Coordination et Concertation du PNDA.

Il sera dirigé par un coordonnateur qui travaillera sous l'autorité du DPSSEC du MA et en étroite collaboration avec les services de suivi-évaluation de l'ensemble des départements ministériels membres du CNC et de tous les autres intervenants : organisations des producteurs, promoteurs privés, société civile et PTF. Tous les acteurs seront appelés à contribuer et répondre aux enquêtes et mécanismes de suivi-évaluation qui seront mis en place.

En ce qui concerne les aspects liés à l'application de la LOA, le CNCC devra se concerter aussi avec le **Comité Technique chargé du suivi de l'application de la Loi d'Orientation Agropastorale**, présidé par un conseiller du Ministre, déjà prévu par la LOA (article 78) et qui devra être créée par décret. Le mandat de ce Comité est de donner son avis sur toutes les questions en rapport avec la mise en œuvre de la Loi d'orientation Agropastorale et d'une manière générale sur toutes les questions soumises à son examen par le Conseil National d'Orientation Agropastorale et le Ministre chargé de l'Agriculture.

La participation du coordinateur du comité technique aux réunions du Groupe Sectoriel Développement Rural et Sécurité alimentaire (GS-DRSA) permettra de maintenir le dialogue régulier avec les intervenants dans le secteur rural (départements ministériels, PTF, ONG).

#### ❖ Niveau régional

Au niveau de chaque Wilaya, des Comités techniques régionaux seront logés au niveau des Délégations de l'Agriculture et seront chargés : (i) de jouer le rôle de coordonnateurs/facilitateurs des réunions des Cadres de concertation concernant l'agriculture, (ii) d'apporter leurs appuis techniques régionaux, (iii) de veiller à la réelle synergie et complémentarité des actions sur le terrain et (iv) de faciliter la collecte des données dont auront besoin les cadres de concertation régionaux, le comité technique national et le service suivi-évaluation du MA. A cet effet, les Délégations Régionales seront renforcées pour assurer le suivi-évaluation des activités agricoles exécutées dans les Wilayas.

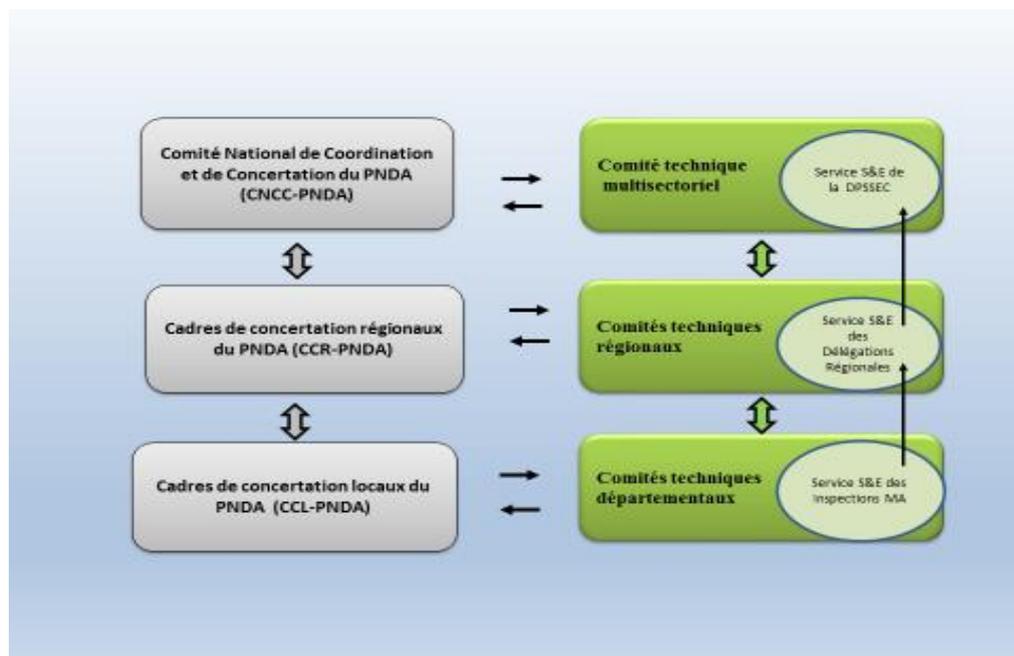
Ils seront appelés à interagir aussi avec les pôles de compétitivité et les associations des bassins de production existants dans le Wilayas.

#### ❖ Niveau local

Des Comités techniques départementaux logés au niveau des inspections de l'Agriculture seront chargés d'animer les comités locaux de concertation dans l'identification et la priorisation des activités, ainsi que dans le suivi et l'évaluation des projets.

Ci-dessus un schéma du dispositif institutionnel de coordination et mise en œuvre du PNDA.

Graphique 11 - Synthèse du dispositif de coordination et de mise en œuvre du PNDA



### 8.3. Suivi et Evaluation du PNDA

L'appréciation globale du Plan National de Développement Agricole est menée en fonction des critères habituels de pertinence, d'efficacité, d'impact et de viabilité.

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du Ministère en charge de l'Agriculture s'inscrit dans le dispositif national de suivi - évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui englobe le suivi-évaluation de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) et du PNIA-SA.

Le Ministère en charge de l'Agriculture est en train de revoir son système de suivi-évaluation à travers l'appui de la Coopération espagnole. Dans ce cadre, un diagnostic du mécanisme de suivi au niveau de toutes les directions techniques du Ministère a d'ores et déjà été réalisé.

- Principes de base du suivi –évaluation

Les principes directeurs devant guider le dispositif de suivi – évaluation du PNDA sont:

- L'ancrage du dispositif au niveau des structures administratives existantes telles que les Directions techniques des Ministères impliquées dans le PNDA tant au niveau central que décentralisé.
- L'implication de tous les acteurs dans le processus de suivi - évaluation, en particulier ceux de la Société Civile (ONG, organisations de producteurs, organisations de femmes), en vue de renforcer la concertation sur la préparation et la mise en œuvre des actions/projets d'une part, et d'initier progressivement la mise en place d'un système opérationnel de contrôle d'autre part.
- L'importance à accorder au processus de redynamisation et de renforcement des capacités des services de la statistique agricole nationale.
- La mise en place d'un système harmonisé de production de données pour le suivi permanent des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du plan d'actions du PNDA.

- Rôle du suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation du PNDA devra permettre : (i) d'assurer la cohérence globale du processus, (ii) d'évaluer régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation des différents actions/projets/programmes du PNDA sur la base des indicateurs définis au départ, (iii) d'apporter à temps les corrections nécessaires pour la bonne mise en œuvre du Plan, et (iv) de contribuer à l'intégration des données du suivi au sein du dispositif national du CSLP et de SNSA.

- Eléments du suivi-évaluation

Le suivi-évaluation portera essentiellement sur: (i) la programmation des activités (calendrier, chronogramme, utilisation des ressources...); (ii) le suivi des réalisations à travers les activités de coordination et de visite de terrain (fonctionnement des cellules techniques et des autres organes du Plan); (iii) l'impact du Plan et des programmes sur les bénéficiaires (satisfaction des attentes des bénéficiaires) sur la base des indicateurs définis au départ.

- Fonctionnement du dispositif de suivi – évaluation

La DPSSEC devra mettre en place un dispositif permettant la collecte, le traitement et l'analyse des données quantitatives et qualitatives afin de vérifier si les résultats escomptés sont atteints.

A cet effet un manuel de suivi-évaluation est en cours d'élaboration dans le cadre de l'appui de la coopération espagnole. Ce manuel permettra de définir les rôles et les responsabilités des acteurs du suivi-évaluation, les procédures et les outils nécessaires à la collecte des données au niveau des différents intervenants (services de l'Etat, projets, PTF), ainsi que la méthodologie à adopter pour en assurer l'harmonisation.

- Rapports

En ce qui concerne la production des rapports, le Comité d'appui technique du PNDA va suivre les procédures du Ministère de l'Agriculture. Néanmoins, des rapports de suivi et d'évaluation semestriels et annuels seront produits pour apporter l'information sur les différentes activités programmées et réalisées, les problèmes rencontrés et les dépenses effectuées. Le Coordonnateur du comité technique aura la responsabilité sous l'autorité du Directeur de la DPSSEC, de préparer les différents rapports nécessaires pour le suivi et l'évaluation du PNDA qui seront soumis au Comité national de coordination par la DPSSEC.

- Evaluation

Des évaluations intermédiaires seront réalisées tous les trois ans et permettront d'analyser et de dresser un bilan objectif des programmes, des interventions menées et des résultats, afin de procéder aux éventuels recadrages qui peuvent s'avérer nécessaires. Ces évaluations permettront en particulier la formulation d'un ensemble de recommandations notamment sur les actions à mener en matière de consolidation des résultats intermédiaires et acquis. Les évaluations des résultats et des impacts seront effectuées par une équipe d'experts désignés par l'Etat, les différents partenaires techniques et financiers du Plan ainsi que les bénéficiaires.

Une évaluation finale sera réalisée afin de vérifier les résultats obtenus et les impacts réels des différents programmes et de capitaliser l'expérience.

## 9. COUTS ET FINANCEMENT DU PNDA

L'évaluation des coûts du Plan National de Développement de l'Agriculture se base d'une part sur les résultats quantitatifs (ou qualitatifs) attendus et d'autre part sur les coûts unitaires.

Les coûts unitaires sont essentiellement issus des données collectées au niveau des Structures du Ministère de l'Agriculture, des différents projets et de quelques institutions internationales intervenant au niveau du secteur agricole (FAO, GIZ, AECID, ...). Pour les prix des équipements et matériels, les fournisseurs locaux ont été également des sources d'information.

La démarche d'évaluation des coûts unitaires des interventions se base sur une analyse des coûts unitaires des activités (par exemple coût d'une action de formation ou coût d'un ouvrage s'il s'agit d'investissement physique). Les coûts de fonctionnement/gestion, de communication et de Suivi-Evaluation ont également été considérés.

Le coût global du PNDA est de **350,390 Milliard d'Ouguiyas (UM)** à l'horizon 2025, réparti selon les différentes contributions comme suit :

- Contribution de l'État, 66 127,7 millions UM, soit 18,9 % du total
- Contribution des bénéficiaires (en nature et/ou en espèces) 9 802,2 millions UM soit 2,8 % du total

➤ Contributions extérieures 274 460,6 millions soit 78,3% du total.

### 9.1. Coût estimatif global du PNDA

Tableau 25 - Synthèse des besoins de financement du PNDA par programme en millions de UM et en millions de USD

Désignation	TOTAL UM (millions)	%	Répartition par contribution en UM (millions)						TOTAL USD (millions)
			Etat	%	Bénéficiaires	%	Contribution extérieure: PTF, Privés, autres (Don, crédit, ...)	%	
<b>COUTS DE BASE</b>									
PROGRAMME 1. Intensification et diversification de la production agricole	251 434,4	71,8%	43 752,4	66,2%	9 277,9	94,7%	198 404,2	72,3%	790,67
PROGRAMME 2. Promotion de la compétitivité des filières agricoles	71 644,9	20,4%	16 620,0	25,1%	367,7	3,8%	54 657,3	19,9%	225,30
PROGRAMME 3. Gestion durable des ressources naturelles	3 420,0	1,0%	306,0	0,5%	150,0	1,5%	2 964,0	1,1%	10,75
PROGRAMME 4. Amélioration de la qualité des services agricoles	7 015,2	2,0%	1 792,3	2,7%	6,6	0,1%	5 216,3	1,9%	22,06
<b>TOTAL COUTS DE BASE</b>	<b>333 514,6</b>	<b>95,2%</b>	<b>62 470,7</b>	<b>94,5%</b>	<b>9 802,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>261 241,7</b>	<b>95,2%</b>	<b>1 048,79</b>
Coût d'ancrage institutionnel, de suivi-évaluation et de communication (3%)	10 005,4	2,9%	2 168,2	3,3%	0,0	0,0%	7 837,3	2,9%	31,46
<b>COUT TOTAL SANS IMPREVUS</b>	<b>343 520,0</b>	<b>98,0%</b>	<b>64 638,8</b>	<b>97,7%</b>	<b>9 802,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>269 079,0</b>	<b>98,0%</b>	<b>1 080,25</b>
Imprévus physiques et financiers (2%)	6 870,4	2,0%	1 488,8	2,3%		0,0%	5 381,6	2,0%	21,61
<b>COUT TOTAL PNDA</b>	<b>350 390,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>66 127,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 802,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>274 460,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 101,86</b>
<b>% par contribution</b>				<b>18,9%</b>		<b>2,8%</b>		<b>78,3%</b>	
<b>COUT TOTAL PNDA (en millions USD)</b>	<b>1 101,86</b>		<b>207,95</b>		<b>30,82</b>		<b>863,08</b>		

Taux de change (1 juin 2015) : 1 USD = 318 UM

La rubrique «Coût d'ancrage institutionnel, de suivi-évaluation et de communication » comprend les frais de fonctionnement de la coordination nationale et locale (personnel, fournitures, consommables), le service de communication, le suivi et évaluation et les audits.

Les coûts détaillés par programme, sous-programme, et principales interventions sont indiqués dans l'annexe 2.

**9.2. Coûts du PNDA par programmes et sous programmes à l'horizon 2025**

Tableau 26 – Coûts du PNDA par programme et sous-programmes à l'horizon 2025 (milliers de UM)

Désignation	TOTAL (x 1000 UM)	Répartition par année (x 1.000 UM)										
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11
<b>COUTS DE BASE PAR COMPOSANTE</b>												
<b>PROGRAMME 1. Intensification et diversification de la production agricole</b>	<b>251.434.426</b>	<b>18.237.652</b>	<b>22.422.787</b>	<b>22.700.605</b>	<b>22.675.657</b>	<b>22.680.860</b>	<b>28.085.125</b>	<b>22.838.375</b>	<b>22.849.145</b>	<b>22.886.937</b>	<b>22.978.197</b>	<b>23.079.087</b>
Sous-programme 1.1. Intensification et diversification de la production agricole irriguée	230.408.745	16.681.581	20.463.926	20.726.744	20.724.796	20.739.999	26.144.264	20.897.514	20.908.284	20.946.076	21.037.336	21.138.226
<i>Filière riz</i>	20.090.270	4.513.532	1.647.155	1.786.312	1.729.280	1.684.440	1.597.207	1.465.347	1.451.175	1.405.275	1.405.275	1.405.275
<i>Filière blé</i>	147.833.290	6.545.429	13.124.796	13.248.456	13.311.041	13.371.084	18.862.371	13.747.171	13.772.114	13.855.806	13.947.066	14.047.956
<i>Filière horticole</i>	7.432.185	617.802	687.157	687.157	679.657	679.657	679.867	680.177	680.177	680.177	680.177	680.177
<i>Filière sucrière</i>	55.053.000	5.004.818	5.004.818	5.004.818	5.004.818	5.004.818	5.004.818	5.004.818	5.004.818	5.004.818	5.004.818	5.004.818
Sous-programme 1.2. Amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles	16.868.432	1.490.917	1.544.152	1.544.152	1.536.152	1.536.152	1.536.152	1.536.152	1.536.152	1.536.152	1.536.152	1.536.152
<i>Filière céréales traditionnelles</i>	16.868.432	1.490.917	1.544.152	1.544.152	1.536.152	1.536.152	1.536.152	1.536.152	1.536.152	1.536.152	1.536.152	1.536.152
Sous-programme 1.3. Appui au développement des cultures oasiennes	4.157.250	65.155	414.710	429.710	414.710	404.710	404.710	404.710	404.710	404.710	404.710	404.710
<i>Filière phoenicicole</i>	4.157.250	65.155	414.710	429.710	414.710	404.710	404.710	404.710	404.710	404.710	404.710	404.710
<b>PROGRAMME 2. Promotion de la compétitivité des filières agricoles</b>	<b>71.644.940</b>	<b>13.011.090</b>	<b>13.153.740</b>	<b>13.267.900</b>	<b>13.258.580</b>	<b>13.264.940</b>	<b>934.550</b>	<b>935.730</b>	<b>936.750</b>	<b>993.150</b>	<b>995.000</b>	<b>893.510</b>
Sous-programme 2.1. Amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, transformation, et de conditionnement	68.401.940	12.762.090	12.835.440	12.949.600	12.950.280	12.956.640	636.250	636.930	637.950	694.350	696.200	646.210
<i>Stockage et conditionnement</i>	5.939.140	416.990	471.760	545.920	546.600	547.280	546.790	547.470	548.490	601.090	602.280	564.470
<i>Transformation</i>	62.462.800	12.345.100	12.363.680	12.403.680	12.403.680	12.409.360	89.460	89.460	89.460	93.260	93.920	81.740
Sous-programme 2.2. Amélioration de la commercialisation des produits agricoles	2.866.000	206.000	271.000	271.000	271.000	271.000	271.000	271.000	271.000	271.000	271.000	221.000
Sous-programme 2.3. Appui à la mise en place d'un environnement favorable à la compétitivité du secteur	70.000	10.000	20.000	20.000	10.000	10.000	0	0	0	0	0	0
Sous-programme 2.4. Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, managériales et de négociation des acteurs des filières	307.000	33.000	27.300	27.300	27.300	27.300	27.300	27.800	27.800	27.800	27.800	26.300
<b>PROGRAMME 3 : Gestion durable des ressources naturelles</b>	<b>3.420.000</b>	<b>275.000</b>	<b>425.000</b>	<b>380.000</b>	<b>380.000</b>	<b>280.000</b>						

MAURITANIE - Plan National de Développement Agricole (PNDA) 2015-2025 - Version septembre 2015

<b>Sous-programme 3.1</b> Amélioration de la gestion foncière, protection et réhabilitation des terres agricoles	3.300.000	200.000	380.000	380.000	380.000	280.000	280.000	280.000	280.000	280.000	280.000	280.000
<b>Sous-programme 3.2</b> Amélioration de la gestion et mise en valeur des zones humides	120.000	75.000	45.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>PROGRAMME 4. Amélioration de la qualité des services agricoles</b>	<b>7.015.230</b>	<b>858.180</b>	<b>1.880.430</b>	<b>766.430</b>	<b>759.430</b>	<b>406.430</b>	<b>579.310</b>	<b>354.310</b>	<b>353.780</b>	<b>353.110</b>	<b>351.910</b>	<b>351.910</b>
<b>Sous-programme 4.1.</b> Renforcement des capacités institutionnelles des services publics du secteur agricole	4.815.200	391.200	1.180.800	516.800	659.800	306.800	481.800	256.800	256.800	255.600	254.400	254.400
<i>Volet : Renforcement des capacités des services centraux, décentralisés et déconcentrés du Ministère de l'agriculture</i>	2.683.000	281.000	794.000	260.000	403.000	110.000	285.000	110.000	110.000	110.000	110.000	110.000
<i>Volet: Renforcement des capacités du système de recherche agricole</i>	579.000	5.000	180.400	110.400	110.400	60.400	60.400	10.400	10.400	10.400	10.400	10.400
<i>Volet : Amélioration du dispositif de conseil agricole</i>	1.174.000	104.000	134.000	104.000	104.000	104.000	104.000	104.000	104.000	104.000	104.000	104.000
<i>Volet: Renforcement du système de formation agricole</i>	60.000	0	40.000	10.000	10.000	0	0	0	0	0	0	0
<i>Volet: Appui à l'insertion des jeunes et des femmes</i>	319.200	1.200	32.400	32.400	32.400	32.400	32.400	32.400	32.400	31.200	30.000	30.000
<b>Sous-programme 4.2.</b> Renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations	530.030	46.980	49.630	49.630	49.630	49.630	47.510	47.510	46.980	47.510	47.510	47.510
<b>Sous-programme 4.3.</b> Développement des systèmes d'assurance agricole et de produits financiers adaptés au monde rural	1.670.000	420.000	650.000	200.000	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000
<b>TOTAL COUTS DE BASE</b>	<b>333.514.596</b>	<b>32.381.922</b>	<b>37.881.957</b>	<b>37.114.935</b>	<b>37.073.667</b>	<b>36.632.230</b>	<b>29.878.985</b>	<b>24.408.415</b>	<b>24.419.675</b>	<b>24.513.197</b>	<b>24.605.107</b>	<b>24.604.507</b>
<b>Coût d'ancrage institutionnel, de suivi-évaluation et de communication (3%)</b>	<b>10.005.438</b>	<b>971.458</b>	<b>1.136.459</b>	<b>1.113.448</b>	<b>1.112.210</b>	<b>1.098.967</b>	<b>896.370</b>	<b>732.252</b>	<b>732.590</b>	<b>735.396</b>	<b>738.153</b>	<b>738.135</b>
<b>COUTS TOTAL SANS IMPREVUS</b>	<b>343.520.034</b>	<b>33.353.380</b>	<b>39.018.416</b>	<b>38.228.383</b>	<b>38.185.877</b>	<b>37.731.197</b>	<b>30.775.354</b>	<b>25.140.667</b>	<b>25.152.265</b>	<b>25.248.593</b>	<b>25.343.260</b>	<b>25.342.642</b>
<b>Imprévus physiques et financiers (2%)</b>	6.870.401	667.068	780.368	764.568	763.718	754.624	615.507	502.813	503.045	504.972	506.865	506.853
<b>COUT TOTAL PNDA</b>	<b>350.390.435</b>	<b>34.020.447</b>	<b>39.798.784</b>	<b>38.992.950</b>	<b>38.949.595</b>	<b>38.485.820</b>	<b>31.390.861</b>	<b>25.643.480</b>	<b>25.655.310</b>	<b>25.753.565</b>	<b>25.850.126</b>	<b>25.849.495</b>
<b>Répartition par année en %</b>		9,7%	11,4%	11,1%	11,1%	11,0%	9,0%	7,3%	7,3%	7,3%	7,4%	7,4%
<b>COUT TOTAL PNDA (USD) (en millions)</b>	<b>1.101,86</b>	<b>106,98</b>	<b>125,15</b>	<b>122,62</b>	<b>122,48</b>	<b>121,02</b>	<b>98,71</b>	<b>80,64</b>	<b>80,68</b>	<b>80,99</b>	<b>81,29</b>	<b>81,29</b>

Taux de change 1 USD (1 juin 2015) =

318 UM

### 9.3. Estimation des financements acquis : programmes en cours et/ou en préparation

Plusieurs sont les projets en cours ou en phase de démarrage dans le secteur agricole. Certains, concernant surtout la réalisation et/ou réhabilitation d'infrastructures hydro-agricoles, sont financés uniquement par des fonds propres de l'Etat. D'autres sont mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers et depuis quelques années avec la contribution du secteur privé.

Tous ces financements sont à considérer comme « financement acquis » du PNDA. Le budget de ces projets tient compte aussi de coûts de gestion/coordination en plus des coûts d'investissement et certains projets concernent aussi des secteurs autres que l'agriculture. En plus, s'agissant des projets en cours pour la mise en œuvre du PNDA, il faut considérer seulement la partie pour la période 2015-2025. En tenant compte de ces éléments, la quote-part du financement de ces projets destinée à l'investissement agricole pour la période 2015-2025 a été estimée à 90 057,61 millions de Ouguiyas<sup>21</sup>. Un montant total de 17 434,8 millions d'ouguiya a été également accordé, pour des nouveaux programmes de développement, ce qui élève l'estimation des financements acquis à 107 492,41 millions d'Ouguiyas.

Le tableau ci-dessous présente la contribution au financement du PNDA des projets en cours et en préparation et la quote-part estimée. En annexe 3 sont indiqués les détails de ces projets (coûts totaux, durée, période).

Tableau 27 - Contribution au PNDA pour la période 2015-2025 des projets en cours et en préparation dans le secteur agricole

PROGRAMMES ET PROJETS	Source Financement /PTF	Quote-part des coûts pour la période 2015-2025 attribuée au secteur agricole (estimation)
<b>Projet sur fonds propres de l'Etat</b>		
Projet d'aménagement de 12000 ha	RIM	16.849,74
Projet de relance de l'agriculture irriguée à FOUM GLEÏTA (1950 ha)	RIM	1.306,67
Projet d'aménagement des axes hydrauliques (curage de 70 km et faucardage de 150 ha)	RIM	4.228,00
Réhabilitation des infrastructures dans la wilaya du Trarza	RIM	381,6
Chenal de l'Aftout Sahéli pour permettre l'irrigation de 16 000 ha	RIM	4.500,00
Mise en œuvre de crédit agricole et de financement du secteur rural et extension à toutes les filières de production (maraîchage, décrue) (CDD)	CDD	2.500,00
<b>Projet avec l'appui des PTF</b>		
0		
Projet de Gestion Intégrée des Ressources en eau (PGIRE)	BM-IDA	17.187,50
Projet de développement des Infrastructures de base en zone rurale aride de Mauritanie, volet Oasis	FADES	3.622,08
Programme de lutte contre la pauvreté dans l'AFTOUT Sud et le KARAKORO (PASKII) (9000 ha)	FIDA	7.243,03
	FEM	726,23
Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières (ProIPRAF)	FIDA	725,57
	Coopération Italienne	83
Projet de renforcement des capacités de la Direction de Politiques de Coopération Suivi-Evaluation (coopération espagnole)	AECID	2.717,53
Projet de renforcement des populations les plus vulnérables dans la commune d'Aleg (400 ha de maraîchage)	AECID	254,56
Résilience Monguel y Boghe	AECID ONG CARITAS	164,52
Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles vulnérables du Gorgol	AECID ONG ACF	143,94
Desarrollo rural integral norte Gorgol	AECID ONG CARITAS	826,5
Résilience à travers la dynamisation et diversification agro écologique des cultures à Gorgol	AECID ONG CERAI	413,25
SA et moyens de vie Brakna, Gorgol et Trarza*	AECID ONG OXFAM	826,5

<sup>21</sup> En l'absence des données sur les décaissements et des détails budgétaires de certains projets, la quote-part a été estimée à partir des éléments indiqués ci-après : 1) Coût total d'investissement = Coût total du projet - % des coûts de gestion ; 2) estimation quote-part destinée à l'agriculture (certains projets ont des composantes autres que le secteur agricole, comme l'élevage) ; 3) estimation de la part du financement pour la période 2015-2025.

Logisticommerce	AECID ONG CIVES MUNDI	76,04
Resiliencia horticola Trarza	AECID ONG CERAI	33,06
Mise en œuvre recommandations atelier national sur le foncier	AECID ONG FONADH	24,97
Appui au programme de promotion de la production de la culture du blé en Mauritanie	FAO	19,09
Projet de résilience de l'UE au niveau de 3 régions, FAO, PAM, UNICEF (quote part FAO)	UE	508,13
Projet de Développement Agricole intégré pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire (quasi-don)	BID	4.809,46
Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel	BAD-FAD	1.450,12
WAAPP : programme sous-régional de l'amélioration de la productivité agricole	BM	4.182,53
Aménagement cuvette orientale R'KIZ et zone de transition (3500 ha)	FSD	9.406,44
Renforcement des Capacités pour Faire Face à l'Insécurité Alimentaire (Prêt)	BID	1.330,73
	BID- ISTISNAA	1.616,16
	BID	1.900,65
<b>TOTAL PROJETS EN COURS ET EN DEMARRAGE 2015</b>		<b>90.057,61</b>
<b>PROJETS EN PREPARATION</b>		
Projet d'Aménagement Hydro agricole du Brakna Ouest (PAHABO) II	BAD	5.533,20
Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale (RIMRAP)	UE / AECID / GIZ	10.248,60
Projet de développement des périmètres villageois irrigués dans la wilaya du Gorgol	AFD	1.653,00
<b>TOTAL PROJET EN PREPARATION</b>		<b>17.434,80</b>
<b>TOTAL ACQUIS (projets en cours et en préparation) en UM</b>		<b>107.492,41</b>
<b>TOTAL ACQUIS (projets en cours et en préparation) en millions USD</b>		<b>338,03</b>

Taux de change 1 USD (1 juin 2015) = 318 UM

#### 9.4. Gap du PNDA à financer

La différence entre le coût global du PNDA (350 390,4 millions d'UM) et les financements acquis et en négociation, c'est-à-dire le gap financier à rechercher pour la mise en œuvre du Plan, est évalué à 150 703,7 millions d'UM (soit 473,9 millions d'USD).

Les « financements acquis » correspondant à 107 492,4 millions d'UM se composent des ressources financières des projets en cours et de celles prévues pour les projets/programmes en préparation selon des accords de financement (cf. 9.3). Par contre les « financements en négociation » concernent surtout la participation du secteur privé au PNDA dans le cadre des partenariats public-privé (PPP). Cette contribution qui s'élève à 92 194,3 millions de UM (source : documents de projets et accords fournis par le Ministère de l'Agriculture), est destinée essentiellement à la production de bananes et de sucre<sup>22</sup>.

Tableau 28 – Financements acquis et financement à rechercher (gap) pour le PNDA (2015-2025)

Désignation	Montant (millions UM)	Montant (millions USD)	%
<b>COUT TOTAL PNDA</b>	<b>350 390,4</b>	<b>1 101,9</b>	<b>100,0%</b>
<b>FINANCEMENT ACQUIS (2015-2025) : Etat + PTF</b>			
Projets en cours (2015-2025)	90 057,6	283,2	25,7%
Projets en préparation / accord de financement	17 434,8	54,8	5,0%
<b>TOTAL FINANCEMENT ACQUIS</b>	<b>107 492,4</b>	<b>338,0</b>	<b>30,7%</b>
<b>FINANCEMENT EN NEGOTIATION AVEC LE SECTEUR PRIVE</b>	<b>92 194,3</b>	<b>289,9</b>	<b>26,3%</b>
<b>GAP : FINANCEMENT A RECHERCHER</b>	<b>150 703,7</b>	<b>473,9</b>	<b>43,0%</b>

Taux de change (1 juin 2015) : 1 USD = 318 UM

Les ressources financières pour combler le gap de financement du PNDA pourront être recherchées à travers plusieurs initiatives, dont entre autres, l'organisation d'une table ronde des partenaires techniques et financiers.

Pour la préparation et organisation de cet évènement, les étapes à prévoir sont résumées comme suit :

- Mise en place d'un Comité préparatoire de la table ronde constitué des Ministères impliqués et des PTF

<sup>22</sup> La contribution privée est incluse dans la colonne « Contribution extérieure: PTF, Privés, autres » du tableau 25

- Préparation de la table ronde : (i) choix du lieu, (ii) préparation des documents, (iii) préparation des invitations, (iv) préparation du programme de la table ronde, (v) stratégie de communication, ...
- Tenue de la table ronde qui devrait prévoir :
  - I phase : Exposé du PNDA
  - II phase : Intervention des différents partenaires
  - III phase : Réunions parallèles de concertation avec les PTF sur leurs engagements
  - IV phase : Plénière de déclaration des engagements du Gouvernement et des PTF

Mise en place d'un Comité de suivi de la mise en œuvre de la Table ronde

## 10. HYPOTHESES ET RISQUES

### 10.1. Hypothèses

La réussite du PNDA est assurée par un contexte global caractérisé par un certain nombre de conditions/hypothèses, dont les principales sont indiquées ci-dessous.

- ⇒ Le contexte socio-politique et économique stable ;
- ⇒ L'appui continu du Gouvernement au PNDA, au travers de (i) l'adoption du PNDA en conseil de Ministre, et (ii) l'inscription du PNDA dans le CSLP et la PNIA-SA, en tant que programme prioritaire du Gouvernement pour le secteur agricole ;
- ⇒ La bonne gouvernance des programmes et projets caractérisées par la mise en place du cadre institutionnel et des cadres de concertation entre les acteurs impliqués tant au niveau central que locale ;
- ⇒ La mobilisation des ressources financières nécessaires, à travers : (i) une augmentation du budget de l'Etat destiné à l'agriculture, (ii) une contribution effective et importante des PTF, et (iii) l'investissement du secteur privé soutenu, entre autres, par la promotion du partenariat public-privé ;
- ⇒ La mobilisation des ressources humaines suffisantes et compétentes pour assurer le conseil agricole ;
- ⇒ La participation active des producteurs et leurs organisations faîtières, des différents acteurs tout au long de la chaîne de valeur, ainsi que de la société civile et des collectivités locales, pour une agriculture durable et compétitive ;
- ⇒ La collaboration entre les départements ministériels ayant des forts liens avec les activités agricoles : agriculture, élevage, environnement, hydraulique, gestion du territoire, commerce, emploi, promotion féminine, etc. ;
- ⇒ L'opérationnalisation de la loi d'orientation agropastorale LOA à travers l'élaboration et l'application des textes réglementaires et administratifs nécessaires ;
- ⇒ Sécurisation de la production par différents instruments, en particulier l'assurance agricole.

### 10.2. Risques

Les risques potentiels liés à la mise en œuvre du PNDA sont essentiellement d'ordre institutionnel, social, économique, financier et environnemental.

- *Risques d'ordre institutionnel et liés à la gouvernance*

Les risques institutionnels sont liés essentiellement à l'insuffisance des mécanismes de concertation, de coordination et de suivi tant au niveau central que local entre les parties concernées, ce qui pourrait avoir comme conséquences des impacts limités sur la durabilité des initiatives. La lourdeur des procédures

administratives peut également entraîner des retards et/ou des blocages dans la mise en œuvre et la gestion des initiatives.

Enfin, l'insuffisance des ressources humaines au niveau du Ministère en charge de l'Agriculture et des structures d'appui technique (recherche, conseil agricole, formation) constitue un risque important pour la coordination, le suivi et, d'une manière générale, la mise en œuvre du PNDA.

- Risques d'ordre social

Le faible niveau d'appropriation et de participation des producteurs et des autres acteurs du secteur agricole aux initiatives de relance de l'agriculture peut se traduire par des niveaux de production faible et de compétitivité réduite.

La non appropriation par les producteurs des itinéraires techniques, des aménagements et des ouvrages réalisés peut déterminer une durée de vie très limitée des infrastructures. L'implication des producteurs dans l'identification, le choix et la réalisation des aménagements et des infrastructures en général, la sécurisation foncière et le renforcement des capacités de gestion, sont parmi les mesures d'atténuation des risques à retenir. Egalement l'animation, la formation et le renforcement des capacités sont des outils à mettre en place pour réduire le risque de non adhésion et/ou d'adhésion insuffisante des producteurs à l'intensification et à la modernisation des systèmes de production.

- Risques d'ordre économique

L'augmentation du coût de la vie, la flambée des prix des denrées alimentaires et de première nécessité, la hausse des produits pétroliers et de l'énergie, des engrais sont autant de risques qui ont un impact négatif sur les productions et les capacités d'exploitation des producteurs. Ces risques touchent plus particulièrement les petits producteurs, les petites entreprises, les femmes et les jeunes qui veulent s'investir dans le secteur agricole. Des mesures d'atténuation pourront être entre autres, la création d'assurance, des fonds et/ou lignes de crédit adaptées aux conditions des petits exploitants.

- Risques d'ordre financier

L'insuffisance des ressources financières de l'Etat pour soutenir et/ou participer à la réalisation des programmes, nécessite le recours à des sources complémentaires et/ou alternatives de financement. Le plaidoyer et l'organisation d'une table ronde des PTF peuvent augmenter l'enveloppe financière pour la mise en œuvre du PNDA. La mise en place des mesures incitatives pour le secteur privé, la création d'un environnement juridique et fiscal favorable aux investissements agricoles et la possibilité de mettre en place des partenariats public-privé, peuvent également attirer les investisseurs privés nationaux et étrangers.

- Risques d'ordre environnemental

Le caractère répétitif des sécheresses, l'insuffisance ou la mauvaise répartition des pluies et/ou d'autres catastrophes naturelles comme les inondations, les attaques des criquets, liées aux changements climatiques et à la forte dégradation des ressources naturelles, ont des conséquences importantes sur les productions agricoles et, d'une manière générale, sur le niveau de développement économique du secteur et du pays. Pour faire face à l'aggravation du phénomène du changement climatique, l'application de stratégies et pratiques culturelles d'adaptation, ainsi que la mise en œuvre du Plan national d'action environnemental peuvent être pris en compte parmi les mesures d'atténuation.

## 11. CADRE LOGIQUE DU PNDA OU CADRE DE RESULTATS

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources /moyens de vérification	Hypothèse
<b>OBJECTIF GENERAL</b> : Promouvoir une agriculture moderne, compétitive, et durable par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance	⇒ Taux de croissance annuel du PIB agricole (%) ⇒ Taux d'amélioration de la balance commerciale agricole (%) ⇒ Taux de couverture des besoins alimentaires d'origine végétale (%)	Bilan du Ministère des Finances Statistiques agricoles/DPSSEC/Min. Agriculture Evaluations intermédiaires du PNDA Mécanisme de S&E de la SNSA et du CSLP	Contexte socio-politique et économique stable Appui continu du Gouvernement au PNDA Ressources humaines et financières disponibles et suffisantes Implication et participation active de toutes les parties prenantes

Logique d'intervention		Indicateurs	Sources /moyens de vérification	Hypothèses ou Risques	
<b>Programme 1. Intensification et diversification de la production agricole</b>					
<b>Objectif Spécifique 1</b>	Promouvoir l'intensification et la diversification des productions agricoles pour satisfaire les besoins nationaux à l'horizon 2025	⇒ Taux d'augmentation des productions agricoles par filière (%)	Enquête EMEA/Min. Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohérence avec les orientations stratégiques de la SDSR</li> <li>- Liens avec le PNIA-SA</li> <li>- Application de la Loi d'orientation Agropastorale</li> <li>- Application des textes sur le foncier</li> <li>- Prise en compte de la dimension genre</li> <li>- Participation active des producteurs et leur OP, des associations des femmes, des jeunes, de la société civile et des collectivités locales</li> <li>- Application d'itinéraires techniques performants et de stratégies et pratiques culturales adaptées aux effets du changement climatique.</li> </ul> Risques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aléas climatiques liées aux changements climatiques (sécheresses, l'insuffisance ou la mauvaise répartition des pluies et/ou inondations,</li> <li>- Attaques des criquets, oiseaux granivores, sésamie et autres fléaux.</li> </ul>	
<b>Sous-programme 1.1. Intensification et diversification de la production agricole irriguée</b>					
Objectif	Augmenter la productivité des zones et des cultures irriguées	⇒ Taux d'occupation du sol dans les zones irriguées (%)	Enquête EMEA/Min. Agriculture Délégations régionales de l'Agriculture Direction de l'aménagement rural SONADER, SNAAT		
Résultats	<b>Résultat 1</b> : La productivité et la production du riz irrigué ont augmenté <b>Résultat 2</b> : Les superficies emblavées des cultures de diversification (blé, horticoles, sucrières et oléagineuses) ont augmenté.	⇒ Rendement par culture (t/ha) ⇒ Taux de croissance de la production par culture (%) ⇒ Superficies allouées aux cultures de diversification (ha)	Enquête EMEA/Min. Agriculture Direction de l'Agriculture Rapports des Délégations régionales de l'Agriculture		
<b>Filière riz</b>					
Objectif	Atteindre la couverture totale des besoins en riz paddy à l'horizon 2025	⇒ Taux de couverture des besoins en riz (%)	Enquête EMEA/Min. Agriculture ONS Mécanisme de S&E de la SNSA		
Résultats	<b>Résultat 1</b> : La productivité et la production du riz irriguées ont augmenté	⇒ Rendement riz paddy (t/ha) ⇒ Taux de croissance de la production de riz paddy (%)	Enquête EMEA/Min. Agriculture Direction de l'Agriculture Rapports des Délégations régionales de l'Agriculture		
<b>Filière blé</b>					
Objectif	Contribuer à la satisfaction des besoins en blé à hauteur de 60% à l'horizon 2025	⇒ Taux de couverture des besoins en blé (%)	Enquête EMEA/Min. Agriculture ONS Mécanisme de S&E de la SNSA		
Résultats	<b>Résultat 1</b> : La productivité et la production du blé ont augmenté	⇒ Rendement du blé (t/ha) ⇒ Taux de croissance de la production de blé (%)	Enquête EMEA/Min. Agriculture Direction de l'Agriculture Rapports des Délégations régionales de		

			l'Agriculture	- Flambée des prix des facteurs de production
<b>Filière horticoles</b>				
Objectif	Augmenter la production horticole pour couvrir 60 % des besoins en oignon et en pomme de terre, ainsi que 47% des besoins en autres produits de la filière, d'ici 2025.	⇒ Taux de couverture des besoins en pomme de terre, oignon, banane et autres produits horticoles (%) ⇒ Taux de croissance (%) des productions horticoles en général et en particulier : de pomme de terre, oignon ⇒ Taux de croissance (%) de la production en banane	Enquête EMEA/Min. Agriculture Direction de l'Agriculture Rapports des Délégations régionales de l'Agriculture Société GDM pour la production de la banane	
Résultats	<b>Résultat 1</b> - Les superficies emblavées et les rendements des cultures maraîchères, notamment ceux de l'oignon et de la pomme de terre ont augmenté. <b>Résultat 2</b> - La production nationale de banane atteint 8 000 tonnes par an.	⇒ Rendement des différentes spéculations maraîchères par région (t/ha) ⇒ Superficies allouées aux cultures maraîchères par spéculation et par région (ha) ⇒ Rendement des plantations de banane (tonne/ha) ⇒ Superficies allouées à la culture de banane (ha)	Enquête EMEA/Min. Agriculture Direction de l'Agriculture Rapports des Délégations régionales de l'Agriculture Accord Etat/ GDM pour la banane	
<b>Filière sucrière</b>				
Objectif	Assurer la couverture de 84% des besoins en sucre blanc à l'horizon 2025.	⇒ Taux de couverture des besoins en sucre (%)	Enquête EMEA/Min. Agriculture ONS Mécanisme de S&E de la SNSA	
Résultats	<b>Résultat 1</b> - Les superficies destinées à la culture de canne à sucre ont augmenté. <b>Résultat 2</b> – L'approvisionnement du complexe agro-industriel en canne à sucre est assuré totalement par la production nationale	⇒ Rendement de la culture de canne à sucre (t/ha) ⇒ Superficies allouées à la canne à sucre (ha)	Enquête EMEA/Min. Agriculture Direction de l'Agriculture Rapports des Délégations régionales de l'Agriculture Compte rendu COMASUD	
<b>Sous-programme 1.2. Amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles</b>				
<b>Filière céréales traditionnelles</b>				
Objectif	Atteindre 60% des besoins alimentaires en céréales traditionnelles d'ici 2025	⇒ Taux de couverture des besoins en céréales traditionnelles	Enquête EMEA/Min. Agriculture ONS Mécanisme de S&E de la SNSA	
Résultats	<b>Résultat 1</b> : La productivité et la production des cultures céréalières traditionnelles ont augmenté <b>Résultat 2</b> : Des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques sont diffusés et adoptés par les producteurs	⇒ Rendement par culture (t/ha) ⇒ Taux de croissance de la production (%) ⇒ Taux d'adoption par les producteurs des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques (%)	Enquête EMEA/Min. Agriculture Rapports des Délégations régionales de l'Agriculture Direction de l'aménagement rural Direction de la recherche agricole, de la Direction de la Formation, la Recherche et le Conseil Agricole	
<b>Sous-programme 1.3. Appui au développement des cultures oasiennes</b>				
<b>Filière phoenicicole</b>				
Objectif	Atteindre la couverture totale des besoins en dattes à l'horizon 2025	⇒ Taux de couverture des besoins en dattes (%)	Enquêtes dans les oasis Rapports des Délégations régionales de l'Agriculture	

Résultats	<p><b>Résultat 1</b> : Les superficies destinées aux cultures oasiennes, notamment les palmiers dattiers ont augmentées</p> <p><b>Résultat 2</b> : Les productions oasiennes, notamment les dattes ont augmenté</p>	<p>⇒ Superficies destinées aux palmiers dattiers (ha) : nouvelles et anciennes plantations</p> <p>⇒ Taux de croissance de la production de dattes (%)</p>	<p>ONS</p> <p>Enquêtes dans les oasis</p> <p>Rapports des Délégations régionales de l'Agriculture</p>	
<b>Programme 2. Promotion de la compétitivité des filières agricoles</b>				
<b>Objectif Spécifique 2</b>	Promouvoir la compétitivité des filières agricoles	<p>⇒ Part des produits agro-alimentaires locaux commercialisés par rapport à la demande (production + importation) (% et valeur commerciale)</p> <p>⇒ Taux d'augmentation des bénéfices/marges par filière (%)</p> <p>⇒ Taux de croissance des investissements dans le secteur agricole (%)</p>	<p>Enquête FSMS</p> <p>Enquête EMEA</p> <p>Budget de l'Etat</p> <p>Accord/convention PPP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohérence avec les orientations stratégiques de la SDSR</li> <li>- Liens avec le PNIA-SA</li> <li>- Application de la Loi d'orientation Agropastorale</li> <li>- Application des textes sur le foncier</li> <li>- Prise en compte de la dimension genre</li> <li>- Participation active des producteurs et leur OP, des associations des femmes, des jeunes, de la société civile et des collectivités locales</li> <li>- Politique de désenclavement des zones de production</li> <li>- Engagement des opérateurs économiques privés</li> </ul>
<b>Sous-programme 2.1. Amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, transformation, de conditionnement</b>				
Objectif	Améliorer les moyens et conditions de conservation des produits agricoles frais et transformés	⇒ Augmentation du taux d'extraction du paddy en riz blanc (%)	Enquête/rapport au niveau des rizeries	
Résultats	<p><b>Résultat 1</b> : Les pertes de post-récolte sont réduites.</p> <p><b>Résultat 2</b> : La quantité de produits agricoles stockés, transformés et conditionnés a augmentée</p>	<p>⇒ Réduction du taux des pertes de post-récolte (%)</p> <p>⇒ Augmentation des produits stockés, transformés et conditionnés (% ou tonnes)</p>	<p>Rapport SONIMEX</p> <p>Enquête/rapport au niveau des rizeries</p> <p>Rapport SONIMEX</p> <p>CSA/Niveau des stocks origine nationale</p>	
<b>Sous-programme 2.2. Amélioration de la commercialisation des produits agricole</b>				
Objectif	Améliorer les conditions de commercialisation des produits agricoles pour tous les acteurs des filières.	⇒ Taux de croissance du volume des produits alimentaires locaux commercialisé (%)	SONIMEX, Ministère du Commerce	
Résultats	<p><b>Résultat 1</b> : La quantité de produits agricoles commercialisés a augmenté</p> <p><b>Résultat 2</b> : L'accès au marché est amélioré pour les producteurs et les consommateurs</p>	<p>⇒ Quantité de produits commercialisés par filière (t)</p> <p>⇒ Distance de la zone de production au marché le plus proche (Km)</p>	<p>Ministère de l'Agriculture</p> <p>Enquête de marché /Min. Agriculture et Ministère du Commerce</p> <p>Enquête de marché /Min. Agriculture et Ministère du Commerce</p>	
<b>Sous-programme 2.3. Appui à la mise en place d'un environnement favorable à la compétitivité du secteur</b>				
Objectif	Faciliter la mise en place d'initiatives privées dans le secteur agricole	⇒ Part des investissements privés sur l'investissement total en agriculture (%)		
Résultats	<p><b>Résultat 1</b> : Les investissements publics ont augmenté</p> <p><b>Résultat 2</b> : Les investissements privés ont augmenté</p> <p><b>Résultat 3</b> : Le partenariat public-privé s'est accru</p>	<p>⇒ Taux de croissance des investissements publics (%)</p> <p>⇒ Taux de croissance des investissements privés (%)</p> <p>⇒ Nombre d'accord partenariat public- privé</p>	<p>BCI /Bilan des ressources de l'Etat destinées au secteur agricole</p> <p>Investissements privés</p> <p>Accord/convention PPP signé</p>	
<b>Sous-programme 2.4. Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, managériales et de négociation des acteurs des filières</b>				
Objectif	Accroître la participation, la concertation et la coopération des acteurs dans la gestion des filières	⇒ Réseaux de filières constitués/consolidés (nombre)	PV de constitution des interprofessions et des cadres de concertation par filières	
Résultats	<b>Résultat 1</b> : Des interprofessions fonctionnelles gèrent efficacement les filières agricoles	⇒ Bénéficiaires des services de l'interprofession (nombre)	Rapport d'activité des interprofessions	

	<b>Résultat 2</b> : La chaîne de valeur est mieux intégrée.	⇒ Marges bénéficiaires générées par la filière			
<b>Programme 3 : Gestion durable des ressources naturelles</b>					
<b>Objectif Spécifique 3</b>	➤ Promouvoir la gestion durable et participative des ressources naturelles	⇒ Plans- directeurs élaborés et mis en œuvre (nombre) ⇒ Plans de gestion participative des bassins versants élaborés et mis en œuvre (nombre) ⇒ Plans de gestion participative des zones humides élaborés et mis en œuvre (nombre)	Plans- directeurs élaborés Plans de gestion des bassins versants élaborés Plans d'aménagement et plan de gestion des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohérence avec les orientations stratégiques de la SDSR</li> <li>- Liens avec le PNIA-SA</li> <li>- Application de la Loi d'orientation Agropastorale</li> <li>- Application des textes sur le foncier</li> <li>- Prise en compte de la dimension genre</li> <li>- Participation active des producteurs et leur OP, des associations des femmes, des jeunes, de la société civile et des collectivités locales</li> <li>- Collaboration entre Départements ministériels pour la mise en valeur des zones humides et des bassins versants</li> </ul>	
<b>Sous-programme 3.1</b> Amélioration de la gestion foncière, protection et réhabilitation des terres agricoles					
Objectif	Faciliter l'attribution des terres agricoles aux producteurs, ainsi que la récupération participative des sols dégradés.	⇒ Organes de gestion participative des terres récupérés, structurés et fonctionnels (nombre) ⇒ Augmentation des titres fonciers attribués (%)	Rapport d'activité des comités de récupération et gestion des terres agricoles Rapport d'activité des commissions foncières		
Résultats	<b>Résultat 1</b> : L'accès aux terres de culture est amélioré pour les producteurs en particulier les jeunes et les femmes et les exploitations familiales <b>Résultat 2</b> : Les terres réhabilitées et récupérées ont augmenté.	⇒ Superficie moyenne par bénéficiaire (ha) ⇒ Superficies réhabilitées et récupérées (ha)	Rapport d'activité des comités de récupération et gestion des terres agricoles Rapport d'activité des commissions foncières Mécanismes d'attribution des terres		
<b>Sous-programme 3.2</b> Amélioration de la gestion et mise en valeur des zones humides					
Objectif	Valoriser de manière durable le potentiel agro-écologique des zones humides	⇒ Organes de gestion participative des zones humides structurés et fonctionnels (nombre)	Rapport d'activité des organes de gestion participative des zones humide		
Résultats	<b>Résultat 1</b> : Les productions de blé et autres céréales traditionnels ont augmenté <b>Résultat 2</b> : Des plans de gestion durable sont élaborés et mis en œuvre au niveau des zones humides	⇒ Superficies récupérées au niveau des zones humides (ha) ⇒ Taux de croissance des productions de blé et céréales au niveau des zones humides (%) ⇒ Superficies non exploitables au niveau des zones humides (ha)	Rapport des programmes de mise en valeur des zones humides Enquête EMEA/Min. Agriculture Direction de l'Agriculture Rapports des Délégations régionales de l'Agriculture		
<b>Programme 4. Amélioration de la qualité des services agricoles</b>					
<b>Objectif Spécifique 4</b>	Accroître l'opérationnalité des structures d'appui au secteur agricole	⇒ Taux de croissance du budget de l'Etat destiné aux structures chargées de l'appui au secteur agricole (%) ⇒ Taux de croissance des effectifs opérant dans le secteur de l'agriculture (public+privé) (%)	BCI /Bilan des ressources de l'Etat destinées aux structures chargées de l'appui au secteur agricole Bilan des effectifs opérant dans les structures d'appui au secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement du Gouvernement pour le renforcement des services agricole</li> <li>- Cohérence avec les orientations stratégiques de la SDSR</li> <li>- Augmentation de l'allocation du budget de l'Etat pour le secteur agricole</li> <li>- Ressources humaines et financières disponibles et suffisantes</li> </ul>	
<b>Sous-programme 4.1.</b> : Renforcement des capacités institutionnelles des services publics du secteur agricole					
Objectif	Renforcer la réponse des institutions publiques aux besoins des acteurs du secteur agricole	⇒ Structures administratives centrales et décentralisées du MA fonctionnelles (nombre et type)	Rapport d'activité / bilan d'activité du Ministère chargé de l'Agriculture		
Résultats	<b>Résultat 1</b> : Des services publics agricoles de recherche, de conseil rural, de planification de suivi évaluation, de contrôle et réglementation sont	⇒ Politiques et stratégies élaborées, actualisés et appliquées	Rapport de la DPSSEC Rapport d'activité des services du secteur agricole		

	fonctionnels et répondant aux besoins des populations rurales			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application de la Loi d'orientation Agropastorale</li> <li>- Prise en compte de la dimension genre</li> <li>- Participation active des producteurs et leur OP, des associations des femmes, des jeunes, de la société civile et des collectivités locales</li> </ul>
<b>Volet : Renforcement des capacités des services centraux, décentralisés et déconcentrés du Ministère de l'agriculture</b>				
Objectif	Améliorer les capacités du Ministère en charge de l'Agriculture en termes de programmation, coordination et suivi-évaluation des programmes et d'appui technique aux acteurs du secteur agricole	⇒ Actions répondant aux besoins des producteurs (fournitures de biens et services)	Rapport de la DPSSEC Rapports annuels d'activité des services du secteur agricole	
Résultats	<p><b>Résultat 1 :</b> Les structures de planification, de programmation, et de suivi évaluation des politiques et programmes du Ministère (Direction centrale et services déconcentrés au niveau des directions régionales) sont fonctionnelles</p> <p><b>Résultat 2 :</b> Des structures d'appui techniques (contrôle, certification, protection des végétaux...) sont fonctionnelles</p>	⇒ Régularité/fréquence de publication des produits de suivi-évaluation ⇒ Quantité de semences certifiées par an (t/an) ⇒ Superficies protégées par culture et par an (ha/an)	Rapport de S&E produit par la DPSSEC Rapports annuels d'activité des structures d'appui techniques (contrôle, certification, protection des végétaux...)	
<b>Volet : Renforcement des capacités du système de recherche agricole</b>				
Objectif	Promouvoir une recherche ciblée répondant aux besoins des acteurs dans toutes les zones agro-écologiques et tous les systèmes de production et filières végétales.	⇒ Stations et structures de recherche réhabilitées et fonctionnelles par zones agro-écologiques (nombre)	Rapports annuels d'activité de la Direction de la Formation, la Recherche et le Conseil Agricole Rapports annuels d'activité du CNRADA Rapport de S&E du contact cadre	
Résultats	Résultat 1 : Des itinéraires techniques innovants et des semences améliorées sont disponibles pour les acteurs des différentes filières agricoles	⇒ Itinéraires techniques / innovations adaptées aux conditions de production développées par la recherche (nombre) ⇒ Quantités de semences pré-base produites par an et par spéculation (t/an)	Rapports annuels d'activité de la Direction de la Formation, la Recherche et le Conseil Agricole Rapports annuels d'activité du CNRADA Rapport de S&E du contact cadre	
<b>Volet : Amélioration du dispositif de conseil agricole</b>				
Objectif	Renforcer le dispositif de conseil agricole pour répondre à la demande des acteurs des filières et des exploitations en général	⇒ Couverture du territoire par les structures du conseil agricole (%)	Rapport des Délégations régionales de l'agriculture Rapports annuels d'activité de la Direction de la Formation, la Recherche et le Conseil Agricole	
Résultats	<b>Résultat 1 :</b> Les producteurs reçoivent le conseil agricole nécessaire à l'amélioration de leur exploitation et les acquis de la recherche sont valorisés	⇒ Taux d'adoption des conseils agricoles diffusés (%)	Rapports annuels d'activité de la Direction de la Formation, la Recherche et le Conseil Agricole	
<b>Volet : Renforcement du système de formation agricole</b>				
Objectif	Accroître les capacités du système de formation agricole	⇒ Ecole et cours de formation fonctionnels (nombre) ⇒ Contrats - programmes de structures de formation sous tutelle du MA avec l'Etat (nombre)	Rapport de l'ENFVA Rapports annuels d'activité de la Direction de la Formation, la Recherche et le Conseil Agricole Rapport de S&E du contact cadre	
Résultats	<b>Résultat 1 :</b> Un dispositif de formation technique et professionnel adapté aux besoins du secteur est	⇒ Professionnels sur le terrain répondant aux besoins des producteurs en fonction des filières	Rapport de l'ENFVA Rapports annuels d'activité de la Direction	

	opérationnel	(nombre)	de la Formation, la Recherche et le Conseil Agricole Rapport de S&E du contact cadre
<b>Volet : Appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes</b>			
Objectif	➤ Encourager l'insertion des jeunes et des femmes aux différents niveaux des filières génératrices de revenus.	⇒ Projets novateurs proposés par les jeunes et les femmes financés (nombre et coûts)	Rapport d'activité du gestionnaire du fonds d'appui aux jeunes et aux femmes
Résultats	<b>Résultat 1</b> : Les jeunes et les femmes sont mieux intégrés dans les filières agricoles	⇒ Emplois créés pour les jeunes et les femmes dans les filières (nombre et type)	Rapport d'activité du gestionnaire du fonds d'appui aux jeunes et aux femmes
<b>Sous-programme 4.2. Renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations</b>			
Objectif	Améliorer les capacités institutionnelles, de planification et de gestion des organisations des producteurs	⇒ Représentativité des OP dans les instances de concertation et décision au niveau locale, régional et national (nombre de représentants par genre et nombre d'instances)	Rapport d'activité et PV des réunions des OP
Résultats	<b>Résultat 1</b> : Les organisations de producteurs sont en mesure d'élaborer leurs plans stratégiques et leurs business plans <b>Résultat 2</b> : Les organisations de producteurs sont bien gérées et de manière participative	⇒ Nombre de plans stratégiques et business- plans élaborés ⇒ Fréquence de renouvellement des instances ⇒ Niveau de représentativité des femmes dans les organes de direction des OP	Rapport d'activité et PV des réunions des OP Statuts de OP S&E
<b>Sous-programme 4.3. Développement des systèmes d'assurance agricole et de produits financiers adaptés au secteur de l'agriculture</b>			
Objectif	Concevoir et promouvoir un système de garantie pour les cultures irriguées et des systèmes de financement des filières agricoles	⇒ Mécanisme d'assurance et fonds de calamité mis en place (nombre et type) ⇒ Produits financiers adaptés aux différentes filières (nombre et type)	Rapport de gestion du fonds d'assurance
Résultats	<b>Résultat 1</b> : Les acteurs du secteur agricole ont accès à un système d'assurance agricole adapté à leur condition de production <b>Résultat 2</b> : Les produits financiers diversifiés sont développés et accessibles	⇒ Bénéficiaires par genre ayant accès à l'assurance agricole (nombre) ⇒ Bénéficiaires par genre ayant accès au financement agricole par filière (nombre)	Rapport de gestion du fonds d'assurance Rapport sur les produits financiers disponibles par filière Rapport de constitution et d'activité des structures de micro finance

## ANNEXES

1. PNDA - Projection des superficies emblavées et des productions à l'horizon 2025 pour les filières riz, blé, céréales traditionnelles, produits maraîchers, dattes.
2. Coûts détaillés par programmes, sous-programmes et principales interventions
3. Détail des projets contribuant à la mise en œuvre du PNDA.
4. Glossaire

**ANNEXE 1 - Scénario global prévu en 2025 par le PNDA et projection par culture**

*Evolution de superficies exploitées, rendements, productions et taux de couverture des besoins par culture à l'horizon 2025*

Filière	Superficies exploitées (ha)		Rendements (t/ha)		Productions (tonnes)		Taux de couverture des besoins (%)	
	2014	2025	2014	2025	2014	2025	2014	2025
<b>Riz</b>	<b>40.901</b>	<b>64.517</b>						
Riz hivernage	24.807	39.355	<b>4,96</b>	<b>6,06</b>	<b>202.869</b>	<b>390.974</b>	<b>68%</b>	<b>112 % (riz blanc)</b>
Riz CSC	16.094	25.162						
<b>Blé</b>	<b>7.466</b>	<b>53.414</b>			<b>14.010</b>	<b>214.182</b>		
Blé irrigué	3.702	43.097	2,62	4,25	11.476	183.243	<b>4,9%</b>	<b>60%</b>
Blé derrière barrage	3.764	10.317	1,50	3,00	2.534	30.939		
<b>Céréales traditionnelles</b>	<b>220.948</b>	<b>285.575</b>	<b>0,49</b>	<b>0,72</b>	<b>107.655</b>	<b>204.641</b>		
dieri	161.060	189.996	0,46	0,57	73.518	107.834	<b>42,8%</b>	<b>60%</b>
walo	9.723	16.630	0,29	0,82	2.807	13.695		
bas-fonds	25.341	29.851	0,58	0,89	14.711	26.676		
derrière barrage	16.622	31.114	0,65	1,10	10.737	34.374		
décruée contrôlée	8.201	17.986	0,72	1,23	5.882	22.062		
<b>Cultures maraichères</b>	<b>2.942</b>	<b>5.780</b>			<b>48.695</b>	<b>129.024</b>		
<b>Oignon</b>	<b>636</b>	<b>1.901</b>	<b>19,5</b>	<b>24,25</b>	<b>12.402</b>	<b>46.091</b>	<b>12%</b>	<b>60%</b>
<b>Pomme de terre</b>	<b>192</b>	<b>1.105</b>	<b>22,0</b>	<b>25,08</b>	<b>4.224</b>	<b>27.719</b>	<b>20%</b>	<b>60%</b>
<b>Autres produits maraîchers</b>	<b>2.114</b>	<b>2.774</b>	<b>15,2</b>	<b>19,90</b>	<b>32.069</b>	<b>55.215</b>	<b>34%</b>	<b>47%</b>
<b>Palmier dattier</b>	<b>16 000</b>	<b>16 500</b>	<b>1,99</b>	<b>3,85</b>	<b>31.785</b>	<b>61.770</b>	<b>86%</b>	<b>120%</b>
<b>Culture sucrière</b>	<b>5</b>	<b>20 000</b>			<b>0</b>	<b>177 313</b>	<b>0%</b>	<b>84%</b>

Les conditions d'aménagement et de mise en valeur pour atteindre en 2025 les objectifs du PNDA sont indiquées ci-dessous

Cultures	SAU additionnelle (ha)		Rdt moyen (t/ha)	Conditions de mise en valeur
	Total	Moyenne par année		
<b>Irriguée</b>	<b>46.488</b>	<b>4.226</b>		
Riz	3.835	349	6,06	I.C. =1,5
Blé	39.395	3.581	4,25	
Oignon	1.265	115	24,25	
Pomme de terre	913	83	25,08	
Autres produits maraîchers	660	60	19,90	
Banane	420	38		
<b>Derrière barrages</b>	<b>21.045</b>	<b>1.913</b>		
Céréales traditionnelles	14.492	1.317	0,75	Taux utilisation terres = 83 %
Blé	6.553	596	3,00	
<b>TOTAL</b>	<b>67.533</b>	<b>6.139</b>		

**Riz: projection à l'horizon 2025**

**Scénario avec Intensité culturale évolutive de 1,044 à 1,5**

SAU exploitée additionnelle est de 3 836 ha soit une moyenne de 349 ha /an (11 ans)

SAB nécessaire est de 4 513 ha soit en moyenne 410 ha /an (11 ans)

Description	Données de référence	2015 /2016	2016 /2017	2017 /2018	2018 / 2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023	2023 /2024	2024 /2025	2025 /2026	Ecart
Superficie Aménagée Brute fonctionnelle (ha)	46.089	47.486	47.858	48.205	48.534	48.848	49.151	49.447	49.738	50.026	50.313	50.602	4.513
Superficie Agricole Utile (ha)	39.176	40.363	40.679	40.975	41.254	41.521	41.779	42.030	42.277	42.522	42.766	43.011	3.836
Intensité culturale	1,044	1,050	1,095	1,140	1,185	1,230	1,275	1,320	1,365	1,410	1,455	1,500	0,456
Superficie cultivée en Riz (ha)	40.901	42.382	44.544	46.711	48.886	51.071	53.268	55.480	57.708	59.956	62.225	64.517	23.616
Hivernage	24.807	25.853	27.172	28.494	29.820	31.153	32.493	33.843	35.202	36.573	37.957	39.355	14.406
Contre saison chaude	16.094	16.529	17.372	18.217	19.065	19.918	20.774	21.637	22.506	23.383	24.268	25.162	9.210
Rendements Riz Paddy (t/ha)	4,96	5,06	5,16	5,26	5,36	5,46	5,56	5,66	5,76	5,86	5,96	6,06	1,10
Production brute Riz paddy (t)	202.869	214.451	229.846	245.700	262.028	278.845	296.169	314.014	332.400	351.343	370.862	390.974	188.105
Taux d'extraction (%) y compris les pertes	57,0%	57,7%	58,4%	59,1%	59,8%	60,5%	61,2%	61,9%	62,6%	63,3%	64,0%	64,7%	7,7%
Production Riz Blanc (t)	114.277	123.738	134.230	145.209	156.693	168.701	181.255	194.375	208.082	222.400	237.351	252.960	138.683
Evolution de la population (nombre)	3.635.353	3.736.052	3.839.541	3.945.896	4.055.198	4.167.527	4.282.967	4.401.605	4.523.530	4.648.832	4.777.604	4.909.944	1.274.591
Evolution des besoins de la population en riz blanc (t)	167.226	171.858	176.619	181.511	186.539	191.706	197.016	202.474	208.082	213.846	219.770	225.857	58.631
Total Gap ou Surplus (t)	-52.949	-48.120	-42.389	-36.302	-29.846	-23.005	-15.761	-8.099	0	8.554	17.582	27.103	80.052
Taux de couverture des besoins en Riz blanc	<b>68%</b>	<b>72%</b>	<b>76%</b>	<b>80%</b>	<b>84%</b>	<b>88%</b>	<b>92%</b>	<b>96%</b>	<b>100%</b>	<b>104%</b>	<b>108%</b>	<b>112%</b>	44%

**Blé: projection à l'horizon 2025**

Description	Données de référence (2014)	variation par an	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart
<b>Superficie brute (ha)</b>	<b>8.784</b>		<b>10.297</b>	<b>12.124</b>	<b>14.336</b>	<b>17.023</b>	<b>20.294</b>	<b>24.289</b>	<b>29.180</b>	<b>35.179</b>	<b>42.554</b>	<b>51.637</b>	<b>62.840</b>	<b>54.057</b>
<b>Superficie cultivée totale (en ha)</b>	<b>7.466</b>		<b>8.753</b>	<b>10.306</b>	<b>12.186</b>	<b>14.469</b>	<b>17.250</b>	<b>20.646</b>	<b>24.803</b>	<b>29.902</b>	<b>36.171</b>	<b>43.891</b>	<b>53.414</b>	<b>45.948</b>
Sup. cultivée en irrigué (ha)	3.702	25,0%	4.628	5.784	7.230	9.038	11.298	14.122	17.653	22.066	27.582	34.478	43.097	39.395
Sup. cultivée derrière barrage/digues (ha)	3.764	9,6%	4.125	4.521	4.955	5.431	5.953	6.524	7.150	7.837	8.589	9.414	10.317	6.553
<b>Rendements</b>														
Culture irriguée (t/ha)	2,62	4,5%	2,74	2,86	2,99	3,12	3,26	3,41	3,57	3,73	3,89	4,07	4,25	1,63
Culture derrière barrage/digues (t/ha)	1,50	6,5%	1,60	1,70	1,81	1,93	2,06	2,19	2,33	2,48	2,64	2,82	3,00	1,50
<b>Production brute (tonnes)</b>	<b>14.010</b>		<b>19.260</b>	<b>24.242</b>	<b>30.597</b>	<b>38.719</b>	<b>49.120</b>	<b>62.462</b>	<b>79.606</b>	<b>101.669</b>	<b>130.101</b>	<b>166.788</b>	<b>214.182</b>	<b>200.172</b>
Culture irriguée (t)	11.476		12.670	16.550	21.618	28.239	36.887	48.183	62.939	82.214	107.393	140.282	183.243	171.767
Culture derrière barrage/digues (t)	2.534		6.590	7.692	8.979	10.480	12.233	14.279	16.667	19.455	22.708	26.506	30.939	28.405
<b>Perte</b>	<b>10,0%</b>	<b>0,7%</b>	<b>9,3%</b>	<b>8,6%</b>	<b>7,9%</b>	<b>7,2%</b>	<b>6,5%</b>	<b>5,8%</b>	<b>5,1%</b>	<b>4,4%</b>	<b>3,7%</b>	<b>3,0%</b>	<b>2,3%</b>	<b>-8%</b>
<b>Production nette (tonnes)</b>	<b>12.609</b>		<b>17.469</b>	<b>22.157</b>	<b>28.180</b>	<b>35.931</b>	<b>45.927</b>	<b>58.840</b>	<b>75.547</b>	<b>97.196</b>	<b>125.287</b>	<b>161.784</b>	<b>209.255</b>	<b>196.647</b>
Culture irriguée (t)	10.328		11.491	15.126	19.910	26.205	34.489	45.389	59.729	78.597	103.419	136.073	179.028	168.700
Culture derrière barrage/digues (t)	2.280		5.977	7.031	8.270	9.726	11.438	13.451	15.817	18.599	21.868	25.711	30.227	27.947
Evolution de la population (3 537 368 en 2013)	3.635.353	2,77%/an	3.736.052	3.839.541	3.945.896	4.055.198	4.167.527	4.282.967	4.401.605	4.523.530	4.648.832	4.777.604	4.909.944	1.274.591
Evolution des besoins	258.110		265.260	272.607	280.159	287.919	295.894	304.091	312.514	321.171	330.067	339.210	348.606	90.496
Total Gap ou surplus	-245.501		-247.791	-250.450	-251.979	-251.988	-249.967	-245.251	-236.967	-223.975	-204.780	-177.426	-139.351	106.151
<b>Taux de couverture</b>	<b>4,9%</b>		<b>6,6%</b>	<b>8,1%</b>	<b>10,1%</b>	<b>12,5%</b>	<b>15,5%</b>	<b>19,3%</b>	<b>24,2%</b>	<b>30,3%</b>	<b>38,0%</b>	<b>47,7%</b>	<b>60,0%</b>	<b>55%</b>

## Céréales traditionnelles: projection à l'horizon 2025

Description	2014	variation par an (%)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart
<b>Superficie brute</b>	<b>363.158</b>	<b>0</b>	<b>363.158</b>	-										
<b>Potentiel superficie exploitable (ha)</b>	<b>345.000</b>		<b>345.000</b>	-										
Dieri	250.000	-4,30%	249.065	248.089	247.072	246.011	244.904	243.750	242.546	241.290	239.980	238.614	237.189	12.811
Walo	20.000		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	-
Bas-fonds	33.250		33.250	33.250	33.250	33.250	33.250	33.250	33.250	33.250	33.250	33.250	33.250	-
Derrière barrage/digues (*)	21.750	4,30%	22.685	23.661	24.678	25.739	26.846	28.000	29.204	30.460	31.770	33.136	34.561	12.811
Décruée contrôlée	20.000		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	-
<b>Taux d'utilisation sup. (cultivée/ exploitable)</b>	<b>64%</b>												<b>83%</b>	<b>19%</b>
Dieri	64%	2,0%	66%	67%	68%	70%	71%	73%	74%	75%	77%	79%	80%	16%
Walo	49%	5,0%	51%	54%	56%	59%	62%	65%	68%	72%	75%	79%	83%	35%
Bas-fonds	76%	1,5%	77%	79%	80%	81%	82%	83%	85%	86%	87%	88%	90%	14%
Derrière barrage/digues	76%	1,5%	78%	79%	80%	81%	82%	84%	85%	86%	87%	89%	90%	14%
Décruée contrôlée	41%	7,4%	44%	47%	51%	55%	59%	63%	68%	73%	78%	84%	90%	49%
<b>Superficie cultivée totale (ha)</b>	<b>220.948</b>		<b>226.002</b>	<b>231.202</b>	<b>236.552</b>	<b>242.059</b>	<b>247.729</b>	<b>253.569</b>	<b>259.586</b>	<b>265.787</b>	<b>272.179</b>	<b>278.773</b>	<b>285.575</b>	<b>64.627</b>
Dieri	161.060		163.666	166.286	168.916	171.554	174.198	176.845	179.491	182.132	184.767	187.389	189.996	28.936
Walo	9.723		10.209	10.720	11.256	11.818	12.409	13.030	13.681	14.365	15.084	15.838	16.630	6.907
Bas-fonds	25.341		25.721	26.107	26.499	26.896	27.300	27.709	28.125	28.547	28.975	29.409	29.851	4.509
Derrière barrage/digues	16.622		17.597	18.629	19.722	20.878	22.103	23.399	24.771	26.224	27.762	29.390	31.114	14.491
Décruée contrôlée	8.201		8.808	9.460	10.160	10.912	11.719	12.586	13.518	14.518	15.593	16.746	17.986	9.784
<b>Production brute (tonnes)</b>	<b>107.655</b>		<b>113.541</b>	<b>119.854</b>	<b>126.634</b>	<b>133.929</b>	<b>141.790</b>	<b>150.276</b>	<b>159.451</b>	<b>169.387</b>	<b>180.168</b>	<b>191.885</b>	<b>204.641</b>	<b>96.987</b>
Dieri	73.518		76.202	78.971	81.824	84.764	87.792	90.908	94.114	97.409	100.794	104.269	107.834	34.315
Walo	2.807		3.242	3.744	4.324	4.995	5.769	6.663	7.696	8.888	10.266	11.857	13.695	10.889
Bas-fonds	14.711		15.529	16.392	17.303	18.265	19.281	20.353	21.485	22.679	23.940	25.271	26.676	11.966
Derrière barrage/digues	10.737		11.935	13.267	14.747	16.393	18.222	20.255	22.515	25.027	27.819	30.923	34.374	23.637
Décruée contrôlée	5.882		6.633	7.480	8.435	9.513	10.727	12.097	13.642	15.384	17.349	19.564	22.062	16.180
<b>Rendements (t/ha)</b>	<b>0,49</b>		<b>0,50</b>	<b>0,52</b>	<b>0,54</b>	<b>0,55</b>	<b>0,57</b>	<b>0,59</b>	<b>0,61</b>	<b>0,64</b>	<b>0,66</b>	<b>0,69</b>	<b>0,72</b>	<b>0,23</b>
Dieri	0,46	2,0%	0,47	0,47	0,48	0,49	0,50	0,51	0,52	0,53	0,55	0,56	0,57	0,11
Walo	0,29	10,0%	0,32	0,35	0,38	0,42	0,46	0,51	0,56	0,62	0,68	0,75	0,82	0,53
Bas-fonds	0,58	4,0%	0,60	0,63	0,65	0,68	0,71	0,73	0,76	0,79	0,83	0,86	0,89	0,31
Derrière barrage/digues	0,65	5,0%	0,68	0,71	0,75	0,79	0,82	0,87	0,91	0,95	1,00	1,05	1,10	0,46
Décruée contrôlée	0,72	5,0%	0,75	0,79	0,83	0,87	0,92	0,96	1,01	1,06	1,11	1,17	1,23	0,51
<b>Production nette (tonnes)</b>	<b>91.877</b>		<b>96.510</b>	<b>101.875</b>	<b>107.639</b>	<b>113.840</b>	<b>120.522</b>	<b>127.735</b>	<b>135.533</b>	<b>143.979</b>	<b>153.143</b>	<b>163.102</b>	<b>173.945</b>	<b>82.068</b>
Dieri	62.491		64.772	67.125	69.550	72.049	74.623	77.272	79.997	82.797	85.675	88.629	91.659	29.168
Walo	2.386		2.755	3.182	3.676	4.245	4.903	5.663	6.541	7.555	8.726	10.079	11.641	9.255
Bas-fonds	12.504		13.199	13.933	14.708	15.526	16.389	17.300	18.262	19.277	20.349	21.480	22.675	10.171
Derrière barrage/digues	9.126		10.145	11.277	12.535	13.934	15.488	17.217	19.138	21.273	23.646	26.285	29.218	20.091
Décruée contrôlée	5.370		5.638	6.358	7.170	8.086	9.118	10.283	11.596	13.077	14.746	16.630	18.753	13.383
<b>Taux de couverture</b>														-
Evolution de la population	3.635.353		3.736.052	3.839.541	3.945.896	4.055.198	4.167.527	4.282.967	4.401.605	4.523.530	4.648.832	4.777.604	4.909.944	1.274.591
Evolution des besoins de la population (t)	214.486		220.427	226.533	232.808	239.257	245.884	252.695	259.695	266.888	274.281	281.879	289.687	75.201
Total Gap ou surplus (t)	-122.609		-123.917	-124.657	-125.169	-125.417	-125.362	-124.961	-124.162	-122.909	-121.138	-118.776	-115.741	6.867
Taux de couverture	<b>42,8%</b>		<b>43,8%</b>	<b>45,0%</b>	<b>46,2%</b>	<b>47,6%</b>	<b>49,0%</b>	<b>50,5%</b>	<b>52,2%</b>	<b>53,9%</b>	<b>55,8%</b>	<b>57,9%</b>	<b>60,0%</b>	<b>17,2%</b>

(\*)Le potentiel derrière barrage pour les céréales traditionnelles a été déduit de la superficie destinée au blé estimée à 5 000 ha sur la base des superficies cultivées la dernière année

**Cultures maraîchères**
**Oignon: projection à l'horizon 2025**

Description	Données départ (2013)	variation par an	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Ecart
<b>Superficie aménagée (ha)</b>	<b>795</b>		<b>939</b>	<b>1.083</b>	<b>1.226</b>	<b>1.370</b>	<b>1.514</b>	<b>1.658</b>	<b>1.801</b>	<b>1.945</b>	<b>2.089</b>	<b>2.233</b>	<b>2.376</b>	1.581
<b>Superficie exploitée (ha)</b>	<b>636</b>	115	<b>751</b>	<b>866</b>	<b>981</b>	<b>1.096</b>	<b>1.211</b>	<b>1.326</b>	<b>1.441</b>	<b>1.556</b>	<b>1.671</b>	<b>1.786</b>	<b>1.901</b>	1.265
Rendement moyen (t/ha)	19,5	2,0%	19,9	20,3	20,7	21,1	21,5	22,0	22,4	22,8	23,3	23,8	24,2	4,7
Production total (tonnes)	12.402		14.937	17.569	20.300	23.134	26.072	29.119	32.277	35.550	38.941	42.454	46.091	33.689
perte (%)	15%	1%	14%	13%	12%	11%	10%	9%	8%	7%	6%	5%	4%	-11%
<b>Production net total estimée (tonnes)</b>	<b>10.542</b>		<b>12.846</b>	<b>15.285</b>	<b>17.864</b>	<b>20.589</b>	<b>23.465</b>	<b>26.498</b>	<b>29.695</b>	<b>33.062</b>	<b>36.605</b>	<b>40.331</b>	<b>44.248</b>	33.706
Importation (données 2013)	42.739,39													
<b>Besoin total (tonnes)</b>	<b>53.281</b>		<b>56.041</b>	<b>57.593</b>	<b>59.188</b>	<b>60.828</b>	<b>62.513</b>	<b>64.245</b>	<b>66.024</b>	<b>67.853</b>	<b>69.732</b>	<b>71.664</b>	<b>73.649</b>	20.368
Population	3.537.368	2,77%	3.736.052	3.839.541	3.945.896	4.055.198	4.167.527	4.282.967	4.401.605	4.523.530	4.648.832	4.777.604	4.909.944	1.372.576
Besoin pro capita (kg/pers) estimation	15,00		15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	
Gap importations (tonnes)	42.739		43.195	42.308	41.324	40.239	39.048	37.746	36.329	34.791	33.127	31.333	29.402	-13.338
<b>Taux de couverture des besoins (%)</b>	<b>20%</b>		<b>23%</b>	<b>27%</b>	<b>30%</b>	<b>34%</b>	<b>38%</b>	<b>41%</b>	<b>45%</b>	<b>49%</b>	<b>52%</b>	<b>56%</b>	<b>60%</b>	40%

**Pomme de terre: projection à l'horizon 2025**

Description	Données départ (2013)	variation par an	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Ecart
<b>Superficie aménagée (ha)</b>	<b>240</b>		<b>344</b>	<b>448</b>	<b>551</b>	<b>655</b>	<b>759</b>	<b>863</b>	<b>966</b>	<b>1.070</b>	<b>1.174</b>	<b>1.278</b>	<b>1.381</b>	1.141
<b>Superficie exploitée (ha)</b>	<b>192</b>	83	<b>275</b>	<b>358</b>	<b>441</b>	<b>524</b>	<b>607</b>	<b>690</b>	<b>773</b>	<b>856</b>	<b>939</b>	<b>1.022</b>	<b>1.105</b>	913
Rendement moyen (t/ha)	22	1,2%	22,3	22,5	22,8	23,1	23,4	23,6	23,9	24,2	24,5	24,8	25,1	3,1
Production total (tonnes)	4.224		6.123	8.066	10.055	12.091	14.175	16.306	18.487	20.718	22.999	25.333	27.719	23.495
perte (%)	15%	-1%	14%	13%	12%	11%	10%	9%	8%	7%	6%	5%	4%	-11%
<b>Production net total estimée (tonnes)</b>	<b>3.590</b>		<b>5.265</b>	<b>7.018</b>	<b>8.849</b>	<b>10.761</b>	<b>12.757</b>	<b>14.839</b>	<b>17.008</b>	<b>19.267</b>	<b>21.619</b>	<b>24.066</b>	<b>26.610</b>	23.019
Importation (données 2013)	27.570													
<b>Besoin total (tonnes)</b>	<b>31.160</b>		<b>33.624</b>	<b>34.556</b>	<b>35.513</b>	<b>36.497</b>	<b>37.508</b>	<b>38.547</b>	<b>39.614</b>	<b>40.712</b>	<b>41.839</b>	<b>42.998</b>	<b>44.189</b>	13.029
Population	3.537.368	2,77%	3.736.052	3.839.541	3.945.896	4.055.198	4.167.527	4.282.967	4.401.605	4.523.530	4.648.832	4.777.604	4.909.944	1.372.576
Besoin pro capita (kg/pers) estimation	9,00		9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	
Gap importations (tonnes)	27.570		28.359	27.538	26.664	25.735	24.751	23.708	22.606	21.444	20.220	18.933	17.580	-9.990
<b>Taux de couverture des besoins (%)</b>	<b>12%</b>		<b>16%</b>	<b>20%</b>	<b>25%</b>	<b>29%</b>	<b>34%</b>	<b>38%</b>	<b>43%</b>	<b>47%</b>	<b>52%</b>	<b>56%</b>	<b>60,2%</b>	49%

### Autres produits maraichers: projection à l'horizon 2025

Description	Données départ (2013)	variation par an	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2024-2025	Ecart
<b>Superficie aménagée (ha)</b>	<b>2.643</b>		<b>2.718</b>	<b>2.793</b>	<b>2.868</b>	<b>2.943</b>	<b>3.018</b>	<b>3.093</b>	<b>3.168</b>	<b>3.243</b>	<b>3.318</b>	<b>3.393</b>	<b>3.468</b>	825
<b>Superficie exploitée (ha)</b>	<b>2.114</b>	60	<b>2.174</b>	<b>2.234</b>	<b>2.294</b>	<b>2.354</b>	<b>2.414</b>	<b>2.474</b>	<b>2.534</b>	<b>2.594</b>	<b>2.654</b>	<b>2.714</b>	<b>2.774</b>	660
Rendement moyen (t/ha)	15,2	2,5%	15,5	15,9	16,3	16,7	17,2	17,6	18,0	18,5	18,9	19,4	19,9	4,7
Production totale (tonnes)	32.069		33.804	35.605	37.476	39.417	41.433	43.524	45.694	47.945	50.281	52.703	55.215	23.145
perte (%)	15%	-1%	14%	13%	12%	11%	10%	9%	8%	7%	6%	5%	4%	-11%
<b>Production net total estimée (tonnes)</b>	<b>27.259</b>		<b>29.071</b>	<b>30.977</b>	<b>32.979</b>	<b>35.081</b>	<b>37.289</b>	<b>39.607</b>	<b>42.038</b>	<b>44.589</b>	<b>47.264</b>	<b>50.068</b>	<b>53.006</b>	25.747
Importation (données 2013)	54.028,40													
<b>Besoin total (tonnes)</b>	<b>81.287</b>		<b>85.929</b>	<b>88.309</b>	<b>90.756</b>	<b>93.270</b>	<b>95.853</b>	<b>98.508</b>	<b>101.237</b>	<b>104.041</b>	<b>106.923</b>	<b>109.885</b>	<b>112.929</b>	31.641
Population	3.537.368	2,77%	3.736.052	3.839.541	3.945.896	4.055.198	4.167.527	4.282.967	4.401.605	4.523.530	4.648.832	4.777.604	4.909.944	1.372.576
Besoin pro capita (kg/pers) estimation	23,00		23,00	23,00	23,00	23,00	23,00	23,00	23,00	23,00	23,00	23,00	23,00	
Gap importations (tonnes)	54.028		56.858	57.333	57.777	58.188	58.564	58.901	59.198	59.452	59.659	59.817	59.923	5.894
<b>Taux de couverture des besoins (%)</b>	<b>34%</b>		<b>34%</b>	<b>35%</b>	<b>36%</b>	<b>38%</b>	<b>39%</b>	<b>40%</b>	<b>42%</b>	<b>43%</b>	<b>44%</b>	<b>46%</b>	<b>47%</b>	13%

### Dattes : projection à l'horizon 2025

Description	Données départ	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart
Superficie anciennes plantations (SDSR)	<b>16.000</b>	16.000	16.000	16.000	16.000	16.000	16.000	16.000	16.000	16.000	16.000	16.000	0
Superficie nouvelles plantations (ha)	0		50	100	150	200	250	300	350	400	450	500	500
<b>Superficie total palmeraie (ha)</b>	<b>16.000</b>	<b>16.000</b>	<b>16.050</b>	<b>16.100</b>	<b>16.150</b>	<b>16.200</b>	<b>16.250</b>	<b>16.300</b>	<b>16.350</b>	<b>16.400</b>	<b>16.450</b>	<b>16.500</b>	500
Rendement anciennes plantations (t/ha)	1,99	2,11	2,24	2,38	2,53	2,68	2,85	3,03	3,21	3,41	3,63	3,85	1,86
Rendement nouvelles plantations (t/ha)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,54	0,58	0,62	0,67	0,67
<b>Production total dattes fraîches (t)</b>	<b>31.785</b>	<b>33.756</b>	<b>35.849</b>	<b>38.071</b>	<b>40.432</b>	<b>42.939</b>	<b>45.601</b>	<b>48.453</b>	<b>51.484</b>	<b>54.706</b>	<b>58.130</b>	<b>61.770</b>	29.985
<b>Production séchés net (- 30% y compris pertes) (t)</b>	<b>22.250</b>	<b>23.629</b>	<b>25.094</b>	<b>26.650</b>	<b>28.302</b>	<b>30.057</b>	<b>31.921</b>	<b>33.917</b>	<b>36.039</b>	<b>38.294</b>	<b>40.691</b>	<b>43.239</b>	20.990
Importation (données 2013) (t)	3.700												-3.700
<b>Besoin total (tonnes)</b>	<b>25.950</b>	<b>27.407</b>	<b>28.166</b>	<b>28.947</b>	<b>29.748</b>	<b>30.572</b>	<b>31.419</b>	<b>32.290</b>	<b>33.184</b>	<b>34.103</b>	<b>35.048</b>	<b>36.019</b>	10.069
Population (RGPH -2013)	3.537.368	3.736.052	3.839.541	3.945.896	4.055.198	4.167.527	4.282.967	4.401.605	4.523.530	4.648.832	4.777.604	4.909.944	1.372.576
Besoin pro capita (kg/pers) dattes séchées calculé	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	
Gap = Importations (tonnes)	3.700	3.778	3.072	2.297	1.446	515	-501	-1.628	-2.855	-4.191	-5.643	-7.221	-10.921
<b>Taux de couverture des besoins (%)</b>	<b>86%</b>	<b>86%</b>	<b>89%</b>	<b>92%</b>	<b>95%</b>	<b>98%</b>	<b>102%</b>	<b>105%</b>	<b>109%</b>	<b>112%</b>	<b>116%</b>	<b>120,0%</b>	34%

**ANNEXE 2 - Plan financier détaillé par programme, sous-programmes et principales interventions**

Désignation	unité	Q.té	Coût Unitaire (UM)	TOTAL (UM)
<b>COUTS DE BASE PAR INTERVENTION</b>				
<b>PROGRAMME 1 - INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE</b>				<b>251.434.426.122</b>
<b>Sous-programme 1.1. Intensification et diversification de la production agricole irriguée</b>				<b>230.408.744.500</b>
<b>1.1.1. Filière riz</b>				<b>20.090.270.000</b>
<b>1.1.1.1. Renforcement des investissements hydro-agricoles et de la maîtrise de l'eau</b>				<b>13.188.240.000</b>
Etudes (5% des coûts)	ha	4.513	125.000	564.125.000
Travaux de réhabilitation	ha	4.513	2.500.000	11.282.500.000
Contrôle et supervision (7% des coûts)	ha	4.513	175.000	789.775.000
Equipements périmètres 20 ha (1 GMP 2 cylindres + accessoires)	forfait	96	3.100.000	297.600.000
Equipements grands périmètres (station pompage)	nombre	3	75.000.000	225.000.000
Etude pour la mise en place d'un système d'entretien et de maintenance des ouvrages	forfait	1	11.000.000	11.000.000
Formation gestion de l'eau, entretien et maintenance des ouvrages	session	192	95.000	18.240.000
<b>1.1.1.2. Adoption, diffusion et application d'itinéraires techniques plus appropriés</b>				<b>125.400.000</b>
Champs école paysans	nombre	220	400.000	88.000.000
Visites aux champs (échange)	nombre	220	150.000	33.000.000
Vulgarisation de techniques d'amélioration de la fertilité des sols	forfait	11	400.000	4.400.000
<b>1.1.1.3. Sécurisation de la production</b>				<b>67.740.000</b>
Protection contre la divagation des animaux (clôtures)	ml	40.000	1.200	48.000.000
Protection contre les ennemis des cultures	ha	1.128	2.500	2.820.000
Lutte antiaviaire	ha	1.128	15.000	16.920.000
<b>1.1.1.4. Amélioration de l'approvisionnement en semences et engrais de qualité y compris production des semences</b>				<b>5.322.000.000</b>
(voir aussi programme 4: contrôle qualité)				
Stock d'engrais (urée + NPK) de sécurité	tonnes	22.000	216.000	4.752.000.000
Appui à la production de semences de pré-base riz (CNRADA)	forfait	1	30.000.000	30.000.000
Appui à la production de semences de base riz (CNRADA)	forfait	1	40.000.000	40.000.000
Appui aux multiplicateurs de semences de riz	forfait	1	500.000.000	500.000.000
<b>1.1.1.5. Contrôle de qualité des semences et des intrants (programme 4)</b>				
<b>1.1.1.6. Promotion des formes de mécanisation adaptées aux différents types d'exploitation</b>				<b>1.298.020.000</b>
<i>Mécanisation petits périmètres</i>				
Petits motoculteurs	unité	108	5.000.000	540.000.000
Charrues à traction animale (Charrues + animaux de trait)	nombre	108	145.000	15.660.000
Batteuses vanneuses	nombre	96	1.300.000	124.800.000
<i>Mécanisation grandes parcelles</i>				
Tracteurs + attelage	nombre	22	17.000.000	374.000.000
Moissonneuses batteuses	nombre	11	22.000.000	242.000.000
Formation des tractoristes	session	4	260.000	1.040.000
Formation des conducteurs de moissonneuses	session	2	260.000	520.000
<b>1.1.1.7. Amélioration de l'accès au financement pour la riziculture (programme 4)</b>				
<b>1.1.1.8. Renforcement de l'appui-conseil et de la coopération entre acteurs de la filière (voir aussi programme 4)</b>				<b>68.870.000</b>
Formation en organisation et gestion comité périmètres	sessions	48	310.000	14.880.000
Formation des spécialistes traitement	session	19	210.000	3.990.000
Visites intervillageoises, voyages d'études	nombre	200	150.000	30.000.000
Organisation et structuration des opérateurs de la filière riz	forfait	1	20.000.000	20.000.000
<b>1.1.1.9. Facilitation de l'accès à l'énergie, en particulier d'origine éolienne et solaire</b>	forfait	1	20.000.000	<b>20.000.000</b>

<b>1.1.2. Filière blé</b>				<b>147.833.289.500</b>
<b>1.1.2.1. Renforcement des investissements hydro-agricoles et de la maîtrise de l'eau</b>				<b>144.335.640.000</b>
<i>Périmètres irrigués</i>				
Etudes (5% du coût d'aménagement)	ha	46.347	125.000	5.793.375.000
Travaux d'aménagements nouveaux	ha	33.879	2.500.000	84.697.500.000
Travaux de réhabilitation	ha	12.468	2.500.000	31.170.000.000
Contrôle et supervision (7% du coût d'aménagement)	ha	46.347	175.000	8.110.725.000
Equipements (motopompes)	nombre	1.970	3.100.000	6.107.000.000
Etude pour la mise en place d'un système d'entretien et de maintenance des ouvrages	forfait	1	10.000.000	10.000.000
Formation gestion de l'eau, entretien et maintenance des ouvrages	session	1.970	95.000	187.150.000
<i>Grands Barrages</i>				
Etudes (5% du coût de construction par ha) (déjà réalisées)	ha	7.710		0
Travaux de construction des barrages déjà prévus et étudiés	ha	7.710	1.000.000	7.710.000.000
Contrôle et supervision des travaux (7% du coût de construction par ha)	ha	7.710	70.000	539.700.000
Etude pour la mise en place d'un système d'entretien et de maintenance des ouvrages	forfait	1	10.000.000	10.000.000
Formation gestion de l'eau, entretien et maintenance des ouvrages	session	2	95.000	190.000
<b>1.1.2.2. Adoption, diffusion et application d'itinéraires techniques plus appropriés</b>				<b>403.695.000</b>
Champs école paysans	nombre	200	400.000	80.000.000
Visites aux champs	nombre	200	150.000	30.000.000
Vulgarisation des techniques d'amélioration de la fertilité des sols	forfait	11	400.000	4.400.000
Protection contre la divagation des animaux (clôtures)	ml	44.000	1.200	52.800.000
Protection contre les ennemis des cultures	ha	13.514	2.500	33.785.000
Lutte anti aviaire	ha	13.514	15.000	202.710.000
<b>1.1.2.3. Amélioration de l'approvisionnement en semences et engrais</b>				<b>1.850.400.000</b>
Stock d'engrais (urée + NPK) de sécurité	tonnes	4.400	216.000	950.400.000
Stock de semence de blé pour les superficies additionnelles	tonnes	3.500	200.000	700.000.000
Appui à la production de semences de pré-base et de base de blé (CNRADA) (démarrage et production)	forfait/an	10	20.000.000	200.000.000
<b>1.1.2.4. Promotion des formes de mécanisation</b>				<b>967.300.000</b>
Petits motoculteurs	unité	115	5.000.000	575.000.000
Tracteurs + attelage	nombre	23	17.000.000	391.000.000
Formation des tractoristes	session	5	260.000	1.300.000
<b>1.1.2.5. Amélioration de l'accès au financement (voir programme 4)</b>				
<b>1.1.2.6. Renforcement de l'appui- conseil et de la coopération entre acteurs de la filière (voir aussi programme 4)</b>				<b>276.254.500</b>
Formation, organisation et gestion comités périmètres collectifs	sessions	574	310.000	178.017.500
Formation des spécialistes traitements et protection des cultures	sessions	230	210.000	48.237.000
Visites inter villageoises, voyages d'études	nombre	200	150.000	30.000.000
Organisation et structuration des opérateurs de la filière blé	Forfait	1	20.000.000	20.000.000
<b>1.1.3. Filière horticoles</b>				<b>7.432.185.000</b>
<b>1.1.3.1. Renforcement de la maîtrise de l'eau (infrastructures et irrigation)</b>				<b>3.809.425.000</b>
Système d'irrigation et de pompage (californien) (60% des superficies)	ha	2.129	190.000	404.510.000
Puits, motopompe et équipements de base (30% des superficies)	ha	1.064	600.000	638.400.000
Goutte à goutte (40% superficies avec puits)	ha	426	5.000.000	2.130.000.000
Equipement solaire de pompage (40% superficies avec puits)	kit /ha	426	1.200.000	511.200.000
Bassins de dissipation pour les périmètres avec forages (10% des superficies)	ha	355	220.000	78.100.000
Formation gestion de l'eau, entretien et maintenance des ouvrages	session	497	95.000	47.215.000
<b>1.1.3.2. Amélioration de l'accès aux intrants de qualité</b>				<b>31.550.000</b>
Etudes pour la mise en place de boutiques de vente d'intrants au niveau des zones de production	forfait	1	15.000.000	15.000.000
Appui à la mise en place des boutiques de vente gérées par GIE, coopératives, comités villageois, .... (infrastructure et stock de départ)	forfait	1	15.000.000	15.000.000
Formation à la gestion des boutiques	session	10	155.000	1.550.000
<b>1.1.3.3. Amélioration de l'accès au financement (programme 4)</b>				
<b>1.1.3.4. Diffusion des itinéraires techniques adaptés aux conditions agro-écologiques</b>				<b>110.000.000</b>
Champs école paysans	nombre	200	400.000	80.000.000
Visites aux champs	nombre	200	150.000	30.000.000

<b>1.1.3.5. Promotion d'actions spécifiques pour le maraîchage en zone périurbaine</b>				<b>489.900.000</b>
Clôtures	ha	710	480.000	340.800.000
Infrastructures accessoire (petits magasins) 12 m2	nombre	710	180.000	127.800.000
Petits matériels horticoles	forfait /ha	710	30.000	21.300.000
<b>1.1.3.6. Promotion d'actions spécifiques pour le maraîchage en zone oasienne</b>				<b>560.820.000</b>
Clôtures	ml	250.000	1.200	300.000.000
Infrastructures accessoire (petits magasins de stockage) 12 m2	nombre	1.242	180.000	223.560.000
Petits matériels horticoles	forfait /ha	1.242	30.000	37.260.000
<b>1.1.3.7. Renforcement de l'appui-conseil et de la coopération entre acteurs de la filière (programme 4)</b>				<b>294.590.000</b>
Formation, organisation et gestion comité périmètres maraîchers	sessions	621	310.000	192.510.000
Formation protection des cultures	sessions	248	210.000	52.080.000
Visites intervillageoises, voyages d'études	nombre	200	150.000	30.000.000
Organisation et structuration des opérateurs de la filière horticole	forfait	1	20.000.000	20.000.000
<b>1.1.3.8. Développement de la production de bananes</b>				<b>2.076.900.000</b>
Production bananes (PPP: Convention Gouvernement/GDM)	ha	420	4.945.000	2.076.900.000
<b>1.1.3.9. Promotion de l'arboriculture fruitière</b>				<b>59.000.000</b>
Tests d'adaptation d'espèces et de variétés (Rindiao -CNRADA)	forfait	1	11.000.000	11.000.000
Vulgarisation / promotion de l'arboriculture dans les différentes zones	forfait	12	2.000.000	24.000.000
Mise en place de pépinières au niveau de chaque zone agro écologique	forfait	12	2.000.000	24.000.000
<b>1.1.4. Filière sucrière</b>				<b>55.053.000.000</b>
<b>1.1.4.1. Développement de la canne à sucre dans le domaine de l'état</b>				
Production canne à sucre (PPP: COMASUD)	ha	10.000	5.505.300	55.053.000.000
<b>Sous-programme 1.2. Amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles</b>				<b>16.868.431.622</b>
<b>1.2.1 .Filière céréales traditionnelles</b>				<b>16.868.431.622</b>
<b>1.2.1.1. Maîtrise de l'eau</b>				<b>13.812.641.622</b>
<i>Grands barrages</i>				
Etudes (5% du coût de construction par ha)	ha	9.642	50.000	482.079.383
Travaux de construction nouveaux barrages	ha	3.278	1.000.000	3.277.587.662
Travaux de réhabilitation barrages	ha	6.364	1.000.000	6.364.000.000
Contrôle et supervision des travaux (7% du coût de construction par ha)	ha	9.642	70.000	674.911.136
<i>Petits barrages</i>				
Etudes (5% du coût de construction par ha)	ha	3.263	40.000	130.526.316
Travaux de construction	ha	3.263	800.000	2.610.526.316
Contrôle et supervision des travaux (7% du coût de construction par ha)	ha	3.263	56.000	182.736.842
<i>Digues seuils et autres</i>				
Etudes digues, diguettes, seuils (5% du coût de construction par ha)	ha	2.015	2.000	4.030.088
Travaux d'aménagement digues, seuils et autres	ha	2.015	40.000	80.601.757
Contrôle et supervision des travaux (7% du coût de construction par ha)	ha	2.015	2.800	5.642.123
<b>1.2.1.2. Appui à la protection des cultures</b>				<b>603.900.000</b>
Protection contre la divagation des animaux (clôtures superficies derrière barrages)	ml	22.000	1.200	26.400.000
Protection contre les ennemis de cultures (sésamie, criquets, sauteriaux)	ha	33.000	2.500	82.500.000
Lutte antiaviaire	ha	33.000	15.000	495.000.000
<b>1.2.1.3. Diffusion d'itinéraires techniques améliorés et adaptés aux changements climatiques</b>				<b>232.000.000</b>
Champs école paysans	nombre	400	400.000	160.000.000
Visites aux champs	nombre	400	150.000	60.000.000
Vulgarisation de techniques d'amélioration de la fertilité des sols	forfait	12	1.000.000	12.000.000
<b>1.2.1.4. Développement filière semencière niveau paysans</b>				<b>517.000.000</b>
Appui à la production de semences de pré-base (CNRADA)	forfait/an	11	3.000.000	33.000.000
Appui à la production de semences de base (CNRADA)	forfait/an	11	4.000.000	44.000.000
Appui aux multiplicateurs de semences de céréales traditionnelles	forfait/an	11	40.000.000	440.000.000
<b>1.2.1.5. Amélioration de l'accès aux facteurs de production</b>				<b>534.000.000</b>
Stocks de sécurité semences	tonnes	2.530	200.000	506.000.000
Amélioration des systèmes de stockage des semences	forfait	1	12.000.000	12.000.000
Etude pour la mise en place de mécanismes d'approvisionnement intrants	forfait	1	16.000.000	16.000.000
<b>1.2.1.6. Promotion des formes de mécanisation adaptées aux différents types d'exploitation</b>				<b>1.168.890.000</b>

Motoculteurs	unité	162	5.000.000	810.000.000
Charrues à traction animale (Charrues +animaux de traits)	nombre	162	145.000	23.490.000
Machines batteuse de sorgho	unité	258	1.300.000	335.400.000
<b>1.2.1.7. Accès à la microfinance rurale (voir programme 4)</b>				
<b>Sous-programme 1.3. Appui au développement des cultures oasiennes</b>				<b>4.157.250.000</b>
<b>1.3.1. Maitrise de l'eau</b>				<b>300.000.000</b>
Puits, motopompe et équipements de base	ha	500	600.000	300.000.000
<b>1.3.2. Appui à la protection des cultures</b>				<b>381.500.000</b>
Protection mécanique contre l'ensablement	ha	700	35.000	24.500.000
Lutte biologique contre les ennemis des cultures (cochenille blanche)	ha	700	510.000	357.000.000
<b>1.3.3. Renforcement des capacités des laboratoires de production des cultures in vitro</b>				<b>45.000.000</b>
Renforcement des capacités de production du laboratoire d'Atar	forfait	1	45.000.000	45.000.000
<b>1.3.4. Régénération du patrimoine phoenicicole: nouvelles plantations et régénération des anciennes</b>				<b>3.137.000.000</b>
Formation pour la plantation de palmiers	forfait	1	5.000.000	5.000.000
Appui à la régénération palmeraies existantes	pieds	11.000	12.000	132.000.000
Nouvelles plantations	ha	500	6.000.000	3.000.000.000
<b>1.3.5. Amélioration des itinéraires techniques</b>				<b>293.750.000</b>
Formation, organisation et gestion (AGPO, Coopératives, Gie, etc.)	sessions	125	310.000	38.750.000
Formation technique y compris protection des cultures	journée	4.500	50.000	225.000.000
Visites inter villageoises, voyages d'études	nombre	100	150.000	15.000.000
Organisation et structuration des opérateurs de la filière	forfait	1	15.000.000	15.000.000
<b>PROGRAMME 2 - PROMOTION DE LA COMPETITIVITE DES FILIERES AGRICOLES</b>				<b>71.644.940.000</b>
<b>Sous-programme 2.1. Amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, de transformation, et de conditionnement</b>				<b>68.401.940.000</b>
<b>Stockage et conditionnement</b>				<b>5.939.140.000</b>
<b>2.1.1. Amélioration des techniques de conditionnement des différents produits agricoles (céréales, maraîchers, dattes)</b>				<b>229.740.000</b>
Formation des producteurs et acteurs des filières sur les normes, matériels et techniques de conditionnement des produits agricoles				
filière riz	session	45	170.000	7.650.000
filière blé	session	460	170.000	78.200.000
filière horticole	session	568	170.000	96.560.000
filière céréales traditionnelles	session	145	170.000	24.650.000
filière dattes	session	4	170.000	680.000
Promotion de matériel de conditionnement adapté aux produits horticoles et dattes	forfait	1	22.000.000	22.000.000
<b>2.1.2. Renforcement des capacités de stockage pour les filières céréalières (riz, blé et céréales traditionnelles)</b>				<b>4.774.640.000</b>
<b>Riz</b>				<b>1.896.000.000</b>
Construction et/ou réhabilitation de magasins équipés (12 tonnes) pour les petits producteurs	nombre	480	2.000.000	960.000.000
Construction de grands magasins de stockage équipés au niveau des grands centres de production de riz et du blé (80 tonnes)	nombre	36	26.000.000	936.000.000
<b>Céréales traditionnelles</b>				<b>2.878.640.000</b>
Construction /réhabilitation de magasins familiaux équipés (12 tonnes)	nombre	1.346	500.000	673.000.000
Construction/réhabilitation de banques de céréales équipées (80 tonnes)	nombre	50	26.000.000	1.300.000.000
Production et diffusion de fiches techniques sur la protection et la conservation des céréales	forfait	1	25.000.000	25.000.000
Formation des comités de gestion des magasins (Coopérative, GIE, autres)	session	86	240.000	20.640.000
Appui à la mise place des fonds de roulement pour les magasins	forfait	86	10.000.000	860.000.000
<b>2.1.3. Amélioration du stockage et de la conservation des produits horticoles</b>				<b>934.760.000</b>
Création /réhabilitation de magasins et/ou hangars avec clayettes	nombre	36	15.000.000	540.000.000
Création /réhabilitation de chambres froides 15 tonnes	nombre	10	9.000.000	90.000.000
Création /réhabilitation de centres de conditionnement	nombre	10	30.000.000	300.000.000
Formation sur les normes de stockage des produits horticoles	sessions	14	340.000	4.760.000
<b>Transformation</b>				<b>62.462.800.000</b>
<b>2.1.4. Renforcement des équipements de transformation du paddy en riz blanc au niveau industriel</b>				<b>118.560.000</b>
Appui à la création de rizeries équipées	forfait	14	6.000.000	84.000.000
Appui à la rénovation des équipements des rizeries existantes	forfait	16	1.800.000	28.800.000
Formation technique usinage (riziers, operateurs, paysans)	sessions	9	260.000	2.340.000
Formation en gestion des riziers	sessions	9	380.000	3.420.000

<b>2.1.5. Renforcement des équipements des petits producteurs pour la transformation du paddy en riz blanc</b>				<b>165.240.000</b>
Décortiqueuses de paddy	nombre	113	1.400.000	158.200.000
Formation technique des operateurs	session	11	260.000	2.860.000
Formation en gestion	sessions	11	380.000	4.180.000
<b>2.1.6. Renforcement des équipements des petits producteurs pour la transformation des céréales traditionnelles</b>				<b>319.200.000</b>
Batteuses vanneuses pour le sorgho et le maïs	nombre	90	1.300.000	117.000.000
Moulins	forfait	150	1.300.000	195.000.000
Formation batteuse/vanneuse et moulins	sessions	72	100.000	7.200.000
<b>2.1.7. Promotion de la transformation des produits maraichers</b>				<b>55.800.000</b>
Appui à l'émergence d'unité de transformation	forfait	20	2.500.000	50.000.000
Formation technique	session	20	290.000	5.800.000
<b>2.1.8. Promotion de la transformation des dattes</b>				<b>404.000.000</b>
Appui à l'émergence de structures de conditionnement et transformation des dattes (usine)	forfait	3	40.000.000	120.000.000
Equipements améliorés pour le conditionnement des dattes au niveau oasis	forfait	100	2.500.000	250.000.000
Formation technique sur transformation et conditionnement des dattes	session	100	340.000	34.000.000
<b>2.1.9. Production de sucre</b>				<b>61.400.000.000</b>
Complexe agro-industriel de production de sucre (PPP: COMASUD)	unité	1	61.400.000.000	61.400.000.000
<b>Sous-programme 2.2. Amélioration de la commercialisation des produits agricoles</b>				<b>2.866.000.000</b>
<b>2.2.1. Réalisation de pistes de désenclavement</b>				<b>2.211.000.000</b>
Pistes désenclavement	km	550	3.700.000	2.035.000.000
Ouvrages désenclavement	nombre	80	2.200.000	176.000.000
<b>2.2.2. Renforcement des marchés hebdomadaires: construction/ réhabilitation et gestion</b>				<b>450.000.000</b>
Construction /réhabilitation de marchés	forfait	9	50.000.000	450.000.000
<b>2.2.3. Appui au système d'information sur les prix de marché des produits agricoles</b>				<b>35.000.000</b>
Observatoire sur les prix de marché pour tous les produits	forfait	1	35.000.000	35.000.000
<b>2.2.4. Facilitation de l'accès aux moyens de transport adaptés aux produits</b>				<b>170.000.000</b>
Fonds d'appui aux moyens de transport villageois (charrette et autres)	forfait	1	45.000.000	45.000.000
Appui aux campagnes de commercialisation	forfait	1	125.000.000	125.000.000
<b>Sous-programme 2.3. Appui à la mise en place d'un environnement favorable à la compétitivité du secteur</b>				<b>70.000.000</b>
<b>2.3.1. Mise en place d'un environnement institutionnel attractif pour les investisseurs privés</b>				<b>20.000.000</b>
Etudes sur un système de taxation attractif pour les investisseurs privés	forfait	1	20.000.000	20.000.000
<b>2.3.2. Mise en œuvre de partenariats public-privés</b>				<b>50.000.000</b>
Identification / négociation PPP	forfait	1	50.000.000	50.000.000
<b>Sous-programme 2.4. Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, managériales et de négociation des acteurs des filières.</b>				<b>307.000.000</b>
<b>2.4.1. Appui à la structuration des organisations des acteurs des filières</b>				<b>169.000.000</b>
Etude sur la structuration des acteurs des filières	nombre	1	10.000.000	10.000.000
Appui à la structuration des acteurs des filières au niveau moughataa	forfait	54	2.000.000	108.000.000
Appui à la structuration des acteurs des filières au niveau régional	forfait	12	3.000.000	36.000.000
Appui à la structuration des acteurs des filières au niveau national	forfait	1	15.000.000	15.000.000
<b>2.4.2. Appui à la coopération interprofessionnelle entre acteurs au sein des filières</b>				<b>108.000.000</b>
Appui aux cadres de concertation	forfait	54	2.000.000	108.000.000
<b>2.4.3. Renforcement des capacités en gestion, marketing et négociation des acteurs</b>				<b>30.000.000</b>
Formation en gestion, marketing et négociation des acteurs	session	60	500.000	30.000.000
<b>PROGRAMME 3 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES</b>				<b>3.420.000.000</b>
<b>Sous-programme 3.1. Amélioration de la gestion foncière, protection et réhabilitation des terres agricoles</b>				<b>3.300.000.000</b>
<b>3.1.1. Etude sur les plans- directeurs régionaux de gestion du foncier</b>	forfait	30	10.000.000	300.000.000
<b>3.1.2. Récupération des terres agricoles dégradées</b>	ha	15.000	200.000	3.000.000.000
<b>Sous-programme 3.2. Amélioration de la gestion et mise en valeur des zones humides</b>				<b>120.000.000</b>
<i>NB: Activités productives inclus les programme 1 et 2 par filière et</i>				

<i>domaine</i>				
Etude sur la mise en place d'un plan d'aménagement et de gestion de la zone de Tamourt Enaj	unité	1	30.000.000	30.000.000
Etude sur la mise en place d'un plan d'aménagement et de gestion de la zone de Wenje	unité	1	30.000.000	30.000.000
Etude sur la mise en place d'un plan d'aménagement et de gestion de la zone de Mahmouda	unité	1	30.000.000	30.000.000
Etude sur la mise en place d'un plan d'aménagement et de gestion de la zone de Kankossa	unité	1	30.000.000	30.000.000
<b>PROGRAMME 4: AMELIORATION DE LA QUALITE DES SERVICES AGRICOLES</b>				<b>7.015.230.000</b>
<b>Sous-programme 4.1.Renforcement des capacités institutionnelles des services publics du secteur agricole</b>				<b>4.815.200.000</b>
<b>Volet : Renforcement des capacités des services centraux, décentralisés et déconcentrés du Ministère de l'Agriculture</b>				<b>2.683.000.000</b>
<b>4.1.1. Mise en œuvre d'un plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines</b>				<b>20.000.000</b>
Etude d'un plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines	unité	1	20.000.000	20.000.000
<b>4.1.2. Allocation d'un budget renouvellement des équipements</b>	année	11	110.000.000	<b>1.210.000.000</b>
<b>4.1.3. Mise en place d'un système de planification et de programmation du secteur agricole (schémas directeurs contrats – programmes)</b>				<b>715.000.000</b>
Etude de schémas directeurs d'aménagements	forfait	27	25.000.000	675.000.000
Définition "Contrat programme" (SONADER, ENFVA, SNAAT, CNRADA)	unité	4	10.000.000	40.000.000
<b>4.1.4. Mise en place d'un système de suivi évaluation et d'informations</b>				<b>93.000.000</b>
Etude pour la définition système suivi-évaluation	unité	1	7.000.000	7.000.000
Etude pour la définition système d'informations	unité	2	7.000.000	14.000.000
Mise en place des équipements informatiques	forfait	12	6.000.000	72.000.000
<b>4.1.5. Réalisation d'études stratégiques prioritaires</b>	forfait	1	80.000.000	<b>80.000.000</b>
<b>4.1.6. Renforcement du centre de contrôle de qualités de semences et des plants et filière semencière</b>				<b>215.000.000</b>
Acquisition une unité de triage (capacité 3 tonnes/heure) à Rosso (CCQSP)	unité	1	120.000.000	120.000.000
Construction de trois magasins de stockage (capacité 3000 tonnes) à Rosso (CCQSP) et équipés de 3 bascules et un bureau de contrôle	unité	3	20.000.000	60.000.000
Renforcement des capacités (formations/voyages d'études) (DRFCA)	forfait	1	9.000.000	9.000.000
Acquisition de Petit matériel de contrôle de qualité (CCQSP)	forfait	1	6.000.000	6.000.000
Moyens de transport (2 pick-up et 4 motos 125 cc) (CCQSP)	forfait	1	20.000.000	20.000.000
<b>4.1.7. Création d'un centre/laboratoire de contrôle de qualité des engrais et des produits phytosanitaires</b>	forfait	1	200.000.000	<b>200.000.000</b>
<b>4.1.8. Elaboration de manuels de procédures pour les différentes directions</b>	forfait/ Direction	5	4.000.000	<b>20.000.000</b>
<b>4.1.9. Opérationnalisation de la Loi d'Orientation Agropastorale (LOA)</b>				<b>130.000.000</b>
Définition des textes d'application de la LOA pour le secteur agricole	étude	1	10.000.000	10.000.000
Mise en œuvre des textes et mesures pour l'opérationnalité de la LOA	forfait	12	10.000.000	120.000.000
<b>Volet: Renforcement des capacités du système de recherche agricole</b>				<b>579.000.000</b>
<b>4.1.10. Réorganisation du système de recherche et renforcement des capacités des ressources humaines (formation), logistiques et financières</b>				<b>579.000.000</b>
Perfectionnement des chercheurs /techniciens	forfait	1	54.000.000	54.000.000
Réhabilitation des stations de recherche	unité	10	25.000.000	250.000.000
Construction de chambres froides dont une pour la filière semencière et son équipement	unité	2	35.000.000	70.000.000
Communication des acquis	forfait	11	5.000.000	55.000.000
Equipement du laboratoire protection des végétaux et pédologie	forfait	1	150.000.000	150.000.000
<b>Volet : Amélioration du dispositif de conseil agricole</b>				<b>1.174.000.000</b>
<b>4.1.11. Réorganisation du dispositif de conseil agricole (Etat, ONG, autres)</b>				<b>30.000.000</b>
Etude pour la mise en place d'un système national de conseil agricole (actualisation des études existantes)	forfait	1	30.000.000	30.000.000
<b>4.1.12. Renforcement des capacités des ressources humaines (Etat, ONG, autres)</b>				<b>264.000.000</b>
Formation et recyclage ressources humaines	forfait	12	22.000.000	264.000.000
<b>4.1.13. Renforcement des capacités logistiques et matérielles (Etat)</b>				<b>880.000.000</b>
Renouvellement équipements, moyens de transport	forfait	11	80.000.000	880.000.000
<b>Volet: Renforcement du système de formation agricole</b>				<b>60.000.000</b>

<b>4.1.14. Renforcement du dispositif de formation agricole en rapport avec les besoins des producteurs</b>				<b>60.000.000</b>
Etudes et révision des programmes d'enseignement agricole	unité	3	5.000.000	15.000.000
Etude pour la restructuration des établissements de formation	unité	3	5.000.000	15.000.000
Réhabilitation et/ou équipements des établissements	forfait	3	10.000.000	30.000.000
<b>Volet: Appui à l'insertion des jeunes et des femmes</b>				<b>319.200.000</b>
<b>4.1.15. Formation /apprentissage</b>				<b>19.200.000</b>
Formation /apprentissage technique des jeunes et des femmes	session	16	600.000	9.600.000
Formation en gestion des entreprises	session	16	600.000	9.600.000
<b>4.1.16. Appui financier et accompagnement au démarrage des initiatives économiques</b>				<b>300.000.000</b>
Fonds d'appui aux microprojets novateurs des femmes et des jeunes	forfait	1	300.000.000	300.000.000
<b>Sous-programme 4.2. Renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations</b>				<b>530.030.000</b>
<b>4.2.1. Renforcement des capacités institutionnelles, techniques, de gestion et d'autofinancement</b>				<b>398.030.000</b>
Formation des usagers des infrastructures (associations d'usagers et comités de gestion et d'entretien des infrastructures)	session	150	530.000	79.500.000
Formation des GIE maraîchers des femmes en organisation et gestion	session	76	530.000	40.280.000
Formation des coopératives	session	500	530.000	265.000.000
Formation des organisations faîtières	session	25	530.000	13.250.000
<b>4.2.2. Mise en place participative de cadres de concertation entre les producteurs et les organisations paysannes à tous les niveaux</b>				<b>132.000.000</b>
Appui à la dynamisation des cadres de concertation régionaux et départementaux	unité	66	2.000.000	132.000.000
<b>Sous-programme 4.3. Développement des systèmes d'assurance agricole et de produits financiers adaptés au monde rural</b>				<b>1.670.000.000</b>
<b>4.3.1. Mise en place d'un système d'assurance agricole pour les cultures irriguées</b>				<b>300.000.000</b>
Fonds assurance agricole pour les cultures irriguées	forfait	1	300.000.000	300.000.000
<b>4.3.2. Mise en place d'un fonds de calamités pour les cultures pluviales</b>				<b>320.000.000</b>
Etude pour un fonds de calamités pour les cultures pluviales	forfait	1	20.000.000	20.000.000
Mise en place d'un fonds de calamités pour les cultures pluviales		1	300.000.000	300.000.000
<b>4.3.3. Accès au crédit agricole et au microcrédit</b>				<b>550.000.000</b>
Appui au renforcement des réseaux des Institutions de microfinances (MICO et autres)	forfait/an	11	50.000.000	550.000.000
<b>4.3.4. Mise en place d'un financement adapté au développement des filières agricoles</b>				<b>500.000.000</b>
Etudes sur les mécanismes de financement/crédit d'investissement (infrastructures et équipements) par filière	filière	5	50.000.000	250.000.000
Etudes sur les mécanismes de financement/crédit des filières agricoles tout au long de la chaîne de valeurs	filière	5	50.000.000	250.000.000
<b>TOTAL COUTS DE BASE</b>				<b>333.514.596.122</b>
Coût d'ancrage institutionnel, de suivi-évaluation et de communication (3%)				10.005.437.884
<b>COUT TOTAL SANS IMPREVUS</b>				<b>343.520.034.006</b>
<b>Imprévus physiques et financiers (2%)</b>				<b>6.870.400.680</b>
<b>COUT TOTAL PNDA</b>				<b>350.390.434.686</b>
<b>COUT TOTAL PNDA en USD</b>				<b>1.101.856.713</b>

**ANNEXE 3 - Projets en cours et en préparation**

PROGRAMMES ET PROJETS	Coûts (millions) en devise de l'accord de financement		Source Financement /PTF	Coût total (millions UM)	Coût total INVESTISSEMENTS attribué/estimé pour le secteur agricole (millions UM)	Période exécution	Quote-part du financement période 2015-2025 (estimation)
	Total	devise					
<b>Projet sur fonds propres de l'Etat</b>							
Projet d'aménagement de 12000 ha	28.082,90	UM	RIM	28.082,90	28.082,90	2013-2017	16.849,74
Projet de relance de l'agriculture irriguée à FOUM GLEÏTA (1950 ha)	1.960,00	UM	RIM	1.960,00	1.960,00	2014-2016	1.306,67
Projet d'aménagement des axes hydrauliques (curage de 70 km et faucardage de 150 ha)	4.228,00	UM	RIM	4.228,00	4.228,00	2015-2019	4.228,00
Réhabilitation des infrastructures dans la wilaya du Trarza	508,8	UM	RIM	508,8	508,8	2013-2020	381,6
Chenal de l'Aftout Sahéli pour permettre l'irrigation de 16 000 ha	9.000,00	UM	RIM	9.000,00	9.000,00	2014-2015	4.500,00
Mise en œuvre de crédit agricole et de financement du secteur rural et extension à toutes les filières de production (maraichage, décrue) (CDD)	5.000,00	UM	CDD	5.000,00	5.000,00	2013-2016	2.500,00
<b>Projet avec l'appui des PTF</b>							
Projet de Gestion Intégrée des Ressources en eau (PGIRE)	71	USD	BM-IDA	22.578,00	19.642,86	2014-2021	17.187,50
Projet de développement des Infrastructures de base en zone rurale aride de Mauritanie, volet Oasis	10.408,29	UM	FADES	10.408,29	4.527,60	2014-2018	3.622,08
Programme de lutte contre la pauvreté dans l'AFTOUT Sud et le KARAKORO (PASKII) (9000 ha)	34,91	USD	FIDA	11.100,43	9.657,37	2012-2019	7.243,03
	3,5	USD	FEM	1.113,00	968,31	2012-2020	726,23
Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières (ProIPRAF)	17,48	USD	FIDA	5.559,91	1.451,14	2011-2017	725,57
	2	USD	Coopération Italienne	636	166	2011-2017	83
Projet de renforcement des capacités de la Direction de Politiques de Coopération Suivi-Evaluation (coopération espagnole)	16,44	Euro	AECID	6.247,20	5.435,06	2014-2015	2.717,53
Projet de renforcement des populations les plus vulnérables dans la commune d'Aleg (400 ha de maraichage)	0,77	Euro	AECID	292,6	254,56	2015-2016	254,56
Résilience Monguel y Boghe	1	Euro	AECID ONG CARITAS	378,21	329,05	2014-2015	164,52
Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles vulnérables du Gorgol	2,18	Euro	AECID ONG ACF	827,26	719,72	2010-2015	143,94
Desarrollo rural integral norte Gorgol	2,5	Euro	AECID ONG CARITAS	950	826,5	2015-2019	826,5
Résilience à travers la dynamisation et diversification agro écologique des cultures à Gorgol	0,23	Euro	AECID ONG CERAI	85,8	74,65	2014-2015	413,25
SA et moyens de vie Brakna, Gorgol et Trarza*	2,5	Euro	AECID ONG OXFAM	950	826,5	2015-2019	826,5
Logisticommerce	0,23	Euro	AECID ONG CIVIS MUNDI	87,4	76,04	2014-2016	76,04
Resiliencia horticola Trarza	0,2	Euro	AECID ONG CERAI	76	66,12	2014-2015	33,06
Mise en œuvre recommandations atelier national sur le foncier	0,08	Euro	AECID ONG FONADH	28,7	24,97	2015-2016	24,97
Appui au programme de promotion de la production de la culture du blé en	0,14	USD	FAO	43,88	38,18	2013-2015	19,09

Mauritanie							
Projet de résilience de l'UE au niveau de 3 régions, FAO (Assaba et Guidimaka), PAM, UNICEF (quote-part FAO)	1,54	Euro	UE	584,06	508,13	2014-2016	508,13
Projet de Développement Agricole intégré pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire (Quasi-don)	21,73	USD	BID	6.910,14	4.809,46	2015-2019	4.809,46
Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel	17,47	USD	BAD-FAD	5.556,00	1.450,12	2015-2019	1.450,12
WAAPP : programme sous-régional de l'amélioration de la productivité agricole	30,24	USD	BM	9.615,00	4.182,53	2015-2019	4.182,53
Aménagement cuvette orientale R'KIZ et zone de transition (3500 ha)	34	USD	FSD	10.812,00	9.406,44	2016-2018	9.406,44
Renforcement des Capacités pour Faire Face à l'Insécurité Alimentaire (Prêt)	4,81	USD	BID	1.529,58	1.330,73	2015-2019	1.330,73
	5,84	USD	BID-ISTISNAA	1.857,66	1.616,16	2015-2019	1.616,16
	6,87	USD	BID	2.184,66	1.900,65	2015-2019	1.900,65
<b>TOTAL PROJETS EN COURS ET EN DEMARRAGE 2015</b>				<b>149.191,48</b>	<b>119.068,54</b>		<b>90.057,61</b>
<b>PROJETS EN PREPARATION</b>							
Projet d'Aménagement Hydro agricole du Brakna Ouest (PAHABO) II	20	USD	BAD	6.360,00	5.533,20	2015-2020	5.533,20
Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale (RIMRAP)	62	Euros	UE / AECID / GIZ	23.560,00	10.248,60	2016-2020	10.248,60
Projet de développement des périmètres villageois irrigués dans la wilaya du Gorgol	5	Euros	AFD	1.900,00	1.653,00	2016-2017	1.653,00
<b>TOTAL PROJET EN PREPARATION</b>				<b>31.820,00</b>	<b>17.434,80</b>		<b>17.434,80</b>
<b>TOTAL ACQUIS (projets en cours et en préparation) en UM</b>				<b>181.011,48</b>	<b>136.503,34</b>		<b>107.492,41</b>
<b>TOTAL ACQUIS (projets en cours et en préparation) en millions USD</b>				<b>569,22</b>	<b>429,26</b>		<b>338,03</b>

#### ANNEXE 4 - Glossaire de la terminologie utilisée

**Filière :** C'est la succession d'actions menées par des acteurs pour produire, transformer, vendre et consommer un produit. Ce produit peut être indifféremment agricole, industriel, artistique, informatique.... Pour un produit agricole, il s'agit des actions et des acteurs opérant (i) en amont de la production, (études, travaux, crédit, approvisionnement en intrants, etc.), (ii) au niveau du processus de production, (iii) en aval du processus de production : transformation, transport, stockage, conditionnement, conservation, transformation, commercialisation....

**Intensité culturale :** C'est le rapport en valeur absolue de la superficie cultivée dans l'année agricole sur la superficie agricole utile de la même année. Correspond au nombre de fois qu'une même terre est cultivée en une année.

**Potentiel en terres irrigables :** Superficie potentiellement irrigable, c'est-à-dire disponible pour un développement de l'irrigation.

**Superficie aménagée brute (SAB) :** C'est la superficie totale de l'aménagement y compris l'emprise des infrastructures (digues de protection, diguettes, canaux, drains, pistes, aires de stockage et de battage), et les superficies non dominées...

**Superficie aménagée brute (SAB) fonctionnelle :** C'est la superficie aménagée brute qui peut être utilisée, c'est-à-dire la superficie aménagée brute déduite de celle abandonnée ou non utilisée.

**SAU (Superficie Agricole Utile) :** C'est la superficie cultivable/exploitable qui correspond à la superficie aménagée brute moins les superficies correspondant (a) à l'emprise des infrastructures (digues de protection, diguettes, canaux, drains, pistes, aires de stockage et de battage), (b) aux zones non dominées à l'intérieur de l'aménagement, (c) aux périmètres non fonctionnels.

**Taux d'utilisation des superficies exploitables :** il s'agit du rapport (en %) des superficies cultivées sur les superficies exploitables. Correspond à la partie cultivée d'une superficie exploitable.

**Taux de couverture des besoins d'un produit :** Rapport (en %) de la quantité produite d'un bien (dans notre cas un produit agricole) sur la quantité du même bien pour satisfaire les besoins de la population. Les besoins sont estimés sur la base de quantité moyenne par personne et par an multiplié par le total de la population.

**Superficies aménagées en maîtrise totale de l'eau :** Ensemble des superficies aménagées et équipées pour l'irrigation. Il s'agit des périmètres irrigués destinés à la culture du riz, du blé, et autres cultures de diversification en irrigué. Le terme ne comprend ni les superficies ayant été équipées pour la conservation des eaux et des sols (CES) ni les superficies de collecte des eaux pluviales de ruissellement, ou de rétention de la crue provenant du fleuve.

**Terres de décrue naturelle : superficie des zones de décrue non équipée :** Superficies le long des cours d'eau et qui sont inondées pendant l'hivernage et exondées après l'hivernage pour y pratiquer les cultures de décrue et où rien ou pratiquement rien n'est fait pour retenir l'eau de l'inondation. Cela comprend les terres du walo (oualo) y compris les berges et des bas-fonds.

**Walo ou oualo :** terres humides qui bordent le fleuve Sénégal, propices à la culture de décrue, à la pisciculture et à la culture irriguée. Il couvre les zones du delta, de la basse vallée et une partie de la haute vallée.

**Bas-fonds :** terres basses humides souvent inondées par les pluies et situées hors des terres alluviales inondables par la crue du fleuve Sénégal.

**Terres de décrue contrôlée: superficie des zones de décrue équipée (ha) :** Superficies le long des cours d'eau (fleuve Sénégal, et autres cours d'eau) qui sont équipées d'ouvrages de retenue et de contrôle/régulation des eaux d'inondations ou de ruissellement afin de retenir les eaux pendant l'hivernage et les vidanger pour y pratiquer des cultures de décrue. En Mauritanie, cela comprend, entre autres, les terres du walo (oualo) équipées notamment le oualo de Maghama, le oualo du Brakna ouest, et dans une certaine mesure une partie du oualo du Gorgol en amont du pont-vanne.

**Diéri** : terres non inondables de la vallée d'un fleuve. Dans ces zones les cultures pratiquées sont les cultures sèches dépendantes de la pluviométrie (cultures pluviales). Éloignées du fleuve, jamais inondées, elles sont cependant propices à l'élevage et aux cultures maraîchères.

**Conservation de l'eau, des sols** : Il s'agit de techniques d'ordre mécanique, cultural, biologique et agro-forestier, pour améliorer et/ou restaurer la fertilité des sols et lutter contre la désertification, à savoir :

Techniques mécaniques : elles sont destinées à gérer les flux hydriques à travers la mise en place de fossés antiérosifs, de diguettes antiérosives, de demi-lunes, de cordons pierreux, seuils,...

Techniques culturales : ensemble des techniques de travail du sol consistant à augmenter la porosité maximale des horizons superficiels du sol (sous-solage, scarifiage, labour, buttage, billonnage,...

Techniques biologiques : par exemple, consistant à recouvrir le sol d'une mince couche d'herbes, de branches ou de résidus culturaux de façon à stimuler l'activité des termites pour casser la croûte superficielle du sol en creusant des galeries : il en résulte un ameublissement du sol et une augmentation de sa porosité qui permettent une meilleure infiltration de l'eau dans le sol.

Techniques de rotation/assolement : succession de plusieurs cultures sur la même surface et dans le temps. Les avantages de cette pratique sont : a) l'amélioration de la structure et de la fertilité du sol alors que la monoculture constitue un danger pour la fertilité du sol car la même couche du sol est exploitée chaque année par la même culture; b) la réduction de la pression des mauvaises herbes : en effet, planter la même culture à chaque occasion encourage le développement de certaines mauvaises herbes ; c) la réduction de la pression parasitaire : les insectes et maladies spécifiques à une culture voient leur cycle se briser par la plantation d'une autre culture. Une bonne succession des cultures permet de mieux améliorer la fertilité du sol qu'une jachère de courte durée.

**Zones agro-écologiques** : Espaces géographiques ayant des caractéristiques bioclimatologiques et agricoles homogènes.

**Systèmes de cultures** : Ensemble de pratiques culturales et d'itinéraires techniques empruntés pour conduire les cultures dans des contextes agro-pédologiques et climatiques spécifiques.

**Déclaration de Maputo sur l'Agriculture et la sécurité alimentaire** : Elle a été adoptée lors de la session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement tenue à Maputo du 10 au-12 juillet 2003. En vue de la réduction de l'insécurité alimentaire, de la pauvreté et de la faim avant 2015, la Déclaration engage tous les États membres de l'Union africaine à accroître leurs investissements dans le secteur de l'agriculture, en lui allouant au moins 10% de leur budget national avant 2008.

**Irrigation par aspersion** : L'irrigation par aspersion (arrosage en pluie) est une méthode d'irrigation par application de l'eau sous pression. L'eau y est répandue sous la forme de pluie artificielle au moyen de rampes portant des organes de distribution : asperseurs rotatifs, diffuseurs à jets fixes, tuyaux perforés.

**Irrigation goutte à goutte** : L'irrigation goutte à goutte est une irrigation localisée s'inscrivant dans le cadre des systèmes à basse pression où n'est humidifiée qu'une partie du sol dans le champ, notamment la partie du sol située à la base de la plante (rhizosphère).

**Irrigation par pompage** : L'irrigation par pompage est une irrigation basée sur des dispositifs d'élévation de l'eau (exhaure) à partir des stations de pompage, des groupes motopompes, des pompes solaires ou éoliennes. L'irrigation par gravité à partir d'une retenue d'eau (barrage) n'est pas incluse.

**EMEL ou Espoir en arabe**: Programme alimentaire mis en place par le gouvernement pour contrer la situation de crise alimentaire en Mauritanie.

**CAF (Currency Adjustment Factor)** : Facteur d'ajustement monétaire. Surcharge appliquée au fret de base destinée à compenser la variation de la devise de tarification par rapport à la monnaie nationale de l'opérateur ou à un panier de monnaies dans le cas d'un accord international.